



*Direction Départementale des Territoires
de l'Orne*

*Service Connaissance Prospective Planification
Bureau Expertise Territoriale*

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Source : Conseil-Général de l'Orne -2013

Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais & Pays d'Ouche

Septembre 2014

Table des matières

A.INTRODUCTION.....	5
I.OBJECTIFS ET METHODE	6
1.Les objectifs	6
2.La méthode	6
II.ORGANISATION DU TERRITOIRE.....	9
1.Géographie.....	9
2.Gouvernance.....	12
B.DIMENSION SOCIALE.....	16
I.POPULATION.....	17
1.Un territoire rural polarisé	17
2.Une démographie fragile	20
II.LOGEMENT	29
1.Un parc de logement en progression et un taux de vacance élevé	29
2.Un parc ancien : une majorité de propriétaires et peu de logements sociaux	36
3.Les programmes d'actions "habitat" : des réponses à l'évolution sociale et sociétale	43
III.DEPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL.....	45
1.Lieu de travail des actifs du territoire	45
2.Origine des travailleurs du territoire.....	46
3.Lieu de travail des actifs par CDC	47
4.Lieu de résidence des travailleurs par CDC	50
IV.MIGRATIONS RESIDENTIELLES.....	55
1.Origine des résidents de 2008.....	55
2.Situation 2008 des résidents de 2003	56
V.SERVICES AU PUBLIC.....	59
1.Deux pôles urbains au milieu d'une armature rurale	59
2.La présence médicale à maintenir.....	64
3.Niveau d'équipement : peu de communes dotées d'équipements	67
4.Équipements scolaires : présence d'écoles et de collèges mais peu de lycées et de filières d'enseignement supérieur.....	67
5.Aménagement numérique : un enjeu d'attractivité pour le territoire	71
6.Infrastructures routières et transport public: le lien entre les territoires	73
C.DIMENSION ECONOMIQUE	79
I.ÉCONOMIE	80
1.Deux bassins d'emplois	80
2.Stabilité apparente de l'emploi.....	80
3.Recul de l'industrie et progression des secteurs administratifs	80
4.4 communes principales : Argentan, L'Aigle, Vimoutiers et Gacé.....	82
5.Les zones d'activités	82
6.Les entreprises.....	83
7.Le Haras national du Pin, fleuron de la filière équine	85
8.Population active	85
II.AGRICULTURE	97
1.L'activité agricole : un rôle économique, social et productif à conforter	97
2.Une activité agricole en mutation	104
3.Les actions en faveur d'une agriculture durable et de qualité.....	108
III.TOURISME.....	114
1.Un potentiel touristique sur l'ensemble du territoire.....	114

2.Un impact local : une offre d'hébergement à développer	116
D.DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	118
I.PAYSAGES, NATURE	120
1.Des paysages garants de l'identité du territoire.....	120
II.PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET ARCHITECTURALE.....	125
III.RESSOURCE EN EAU ET ASSAINISSEMENT	134
1. Un territoire en tête de bassin	134
2.Une ressource en eau vulnérable en termes de quantité et de qualité.....	137
3.L'organisation de l'assainissement : un enjeu pour les territoires.....	142
IV.RISQUES, DECHETS ET NUISANCES.....	145
1.Gestion et prévention des risques : un territoire exposé aux risques inondations, mouvements de terrains et technologiques.....	145
2.Gestion des déchets : élaborer un plan de prévention et de gestion du BTP	163
3.Nuisance sonore et accidentalité : l'impact autoroutier.....	165
V.ENERGIES RENOUVELABLES.....	176
1.Un potentiel de développement des énergies renouvelables	176
2.Les économies d'énergie : mesures nationales et locales.....	177

A. INTRODUCTION

6 OBJECTIFS ET METHODE

9 ORGANISATION DU TERRITOIRE

I. OBJECTIFS ET METHODE

La démarche d'élaboration du SCOT a débuté en 2012. Une étude sur les territoires centraux, pilotée par la DDT et confiée au cabinet RCT (Réseau Conseil en développement Territorial), a alimenté la réflexion. Après concertation, le périmètre d'étude a été déterminé en 2013 sur les territoires des Pays d'Ouche et du PAPAQ. Le syndicat mixte du SCOT a été créé le 6 novembre 2013 et a voté la sollicitation de l'État pour le porter à connaissance le 10 décembre 2013.

1. Les objectifs

La Direction Départementale des Territoires intervient dans le domaine de l'agriculture, de la forêt, des équipements publics, du transport, de l'habitat, de l'environnement et de l'aménagement dans un objectif de développement durable. Elle est ainsi chargée de porter localement les politiques décidées au niveau national.

Cette mission d'aménagement durable du territoire a évolué, suite à l'adoption de plusieurs lois :

- Loi sur l'intercommunalité (1999)
- Loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT en 1999)
- Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU 2000)
- Loi sur la démocratie de proximité (2002)
- Loi urbanisme et habitat (2003)
- Loi Grenelle 1 (2009)
- Loi Grenelle 2 (2010)
- Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (2010)
- Loi sur la réforme des collectivités (2010)

La DDT est partie prenante dans la mise en œuvre de ces politiques dans le cadre des missions qui relèvent de sa compétence. Disposer d'un diagnostic du territoire à l'échelle d'un pays est nécessaire pour permettre :

- ⑩ la connaissance du territoire et de son fonctionnement, ses forces et faiblesses, ses enjeux
- ⑩ la territorialisation des politiques conduites par la DDT
- ⑩ le partage de l'analyse territoriale avec les acteurs politiques ou socio-économiques du territoire pour en faire un outil de concertation.

La démarche adoptée est fondée sur plusieurs préoccupations :

- ⑩ Disposer d'une lecture la plus globale possible du territoire en ne se limitant pas aux seuls domaines de compétence du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité et le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
- ⑩ Dépasser la simple analyse du territoire par une analyse de ses dynamiques, et identifier les enjeux de l'action de l'État au regard de ces dynamiques,
- ⑩ Inscrire le diagnostic de pays dans une approche de développement durable du territoire.

2. La méthode

La méthode se présente de la manière suivante :

Consultation des études réalisées et recueil de données

Les études récentes conduites sur le territoire et le recensement de données statistiques par le service Connaissance Prospective Planification constituent le support principal de l'analyse pour l'identification des problématiques. Ces données proviennent essentiellement de l'INSEE (Recensement général de la population et base permanente des équipements), des services de la DDT, d'autres services de l'Etat (Préfecture, DDCSPP, Inspection académique, DREAL...), de la Chambre des métiers, des CCI, les Conseils Régional et Général.

Association des services de la DDT

La réalisation d'une cartographie adaptée aux thématiques des services et des grilles de questionnement ont offert les supports permettant de rencontrer les services et de commenter les politiques publiques portées et leurs actions opérationnelles sur le territoire du Perche.

La construction d'une fiche de synthèse récapitulant les points forts et les points faibles du territoire, les opportunités et les menaces par thème permet l'émergence des enjeux.

Représentation cartographique

Les éléments recueillis, qu'ils soient informatifs ou statistiques sont spatialisés et retranscrits sous forme de cartes thématiques.

Finalisation du diagnostic

Une grille de lecture est adaptée au diagnostic pour intégrer les quatre dimensions du développement durable dans l'exposé des enjeux territoriaux :

- ⑩ Organisation et mode de gouvernance
- ⑩ Demande et offre sociale
- ⑩ Facteurs de production et secteurs économiques
- ⑩ Ressources et risques pour l'environnement

Le diagnostic est construit autour de :

- ⑩ **un état des lieux** par la présentation d'un diagnostic thématique comprenant quatre parties : Gouvernance, Dimension sociale, Dimension Economique, Dimension Environnementale,
- ⑩ **une synthèse** déterminant les facteurs dynamiques et atouts du territoire mais également les facteurs récessifs ou contraignants au vu des éléments de l'état des lieux,
- ⑩ **une analyse croisée** des éléments de synthèse avec ceux des services, permettant **la définition d'enjeux** sociaux, économiques, d'aménagement et environnementaux,
- ⑩ **une représentation cartographique** des enjeux territoriaux.

Information sur les données utilisées

Les données sont issues des recensements généraux de la population (organisés tous les 8 ou 9 ans jusqu'en 1999, année du dernier décompte total de la population en une seule campagne de recensement), du recensement 2010 et des populations légales 2011, entrées en vigueur le 1er janvier 2014. Les données 2010 sont obtenues par enquêtes annuelles (les communes de plus de 10 000 habitants sont recensées tous les ans, les autres tous les cinq ans).

Compte-tenu des imprécisions induites par le nouveau dispositif de recensement par enquêtes annuelles, certaines données ne sont diffusées que pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Les données concernant l'emploi et l'activité sont issues de publications de l'Insee. Ces informations proviennent essentiellement du système d'information CLAP (connaissance locale de l'appareil productif) qui croise plusieurs sources et de AGRESTE qui est l'outil de statistique, de l'évaluation et de la prospective agricole du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Insee

- Portail : www.insee.fr

- Chiffres clés, cartes thématiques et données détaillées : www.statistiques-locales.insee.fr

- Résultats du recensement : www.recensement.insee.fr

Pour apporter des éléments de compréhension de l'évolution et du positionnement du territoire au sein du département de l'Orne, plusieurs indicateurs ont été sélectionnés :

X la comparaison des recensements de 1999 et 2010 des CDC composants le périmètre permet de mettre en évidence la dynamique récente de la zone, indicateur complété par une comparaison avec des recensements plus anciens (1968 – 1975 – 1982 et 1990),

X la comparaison des recensements de 2010 qui permet de positionner les EPCI dans le périmètre,

X l'analyse des données provenant de CLAP et des recensements agricoles (AGRESTE) permet de faire un

état des lieux rapide de l'appareil productif par secteurs d'activités (y compris l'agriculture) dans la commune,

La démarche adoptée pour l'analyse du secteur étudié est thématique, les composantes sont :

- ⑩ la gouvernance
- ⑩ la démographie,
- ⑩ le logement et l'habitat,
- ⑩ les services au public,
- ⑩ l'emploi et l'économie,
- ⑩ les déplacements,
- ⑩ l'environnement et les risques.

II. ORGANISATION DU TERRITOIRE

1. Géographie

Le territoire du SCOT du Pays d'Argentan – Pays d'Auge Ornaïs (PAPAO) et du Pays d'Ouche réunit 161 communes regroupées dans 8 communautés de communes (CDC).

Conformément à l'article L122-3 du code de l'urbanisme, le SCOT se compose d'un territoire d'un seul tenant et réunit l'intégralité des EPCI qui le concernent. Les limites actuelles du PAPAO et du Pays d'Ouche ne se superposent pas au territoire du SCOT. Le territoire du SCOT comprend la CDC des Courbes de l'Orne mais ne comprend pas la CDC des Sources de l'Orne.

Le territoire est composé à l'est par la partie ornaise du pays d'Ouche, au centre par la partie ornaise du pays d'Auge et à l'ouest par la plaine d'Argentan.

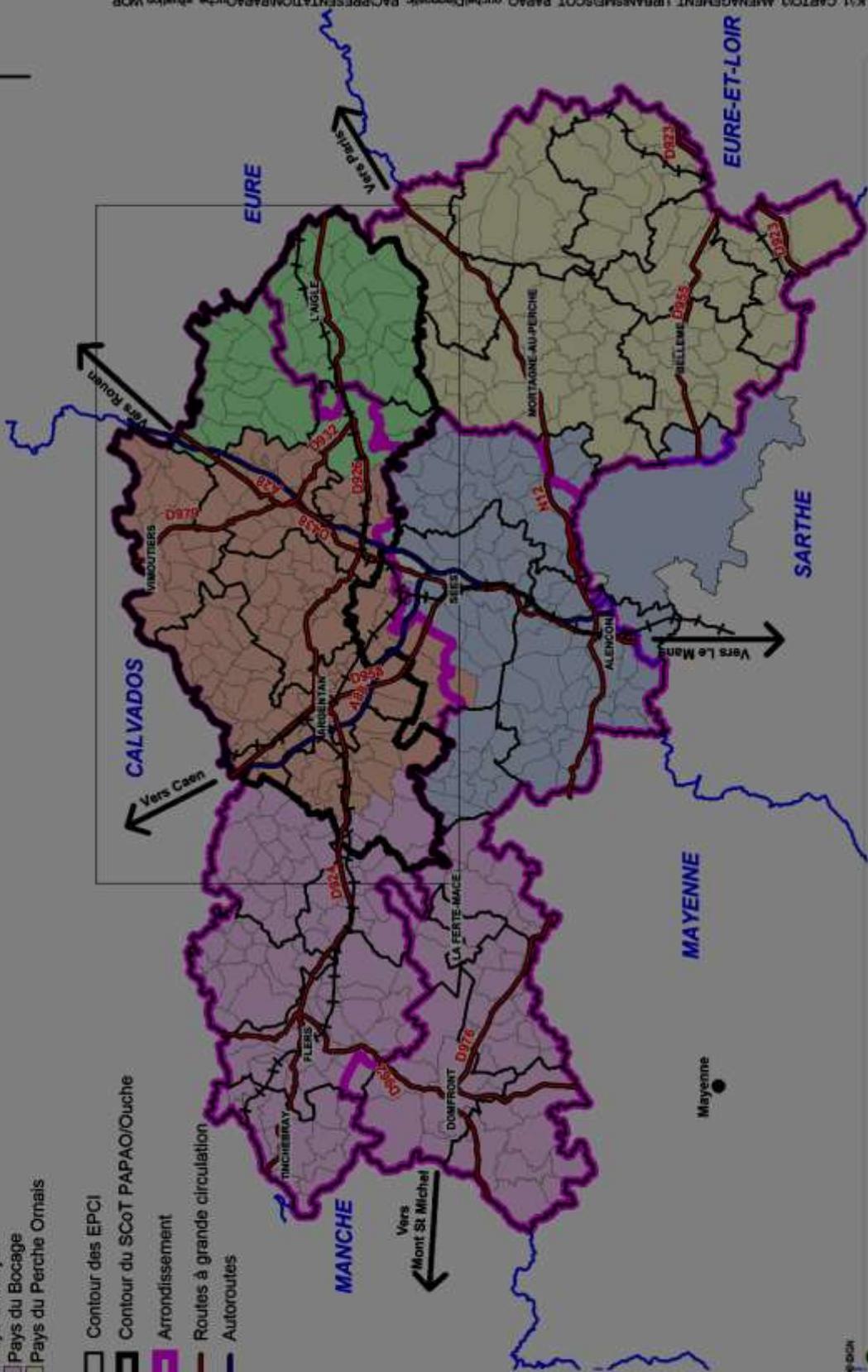


SCoT du PAPAOUche : Situation du SCoT dans le département



- Pays d' Argentan - Pays d'Auge Ornais
- Pays d' Ouche
- Pays d'Alençon
- Pays du Bocage
- Pays du Perche Ornais

- Contour des EPCI
- Contour du SCoT PAPAOUche
- Arrondissement
- Routes à grande circulation
- Autoroutes



Connaissance et Prospective Territoriale (CPT) ● ● ● ● ●

Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

11/06/2014

Le Pays d'Ouche

Dans sa totalité, le Pays d'Ouche s'étend sur les départements de l'Orne et de l'Eure.

Extrait de Wikipedia :

« C'est une région agricole aux paysages de bocage assez sévères, relativement pauvre (sol d'argile à silex, produit de la décalcification du substrat crayeux, recouvert de limons des plateaux d'origine éolienne (lœss), d'épaisseur variable, des affleurements de grès ferrugineux mélangé de silex (appelé « grison »), qui comprend également de grandes forêts (forêt de Breteuil, forêt de Conches, forêt de Beaumont). Ces forêts sont caractérisées par la fréquence du chêne, la rareté du hêtre, surtout dans la partie sud, en raison notamment d'une pluviométrie insuffisante. Par contre, le sapin (appelé localement sap, cf. Le Sap-Mêle, Le Sap-André, la Sapaie, la Sapaie à Grandchain et à Gisay-la-Coudre) y serait présent depuis le dernier âge glaciaire d'après les botanistes

Le pays d'Ouche a une solide tradition d'élevage bovin, mais de nombreuses exploitations se sont reconverties dans la production de céréales. C'est aussi une région industrielle (tréfileries à Rugles). »

Extrait de la Charte Paysagère du Pays d'Ouche :

« Le Pays d'Ouche est un espace historique qui s'étend entre Bernay, Conches-en-Ouche, Verneuil-sur-Avre et Moulins-la-Marche. Proche de la région parisienne, il est entouré au sud et à l'ouest par les Pays plus connus du Perche et du Pays d'Auge. Il est bordé par la Charentonne et l'Avre et traversé par l'Iton et la Risle.

La partie ornaise de ce Pays est constituée de 48 communes, regroupant près de 30 000 habitants. Territoire rural (45 hab/km²) organisé autour de la ville pôle de l'Aigle, il est marqué par une certaine diversité de ses paysages sur les 634 km² qui le composent. »

La plaine d'Argentan

Extrait de Wikipedia :

« C'est une plaine céréalière entourant le nord, l'ouest et le sud de la ville d'Argentan, bordée au nord par la campagne de Falaise, à l'ouest par le pays d'Houlme (bocage normand), au sud par la campagne d'Alençon et à l'est par le pays d'Ouche. Elle assure la continuité des plaines de Caen et campagne de Falaise dans la plaine de Normandie. »

Le Pays d'Auge

Dans sa totalité, le Pays d'Auge s'étend sur les départements de l'Orne et du Calvados.

Extrait de Wikipedia :

« Le pays d'Auge est délimité par le bassin versant de la Touques à l'est, la Dives à l'ouest, la Côte Fleurie au nord et les collines d'Argentan au sud.

Le pays d'Auge comprend les cantons de : Blangy-le-Château, Cabourg, Cambremer, Cormeilles pour partie, Dozulé, Exmes, Gacé, Honfleur, Lisieux, Livarot, Mézidon-Canon, Orbec, Pont-l'Évêque, Saint-Pierre-sur-Dives, Troarn, Trouville-sur-Mer, Thiberville et Broglie pour partie, Trun et Vimoutiers.

De nos jours, le Calvados et l'Orne faisant partie de la région moderne de Basse-Normandie, il s'y trouve donc inclus, hormis quelques communes euroises des cantons de Cormeilles, de Thiberville et de Broglie (Haute-Normandie). Ces communes sont : Asnières, Cormeilles, Fatouville-Grestain, Fiquefleur-Équainville, Fontaine-la-Louvet, La Chapelle-Bayvel, La Chapelle-Gauthier, La Chapelle-Hareng, La Lande-Saint-Léger, Manneville-la-Raoult, Saint-Germain-la-Campagne, Saint-Pierre-de-Cormeilles, Saint-Pierre-du-Val et Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

(...)

Il appartient géologiquement au bassin parisien et son sous-sol est essentiellement du type calcaire oolithique de couleur jaune.

Le littoral est bordé de falaises d'élévation moyenne (moins de 50 m de hauteur) entrecoupées de vallées aux larges estuaires : embouchure de la Touques, embouchure de la Dives. Ces falaises sont sujettes à une forte érosion qui fragilise les constructions directement situées sur le littoral, notamment entre Cricqueboeuf et Trouville-sur-Mer. Les plages sont recouvertes de sable fin, précédé d'un cordon de dunes au niveau des estuaires. L'estuaire de la Touques était constitué de marais, dont la plus grande partie a été asséchée. Cependant, les marais de la Touques sont encore présents sur une vaste superficie de 1 500 hectares³, entre la commune de Saint-Arnoult et celle de Pont-l'Évêque. Le site des marais est un atout majeur pour la

biodiversité et notamment l'avifaune avec plus de 220 espèces déjà recensées. Ces marais ont une valeur paysagère et naturelle d'ordre départemental, national et même européen.

L'histoire géologique a composé un paysage de collines qui fait contraste avec les plaines du Roumois et la campagne de Caen avoisinantes. De même, le paysage a été aménagé à une époque ancienne en bocage composé de haies d'arbres ou de buissons autour d'herbages humides.

Le climat de type océanique assure une répartition assez égale des pluies tout au long de l'année. Les températures sont modérées par l'influence du Gulf stream. Il s'avère donc favorable au maintien de prés et de prairies qui permettent d'alimenter un élevage bovin et équin abondant.

En revanche, la culture des céréales y est encore peu répandue, bien qu'on y cultive de plus en plus de maïs pour nourrir le bétail en hiver et que la tendance à un retour aux cultures s'affirme de manière croissante. C'est en partie lié à la crise que connaît l'élevage bovin.

Ce pays était jadis couvert de forêts, dont il ne reste plus que quelques espaces boisés (forêt de Saint-Gatien, forêt de Gouffern, etc.) et de nombreux bois qui couronnent souvent le sommet des collines. L'exploitation du bois motivée par l'importance des chantiers navals et l'architecture traditionnelle à pans de bois explique partiellement ces déboisements. »

2. Gouvernance

A.II.2.1 Le PAPA0

Extrait du rapport annuel d'activité 2013 (Assemblée Générale du 24 juin 2014) :

« Le PAPA0 est un Pays au sens de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (Loi Pasqua de 1995, et Loi Voynet de 1999).

L'association du PAPA0 a été constituée le 17 juillet 1998.

Le périmètre définitif du Pays a été reconnu par arrêté préfectoral du 23 juillet 2004.

Le Pays est constitué de 119 communes, réparties dans 7 Communautés de Communes.

L'association a été présidée par Patrick MUSSAT jusqu'en novembre 2001, puis par Maurice DROULIN jusqu'en décembre 2011, puis par Laurent BEAUVAIS jusqu'en décembre 2013, puis par intérim par Jean-Pierre LATRON.

Le Pays est doté d'un Conseil de Développement, depuis le 5 janvier 2001, actuellement présidé par Philippe GUILLAIS.

Le Pays a obtenu et géré plusieurs actions ou programmes :

- ⑩ Le programme européen Leader+ 2002 – 2008 : 1.854.000 € d'aides,
- ⑩ L'Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat 2006 – 2009 : 600.000 € d'aides,
- ⑩ Le Pôle d'Excellence Rurale (PER) Filière équine 2006 – 2009 : 800.000 € d'aides,
- ⑩ Le programme européen Leader 2009 – 2015 : 1.100.000 € d'aides
- ⑩ L'Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat 2010 – 2013 : 200.000 € d'aides,
- ⑩ D'autres actions ou dispositifs sont animés par le Pays : Contrat de Pays, Volet Territorial du Contrat de Projets, 1% Paysage et Développement, ... »

A.II.2.2 Le Pays d'Ouche

Extrait du PER « mémoire industrielle et culture numérique pour un accueil d'excellence en vallée de la Risle » - octobre 2010 :

« Le Pays d'Ouche ornais a été créé en 1995 pour mettre en œuvre le programme LEADER II (GAL¹ Pays d'Ouche), initié par une mobilisation du monde agricole. Il a développé ses activités pour devenir un Pays au

¹GAL : Groupe d'Action Locale, organisation territoriale à laquelle est attribuée une enveloppe financière dans le cadre du programme LEADER.

sens de la LOADDT en 2003 avec l'approbation de sa Charte de développement durable. Il est aujourd'hui labellisé « Pays d'Accueil Touristique », porte un nouveau programme LEADER (avec le GAL Pays d'Ouche) et élabore un Plan Climat territorial depuis deux ans. Il s'est engagé dans le soutien du commerce et de l'artisanat en milieu rural (OCM Pays d'Ouche), a élaboré une charte paysagère et lance actuellement l'élaboration d'une Charte forestière. »

Le Pays a contractualisé avec l'Etat et la Région dans le cadre du volet territorial du Contrat de Projet 2007-2013.

Le Pays a su fédérer et engager ses quatre Communautés de Communes dans une véritable dynamique territoriale en étroite collaboration avec les socio-professionnels et un ensemble d'acteurs du territoire avec lesquels des habitudes de travail se sont tissés depuis le premier programme LEADER. »

A.II.2.3 Le syndicat mixte du SCOT PAPA0 / Pays d'Ouche

Le syndicat mixte du SCOT PAPA0 / Pays d'Ouche a été créé par arrêté préfectoral du 6 novembre 2013. Il regroupait à sa création 10 communautés de communes dont 3 ont fusionné au 1^{er} janvier 2014 (cf. Intercommunalité plus bas). Il est créé pour une durée illimitée et exerce la compétence « Élaboration, gestion, mise en œuvre, évaluation et révision du Schéma de Cohérence Territoriale » pour les compte des 8 CDC qu'il représente.

A.II.2.4 Le futur PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural)

Généralités

Extrait du site Internet www.collectivites-locales.gouv.fr :

« La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a créé une nouvelle catégorie d'établissements publics : les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

Les PETR sont des établissements publics constitués par accord entre EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, en vue de mener des actions d'intérêt commun et d'élaborer un projet de territoire définissant les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Ce projet de territoire précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique.

Les PETR sont des établissements publics soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes fermés, prévus à l'article L. 5711-1 du CGCT, sous réserve des dispositions prévues à l'article 72 de la loi, codifiées aux articles L. 5741-1 à L. 5741-5 du CGCT.

Ils se distinguent cependant des règles de droit commun par leurs régimes de création. Il peut s'agir :

- ⑩ d'une création initiale émanant de la volonté de plusieurs EPCI à fiscalité propre de se regrouper en PETR. (article L. 5741-1).
- ⑩ d'une transformation volontaire du syndicat mixte composé exclusivement d'EPCI à fiscalité propre et remplissant les conditions fixées à l'article L. 5741-1 du CGCT (article L. 5741-4).
- ⑩ d'une transformation par le représentant de l'Etat de syndicats mixtes ayant été reconnus comme « Pays » au sens de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire dans sa rédaction antérieure à la loi du 16 décembre 2010. Les EPCI membres d'associations ou de groupements d'intérêts publics porteurs de « Pays » peuvent notamment constituer un PETR, par délibérations concordantes, en application des dispositions prévues à l'article L. 5741-1 du CGCT. »

PETR du PAPA0 et du Pays d'Ouche

Extrait du rapport annuel d'activité 2013 (Assemblée Générale du 24 juin 2014) :

« Le 20 juin 2014, le Comité Syndical a décidé de transformer le syndicat mixte du SCOT PAPA0 / Pays d'Ouche en PETR du PAPA0 et du Pays d'Ouche. »

A.II.2.5 L'intercommunalité

Le territoire du SCOT est subdivisé en 8 communautés de communes (CDC).

	Nombre de communes	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
CDC d'Argentan Intercom	36	23 824	972	24 796
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	25	21 492	560	22 052
CDC du Pays du camembert	19	7 520	213	7 733
CDC des Courbes de l'Orne	21	6 603	167	6 770
CDC des Vallées du Merlerault	16	4 606	108	4 714
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	14	4 417	96	4 513
CDC du Pays du Haras du Pin	16	4 305	98	4 403
CDC de la Région de Gacé	14	4 250	113	4 363
Total	161	77 017	2 327	79 344

Source : Insee, populations légales 2014

Argentan Intercom est issue de la fusion des CDC du Pays d'Argentan, de la Plaine d'Argentan Nord et de la Vallée de la Dives intervenue au 1^{er} janvier 2014.

A.II.2.6 Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Seules 2 communes appartiennent au PNR Normandie-Maine : Vrigny et Saint-Christophe-le-Jajolet.

Le PNR Normandie-Maine a été institué par décret du 23 octobre 1975.

Extrait du site www.parc-naturel-normandie-maine.fr :

« Le Parc naturel régional Normandie-Maine a signé sa première charte le 23 octobre 1975.

La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle est opposable aux documents d'urbanisme. Elle a une durée de validité de 12 ans. Elle est approuvée par l'ensemble des partenaires institutionnels ainsi que les communes et villes portes du territoire.

Par décret du premier Ministre en date du 15 mai 2008, le classement du territoire du Parc Normandie-Maine a été reconduit jusqu'en 2020 avec de nouveaux objectifs qui s'articulent autour de 3 axes et de 7 orientations :

- *Axe 1 : Favoriser la biodiversité en assurant l'équilibre des patrimoines naturels, culturels et socio-économiques du territoire*
 - *Orientation 1 : Approfondir les connaissances sur les patrimoines naturels et humanisés*
 - *Orientation 2 : Renforcer la gestion des patrimoines naturels et humanisés*
- *Axe 2 : Responsabiliser, former et informer pour une gestion durable du territoire*
 - *Orientation 3 : Responsabiliser et contribuer au maintien des patrimoines énergétique, paysager et architectural*
 - *Orientation 4 : Sensibiliser à l'environnement*
 - *Orientation 5 : Utiliser le territoire comme vecteur de communication*
- *Axe 3 : Promouvoir les productions et les activités respectueuses du territoire*
 - *Orientation 6 : Encourager les alternatives à l'intensification et au sur-développement*
 - *Orientation 7 : Favoriser les activités identitaires du territoire »*

A.II.2.7 Administration

Les services de l'État

Service déconcentré	Localisation et périmètre d'intervention
Préfecture	Sous-préfecture de Mortagne-au-Perche pour la CDC des Pays de l'Aigle et de la Marche et pour les communes de Saint-Pierre-des-Loges, Mahéru et Fay ; Préfecture pour la commune de Godisson ; Sous-préfecture d'Argentan pour le reste du périmètre.
Direction Départementale des Territoires (DDT)	Délégation Territoriale Est à Mortagne-au-Perche pour les CDC des Pays de l'Aigle et de la Marche et du Canton de la Ferté-Fresnel ; Siège de la DDT à Alençon et son antenne d'Argentan pour le reste du territoire.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP)	Alençon pour l'ensemble du département.
Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)	Argentan, compétence territoriale limitée à cette commune.
Groupement de Gendarmerie	Compagnie à Argentan. Communautés de Brigades à Gacé et l'Aigle, Brigades de proximité à Écouché, Putanges, Trun, Gacé, Exmes, Le Merlerault, La Ferté-Fresnel et Moulins-la-Marche.
Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP)	Services d'impôts des particulier (SIP) à Argentan et l'Aigle, autres services à Alençon.
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)	Alençon pour l'ensemble du département.
Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (DT ARS)	Alençon pour l'ensemble du département.
Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UT DIRECCTE)	Alençon pour l'ensemble du département.
Unité Territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UT DREAL)	Alençon pour l'ensemble du département.
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)	Alençon pour l'ensemble du département.
Délégation Militaire Départementale	Alençon pour l'ensemble du département.

Le Conseil Général

1 agence départementale des infrastructures : Gacé.

2 Centres Locaux d'Information et de Coordination : Argentan et L'Aigle.

2 centres de planification² : Argentan et L'Aigle.

Circonscriptions d'action sociale³ : circonscription d'Argentan avec 1 antenne à Vimoutiers ; 1 antenne à l'Aigle (de la circonscription de Mortagne-au-Perche).

Agences départementales d'infrastructures routières : Agence de la Plaine d'Argentan et d'Alençon à Sées (Sées est hors SCOT) ; Agence des Pays d'Auge et d'Ouche à Gacé.

Établissements publics (chambres consulaires)

Chambre d'agriculture de l'Orne : siège à Alençon pour l'ensemble du département.

Chambre de commerce et d'industrie de Flers-Argentan : implantée à Argentan et Vimoutiers (et Flers) pour le PAPA0 (et le Pays du Bocage).

Chambre de commerce et d'industrie d'Alençon : implantée à Alençon pour le Pays d'Ouche (et tout l'est du département).

Chambre de Métiers et de l'Artisanat : implantée à Alençon avec des permanences à L'Aigle et Argentan (également à Flers et Mortagne-au-Perche).

²Lieux d'accueil, d'écoute, d'information et de consultations gratuites dans les domaines de la sexualité et de l'éducation familiale, les centres de planification sont ouverts à tous (jeunes adultes, mineurs, jeunes majeures, personnes sans couverture sociale).

³Service de proximité concernant l'insertion, la lutte contre la précarité et les exclusions ainsi qu'un service de prévention et protection de l'enfance. Il assure également le suivi et l'accompagnement en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie.

B. DIMENSION SOCIALE

17 POPULATION

29 LOGEMENT

46 DEPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL

57 MIGRATIONS RESIDENTIELLES

62 SERVICES AU PUBLIC

I. POPULATION

Les données de populations sont issues des bases de données diffusées par l'Insee. Elles correspondent aux populations légales 2012 publiées au 1^{er} janvier 2013 et complétées au cours de l'année 2013 de toutes les exploitations (âges, emplois, etc.). Compte tenu du processus de recensement sur 5 ans, ces données sont millésimées à l'année médiane de la période, c'est à dire en 2010 (année médiane de la période de 5 ans 2008-2012).

Les populations 2011 (correspondant aux populations légales publiées le 1^{er} janvier 2014), bien que disponibles à la date de rédaction du présent document, n'ont pas été utilisées, les autres exploitations n'étant pas encore disponibles. L'écart est cependant très faible entre les populations millésimées 2010 et 2011 : - 0,3 % sur l'ensemble du territoire (77 017 habitants en 2011).

1. Un territoire rural polarisé

B.I.1.1 Une densité faible

Le territoire rassemble 77 129 habitants, soit 26 % de la population ornaise. Sa densité moyenne (43 hab/km²) y est inférieure à celle du reste du département (50 hab/km²), et très inférieure aux moyennes régionale (84 hab./km²) ou nationale (115 hab./km²). Elle caractérise un territoire rural.

La densité de 6 des 8 EPCI est inférieure à 40 hab./km².

	Population 2010	densité
CDC d'Argentan Intercom	23 871	76
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	21 521	69

B.I.1.2 Une population concentrée

Les communes d'Argentan, L'Aigle et Vimoutiers rassemblent à elles seules le tiers de la population.

Presque le moitié des communes ont moins de 200 habitants et elles ne représentent que 12 % de la population.

11 communes ont plus de 1 000 habitants, elles représentent 51 % de la population totale du territoire.

CDC du Pays du camembert	7 551	38
CDC des Courbes de l'Orne	6 613	30
CDC des Vallées du Merlerault	4 606	23
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	4 403	21
CDC du Pays du Haras du Pin	4 308	23
CDC de la Région de Gacé	4 256	26
Total PAPAO-Ouche	77 129	43
Total reste Orne	214 513	50
Total Orne	291 642	48

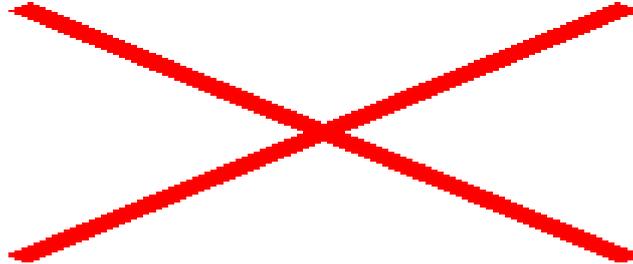
Source : Insee, RGP 2010 exploitation principale

Communes de plus de 1 000 habitants

	Population 2010	% de la population du territoire
Argentan	14 369	18,6%
L'Aigle	7 975	10,3%
Vimoutiers	3 807	4,9%
Gacé	2 102	2,7%
Saint-Sulpice-sur-Risle	1 666	2,2%
Rai	1 552	2,0%
Aube	1 412	1,8%
Trun	1 313	1,7%
Écouché	1 306	1,7%
Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	1 135	1,5%
Rânes	1 081	1,4%

Source : Insee, RGP 2010 exploitation principale totale du territoire.

Répartition des communes par nombre d'habitants



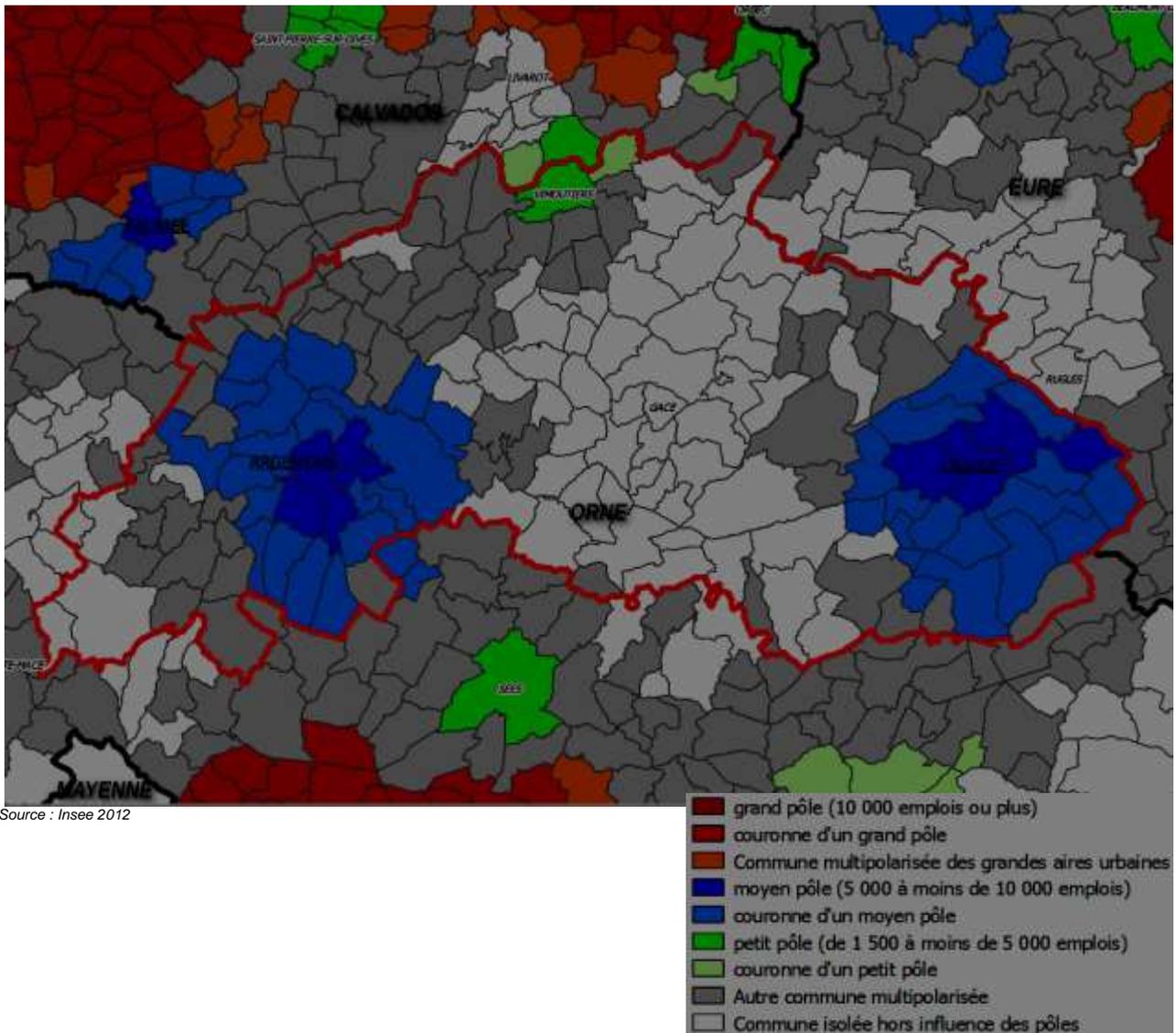
Source : Insee, RGP2010 exploitation principale

B.I.1.3 Trois pôles urbains structurent le territoire

Le territoire compte 3 pôles urbains :

- ⑩ le moyen pôle urbain d'Argentan
- ⑩ le moyen pôle urbain de l'Aigle
- ⑩ le petit pôle urbain de Vimoutiers

Les pôles urbains sont les unités urbaines (zones bâties continues, c'est-à-dire sans coupure de plus de 200 m, comptant au moins 2 000 habitants) offrant au moins 10 000 emplois pour les grands pôles, 5 000 pour les moyens pôles et 1 500 pour les petits pôles.



Argentan, rue Étienne Panthou, vue sur la place de Lattre de Tassigny



L'Aigle, place Fulbert de Beina, vue sur l'office de tourisme et le musée juin 44



Source : Google streetview

Vimoutiers, rue du 11 novembre, vue sur l'hôtel de ville et l'église

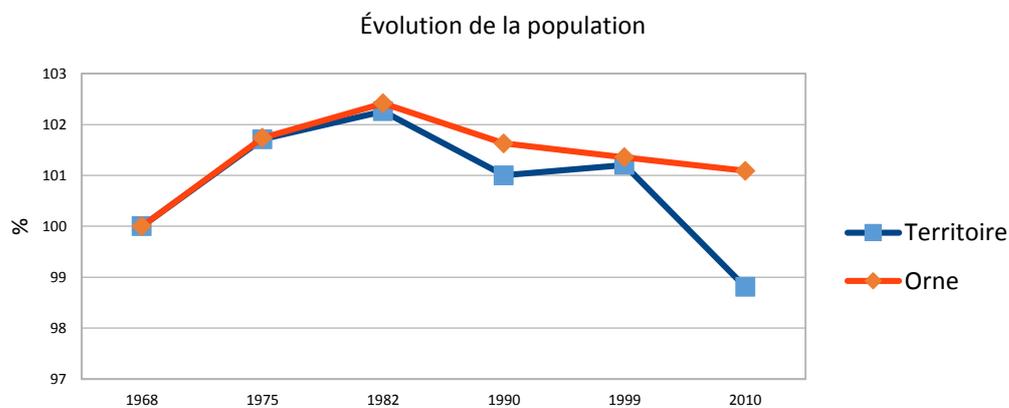


Source : Google streetview

2. Une démographie fragile

B.I.2.1 Une population en baisse...

L'évolution de la population du territoire a globalement suivi celle de l'ensemble du département jusqu'au recensement de 1999 pour décrocher ensuite.



Cette évolution n'est cependant pas homogène sur le territoire :

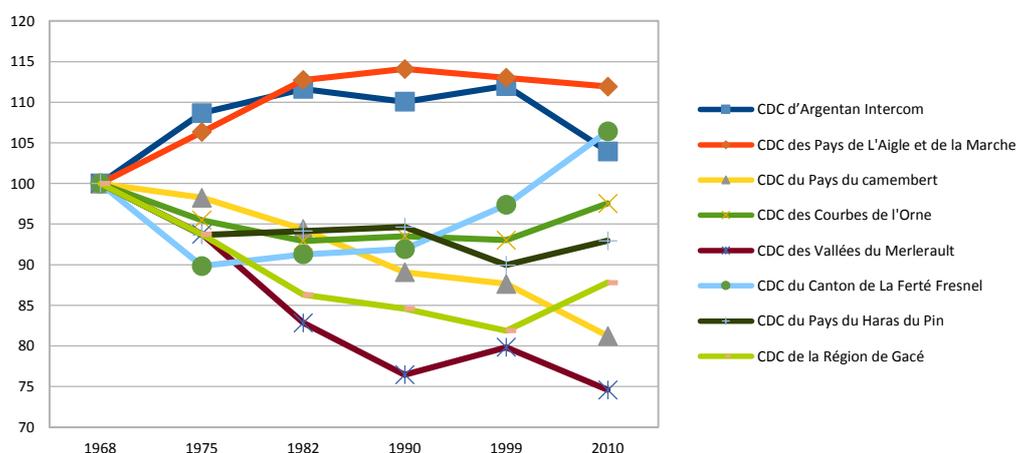
Les Communautés de Communes d'**Argentan Intercom** et des **Pays de l'Aigle et de la Marche** se distinguent par une phase d'**accroissement significatif dans les années 70** alors que les territoires des autres EPCI actuels voient leur population diminuer.

Les **années 80** correspondent pour la plupart à une période de **stabilité démographique**, à l'exception des communautés de communes des Vallées du Merlerault, de la Région de Gacé et du Pays du Camembert qui continuent de perdre des habitants.

La **stabilité observée se poursuit dans les années 90**, sauf pour les communautés de communes des Vallées du Merlerault et du canton de la Ferté Fresnel pour lesquelles une reprise démographique s'amorce mais qui ne se confirmera que pour la seconde.

La **première décennie des années 2 000** voit la population des communautés de communes du Canton de la Ferté Fresnel, des courbes de l'Orne, du Pays du Haras du Pin et de la Région de Gacé augmenter alors que **toutes les autres régressent**.

Évolution de la population par EPCI



Source : Insee, RGP 1968 à 1990 dénombremments, RGP 1999 et 2010 exploitations principales

Populations des EPCI de 1968 à 2010

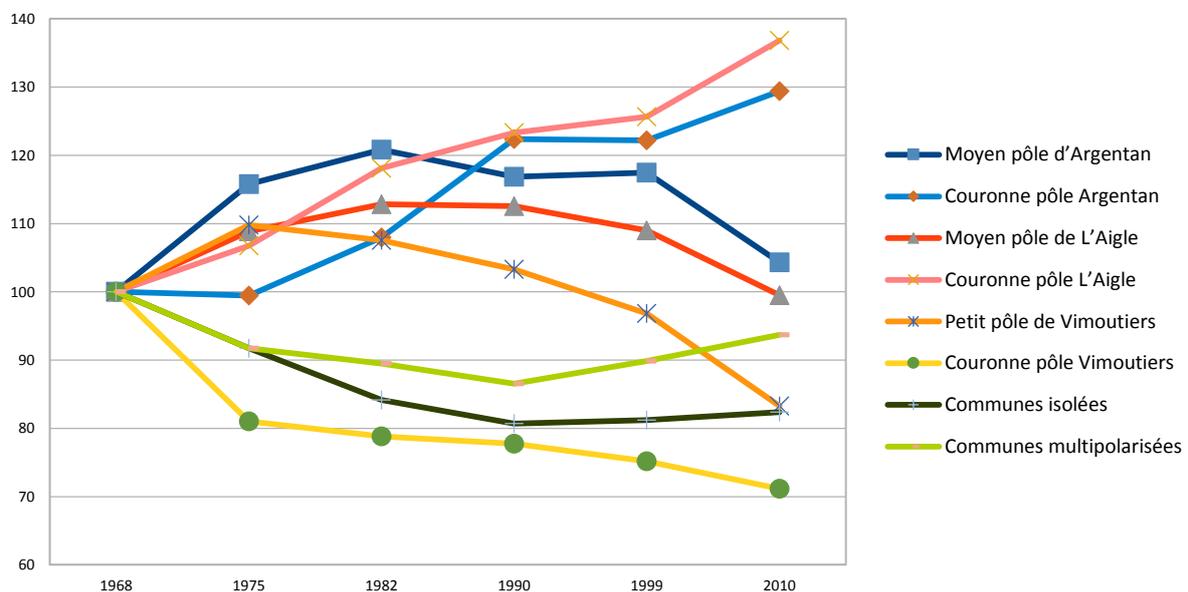
EPCI	1968	1975	1982	1990	1999	2010
CDC d'Argentan Intercom	22 962	24 953	25 634	25 274	25 721	23 871
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	19 227	20 443	21 677	21 937	21 727	21 521
CDC du Pays du camembert	9 295	9 133	8 772	8 279	8 146	7 551
CDC des Courbes de l'Orne	6 780	6 473	6 300	6 339	6 307	6 613
CDC des Vallées du Merlerault	6 175	5 790	5 116	4 721	4 930	4 606
CDC de la Région de Gacé	4 847	4 544	4 183	4 100	3 969	4 256
CDC du Pays du Haras du Pin	4 635	4 341	4 364	4 386	4 170	4 308
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	4 138	3 718	3 777	3 804	4 029	4 403
Territoire	78 059	79 395	79 823	78 840	78 999	77 129
Orne	288 503	293 523	295 472	293 204	292 411	291 642

Source : Insee, RGP 1968 à 1990 dénombrements, RGP 1999 et 2010 exploitations principales

En observant ces évolutions démographiques à l'échelle des pôles urbains, on constate que les pôles principaux du territoire, ceux d'Argentan et de l'Aigle, ont connu un phénomène de déclin démographique des communes centres à l'inverse des communes formant leurs couronnes.

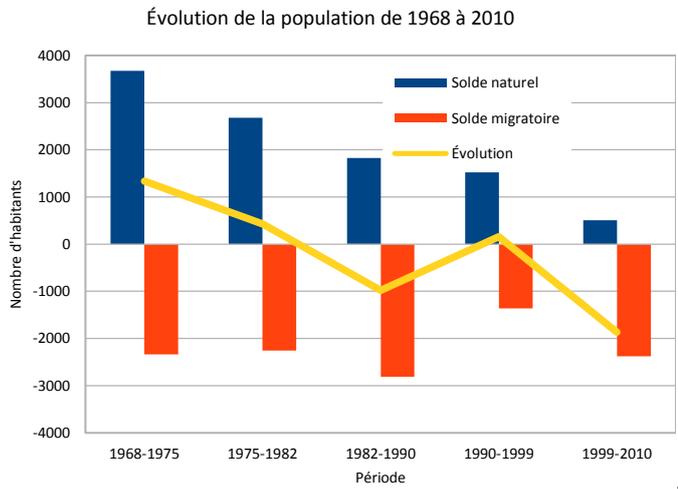
Le petit pôle de Vimoutiers n'a pas connu le même phénomène, le déclin touchant autant les communes constituant le pôle urbain lui-même que sa couronne.

Evolution de la population autour des pôles urbains



Source : Insee, RGP 1968 à 1990 dénombrements, RGP 1999 et 2010 exploitations principales

Trop de départs, pas assez de



Source : Insee, RGP 1968 à 1990 dénombremets, RGP 1999 et 2010 exploitations

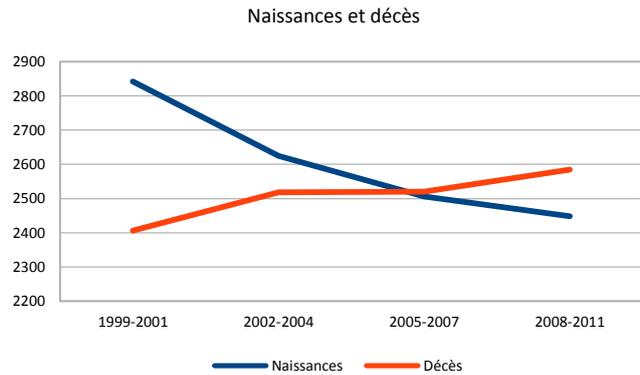
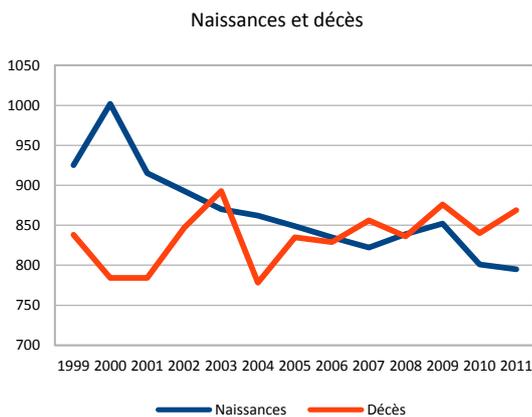
principales, État civil

naissances

Sur l'ensemble du territoire du SCOT, bien que le solde naturel (différence entre le nombre de naissances et de décès) ait été positif sur chaque période intercensitaire, il n'a jamais cessé de décroître.

Il est trop faible aujourd'hui pour compenser le solde migratoire depuis longtemps négatif : +0,6 % contre - 3,0 % (de la population de 1999).

La décennie précédente est marquée par le nombre de naissances qui ne compense plus le nombre de décès.



La CDC d'Argentan Intercom est la plus durement touchée avec un déficit migratoire de -8,9 %. La CDC de l'Aigle se distingue avec un solde migratoire de seulement -2,7 %.

Les 3 CDC des Courbes de l'Orne, du Canton de la Ferté Fresnel et du Pays du Haras du Pin ont les situations les plus favorables avec des soldes naturels et migratoires positifs.

La situation de la CDC du Pays du Camembert est la plus fragile avec un solde naturel et un solde migratoire négatifs.

	Population 2010	Évolution 1999 / 2010 (% de la population de 1999)		Solde naturel (% de la population de 1999)		Solde migratoire (% de la population de 1999)	
CDC d'Argentan Intercom	23 871	-1 850	-7,2%	437	1,7%	-2 287	-8,9%
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	21 521	-206	-0,9%	385	1,8%	-591	-2,7%
CDC du Pays du camembert	7 551	-595	-7,3%	-374	-4,6%	-221	-2,7%
CDC des Courbes de l'Orne	6 613	306	4,9%	61	1,0%	245	3,9%
CDC des Vallées du Merlerault	4 606	-324	-6,6%	-173	-3,5%	-151	-3,1%
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	4 403	374	9,3%	134	3,3%	240	6,0%
CDC du Pays du Haras du Pin	4 308	138	3,3%	108	2,6%	30	0,7%
CDC de la Région de Gacé	4 256	287	7,2%	-70	-1,8%	357	9,0%
Total SCOT PAPAOUche	77 129	-1 870	-2,4%	508	0,6%	-2 378	-3,0%
Total Orne	291 642	-769	-0,3%	3 236	1,1%	-4 005	-1,4%
Total Basse-Normandie	3 358 825	172 107	4,9%	119 516	3,4%	52 591	1,5%

Source : Insee, RGP 1968 à 1990 dénombrements, RGP 1999 et 2010 exploitations principales, État civil

	Population 2010	Évolution 1999 / 2010 (% de la population de 1999)		Solde naturel (% de la population de 1999)		Solde migratoire (% de la population de 1999)	
Pôle d'Argentan	16 281	-2 047	-11,2%	558	3,0%	-2 605	-14,2%
Couronne du pôle d'Argentan	6 199	345	5,9%	158	2,7%	187	3,2%
Pôle de l'Aigle	11 193	-1 069	-8,7%	147	1,2%	-1 216	-9,9%
Couronne du pôle de l'Aigle	8 582	700	8,9%	249	3,2%	451	5,7%
Pôle de Vimoutiers	3 807	-621	-14,0%	-230	-5,2%	-391	-8,8%
Couronne du pôle de vimoutiers	195	-11	-5,3%	-8	-3,9%	-3	-1,5%
Autre commune multipolarisée	14 929	610	4,3%	-37	-0,3%	647	4,5%
Commune isolée hors influence des pôles	15 943	223	1,4%	-329	-2,1%	552	3,5%
Total SCOT PAPAOUche	77 129	-1 870	-2,4%	508	0,6%	-2 378	-3,0%

Source : Insee, RGP 1968 à 1990 dénombrements, RGP 1999 et 2010 exploitations principales, État civil

L'analyse des soldes naturels et migratoires à l'échelle des pôles montre une similitude entre Argentan et l'Aigle avec des soldes migratoires négatifs pour les pôles eux-mêmes et positifs pour leurs couronnes.

La situation du pôle de Vimoutiers reste précaire avec des soldes naturel et migratoire négatifs.

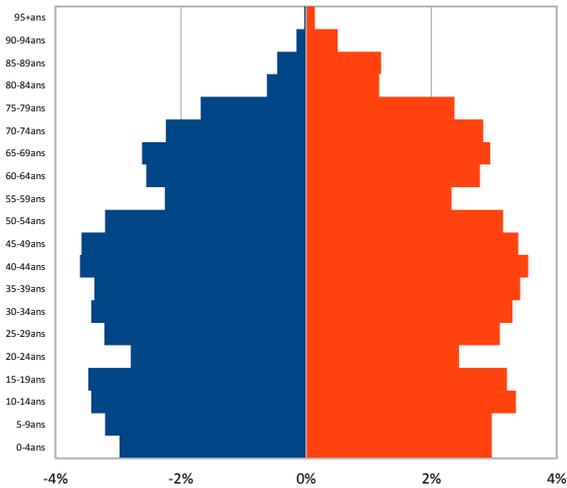
B.I.2.2 ... et vieillissante

Pyramides des âges

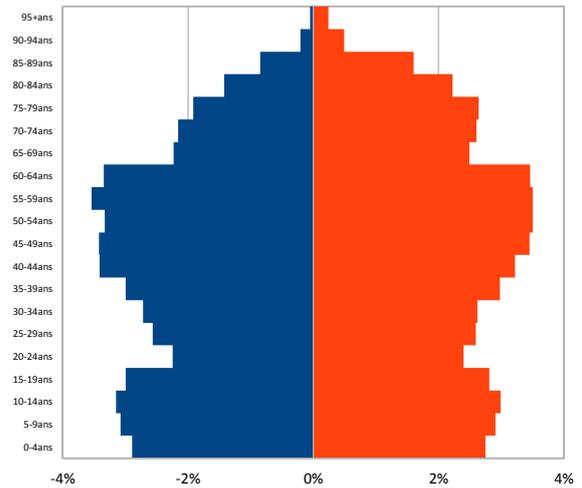
Comme pour l'ensemble du département, le resserrement de la base de la pyramide des âges caractérise une population vieillissante.

Orne

1999	2010
294 858 habitants	293 707 habitants
Hommes 49% Femmes 51%	Hommes 48% Femmes 52%

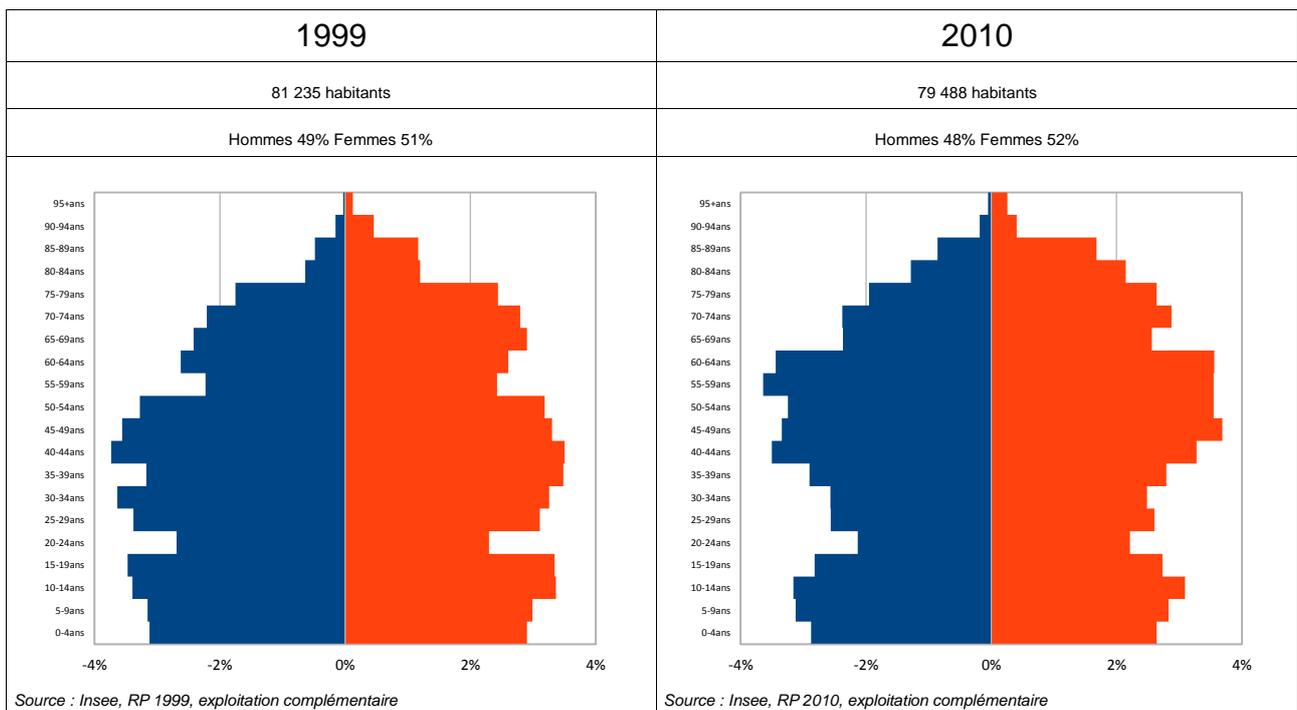


Source : Insee, RP 1999, exploitation complémentaire



Source : Insee, RP 2010, exploitation complémentaire

PAPAO-Ouche



Indice de jeunesse

Entre 1999 et 2010 l'indice de jeunesse (part des moins de 20 ans/part des 60 ans ou plus), a davantage diminué sur le territoire que sur l'ensemble du département. Le territoire vieillit un peu plus vite que le reste de l'Orne.

	1999			2010		
	moins de 20 ans	60 ans et plus	IJ	moins de 20 ans	60 ans et plus	IJ
SCOT PAPAO-Ouche	19 554	19 449	1,01	18 189	21 502	0,85
Orne	71 895	73 152	0,98	68 981	80 809	0,85

Source : Insee, RP 1999 et 2010, exploitation principale

Indices de jeunesse par CDC

		CDC du Canton de La Ferté Fresnel		0,93	0,97
IJ 1999	IJ 2010	CDC d'Argentan Intercom		1,18	0,91

CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	1,07	0,86
CDC des Courbes de l'Orne	0,87	0,88
CDC du Pays du Haras du Pin	1,00	0,85
CDC de la Région de Gacé	0,76	0,80
CDC du Pays du camembert	0,88	0,70
CDC des Vallées du Merlerault	0,73	0,66
Total Résultat	1,01	0,85

Source : Insee, RP 1999 et 2010, exploitation principale

Saint-Sulpice-sur-Risle	1 666	0,95
Rai	1 552	0,93
Argentan	14 369	0,90
Rânes	1 081	0,77
L'Aigle	7 975	0,67
Gacé	2 102	0,66
Trun	1 313	0,63
Écouché	1 306	0,63
Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	1 135	0,60
Vimoutiers	3 807	0,59

Source : Insee, RP 1999 et 2010, exploitation principale

La CDC du Canton de La Ferté Fresnel est épargnée avec une évolution favorable de l'indice de jeunesse.

Les CDC des Vallées du Merlerault et du Pays du Camembert connaissent la situation la plus défavorable.

Parmi les communes les plus peuplées, les indices de jeunesse sont très faibles pour l'Aigle, Vimoutiers et Gacé.

Indices de jeunesse des communes de plus de 1000 hab.

	Population 2010	IJ 2010
Aube	1 412	1,00

B.I.2.3 Évolution des ménages

Le nombre de ménage a augmenté de 6 % sur la période 1999-2010 (8 % pour l'ensemble du département).

La taille moyenne des ménages diminue sur le territoire du SCOT de manière identique à l'ensemble du département pour passer de 2,4 en 1999 à 2,2 en 2010.

Évolution des ménages entre 1999 et 2010

	1999			2010		
	ménages	population des ménages	Personnes par ménage	ménages	population des ménages	Personnes par ménage
CDC d'Argentan Intercom	10 332	24 592	2,4	10 514	22 623	2,2
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	8 920	21 552	2,4	9 591	21 107	2,2
CDC du Pays du camembert	3 182	7 748	2,4	3 254	7 196	2,2
CDC des Courbes de l'Orne	2 552	6 188	2,4	2 843	6 482	2,3
CDC des Vallées du Merlerault	2 028	4 784	2,4	2 093	4 620	2,2
CDC du Pays du Haras du Pin	1 626	4 211	2,6	1 825	4 303	2,4
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	1 600	4 016	2,5	1 858	4 398	2,4
CDC de la Région de Gacé	1 608	3 888	2,4	1 824	4 108	2,3
SCOT PAPA0-Ouche	31 848	76 979	2,4	33 802	74 838	2,2
Orne	118 639	284 845	2,4	128 013	282 812	2,2

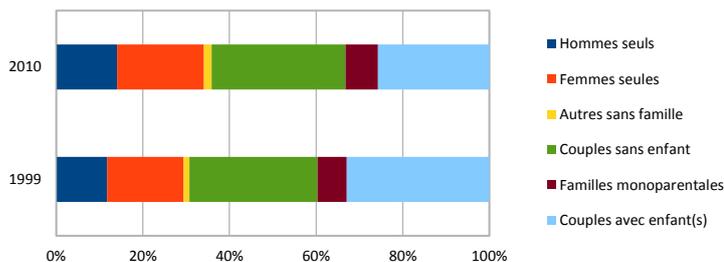
Source : Insee, RP 1999 et 2010, exploitations complémentaires

	Com-munes	1999			2010		
		Ménages	Population	Nombre moyen de personnes par ménage	Nb ménages	Population	Nombre moyen de personnes par ménage
Moyen pôle d'Argentan	4	7 576	17 420	2,3	7 450	15 171	2,0
Couronne du moyen pôle d'Argentan	19	2 144	5 768	2,7	2 468	6 106	2,5
Moyen pôle de l'Aigle	3	5 240	12 100	2,3	5 293	10 833	2,0
Couronne du moyen pôle de l'Aigle	17	3 016	7 872	2,6	3 534	8 557	2,4
Petit pôle de Vimoutiers	1	1 792	4 244	2,4	1 734	3 578	2,1
Couronne du petit pôle de Vimoutiers	1	80	208	2,6	84	200	2,4
Communes multipolarisées	59	5 618	14 119	2,5	6 281	14 769	2,4
Communes isolées	57	6 382	15 248	2,4	6 958	15 623	2,2
SCOT PAPA0-Ouche	161	31 848	76 979	2,4	33 802	74 838	2,2

Le net recul des couples avec enfants, qui ne représentent plus que 26 % des ménages en 2010 contre 33 % en 1999, est cohérent avec la baisse du solde naturel.

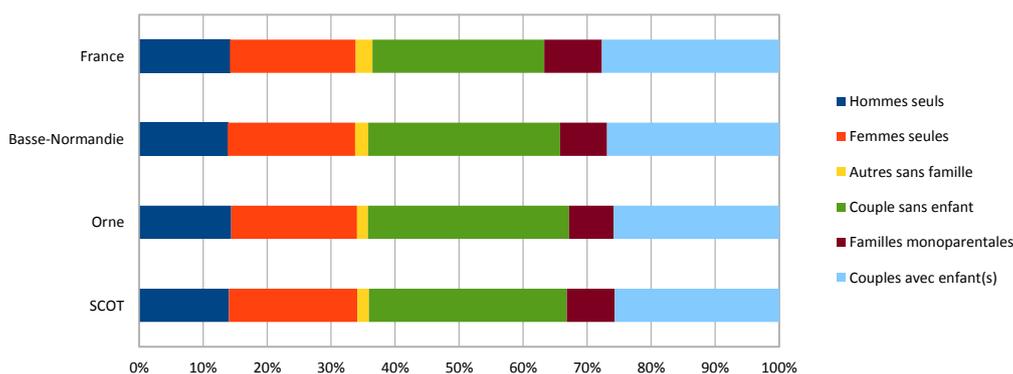
Le vieillissement de la population s'accompagne également d'une augmentation de la part des personnes seules.

Évolution de la composition des ménages entre 1999 et 2010

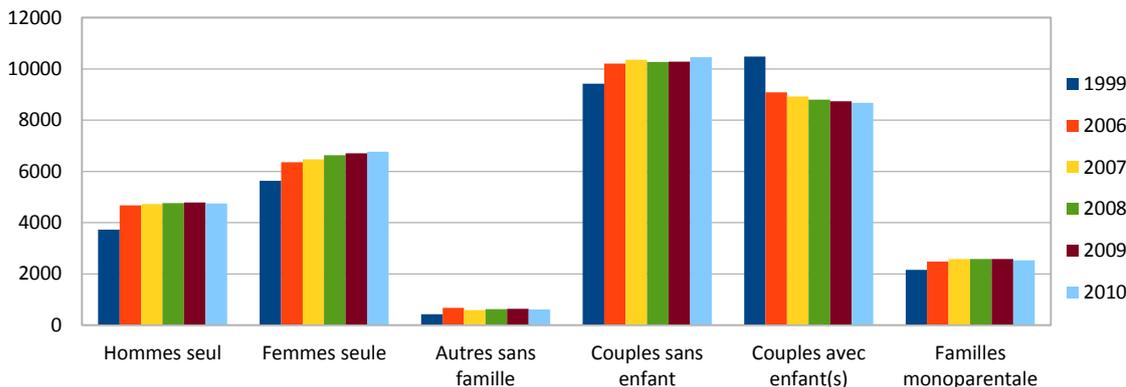


Source : Insee, RP 1999 et 2010, exploitations complémentaires

Répartition des ménages 2010



Source : Insee, RP 2010, exploitations complémentaires



SYNTHESE :

Le SCOT est un **territoire globalement très rural** avec seulement 43 habitants au km² contre 50 dans le reste du département.

Les densités de population distinguent les **zones les plus urbanisées sur les CDC d'Argentan Intercom et des Pays de l'Aigle et de la Marche** avec respectivement 76 et 69 habitants au km², des autres EPCI beaucoup plus ruraux n'atteignant pas les 40 hab/km².

Argentan, L'Aigle, Gacé et Vimoutiers, les 4 communes les plus peuplées, dessinent une armature urbaine et équilibrée du territoire.

On observe un phénomène classique de périurbanisation avec une baisse de population des villes centres au profit de leurs couronnes.

La **démographie y est fragilisée** par une baisse de population qui s'accélère sur la période intercensitaire 1999-2010 où elle est plus sévère que sur le reste du département. Le solde naturel n'a jamais été aussi faible (seulement 508 naissances de plus que de décès sur la dernière période intercensitaire) et ne compense pas un solde migratoire très négatif (-2 378 habitants), ce qui n'est pas le cas dans le reste du département. Les CDC des Courbes de l'Orne, du Canton de la Ferté-Fresnel et de la Région de Gacé sont les plus dynamiques avec une augmentation de la population entre 1999 et 2010 essentiellement due au solde migratoire positif.

La population vieillit : l'indice de jeunesse est désormais aussi faible que dans l'ensemble du département (0,85) alors qu'il était légèrement plus élevé en 1999 (1,01 contre 0,98). Les CDC du Pays du Camembert et des Vallées du Merlerault ont les indices de jeunesse les plus faibles et en diminution entre 1999 et 2010.

II. LOGEMENT

1. Un parc de logement en progression et un taux de vacance élevé

B.II.1.1 Un quart des logements du département

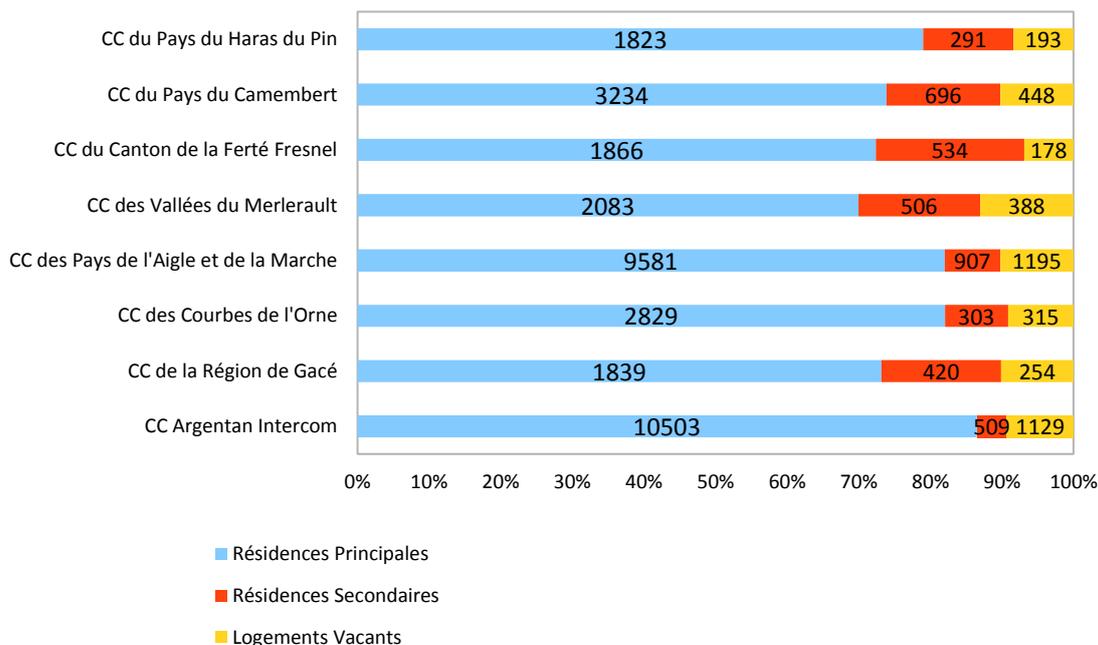
Le parc de logements des Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs et d'Ouche représente 26 % du parc de logements du département, il est en progression malgré le taux de vacance élevé. Il se caractérise pour moitié de logements anciens, tourné essentiellement vers l'accueil des familles.

Le parc des Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs et d'Ouche se compose de 42 024 logements en 2010. On observe une évolution de 3 358 logements supplémentaires depuis 1999 soit 9 % qui reste dans la constante du département de l'Orne. L'ensemble des CDC du périmètre SCoT sont en augmentation entre 1999 et 2010. Du territoire étudié, c'est la CDC de la Région de Gacé, qui détient l'évolution la plus importante soit 13 % entre les deux périodes.

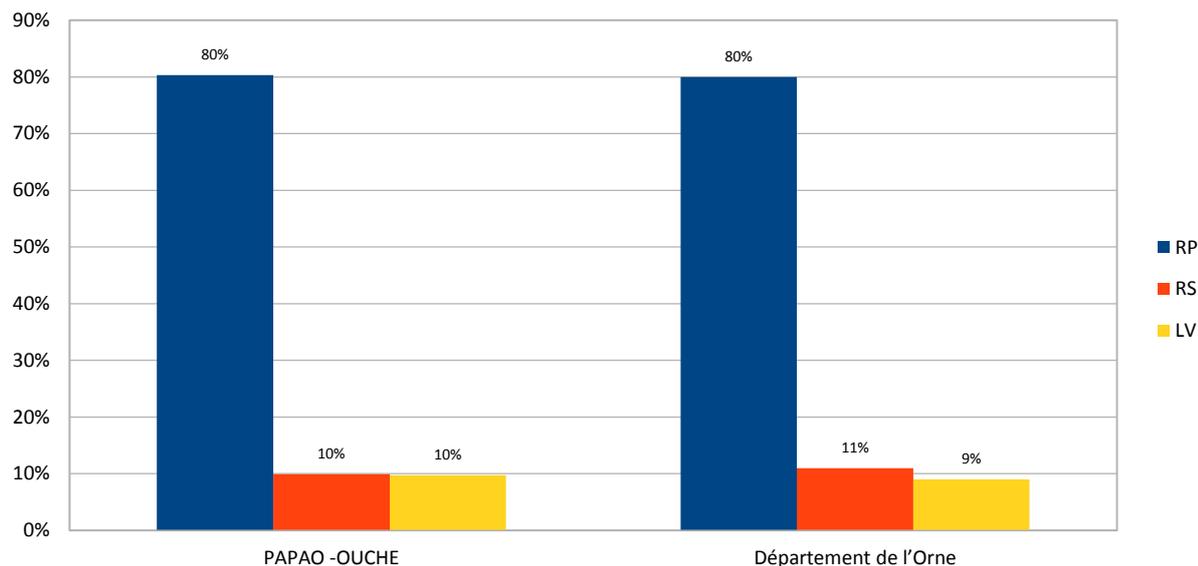
La structure du parc des Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs et d'Ouche est caractérisée par un taux de résidences principales (80%) identique avec le taux du département.

En 2010, les Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs et d'Ouche comptent 33 758 (80%) résidences principales, 4 166 résidences secondaires (10%) et 4 100 logements vacants (10%).

Répartition des résidences dans les Pays du PAPA O et D'OUCHE



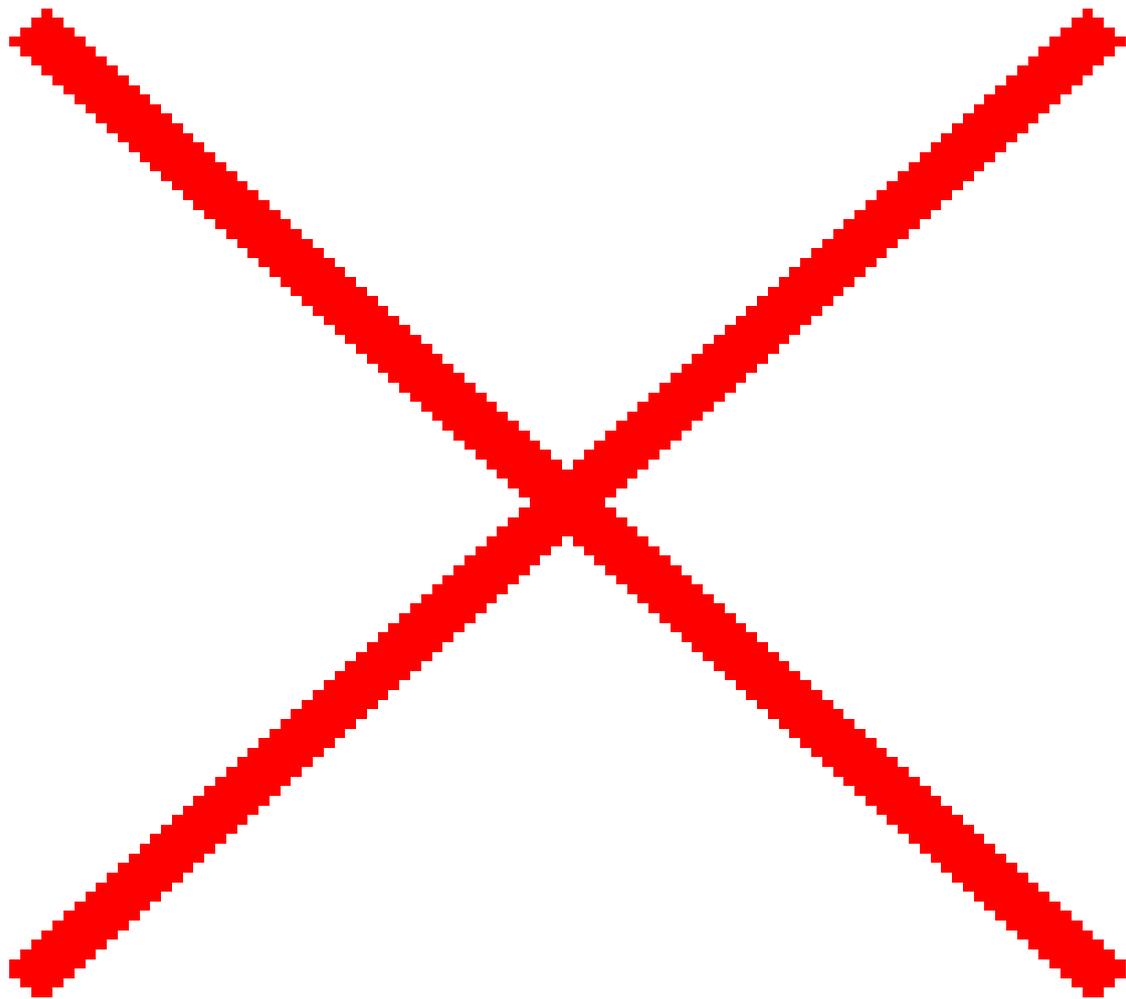
Part des différentes catégories de résidences



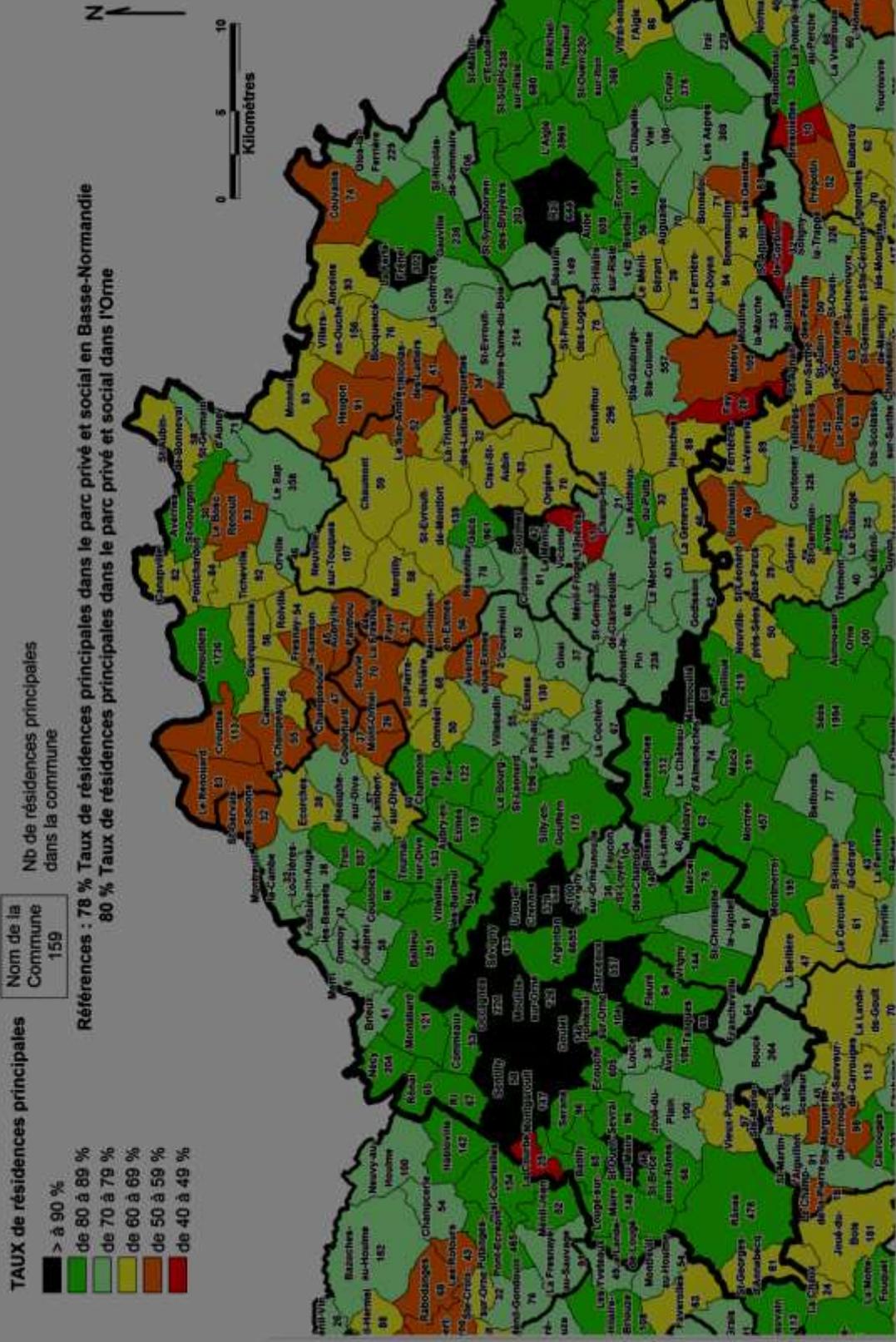
B.II.1.2 Les résidences principales (RP) : en progression

Les Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais et d'Ouche dénombrent 33 758 RP en 2010 composant ainsi 80 % du parc de logement total. Cette part des RP est égale à celle constatée à l'échelle du département.

Depuis 1999, les RP sont en progression de 1 849 logements (+6%), ce qui est légèrement inférieur au pourcentage départemental (8%). Cette augmentation est présente dans toutes les CDC du territoire du SCoT. Cependant, elle est en baisse dans les communes d'Argentan (-4%), de Vimoutiers (-3%), de l'Aigle (-2%) et de Silly-en-Gouffern (-2%).



SCoT PAPAOUche - Résidences principales dans le parc privé et social en 2010

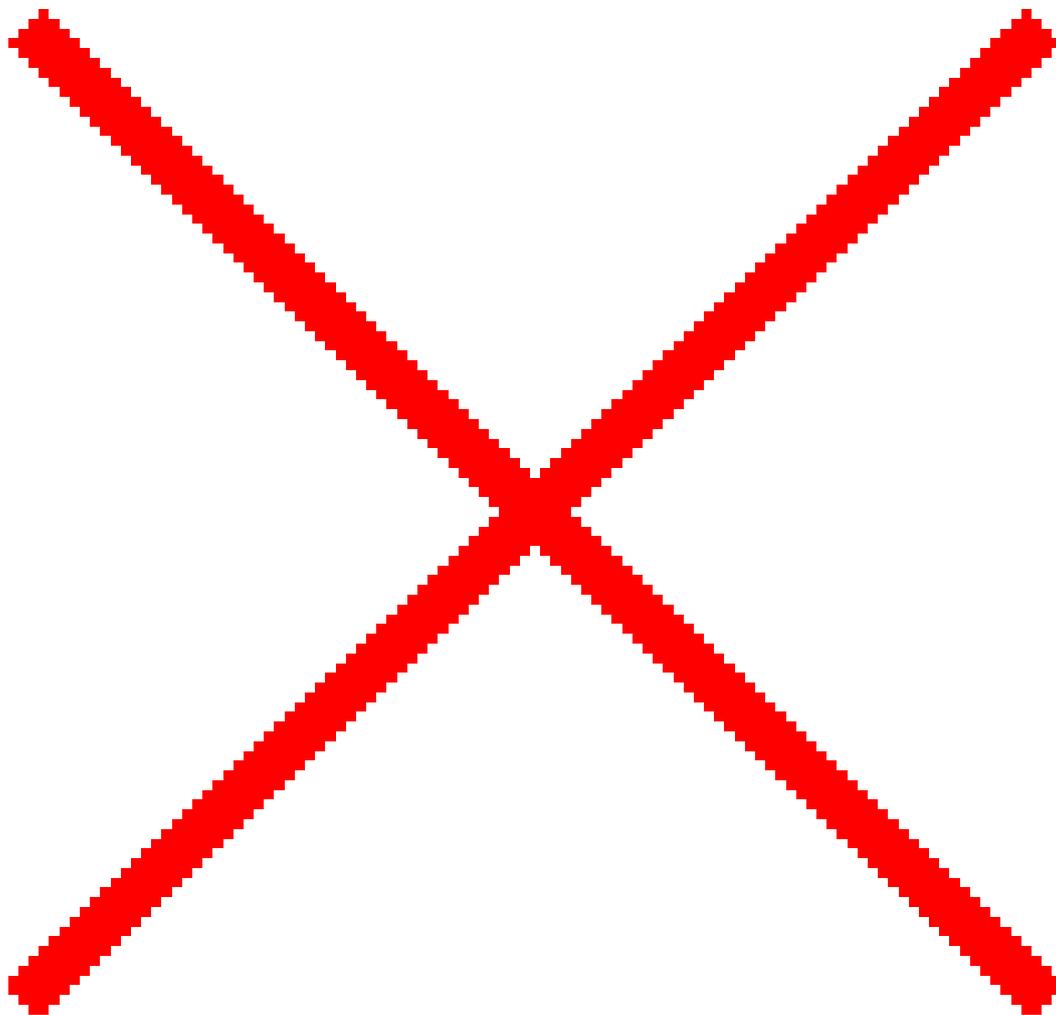


B.II.1.3 Les résidences secondaires (RS) :Inférieures à la moyenne du département

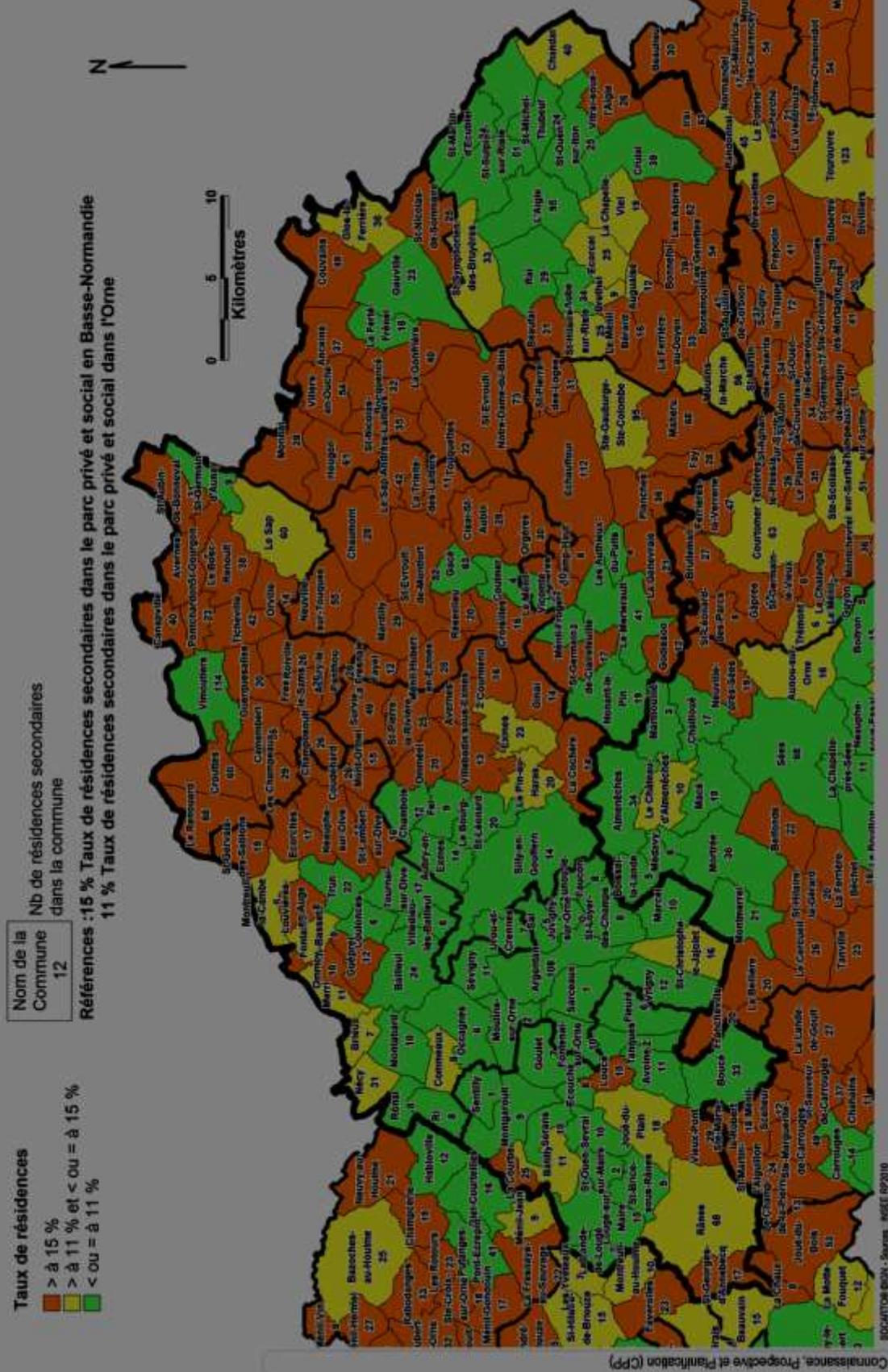
Les Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs et d'Ouche sont composés de 4 166 RS (10%) ce qui est inférieur au taux départemental (11%). Ce taux se décompose à 9% de résidences secondaires dans le PAPAO et de 11% pour le Pays d'Ouche.

Certaines zones concentrent une plus grande part de résidences secondaires. La CDC du Canton de la Ferté-Fresnel arrive en tête de classement avec 21 % de son parc consacré aux logements secondaires. Les CDC d'Argentan, de l'Aigle et de la Marche et des Courbes de l'Orne apparaissent relativement peu attractives pour y établir une résidence secondaire.

Depuis 1999, il y a une baisse de 5 % des RS ce qui se situe dans la tendance ornaise. Toutes les CDC sont touchées par ce phénomène sauf le Pays du Camembert dont les RS augmentent de 4 % soit 31 logements supplémentaires.



SCoT PAPAOUche - Résidences secondaires dans le parc privé et social en 2010



B.II.1.4 Les logements vacants (LV) : en forte augmentation

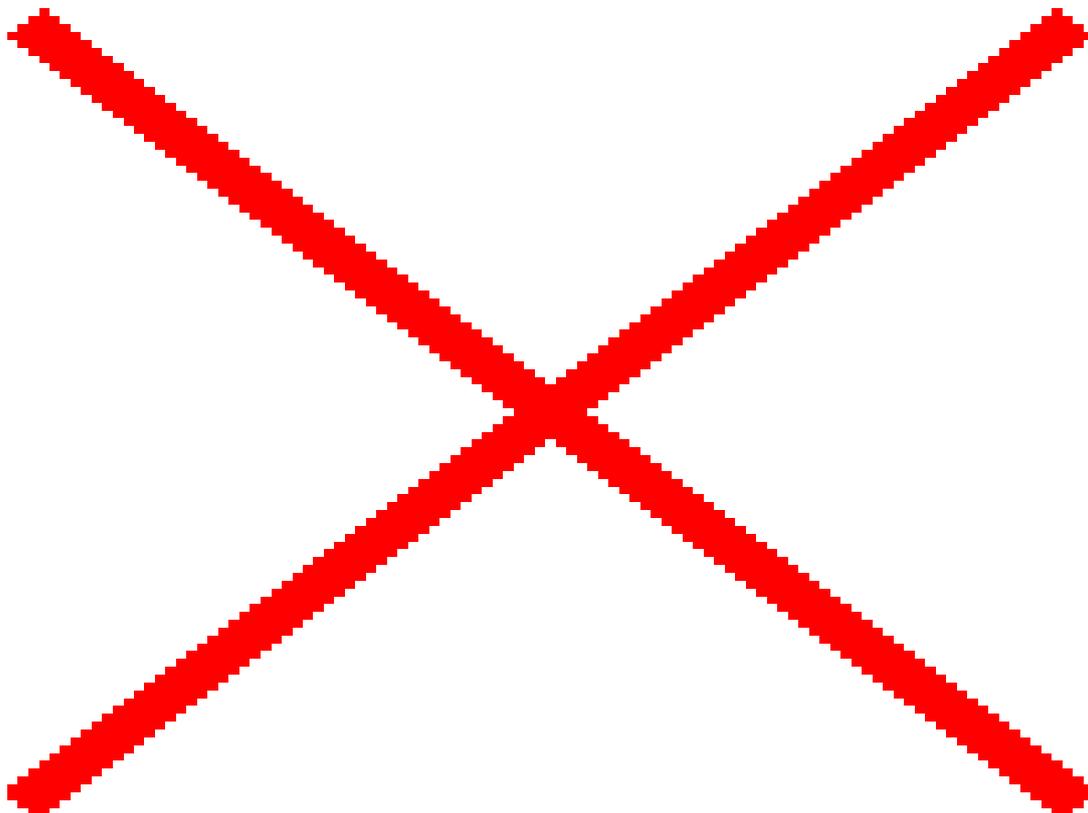
Selon l'Insee, les logements vacants représentent 10 % du parc global, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (9%). La vacance s'accroît de 73 % entre 1999 et 2010. Ce taux est supérieur à celui du département qui est de 50 %.

Toutes les CDC sont impactées par l'augmentation de la vacance et plus particulièrement dans les CDC des Vallées du Merlerault (127%), des Pays de l'Aigle et de la Marche (95%) et d'Argentan Intercom (93%). La vacance est récurrente sur les communes d'Argentan (+160%) et de l'Aigle (+145%). Quant à la commune de La Ferté-Frênel, sa vacance diminue de 42 %.

Selon Filocom, il y a 102 logements qui sont vacants depuis cinq à neuf ans.

Cette vacance est synonyme de logements inadaptés aux besoins de la population. En effet, sur ce territoire, le vieillissement de la population est notable puisque l'indice de jeunesse diminue de 1,01 en 1999 à 0,85 en 2010. Cela suit la tendance du département.

Cette vacance peut provenir également d'une baisse de la population puisqu'en 1999 il y avait 78 999 habitants et en 2010 la population est de 77 129 habitants soit une perte de 1 870 résidents.

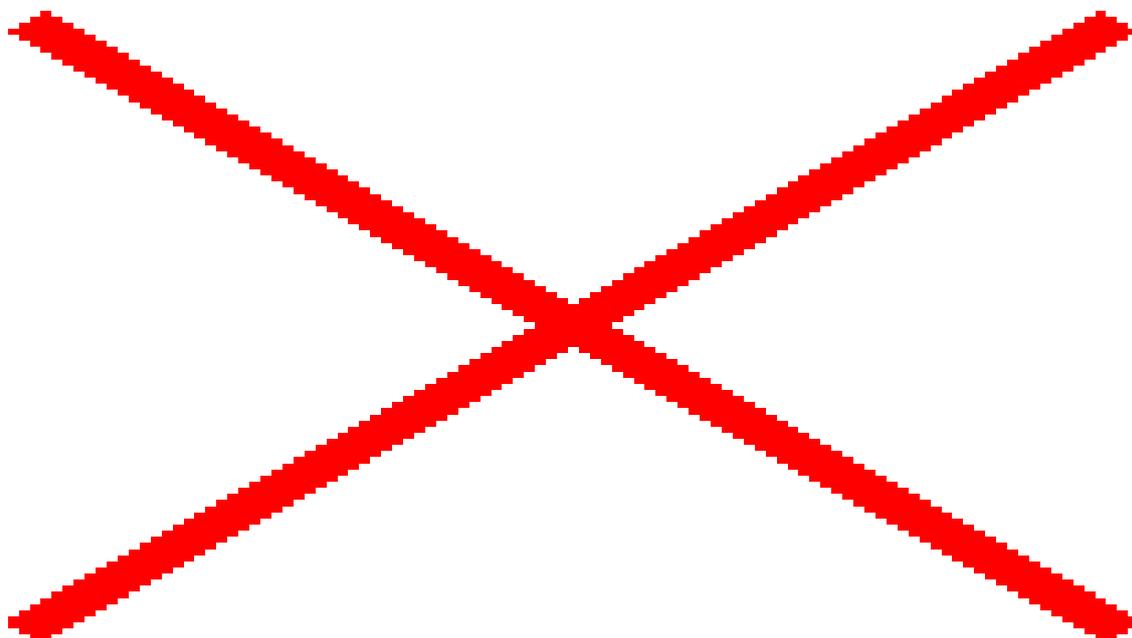


logements sociaux

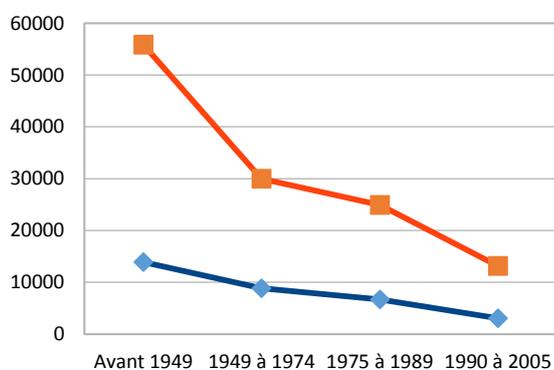
B.II.2.1 La typologie du parc : un parc ancien.

L'habitat des Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs et d'Ouche se compose de 77 % de logements individuels, ce taux est inférieur à celui du département qui s'établit à 79 %.

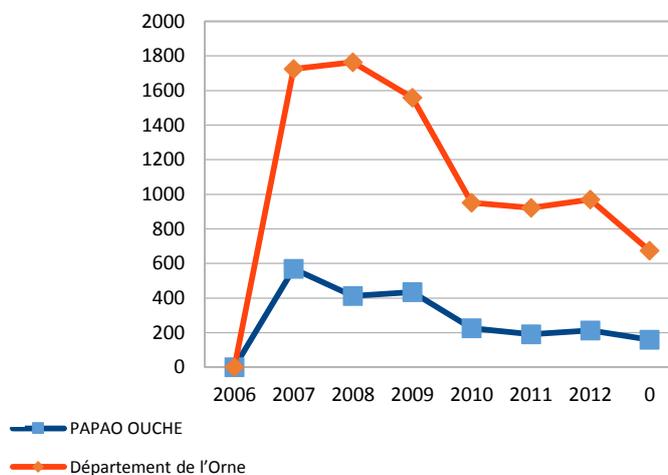
L'âge de la construction des logements permet de retracer les grandes périodes d'urbanisation des Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs et d'Ouche. Ainsi 41 % du parc a été construit avant 1949. Ensuite, pour la période de reconstruction entre 1949 et 1974 le bâti représente 26 % de la construction. Entre 1975 et 1989, elle est de 19 % et entre 1990 et 2005, de 9 %. Les logements neufs dans la période 2006 - 2012 représentent 5 % de la construction correspondant à la moyenne départementale.



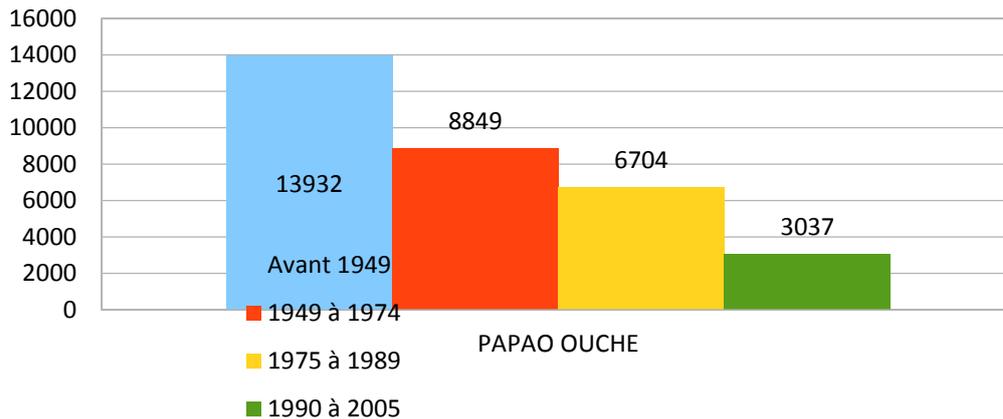
Evolution de la construction ancienne



Evolution de la construction neuve (Source : Sitadel)



La construction dans le PAPAOU OUCHE (avant 2006)



B.II.2.2 Une majorité de propriétaires et une baisse du parc social

L'occupation du parc des Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais et d'Ouche se caractérise par une majorité de propriétaires. Les locataires privés et sociaux ont un taux similaire malgré une baisse importante dans le parc social.

Le parc des RP se scinde en deux segments de marché qui se différencient selon les stratégies que développent les acteurs concernés :

- Le parc privé acquis par un propriétaire privé (personne physique ou personne morale autre que HLM) qui, soit occupe le logement lui-même (propriétaire occupant), soit le met en location.
- Le parc social acquis par les organismes HLM avec l'aide de l'État qui mettent les logements en location auprès de locataires HLM.

Les propriétaires en 2010, occupent 61 % (soit 20 508 logements) des résidences principales sur les Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais et d'Ouche. Le taux de propriétaires occupants est sous-représenté par rapport à celui du département (63 %). Depuis 1999, le taux de propriétaires est en augmentation de 16 % correspondant au taux départemental. A noter que l'ensemble des CDC enregistre une progression de la part des propriétaires.

Le secteur locatif privé représente 19 % des RP, soit 6 544 résidences, ce qui est au-dessous de la moyenne départementale avec 21 %. Ce parc se situe majoritairement dans la CDC du Pays l'Aigle et de la Marche (2 063) et Argentan Intercom (1 871). Entre les deux recensements dans les Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais et d'Ouche, on enregistre une augmentation du poids de son parc locatif de 6 % correspondant également à la moyenne départementale. Cette augmentation se remarque sur la moitié des CDC (Argentan Intercom 16 %, Région de Gacé 11 %, Pays de l'Aigle et de la Marche 11 %, Canton de la Ferté Fresnel 9%).

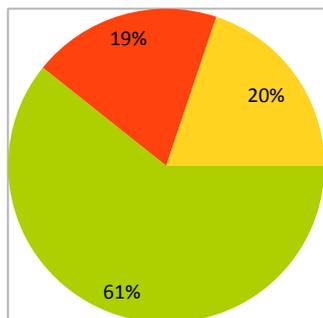
Le parc locatif social, selon les statistiques de l'Insee atteint 20 % (6 706 logements HLM), ce secteur est plus développé par rapport au niveau Ornais (16 %). Les logements HLM se situent principalement dans les CDC d'Argentan Intercom et du Pays de l'Aigle et de la Marche.

Le parc HLM est en diminution de 18%, tandis que sur le département il est de 13 %. La baisse se caractérise plus particulièrement dans les CDC d'Argentan Intercom (-811 logements) et du Pays de l'Aigle et de la Marche (-389 logements). Toutes les CDC perdent des locataires HLM sauf la CDC de la Région de Gacé qui affiche une augmentation de 5 %.

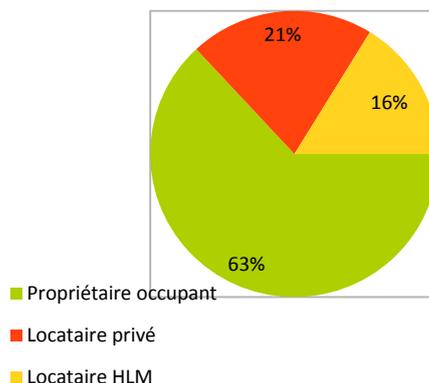
Entre 1999 et 2010, les populations se tournent plus vers l'accession à la propriété et le parc locatif privé au

détriment du parc social.

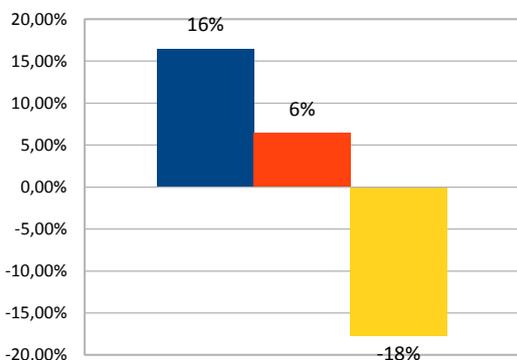
Statut d'occupation dans le PAPAOUUCHE



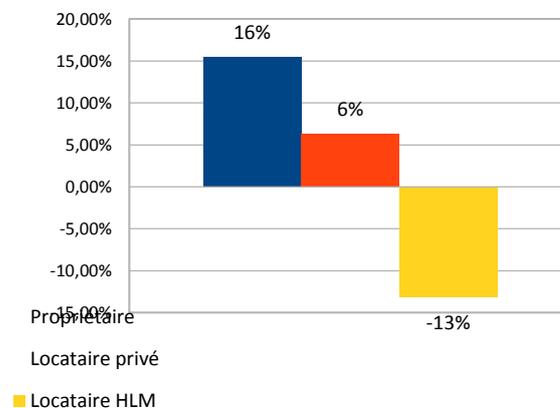
Statut d'occupation dans l'Orne



Evolution du statut d'occupation du PAPAOUUCHE



Evolution du statut d'occupation dans le département de l'Orne

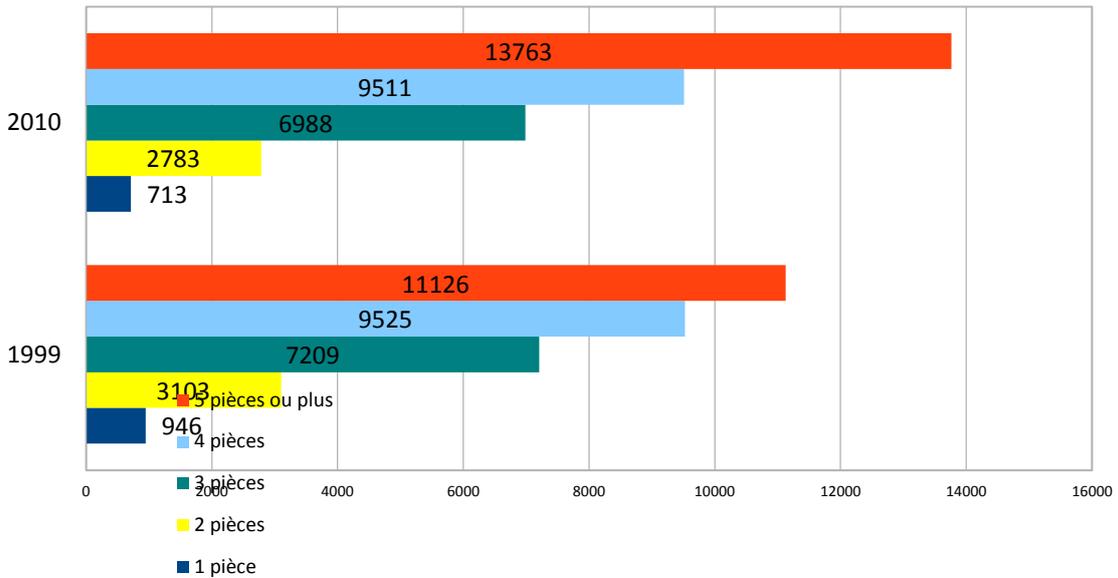


Les copropriétés sont au nombre de 1 858, elles se situent principalement sur les CDC d'Argentan Intercom, du Pays de l'Aigle et de la Marche, du Pays du Camembert. L'Orne comptabilise 13 299 logements en copropriétés. La vacance globale dans les copropriétés sur les Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs et d'Ouche est de 243 logements et sur l'Orne de 2 037.

B.II.2.3 La taille des logements : une prédominance des grands logements

La taille des logements des résidences principales met en évidence la prédominance des T4 et T5 (23 274), représentant 70 % des résidences principales tandis que l'offre en T1 et T2 représente seulement 10 %. L'écart s'est accentué entre les deux derniers recensements puisqu'il y a une augmentation des logements de 5 pièces et plus de 23 % (+2737 logements). Ainsi, on peut dire que l'offre de logements est essentiellement tournée vers l'accueil des familles et peu vers les couples ou les ménages en décohabitation.

Taille des logements dans le PAPA0-OUCHE

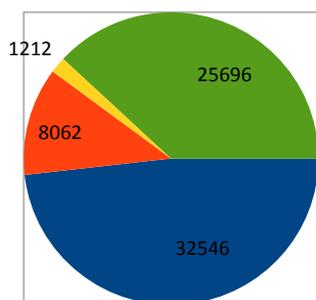


B.II.2.4 un parc globalement confortable mais qui nécessite une adaptation au développement durable.

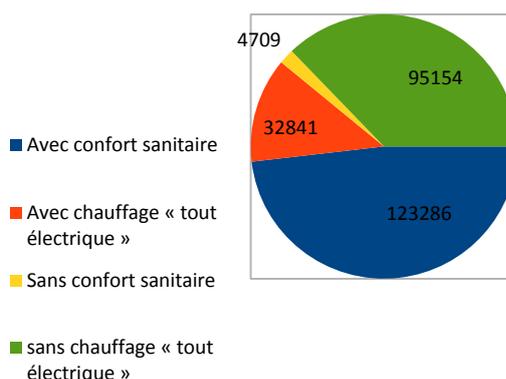
Le confort en matière sanitaire (salle de bain, WC) atteint 96 % du parc des RP tant dans les Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs et d'Ouche que dans le département.

Le chauffage central « tout électrique » équipe 24 % des RP dans les Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs et d'Ouche et dans le département il équipe 26 % des RP. On remarque que ces logements potentiellement énergivores si conçus avec des matériaux qui ne plus adaptés aux normes actuelles en matière d'isolation.

Confort des résidences principales PAPAOUUCHE



Confort des résidences principales dans l'Orne



B.II.2.5 Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) impacte 3 % des résidences principales.

On parle du parc potentiellement indigne lorsque le logement est vétuste et qu'il présente un risque pour la santé des occupants.

Ainsi dans les Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs et d'Ouche, le PPPI impacte 3 % des RP (975 logements), ce taux est inférieur à celui de département (5 % soit 6460 logements).

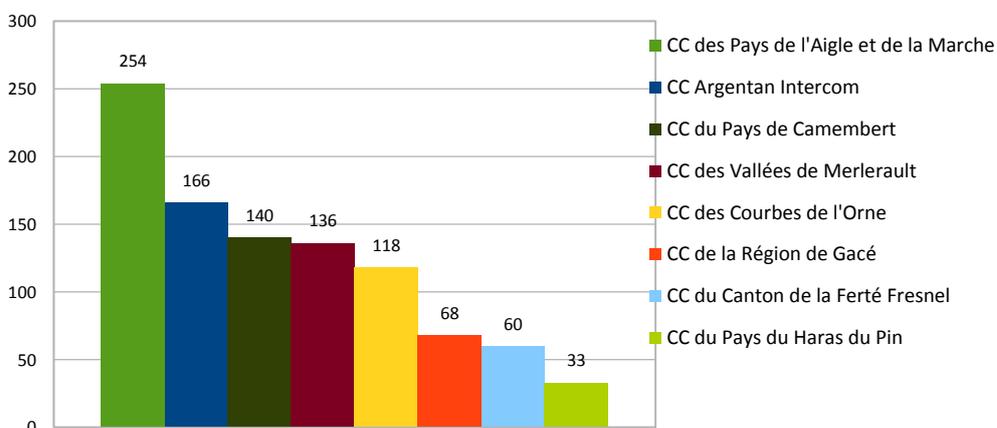
Les CDC les plus touchées par ce phénomène sont les CDC des Pays de l'Aigle et de la Marche (254 logements) ainsi que les CDC d'Argentan Intercom (166 logements) toutefois les CDC les moins touchées sont celles du Pays du Haras du Pin avec 33 logements et la CDC du Canton de la Ferté Fresnel avec 60 logements. Il concerne essentiellement les propriétaires occupants de plus de 60 ans et qui habitent dans des logements construits avant 1949.

Le Pôle Habitat Indigne (POLHI) a reçu 18 signalements sur la période 2013-2014.

À noter que ces chiffres sont incomplets, car certaines données sont en dessous du seuil communicable.

B.II.2.6 Le parc social : un nombre de logements important et une demande

Le nombre de PPPI dans le PAPAOUUCHE

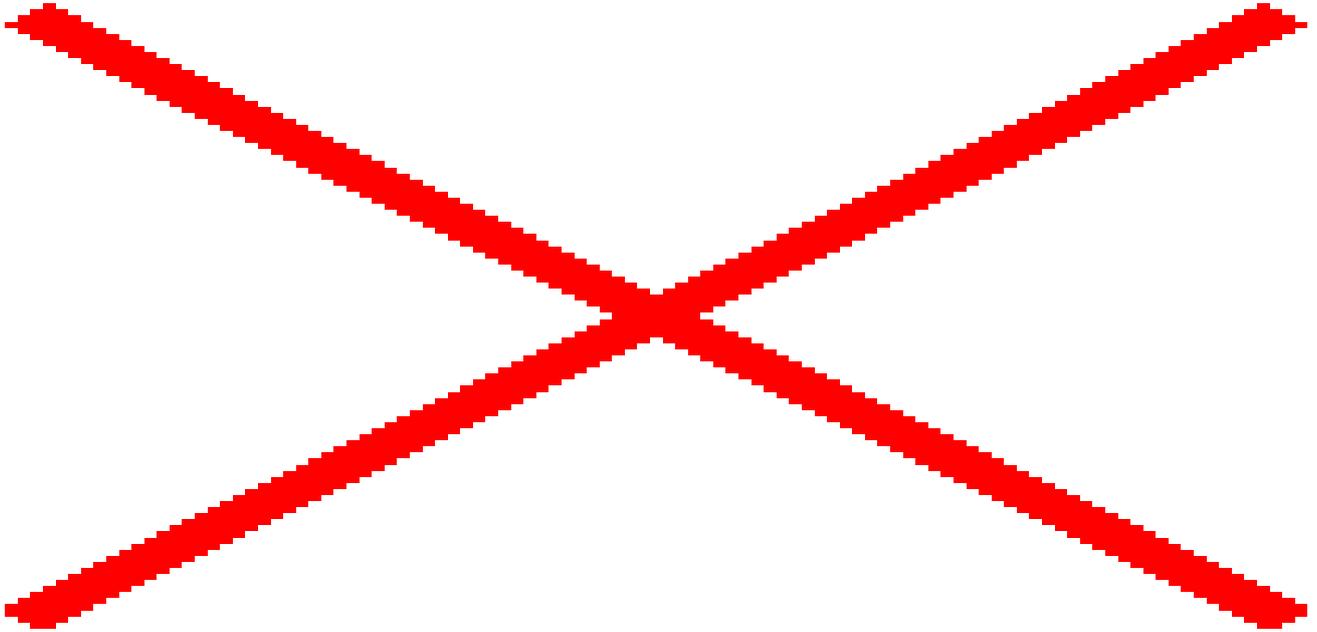


concentrée vers les logements de taille moyenne.

Selon le Répertoire des Logements locatifs des bailleurs Sociaux (RPLS) de 2012, le département de l'Orne comptabilise 20 755 logements HLM dont 6 925 dans le PAPAOUUCHE soit 33 % des logements sociaux du

département. Ce répertoire recense également 10 % (716) de logements vacants dont la majorité se situe à Argentan (346) et à l'Aigle (209).

Selon les sources du numéro unique de 2013, il y a eu 1 670 demandes de logements qui sont majoritairement des T3 et l'offre sur cette typologie est de 2583 logements.



L'évolution sociale et sociétale

B.II.3.1 Les documents stratégiques :

Des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couvrent ou ont couvert tout le secteur du SCoT PAPAOUUCHE. A noter que toutes les CDC ont une compétence en matière d'OPAH. Ces opérations ont permis de traiter par an en moyenne 103 dossiers pour un montant moyen de 834280 euros.

Un Programme Local de l'Habitat (PLH) est en cours sur le périmètre de l'ancienne CDC d'Argentan pour la période 2013-2018. Il est envisagé la création d'un PLH sur la CDC de l'Aigle et de la Marche. La compétence PLH a été prise par les CDC d'Argentan Intercom, les Courbes de l'Orne, le Merlerault et le Haras du Pin.

Le Plan Départemental d'Insertion par l'Hébergement et le Logement (PDIHL) est un plan conclu pour la période 2010-2014 qui détermine des mesures en faveur d'un public spécifique (personnes à faibles ressources, personnes cumulant difficultés économiques et d'insertion sociale...), ce dossier est co-géré par le Conseil Général et les services de l'État. Il entre dans sa phase de révision, ce qui permettra notamment de revoir l'ensemble de l'offre de l'hébergement et du logement des publics spécifiques en structures sur la commune de l'Aigle.

Dans le cadre du Schéma Départemental des Gens du Voyage mis en œuvre en 2010, l'aire d'accueil de 36 places d'Argentan a été réhabilitée en 2008. La même année l'aire d'accueil de l'Aigle a été créée, elle est composée de 40 places. Le schéma préconise la réalisation d'aires de petit passage sur les CDC d'Argentan Intercom, du Camembert et de la Région de Gacé. Une réflexion est à mener sur la sédentarisation des Gens du Voyage à l'Aigle et à Argentan. Une autre réflexion est aussi à mener sur la création d'une aire de grand passage sur le territoire du Pays d'Argentan d'Auge Ornaïs et Ouche.

Les personnes âgées n'ont que trois foyers à leur disposition dans les Pays d'Argentan d'Auge Ornaïs et Ouche. Le concept de ces foyers doit être révisé.

Un Plan Départemental pour le Logement des Jeunes (PDLJ) a été mis en œuvre dans le département. Il s'agit d'un plan territorialisé relatif au logement des jeunes qui permet de fédérer l'ensemble des partenaires locaux autour d'un programme d'actions concret et opérationnel visant à améliorer la situation des jeunes.

Un seul Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) existe à ce jour à Argentan. Il est préconisé de créer un autre FJT à l'Aigle.

B.II.3.2 Les actions

Le Plan de Rénovation Urbaine effectué à Argentan sur le quartier Saint-Michel préconise la démolition de l'immeuble du « groupe Couinaud » du Logis Familial, soit 202 logements, en 2015.

En matière de requalification urbaine, trois études ont été réalisées sur le territoire étudié. Une première étude sur la Vallée d'Auge à Argentan en 2012. Une seconde a été effectuée à l'Aigle en 2008 sur le quartier Blaizot qui projette 10 démolitions, 45 reconstructions et 96 réhabilitations. Une troisième étude effectuée en 2008 sur Vimoutiers dans les quartiers Lyautey et Tuileries préconise 97 démolitions et 248 réhabilitations.

Des réflexions sont en cours sur certains périmètres d'habitat social où des interventions devront être privilégiées notamment dans les quartiers des Provinces et de la Vallée d'Auge à Argentan, sur le quartier Lyautey à Vimoutiers ainsi que sur les quartiers Blaizot et La Madeleine à l'Aigle.

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) des bourgs ruraux, les villes de La Ferté-Macé, Vimoutiers et l'Aigle ont été proposées comme candidats potentiels.

Une démarche d'éco-quartiers a été réalisée à Heugon et Moulins-la-Marche mais à ce jour n'ont pas encore le label écoquartier. Cette démarche d'éco-quartiers pourrait être initiée sur des agglomérations telles l'Aigle, Argentan plutôt qu'en zone rurale.

SYNTHESE :

Les résidences principales en progression.

Les résidences principales représentent 80 % du parc de logements du SCoT PAPAOU Ouche (33 758 logements). Le nombre de résidences principales augmente de 6 % (1849 logements) entre 1999 et 2010 alors que la moyenne départementale est de 8 %. La majorité des résidences principales sont sur les CDC d'Argentan Intercom et des Pays de l'Aigle et de la Marche.

Les résidences secondaires en baisse.

La part du parc des résidences secondaires est de 10 % (4 166 logements) ce qui est légèrement inférieur au taux départemental (11%). Ces résidences se situent majoritairement sur les CDC du Pays de l'Aigle et de la Marche, du Pays du Camembert et d'Argentan Intercom. Depuis 1999, on constate une baisse de 5 % des résidences secondaires ce qui se situe dans la tendance ornaise.

Les logements vacants en hausse.

Les logements vacants représentent 10 % du parc global (4 100 logements). Cette part est supérieure à la moyenne départementale (9%). Elle s'accroît au cours de la période 1999-2010 de 73 % et elle est plus importante qu'au niveau du département (51%). La vacance est récurrente sur les communes d'Argentan (+160%) et de l'Aigle (+145%).

La vacance est souvent synonyme de logements inadaptés aux besoins de la population (handicap, vieillissement, taille des logements...).

L'occupation du parc en majorité composée de propriétaires

Sur les 33 758 résidences principales, 61 % sont occupées par leurs propriétaires (20 508) ce qui est inférieur au taux départemental (63%).

Le secteur locatif représente 19 % (Orne : 20%) des résidences principales soit 6 544 logements.

Le parc locatif social atteint 20 % soit 6 706 logements HLM (Orne : 16%). Toutefois ce secteur est en diminution de 18 % notamment sur les CDC du Pays du Haras du Pin, d'Argentan Intercom et du Pays de l'Aigle et de la Marche. On constate que les populations se tournent soit vers l'accession à la propriété soit vers le parc locatif privé au détriment du parc social.

Les constructions datent d'avant 1949 à 41%. Pour la période de reconstruction entre 1949 et 1974 le bâti passe à 26 % et à 19 % pour la période 1989 et 1975. Entre 1990 et 2005, 9 % du parc est construit. La construction neuve entre 2006 et 2012 est de 5 % ce qui correspond au taux départemental.

Les copropriétés sont au nombre de 1 858 dans le territoire étudié, dans l'Orne, on en dénombre 13 299.

On observe également que 24 % des résidences principales sont potentiellement énergivores dès lors qu'elles ne sont pas correctement isolées.

Le Parc Privé Potentiellement Indigne impacte 3 % des résidences principales qui est inférieur au taux départemental qui impacte 5 % des résidences principales.

En matière de typologie de logement, le parc se compose à 77 % de logements individuels. La majorité des logements sont des T4/T5 représentant 70 % des résidences principales et il y a une minorité de T1/T2 (10 %). Ainsi on peut dire que l'offre est tournée principalement vers l'accueil des familles et dans des logements anciens.

III. DEPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL

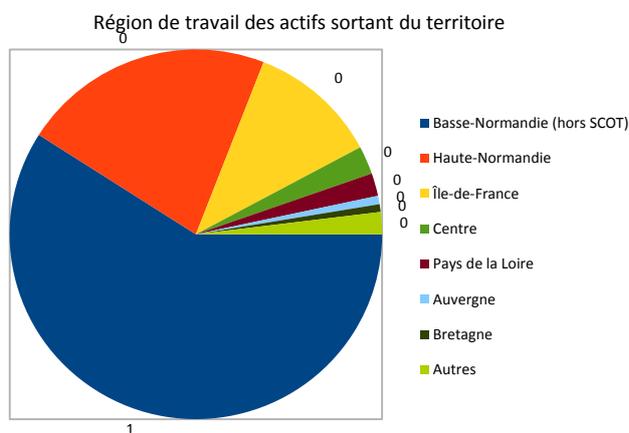
En 2010, les 161 communes du territoire du SCOT comptabilisaient 28 878 actifs ayant un emploi et offraient 29 175 emplois (Source : Insee RP 2010 exploitation complémentaire). Le territoire comptait donc plus d'emplois que d'actifs occupés en 2010.

1. Lieu de travail des actifs du territoire

79 % des 28 878 actifs ayant un emploi recensés en 2010 travaillent dans le périmètre du SCOT.

La Basse-Normandie attire 59 % des 6 189 actifs travaillant à l'extérieur du périmètre (dont le reste de l'Orne 37 % et Calvados 21 %), la Haute-Normandie 22 % (dont Eure 21 %).

La région parisienne en capte 11 % et aucune autre région ne dépasse les 2 %.



Source : Insee RP 2010 exploitations complémentaires

Lieu d'emploi des actifs du territoire			Nombre d'actifs	% des actifs du territoire	% des actifs sortant du territoire
Basse-Normandie	Orne	SCOT PAPAOUche			
		CDC d'Argentan Intercom	7 879	27%	-
		CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	6 587	23%	-
		CDC du Pays du camembert	2 062	7%	-
		CDC de la Région de Gacé	1 656	6%	-
		CDC des Courbes de l'Orne	1 456	5%	-
		CDC des Vallées du Merlerault	1 176	4%	-
		CDC du Canton de La Ferté Fresnel	977	3%	-
	CDC du Pays du Haras du Pin	896	3%	-	
	SCOT PAPAOUche Résultat	22 689	79%	-	
	Reste Orne	Communauté Urbaine d'Alençon	536	2%	9%
		CDC des Sources de l'Orne	389	1%	6%
		CDC du Bassin de Mortagne au Perche	380	1%	6%
		CDC du Val d'Orne	202	1%	3%
CDC du Haut Perche		179	1%	3%	
Autres	608	2%	10%		
Reste Orne Résultat	2 295	8%	37%		
Orne Résultat	24 984	87%	37%		
Calvados	1 300	5%	21%		
Manche	59	0%	1%		
Basse-Normandie Résultat	26 344	91%	59%		
Haute-Normandie	Eure	1 287	4%	21%	
	Seine-Maritime	67	0%	1%	
Haute-Normandie Résultat		1 354	5%	22%	
Île-de-France	Paris	299	1%	5%	
	Yvelines	152	1%	2%	
	Autres	246	1%	4%	
Île-de-France Résultat		698	2%	11%	
Centre		152	1%	2%	
Autres		330	1%	5%	
Total Résultat		28 878	100%	-	

Source : Insee RP 2010 exploitations complémentaires

Les influences de l'Eure et du Calvados sont comparables, les 2 départements attirent 21 % des actifs travaillant à l'extérieur du périmètre.

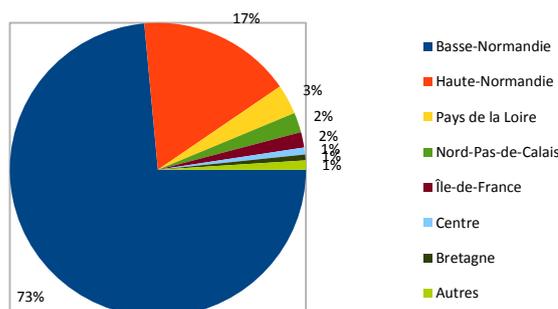
La région Île-de-France occupe le 3ème rang avec 11 % des actifs sortant du territoire y travaillant, derrière la Basse-Normandie, 59 %, et la Haute-Normandie, 22 %.

2. Origine des travailleurs du territoire

78 % des 29 175 emplois sont occupés par des actifs du territoire du SCOT.

Des 6 486 actifs restant viennent pour 48 % d'entre eux du reste du département, 25 % du Calvados et 17 % de l'Eure.

Région de résidence des travailleurs du territoire



Source : Insee RP 2010 exploitations complémentaires

Lieu de résidence des actifs occupant un emploi du territoire			Nombre d'emplois	% des emplois du territoire	% du nombre d'emplois occupés par des actifs externes
Basse-Normandie	Orne	SCOT PAPAOUche			
		CDC d'Argentan Intercom	6 982	24%	-
		CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	6 040	21%	-
		CDC du Pays du camembert	2 090	7%	-
		CDC des Courbes de l'Orne	2 054	7%	-
		CDC des Vallées du Merlerault	1 422	5%	-
		CDC du Pays du Haras du Pin	1 377	5%	-
		CDC du Canton de La Ferté Fresnel	1 363	5%	-
	CDC de la Région de Gacé	1 361	5%	-	
	SCOT PAPAOUche Résultat	22 689	78%	-	
	Reste Orne	CDC des Sources de l'Orne	883	3%	14%
		Communauté Urbaine d'Alençon	322	1%	5%
		CDC du Bassin de Mortagne au Perche	305	1%	5%
		CDC de la Vallée de la Haute Sarthe	267	1%	4%
		CDC du Val d'Orne	260	1%	4%
CDC du Haut Perche		259	1%	4%	
Communauté d'Agglomération du Pays de Flers		181	1%	3%	
Autres	629	2%	10%		
Reste Orne Résultat	3 107	11%	48%		
Orne Résultat	25 796	88%	48%		
Calvados	1 593	5%	25%		
Manche	69	0%	1%		
Basse-Normandie Résultat	27 458	94%	74%		
Haute-Normandie	Eure	1 081	4%	17%	
	Seine-Maritime	14	0%	0%	
Haute-Normandie Résultat		1 095	4%	17%	
Pays de la Loire Résultat		212	1%	3%	
Reste France		409	1%	6%	
Total Résultat		29 175	100%	-	

Source : Insee RP 2010 exploitations complémentaires

Le territoire compte légèrement plus d'emplois que d'actifs occupés, seules les CDC d'Argentan Intercom, des Pays de la Marche et de la Région de Gacé offrent plus d'emplois qu'elles n'hébergent d'actifs.

	Actifs ayant un emploi			Emplois		Différence emplois - actifs	% d'emplois en plus ou en moins
	Nombre	Travaillant dans leur EPCI de résidence	Travaillant dans leur commune de résidence	Dans l'EPCI			
CDC d'Argentan Intercom	8 554	6 221	4 180	10 635	2 081	24%	
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	8 070	5 628	2 608	8 508	438	5%	
CDC des Courbes de l'Orne	2 701	1 178	824	1 870	-832	-31%	
CDC du Pays du camembert	2 686	1 766	1 271	2 604	-82	-3%	
CDC des Vallées du Merlerault	1 828	868	599	1 487	-341	-19%	
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	1 779	682	466	1 099	-680	-38%	
CDC du Pays du Haras du Pin	1 705	599	459	1 056	-649	-38%	
CDC de la Région de Gacé	1 554	1 053	643	1 916	362	23%	
Total	28 878	17 995	11 049	29 175	297	1%	

Source : Insee RP 2010 exploitations complémentaires

3. Lieu de travail des actifs par CDC

1 Argentan Intercom

La CDC présente le plus fort taux d'actifs travaillant dans la CDC elle-même : 73 % des 8 554 actifs. Le reste de ses actifs travaillent dans le reste du périmètre du SCOT pour 9 % et à quasi part égale dans le reste du département de l'Orne (8 %) ou dans le Calvados (7 %).

Orne 7 635 89 %	SCOT PAPA0-Ouche 6 982 82 %	CDC d'Argentan Intercom	6 221	73 %
		CDC des Courbes de l'Orne	242	3 %
		CDC du Pays du Haras du Pin	225	3 %
		CDC de la Région de Gacé	119	1 %
		CDC du Pays du camembert	97	1 %
		Autres	78	1 %
	Reste du département 653 8 %	Communauté Urbaine d'Alençon	191	2 %
		CDC des Sources de l'Orne	169	2 %
		CDC du Val d'Orne	109	1 %
		Communauté d'Agglomération du Pays de Fiers	53	1 %
Autres		131	2 %	
Calvados		622	7 %	
Paris		60	1 %	
Autres		236	3 %	
Total			8 554	100 %

2 Pays de L'Aigle et de la Marche

La CDC présente un taux élevé de 70 % de ses 8 070 actifs travaillant dans la CDC elle-même. Le reste de ses actifs travaille dans le reste du périmètre du SCOT pour 6 %, dans l'Eure pour 11 % d'entre eux et dans le reste du département de l'Orne pour 8 %.

Orne 6 686 83 %	SCOT PAPA0-Ouche 6 040 75 %	CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	5 628	70 %
		CDC du Canton de La Ferté Fresnel	217	3 %
		CDC des Vallées du Merlerault	99	1 %
		CDC de la Région de Gacé	52	1 %
		Autres	44	1 %
	Reste du département 646 8 %	CDC du Bassin de Mortagne au Perche	307	4 %
		CDC du Haut Perche	164	2 %
		Communauté Urbaine d'Alençon	84	1 %
		CDC du Pays de Longny au Perche	52	1 %
		Autres	40	0 %
Eure		905	11 %	
Paris		128	2 %	
Eure-et-Loir		103	1 %	
Yvelines		56	1 %	
Autres		192	2 %	
Total			8 070	100 %

3 Courbes de l'Orne

Seuls 44 % des 2 701 actifs de la CDC travaillent à l'intérieur de celle-ci. Les autres travaillent majoritairement sur la CDC d'Argentan Intercom pour 30 % d'entre eux, 2 % seulement dans le reste du périmètre du SCOT, 16 % dans le reste du département de l'Orne et 4 % dans le Calvados.

Orne 2 478 92 %	SCOT PAPAOUche 2 054 76 %	CDC des Courbes de l'Orne	1 178	44 %
		CDC d'Argentan Intercom	819	30 %
		CDC du Pays du Haras du Pin	25	1 %
		Autres	33	1 %
	Reste du département 424 16 %	CDC du Val d'Orne	85	3 %
		Communauté Urbaine d'Alençon	85	3 %
		CDC de la Ferté - St Michel	68	3 %
		CDC des Sources de l'Orne	48	2 %
		CDC du Pays de Briouze	40	1 %
		Communauté d'Agglomération du Pays de Flers	28	1 %
		CDC du Bocage Carrougien	28	1 %
		CDC du Pays d'Andaines	17	1 %
		Autres	24	1 %
		Calvados	101	4 %
Mayenne	21	1 %		
Yvelines	20	1 %		
Hauts-de-Seine	16	1 %		
Allier	16	1 %		
Autres	49	2 %		
Total			2 701	100 %

4 Pays du Camembert

Les actifs de la CDC travaillent à 78 % dans le périmètre du SCOT et à 66 % dans la CDC elle-même. Ils ne sont que 2 % à travailler dans le reste du département de l'Orne mais 22 % dans les départements limitrophes, dont 15 % dans le Calvados.

Orne 2 134 79 %	SCOT PAPAOUche 2 090 78 %	CDC du Pays du camembert	1 766	66 %
		CDC de la Région de Gacé	124	5 %
		CDC d'Argentan Intercom	96	4 %
		CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	52	2 %
		CDC du Canton de La Ferté Fresnel	28	1 %
		Autres	24	1 %
	Reste du département 44 2 %	Communauté Urbaine d'Alençon	20	1 %
		Autres	24	1 %
	Calvados	384	14 %	
	Eure	68	3 %	
Manche	40	1 %		
Autres	60	2 %		
Total			2 686	100 %

5 Vallée du Merlerault

Les travailleurs de la CDC des Vallées du Merlerault travaillent pour 78 % d'entre eux dans le périmètre du SCOT, mais ils ne sont que 47 % à travailler dans la CDC elle-même. La CDC des Pays de l'Aigle et de la Marche en attire 17 %, la CDC de la Région de Gacé 8 % et le reste du département 12 %.

Orne 1 650 90 %	SCOT PAPA0-Ouche 1 422 78 %	CDC des Vallées du Merlerault	868	47 %
		CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	303	17 %
		CDC de la Région de Gacé	152	8 %
		CDC d'Argentan Intercom	48	3 %
		CDC du Pays du Haras du Pin	20	1 %
		CDC du Pays du camembert	16	1 %
		CDC du Canton de La Ferté Fresnel	12	1 %
		CDC des Courbes de l'Orne	4	0 %
	Reste du département 228 12 %	Communauté Urbaine d'Alençon	80	4 %
		CDC des Sources de l'Orne	60	3 %
		CDC de la Vallée de la Haute Sarthe	44	2 %
		CDC du Bassin de Mortagne au Perche	36	2 %
		Autres	8	0 %
	Paris		43	2 %
Eure		32	2 %	
Hauts-de-Seine		24	1 %	
Calvados		20	1 %	
Yvelines		12	1 %	
sarthe		12	1 %	
Seine-Maritime		12	1 %	
Autres		24	1 %	
		Total	1 828	100 %

6 Canton de La Ferté-Fresnel

Le territoire du SCOT fournit un emploi à 77 % des actifs occupés de la CDC du Canton de la Ferté-Fresnel, mais ils ne sont que 38 % à travailler dans la CDC elle-même. La CDC des Pays de l'Aigle et de la Marche en capte 27 % et le département de l'Eure 13 %.

Orne 1 407 79 %	SCOT PAPA0-Ouche 1 363 77 %	CDC du Canton de La Ferté Fresnel	682	38 %
		CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	473	27 %
		CDC de la Région de Gacé	88	5 %
		CDC des Vallées du Merlerault	64	4 %
		CDC du Pays du camembert	44	2 %
		CDC d'Argentan Intercom	12	1 %
	Reste du département 44 2 %	CDC de la Vallée de la Haute Sarthe	16	1 %
		CDC du Bassin de Mortagne au Perche	12	1 %
		CDC du Haut Perche	12	1 %
		Communauté d'Agglomération du Pays de Flers	4	0 %
Eure		229	13 %	
Calvados		40	2 %	
Yvelines		24	1 %	

Paris	20	1 %
Val-d'Oise	16	1 %
Autres	44	2 %
Total	1 779	100 %

7 Pays du Haras du Pin

La CDC du Pays du Haras du Pin est la seule à ne pas être le premier lieu de travail de ses propres actifs. Ils sont en effet 622, soit 36 % du total à travailler dans la CDC d'Argentan Intercom contre seulement 599, soit 35 % à travailler dans la CDC du Haras du Pin. Au total, ils sont 81 % à travailler à l'intérieur du périmètre du SCOT, 10 % à travailler dans le reste du département et 5 % dans le département du Calvados.

Orne 1 549 91 %	SCOT PAPAOUche 1 377 81 %	CDC d'Argentan Intercom	622	36 %
		CDC du Pays du Haras du Pin	599	35 %
		CDC de la Région de Gacé	56	3 %
		CDC des Vallées du Merlerault	40	2 %
		CDC des Courbes de l'Orne	24	1 %
		CDC du Pays du camembert	24	1 %
		Autres	12	1 %
	Reste du département 172 10 %	CDC des Sources de l'Orne	72	4 %
		Communauté Urbaine d'Alençon	44	3 %
		CDC du Pays d'Andaines	12	1 %
		CDC de la Vallée de la Haute Sarthe	12	1 %
		Autres	32	2 %
	Calvados	80	5 %	
	Yvelines	12	1 %	
Val-de-Marne	12	1 %		
Autres	52	3 %		
Total	1 705	100 %		

8 Région de Gacé

La CDC de la Région de Gacé fournit un emploi à 68 % de ses travailleurs. Les 32 % restants se répartissent comme suit : 20 % dans le reste du périmètre du SCOT, 5 % dans le reste du département, 7 % dans d'autres départements (dont 3 % dans l'Eure).

Orne 1 445 93 %	SCOT PAPAOUche 1 361 88 %	CDC de la Région de Gacé	1 053	68 %
		CDC du Pays du camembert	88	6 %
		CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	76	5 %
		CDC des Vallées du Merlerault	60	4 %
		CDC d'Argentan Intercom	37	2 %
		CDC du Canton de La Ferté Fresnel	27	2 %
		CDC du Pays du Haras du Pin	16	1 %
		CDC des Courbes de l'Orne	4	0 %
	Reste du département 84 5 %	Communauté Urbaine d'Alençon	32	2 %
		CDC des Sources de l'Orne	28	2 %
		CDC du Bassin de Mortagne au Perche	8	1 %
		Autres	16	1 %

Eure	40	3 %
Calvados	29	2 %
Paris	20	1 %
Hauts-de-Seine	8	1 %
Autres	12	1 %
Total	1 554	100 %

4. Lieu de résidence des travailleurs par CDC

1 Argentan Intercom

La CDC d'Argentan Intercom attire les travailleurs, seuls 58 % de ses emplois sont occupés par des résidents de la CDC elle-même. Les autres proviennent pour 16% d'entre eux du territoire du SCOT, pour 14 % du reste du département, pour 8 % du Calvados et pour 4 % d'autres départements.

Orne 9 363 88 %	SCOT PAPAOUche 7 879 74 %	CDC d'Argentan Intercom	6 221	58 %
		CDC des Courbes de l'Orne	819	8 %
		CDC du Pays du Haras du Pin	622	6 %
		CDC du Pays du camembert	96	1 %
		Autres	121	1 %
	Reste du département 1 483 14 %	CDC des Sources de l'Orne	563	5 %
		Communauté Urbaine d'Alençon	204	2 %
		CDC du Val d'Orne	201	2 %
		Communauté d'Agglomération du Pays de Flers	112	1 %
		CDC du Pays de Briouze	80	1 %
		CDC du Bocage Carrougien	68	1 %
		CDC du Pays Fertois	57	1 %
	Autres	197	2 %	
	Calvados	889	8 %	
Nord	124	1 %		
Sarthe	60	1 %		
Autres	199	2 %		
Total	10 635	100 %		

2 Pays de L'Aigle et de la Marche

Les emplois de la CDC du Pays de l'Aigle et de la Marche sont occupés pour 66 % d'entre eux par des résidents de la CDC elle-même. Les 33 % restants résident pour 11 % dans le reste du périmètre du SCOT, 10 % d'entre eux dans le département de l'Eure et 9 % dans le reste du département de l'Orne.

Orne 7 377 87 %	SCOT PAPAOUche 6 587 77 %	CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	5 628	66 %
		CDC du Canton de La Ferté Fresnel	473	6 %
		CDC des Vallées du Merlerault	303	4 %
		CDC de la Région de Gacé	76	1 %
		CDC du Pays du camembert	52	1 %
		Autres	55	1 %
	Reste du département 790 9 %	CDC du Haut Perche	247	3 %
		CDC du Bassin de Mortagne au Perche	227	3 %

	CDC de la Vallée de la Haute Sarthe	125	1 %
	CDC du Pays de Longny au Perche	61	1 %
	CDC des Sources de l'Orne	52	1 %
	Autres	79	1 %
Eure		844	10 %
Calvados		94	1 %
Autres		193	2 %
Total		8 508	100 %

3 Courbes de l'Orne

Les emplois de la CDC des Courbes de l'Orne sont occupés à 63 % par des résidents de la CDC elle-même. L'essentiel des 37 % restants résident pour 13 % d'entre eux dans la CDC d'Argentan Intercom et 18 % dans le reste du département.

Orne 1 786 96 %	SCOT PAPAOUche 1 456 78 %	CDC des Courbes de l'Orne	1 178	63 %
		CDC d'Argentan Intercom	242	13 %
		CDC du Pays du Haras du Pin	24	1 %
		Autres	12	1 %
	Reste du département 330 18 %	CDC du Bocage Carrougien	72	4 %
		CDC du Val d'Orne	47	3 %
		CDC des Sources de l'Orne	44	2 %
		Communauté d'Agglomération du Pays de Flers	43	2 %
		CDC du Pays de Briouze	28	1 %
		Communauté Urbaine d'Alençon	24	1 %
		CDC de la Ferté - St Michel	21	1 %
		CDC du Bocage d'Athis de l'Orne	20	1 %
		CDC du Pays Fertois	16	1 %
		Autres	16	1 %
Calvados		63	3 %	
Mayenne		12	1 %	
Autres		8	0 %	
Total		1 870	100 %	

4 Pays du camembert

Dans la CDC du Pays du Camembert, 69 % des emplois sont occupés par des résidents de la CDC elle-même. Au total, 80 % des emplois sont occupés par des résidents du territoire du SCOT. Le département du Calvados est le lieu de résidence de 16 % des personnes travaillant dans la CDC.

Orne 2 097 81 %	SCOT PAPAOUche 2 062 80 %	CDC du Pays du camembert	1 766	69 %
		CDC d'Argentan Intercom	97	4 %
		CDC de la Région de Gacé	88	3 %
		CDC du Canton de La Ferté Fresnel	44	2 %
		CDC du Pays du Haras du Pin	24	1 %
		CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	20	1 %
		CDC des Vallées du Merlerault	16	1 %
		CDC des Courbes de l'Orne	8	0 %

	Reste du département 35 1 %	CDC des Sources de l'Orne	19	1 %
		Autres	16	1 %
Calvados			412	16 %
Eure			65	3 %
Autres			30	1 %
		Total	2 604	100 %

5 Vallées du Merlerault

Seuls 58 % des emplois de la CDC des Vallées du Merlerault sont occupés par des résidents de la CDC. Au total ils sont 79 % à résider dans le périmètre du SCOT et 15 % dans le reste du département.

Orne 1 398 94 %	SCOT PAPAOUche 1 176 79 %	CDC des Vallées du Merlerault	868	58 %
		CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	99	7 %
		CDC du Canton de La Ferté Fresnel	64	4 %
		CDC de la Région de Gacé	60	4 %
		CDC du Pays du Haras du Pin	40	3 %
		CDC d'Argentan Intercom	32	2 %
		CDC du Pays du camembert	8	1 %
		CDC des Courbes de l'Orne	4	0 %
	Reste du département 222 15 %	CDC des Sources de l'Orne	83	6 %
		CDC de la Vallée de la Haute Sarthe	63	4 %
		Communauté Urbaine d'Alençon	27	2 %
		CDC du Bassin de Mortagne au Perche	21	1 %
		CDC du Haut Perche	12	1 %
		Communauté d'Agglomération du Pays de Flers	8	1 %
		Autres	8	1 %
		Eure		36
	Calvados		17	1 %
Mayenne		8	1 %	
Charente		8	1 %	
Autres		21	1 %	
		Total	1 487	100 %

6 Canton de La Ferté-Fresnel

Les emplois de la CDC du Canton de la Ferté-Fresnel sont occupés pour 89 % d'entre eux par des personnes qui résident à l'intérieur territoire du SCOT, dont 62 % dans la CDC du Canton de la Ferté-Fresnel elle-même et 20 % dans la CDC des Pays de l'Aigle et de la Marche. Le reste du département héberge 15 % des actifs occupant un poste dans la CDC. Au total 94 % des personnes travaillant dans la CDC résident dans l'Orne.

Orne 996 91 %	SCOT PAPAOUche 977 89 %	CDC du Canton de La Ferté Fresnel	682	62 %
		CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	217	20 %
		CDC du Pays du camembert	28	3 %
		CDC de la Région de Gacé	27	2 %
		CDC des Vallées du Merlerault	12	1 %
		CDC d'Argentan Intercom	7	1 %
		CDC du Pays du Haras du Pin	4	0 %

	Reste du département 19 2 %	Communauté d'Agglomération du Pays de Flers	7	1 %
		Autres	12	1 %
Eure			81	7 %
Calvados			8	1 %
Autres			14	1 %
		Total	1 099	100 %

7 Pays du Haras du Pin

Les personnes travaillant dans la CDC du Haras du Pin résident à 95 % dans l'Orne dont 57 % dans la CDC elle-même, 21 % dans la CDC d'Argentan Intercom, 7 % dans le reste du périmètre du SCOT et 10 % dans le reste du département (dont 10 % dans la CDC des courbes de l'Orne).

Orne 1 003 95 %	SCOT PAPAOUche 896 85 %	CDC du Pays du Haras du Pin	599	57 %	
		CDC d'Argentan Intercom	225	21 %	
		CDC des Courbes de l'Orne	25	2 %	
		CDC des Vallées du Merlerault	20	2 %	
		CDC de la Région de Gacé	16	2 %	
		CDC du Pays du camembert	12	1 %	
	Reste du département 107 10 %	CDC des Sources de l'Orne	63	6 %	
		CDC du Bassin de Mortagne au Perche	8	1 %	
		CDC de la Vallée de la Haute Sarthe	8	1 %	
		CDC du Val d'Orne	8	1 %	
		Autres	20	2 %	
	Calvados			28	3 %
	Manche			8	1 %
	Autres			16	2 %
		Total	1 056	100 %	

8 Région de Gacé

Les actifs occupés de la CDC de la Région de Gacé travaillent dans la CDC elle-même pour 55 % d'entre eux. La répartition est ensuite relativement diffuse puisque aucune CDC ou autre département n'héberge plus de 8 % des travailleurs de la CDC.

Orne 1 776 93 %	SCOT PAPAOUche 1 656 86 %	CDC de la Région de Gacé	1 053	55 %
		CDC des Vallées du Merlerault	152	8 %
		CDC du Pays du camembert	124	6 %
		CDC d'Argentan Intercom	119	6 %
		CDC du Canton de La Ferté Fresnel	88	5 %
		CDC du Pays du Haras du Pin	56	3 %
		CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	52	3 %
		CDC des Courbes de l'Orne	12	1 %
	Reste du département 120 6 %	CDC des Sources de l'Orne	59	3 %
		Communauté Urbaine d'Alençon	24	1 %
		CDC de la Vallée de la Haute Sarthe	20	1 %
		Autres	16	1 %

Calvados	82	4 %
Eure	39	2 %
Autres	19,31	1 %
	Total	1 916
		100 %

Synthèse :

En 2010 Le territoire du SCOT comptait 29 175 emplois pour 28 878 travailleurs, dont 79 % travaillaient dans le périmètre.

Le lien avec les départements limitrophes sont évidemment assez forts avec 21 % des travailleurs entrants résidant dans le Calvados et 17 % dans l'Eure. De même, 25 % des travailleurs du SCOT ayant un emploi en dehors résident dans le Calvados et 21 % dans l'Eure.

La région parisienne attire quant à elle 11 % des travailleurs du territoire du SCOT travaillant en dehors de celui-ci.

IV. MIGRATIONS RESIDENTIELLES

Les migrations résidentielles s'observent au travers des communes de résidence des personnes de plus de 5 ans recensées entre 2003 et 2008 (exploitations complémentaires des recensements de la population).

Ces résultats ne permettent pas de connaître les changements de résidence au sein d'une même commune.

EPCI	Résidents		Évolution 2003 - 2008			Stabilité		Mobilité				
	2008	2003	Arrivées	Départs	Solde	N'ont pas changé de commune	% (des résidents en 2008)	Ont changé de commune au sein du même EPCI	Ont changé d'EPCI au sein du périmètre	Sont nouveaux dans le périmètre	Ont quitté le périmètre	Balanc e entrées - sorties du périmè tre
CDC d'Argentan Intercom	22 499	23 201	3 669	4 371	-702	17 650	78%	1 181	1 017	2 834	3 354	-520
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	20 451	21 221	3 241	4 012	-771	15 535	76%	1 674	630	2 807	3 382	-575
CDC du Pays du camembert	7 303	7 461	998	1 156	-158	5 985	82%	319	321	798	835	-37
CDC des Courbes de l'Orne	6 120	5 954	1 242	1 076	166	4 667	76%	211	352	690	724	-34
CDC des Vallées du Merlerault	4 487	4 342	921	775	146	3 372	75%	194	274	573	502	72
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	4 084	3 973	987	875	112	2 856	70%	241	321	587	554	33
CDC du Pays du Haras du Pin	4 062	3 955	958	852	107	3 002	74%	102	356	499	496	3
CDC de la Région de Gacé	3 954	3 899	820	765	55	2 924	74%	209	322	457	444	13
Total Résultat	72 960	74 005	12 837	13 882	-1 045	55 993	77%	4 130	3 592	9 245	10 291	-1 045

Source : Insee, RP2008, exploitation complémentaire

1. Origine des résidents de 2008

B.IV.1.1 Des résidents plus stables que dans le reste du département

Les habitants du périmètre du SCOT sont relativement sédentaires. En effet, parmi les résidents de 2008 (population âgée de 5 ans et plus), ils sont 77 % qui habitaient dans la même commune en 2003. Sur la même période, ce taux n'est que de 75 % pour le reste du département, 74 % pour la Basse-Normandie et 76 % pour la France.

La CDC du Pays du Camembert atteint le taux de 82 %, le plus fort du périmètre.

	Stabilité (Population de 2008 déjà résidente de la commune en 2003)
CDC d'Argentan Intercom	78%
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	76%
CDC du Pays du camembert	82%
CDC des Courbes de l'Orne	76%
CDC des Vallées du Merlerault	75%
CDC du Pays du Haras du Pin	74%
CDC de la Région de Gacé	74%

CDC du Canton de La Ferté Fresnel	70%	Basse-Normandie	74%
SCOT PAPAO Ouche	77%	France	76%
Reste Orne	75%		
Orne	76%		

B.IV.1.2 Origine des résidents ayant changé de commune de résidence

La région Île-de-France est la 2ème région d'origine des nouveaux arrivants, derrière la Basse-Normandie. Autrement, ils proviennent beaucoup du périmètre du SCOT lui-même, avec 46 % des personnes ayant changé de commune de résidence qui y habitaient déjà en 2003. Les nouveaux résidents proviennent également pour 10 % d'entre eux du reste du département de l'Orne, soit plus que le Calvados, 9 %, ou l'Eure 5 %.

Basse-Normandie	Orne	SCOT PAPAO Ouche	CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	2 304	14%	
			CDC d'Argentan Intercom	2 198	13%	
			CDC du Pays du camembert	640	4%	
			CDC du Canton de La Ferté Fresnel	562	3%	
			CDC des Courbes de l'Orne	562	3%	
			CDC de la Région de Gacé	531	3%	
			CDC des Vallées du Merlerault	468	3%	
			CDC du Pays du Haras du Pin	458	3%	
		SCOT PAPAO Ouche Résultat			7 722	46%
		Reste du département	CDC des Sources de l'Orne	337	2%	
			Communauté Urbaine d'Alençon	229	1%	
			CDC du Bassin de Mortagne-au-Perche	189	1%	
			CDC du Haut Perche	176	1%	
			CDC du Val d'Orne	154	1%	
			CDC de la Vallée de la Haute Sarthe	133	1%	
			Communauté d'Agglomération du Pays de Flers	127	1%	
		Autres	314	2%		
Reste du département Résultat			1 657	10%		
Orne Résultat			9 379	55%		
Calvados	1 575	9%				
Manche	250	1%				
Basse-Normandie Résultat			11 204	66%		
Île-de-France	Paris	452	3%			
	Yvelines	394	2%			
	Hauts-de-Seine	319	2%			
	Val-d'Oise	263	2%			
	Val-de-Marne	243	1%			
	Seine-Saint-Denis	232	1%			
	Seine-et-Marne	133	1%			
	Essonne	73	0%			
Île-de-France Résultat			2 110	12%		
Haute-Normandie	Eure	833	5%			
	Seine-Maritime	289	2%			
	Haute-Normandie Résultat			1 122	7%	
Pays de la Loire	Sarthe	173	1%			
	Mayenne	87	1%			
	Autres	107	1%			
	Pays de la Loire Résultat			367	2%	
Centre	Eure-et-Loir	202	1%			
	Autres	121	1%			
	Centre Résultat			323	2%	
Bretagne	Ille-et-Vilaine	103	1%			
	Autres	127	1%			
	Bretagne Résultat			230	1%	
Picardie	Oise	135	1%			
	Autres	66	0%			
	Picardie Résultat			201	1%	
Nord-Pas-de-Calais	Nord	132	1%			
	Pas-de-Calais	65	0%			
	Nord-Pas-de-Calais Résultat			197	1%	
Autres régions	755	4%				
Étranger	458	3%				
Total Résultat			16 967	100%		

Source : Insee, RP2008, exploitation complémentaire

2. Situation 2008 des résidents de 2003

Les habitants de 2003 ayant changé de commune de résidence sont restés en Basse-Normandie à 70 %, dont 43 % n'ont pas quitté le périmètre du SCOT. Ils sont en tout plus de la moitié d'entre eux à être restés dans l'Orne, 4 % ayant migré vers la communauté Urbaine d'Alençon, EPCI le plus attractif devant la CDC des Courbes de l'Orne qui en a accueilli 2 %.

La 2ème région la plus attractive est la Haute-Normandie qui est la destination de 7 % des migrants. La région Île-de-France est la 4ème région la plus attractive avec 4 %, derrière les Pays de la Loire, 6 %.

Basse-Normandie	Orne	SCOT PAPAOUche	CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	2 108	12%
			CDC d'Argentan Intercom	2 016	11%
			CDC des Courbes de l'Orne	762	4%
			CDC du Canton de La Ferté Fresnel	641	4%
			CDC de la Région de Gacé	573	3%
			CDC du Pays du Haras du Pin	561	3%
			CDC des Vallées du Merlerault	542	3%
			CDC du Pays du camembert	520	3%
			SCOT PAPAOUche Résultat	7 722	43%
			Reste du département	Communauté Urbaine d'Alençon	670
	CDC des Sources de l'Orne	413		2%	
	CDC du Bassin de Mortagne-au-Perche	212		1%	
	Communauté d'Agglomération du Pays de Flers	195		1%	
	CDC du Haut Perche	182		1%	
	CDC de la Vallée de la Haute Sarthe	153		1%	
	CDC du Val d'Orne	129		1%	
	CDC du Pays de Briouze	125		1%	
CDC de la Ferté - St Michel	124	1%			
Autres	347	2%			
Reste du département Résultat	2 550	14%			
Orne Résultat	10 272	57%			
Calvados	1 995	11%			
Manche	429	2%			
Basse-Normandie Résultat	12 696	70%			
Haute-Normandie	Eure	949	5%		
	Seine-Maritime	278	2%		
	Haute-Normandie Résultat	1 227	7%		
Pays de la Loire	Sarthe	480	3%		
	Mayenne	217	1%		
	Loire-Atlantique	196	1%		
	Vendée	107	1%		
	Maine-et-Loire	101	1%		
Pays de la Loire Résultat	1 102	6%			
Île-de-France	Yvelines	197	1%		
	Paris	186	1%		
	Autres	349	2%		
Île-de-France Résultat	732	4%			
Bretagne	Ille-et-Vilaine	348	2%		
	Finistère	99	1%		
	Autres	116	1%		
Bretagne Résultat	564	3%			
Centre	Eure-et-Loir	134	1%		
	Autres	216	1%		
Centre Résultat	349	2%			
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	132	1%		
	Autres	100	1%		
Poitou-Charentes Résultat	233	1%			
Aquitaine Résultat	192	1%			
Midi-Pyrénées Résultat	164	1%			

	Rhône-Alpes Résultat	159	1%
Autres régions		788	8%
	Total Résultat	18 013	100%

SYNTHESE :

Les résidents du territoire du SCOT sont légèrement plus sédentaires que dans le reste du département. La proportion de personnes n'ayant pas changé de commune de résidence entre 2003 et 2008 y est légèrement plus élevée que dans le reste du département avec une stabilité de 78 % contre 75 % (Orne : 76 %, Basse-Normandie : 74 %, France : 76%).

La stabilité la plus forte concerne la CDC du Pays du Camembert où le taux de résidents n'ayant pas changé de commune de résidence atteint 82 %. A l'opposé, la plus faible est sur la CDC de Canton de la Ferté-Fresnel où elle n'est que de 70 %.

V. SERVICES AU PUBLIC

1. *Deux pôles urbains au milieu d'une armature rurale*

B.V.1.1 Deux zones de chalandise principales

La zone de chalandise d'un établissement commercial est la zone géographique d'influence d'un magasin, d'où provient la majorité de la clientèle.

La zone de chalandise d'Argentan s'étend sur la quasi-totalité du PAPAO, excepté une zone nord qui dépend de la zone de chalandise de Vimoutiers. La zone de chalandise de l'Aigle dépasse les frontières du pays d'Ouche pour s'étendre jusqu'à Mortagne-au-Perche.

Les zones d'Argentan et de l'Aigle ont une fonction essentielle pour les territoires ruraux de proximité. Elles répondent prioritairement aux besoins de consommation courante pour les premières couronnes et à des dépenses d'investissement ou d'appoint pour les communes les plus éloignées. Les zones de chalandises d'Argentan et de l'Aigle sont relayées par celle de Gacé et de Vimoutiers pour ce qui est de la consommation de base. Quelques communes sont comprises dans les zones d'influence de Sées (Saint-Christophe-le-Jajolet, Marcei, La Cochère, Nonant-le-Pin, Saint-Germain-de-Clairefeuille, Godisson, Le Merlerault, La Genevraie), de la Ferté-Macé (Saint-Georges d'Annebecq, Rânes) ou d'Alençon (Boucé, Vrigny, Saint-Loyer-des-Champs, Saint-Christophe-le-Jajolet, Marcei).

La zone de chalandise d'Argentan est fortement concurrencée par l'attractivité des pôles commerciaux de Caen situés à (45mn).

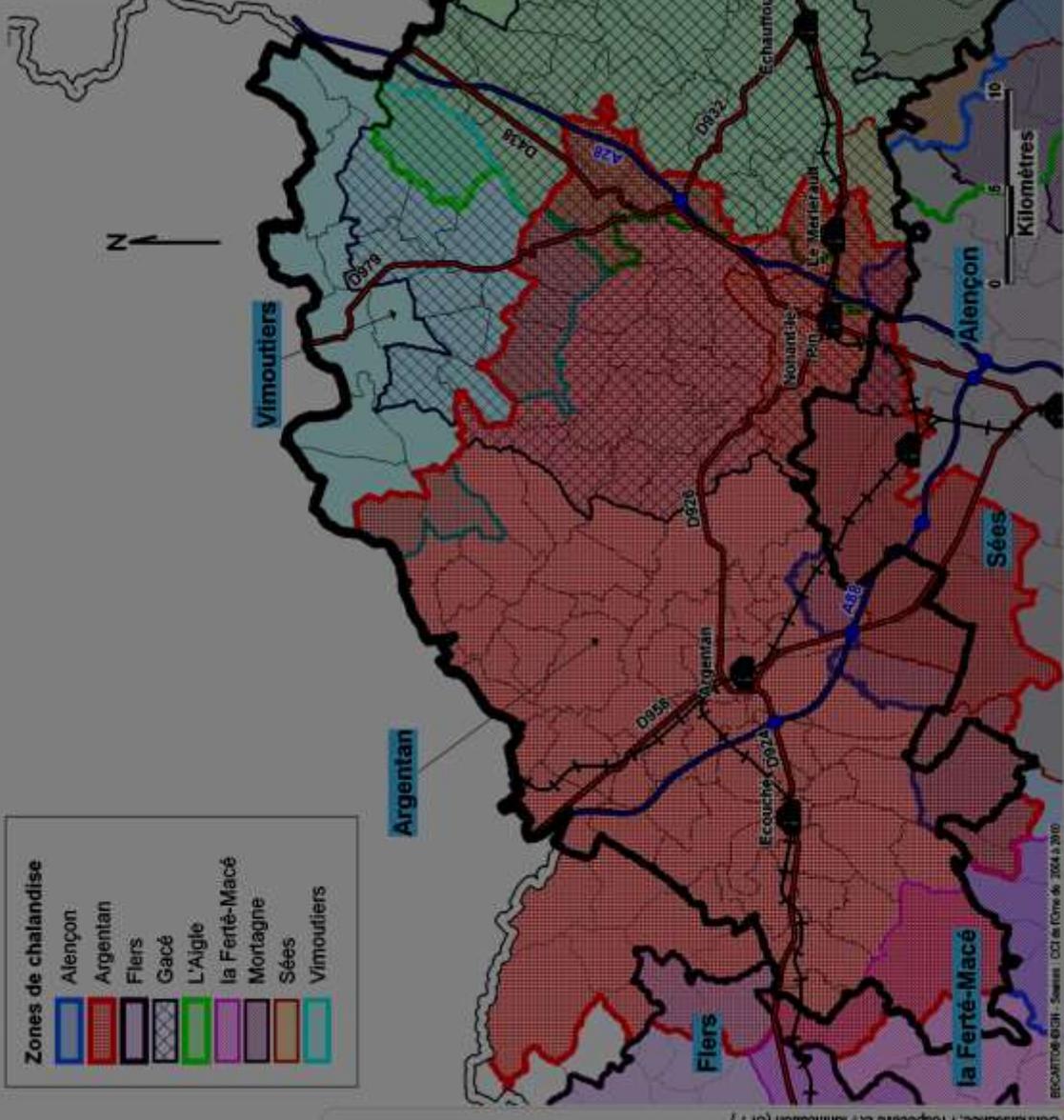
SCoT PAPAOUche - Zones de chalandise



Zones de chalandise

Alençon	Argentan	Flers	Gacé	L'Aigle	la Ferté-Macé	Mortagne	Sées	Vimoutiers
---------	----------	-------	------	---------	---------------	----------	------	------------

	Routes principales
	Autoroute
	Echangeurs
	Réseau ferroviaire voyageurs
	Gares voyageurs SNCF
	Limites départementales
	Contour du SCoT PAPAOUche



REPARTITION DES TERRITOIRES DE CHALANDISE
 Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

25/03/2014

B.V.1.2 Deux tiers des communes sont sans commerce

Argentan et l'Aigle en tant que pôles urbains disposent de nombreux commerces. Des pôles locaux tels que Gacé, Vimoutiers mais également Ecouché, Rânes, Trun, Le Sap, La Ferté-Fresnel, Villers-en-Ouche, Sainte-Gauburge, Le Merlerault, Moulins-la-Marche, desservent le territoire pour les besoins en consommation courante.

En dehors de ces pôles locaux, un tiers des communes possèdent de 1, 2 ou 3 commerces et les deux tiers restants sont sans commerce.

Caen, grand pôle urbain équipé de commerces et grandes surfaces alimentaires et spécialisées, est à 45 minutes d'Argentan en transport automobile. Les autres grands pôles interrégionaux Le Mans, Rouen, Evreux sont à plus d'1 heure de route d'Argentan et de l'Aigle.

À noter que dans le cadre de l'e-commerce, la ville d'Argentan et l'Aigle sont équipées de commerces « drive ».

B.V.1.3 Les Services aux particuliers concentrés sur les pôles urbains relayés par un pôle local

Argentan est sous-préfecture du département.

Argentan et L'Aigle regroupent une grande partie des services publics et privés ainsi que des équipements sociaux, sportifs et culturels.

Ces pôles principaux sont relayés par le pôle local de Vimoutiers qui dispose notamment d'un accueil CAF, d'une Trésorerie et de quelques services de proximité. Viennent ensuite, les petites polarités locales bien identifiables : Ecouche, Le Merlerault, Gacé, Trun, Moulins-la-Marche, La Ferté-Fresnel qui disposent de quelques services comme Police/ gendarmerie, Trésorerie, Médecin, bibliothèque... Par ailleurs, 4/5 ème des communes ne disposent d'aucun service.

a) En matière d'offre culturelle : La commune d'Argentan dispose d'une grande salle de spectacles « Quai des arts » entièrement modulable d'une capacité de plus de 600 places assises et plus de 900 debout, et l'Aigle de la Salle de Verdun qui accueille des pièces de théâtre, concerts, spectacles de danse.

Argentan et l'Aigle sont dotés d'un cinéma en centre-ville. Gacé dispose également d'une salle de cinéma.

Le territoire compte des bibliothèques ou médiathèques sur les communes d'Argentan, Aube, Ecouché, Gacé, Moulins-la-Marche, Rai, L'Aigle, La Ferté-Fresnel, le Merlerault, le Sap, Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe, Trun, Vimoutiers, Fel

La Médiathèque Départementale de l'Orne (MDO) circule dans tout le département grâce à ses médiabus et ses navettes et prête gratuitement des livres, des CD et des DVD au grand public.

b) Les structures de garde d'enfants : se localisent à Argentan (1 crèche et 2 haltes garderies), L'Aigle (1 maison de la petite enfance) Ecouché, Vimoutiers disposent d'un multi-accueil. Les relais d'assistantes maternelles se situent à Argentan, L'Aigle et Trun.

c) les structures d'accueil des personnes âgées :

Les établissements d'hébergement de personnes âgées sont concentrés sur les pôles principaux et les polarités locales. L'offre d'hébergement se répartit sur 19 établissements (Orne : 70) qui proposent 1344 places au total (Orne : 5 363).

464 places dans les unités de soins rattachées aux hôpitaux (Orne : 1 630)

545 places en maison de retraite publique ou privées (Orne : 2 804)

335 places en foyers logements ou petites unités de vie (Orne : 929)

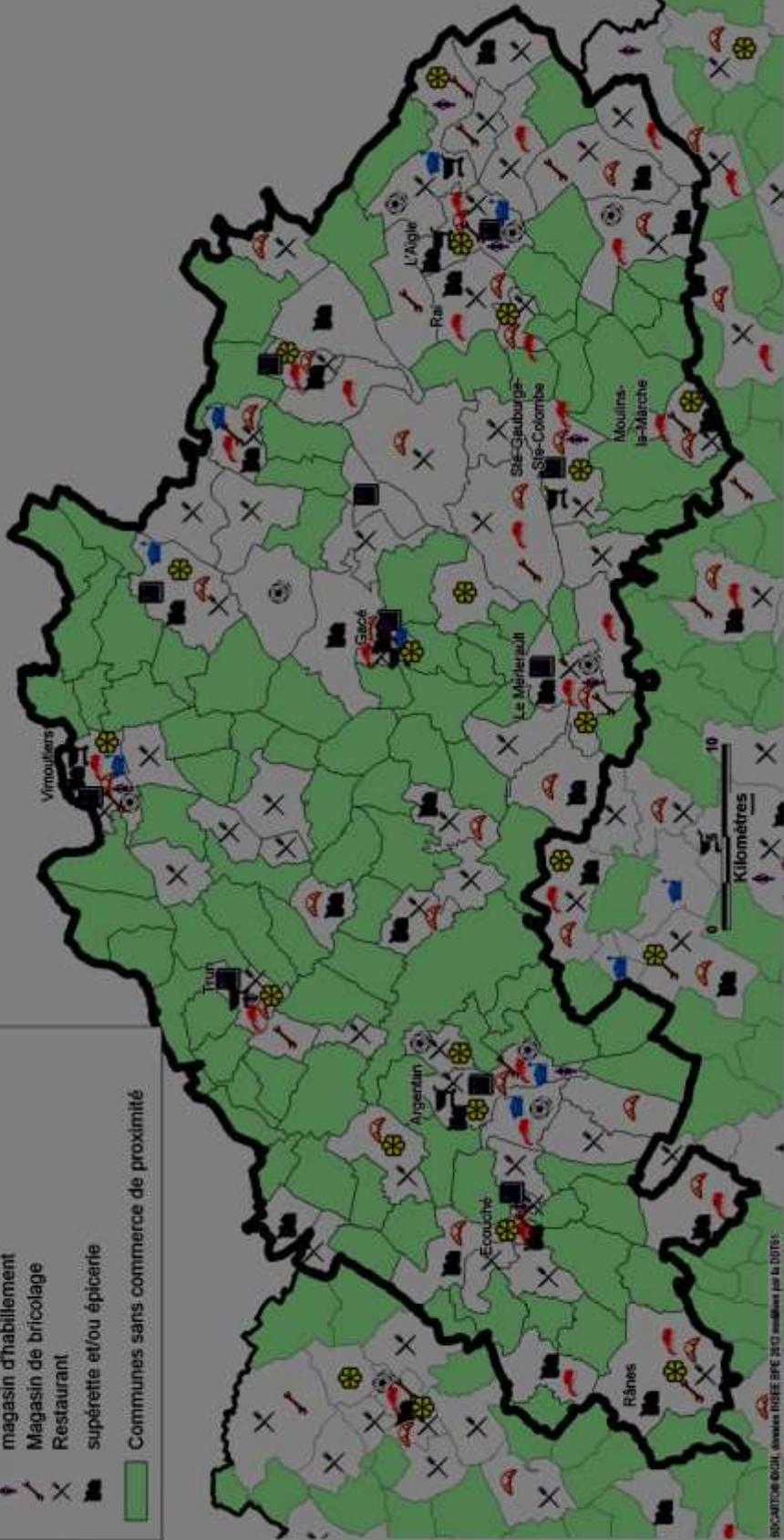
Nature de l'établissement	Etablissements	Adresse	Nombre de places
Etablissements Publics de santé	CENTRE HOSPITALIER L'Aigle	L'Aigle	190

	CENTRE HOSPITALIER Argentan	Argentan	123
	HOPITAL LOCAL Vimoutiers	Vimoutiers	140
Maisons de retraite publiques	E.H.P.A.D. Trun	Trun	117
	E.H.P.A.D. " <i>Brière Lempérière</i> "	Echauffour	50
Maisons de retraite privées	E.H.P.A.D. " <i>Sainte Marie</i> "	Gacé	82
	E.H.P.A.D. " <i>Saint Vincent de Paul</i> "	Occagnes	66
	E.H.P.A.D. " <i>Audelin Lejeune</i> "	Le Sap	46
	E.H.P.A.D. " <i>Les jardins d'Asclépios</i> "	Le Sap	50
	E.H.P.A.D. " <i>Résidence de vie</i> "	Vimoutiers	79
	E.H.P.A.D. " <i>Résidence Opale</i> "	Aube	55
Accueil de jour	Centre hospitalier <i>L'Aigle</i>	L'Aigle	11
Foyers logements	Résidence "Les Archers"	L'Aigle	42 logements
	Résidence "Les Tilleuls"	L'Aigle	41 logements
	Résidence "Bois des Sapinettes"	L'Aigle	40 logements
	Résidence "Val d'Orne"	Argentan	54 logements
	Résidence "Vallée d'Auge"	Argentan	60 logements
	Résidence "La Noé"	Argentan	65 logements
	Résidence "Jeanne Lacroix"	Vimoutiers	33 logements

SCoT PAPAOUche - Les commerces de détail et de proximité 2012



- Boucherie charcuterie
- Boulangerie
- Fleuriste
- Grande surface
- Librairie papeterie journaux
- Magasin d'articles de sports et de loisirs
- Magasin d'équipement maison
- magasin d'habillement
- Magasin de bricolage
- Restaurant
- supérette et/ou épicerie
- Communes sans commerce de proximité



Connaissance, Prospective et Planification (CP)

BOCARDON G&H, avenue BEE BPE 350 nouvelle par la DDT51

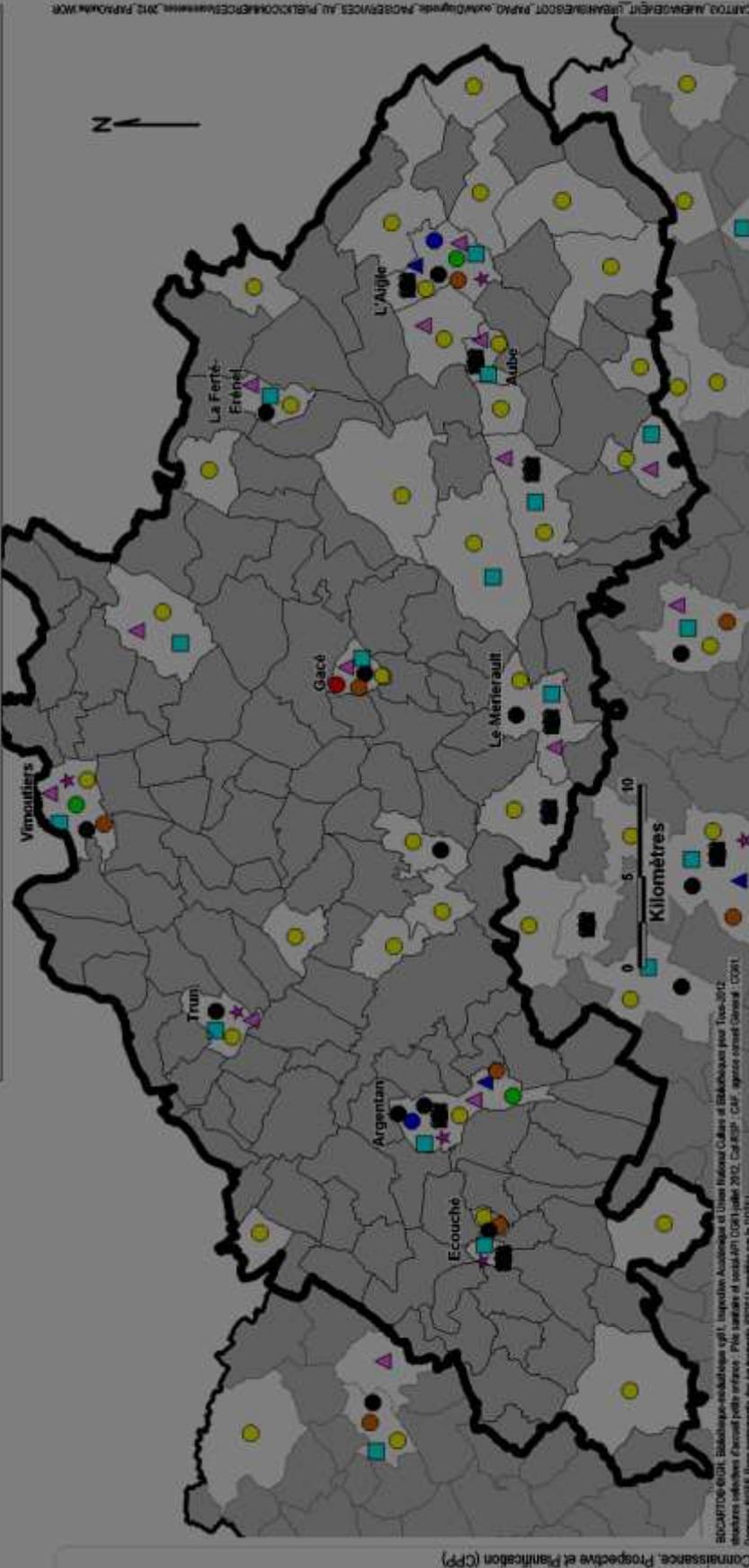
Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

23/03/2014

KIT_CARTO3_AMBIEMENT_URBANISME_COT_PAPAO_kitDejaVenu_PAYSERVICES_AU_PUBLIICOMMERCEFOURMISE_2011_PAPAOUche_VOR



SCoT PAPAOUche - Principaux services publics et de proximité 2012



SCoT PAPAOUche: Bibliothèque, Bâtiments scolaires, yf1, Inspection Académique et Union Régionale Cultures et Bibliothèques pour l'Orne-2012
Sources: Services d'emploi, Pôle emploi, PNA, Banque et Caisse d'Épargne 2012, CAF, Agence conseil général, CCOTI,
Bureaux d'État (leur présence est indiquée par le DDT)

Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

25/03/2014

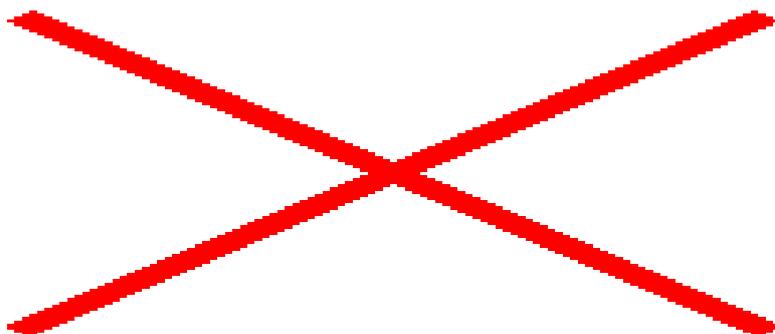
2. La présence médicale à maintenir

B.V.2.1 La présence d'hôpitaux

En matière de zone d'influence des hôpitaux, la population du SCOT s'achemine en majorité sur le centre hospitalier d'Argentan pour la partie centre du territoire et sur le centre hospitalier de L'Aigle pour la partie est. Les établissements médicaux d'Alençon (CHIC et Clinique St Joseph), reçoivent également des patients en provenance de ces territoires.

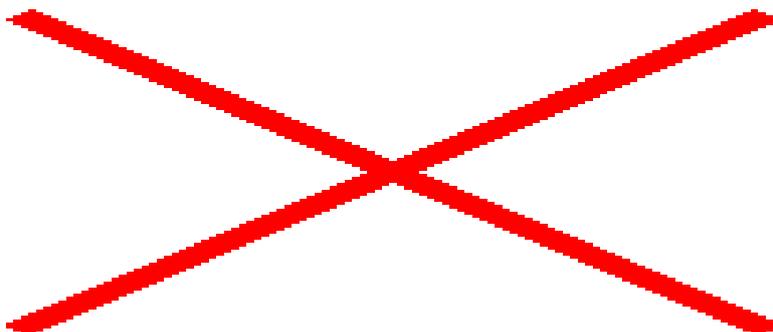
Les centres hospitaliers d'Argentan et de l'Aigle disposent de services d'urgences, chirurgie et anesthésie, psychiatrie, maternité et pédiatrie mais également des services de court séjour gériatrique et des soins de suite et de réadaptation.

B.V.2.2 Un manque de médecins généralistes et de dentistes



Sur le périmètre d'étude, 64 médecins généralistes sont en activités, ce qui représente un taux de 8,3 médecins pour 10 000 habitants. La moyenne ornaise est de 6,9 et la moyenne nationale 11,1.

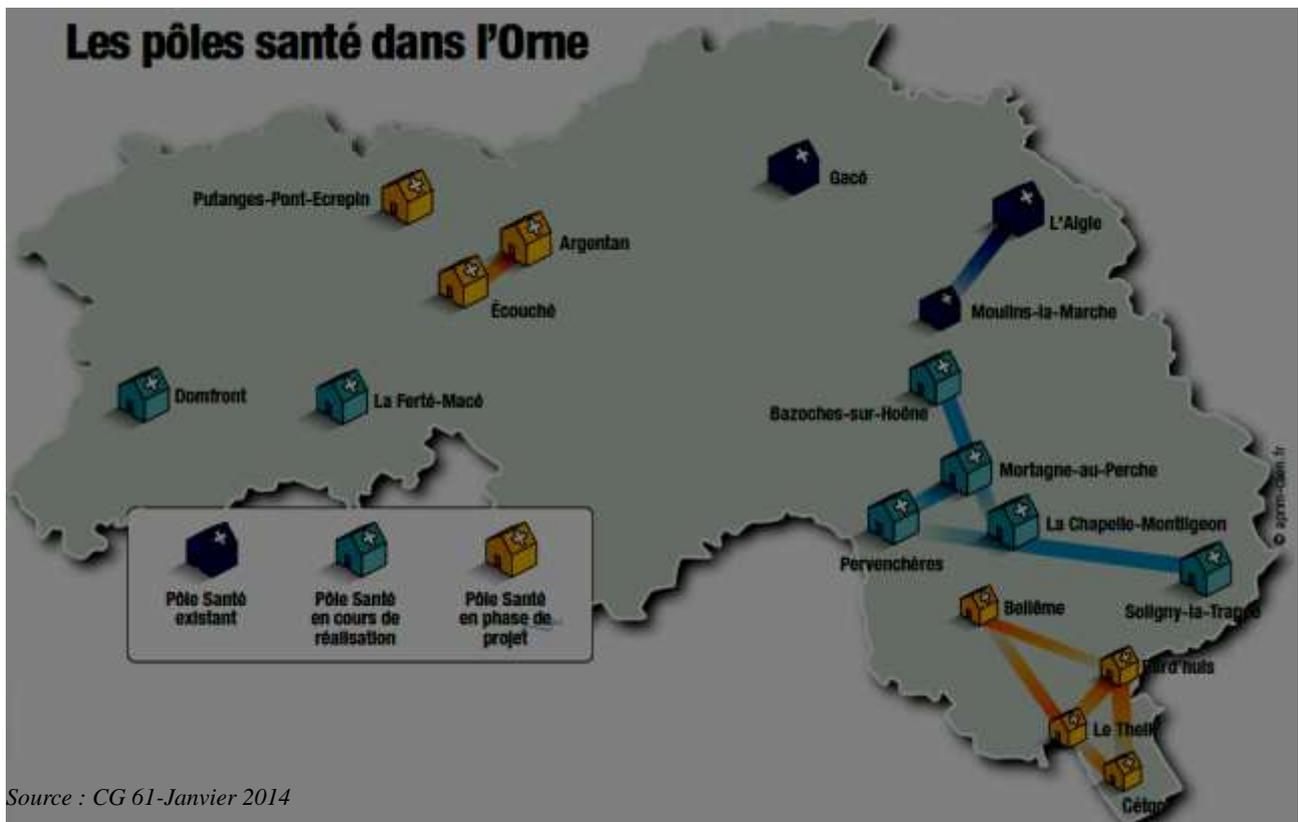
Selon les sources ARS 2010, on enregistre sur le département de l'Orne 201 médecins dont 122 sont âgés de plus de 55 ans (France : 32%).



En matière de santé dentaire, 26 dentistes sont recensés sur le territoire, soit une densité de 3,3 dentistes pour 10 000 habitants . (moyenne ornaise : 2,7 et moyenne nationale 6,7). Toutefois, les EPCI des Courbes de l'Orne, du canton de la Ferté Fresnel et du Pays du Haras du Pin ne bénéficient pas de la présence d'un dentiste à l'échelle de la CDC.

Les professionnels de santé spécialisés tels que Cardiologue, dermatologue, ophtalmologue, pneumologue se trouvent sur Argentan ou l'Aigle.

Depuis Octobre 2013, la CDC des Pays de l'Aigle et de la Marche est dotée d'un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire où exercent 34 professionnels de santé et qui accueille entre 300 et 400 personnes par jour. Il existe également un PSLA à Gacé et à Moulins-la-Marche et des projets de PSLA sont envisagés à Argentan et Ecouché.



À noter également la présence de cabinet infirmier sur les pôles locaux et quelques communes isolées qui permettent l'accès aux soins infirmiers sur l'ensemble du territoire.

SCoT PAPAOUche - Principaux services santé au 01/12/2012



Professionnels de Santé

- ▲ Médecin généraliste
- ▲ Spécialiste en ophtalmologie
- ▲ Chirurgien dentiste
- ▲ Infirmier
- ▲ Masseur kinésithérapeute

Services

- Pharmacie
- Ambulance

Services enfants ou adultes Handicapés

- ◆ Hébergement et services enfants ou adultes handicapés

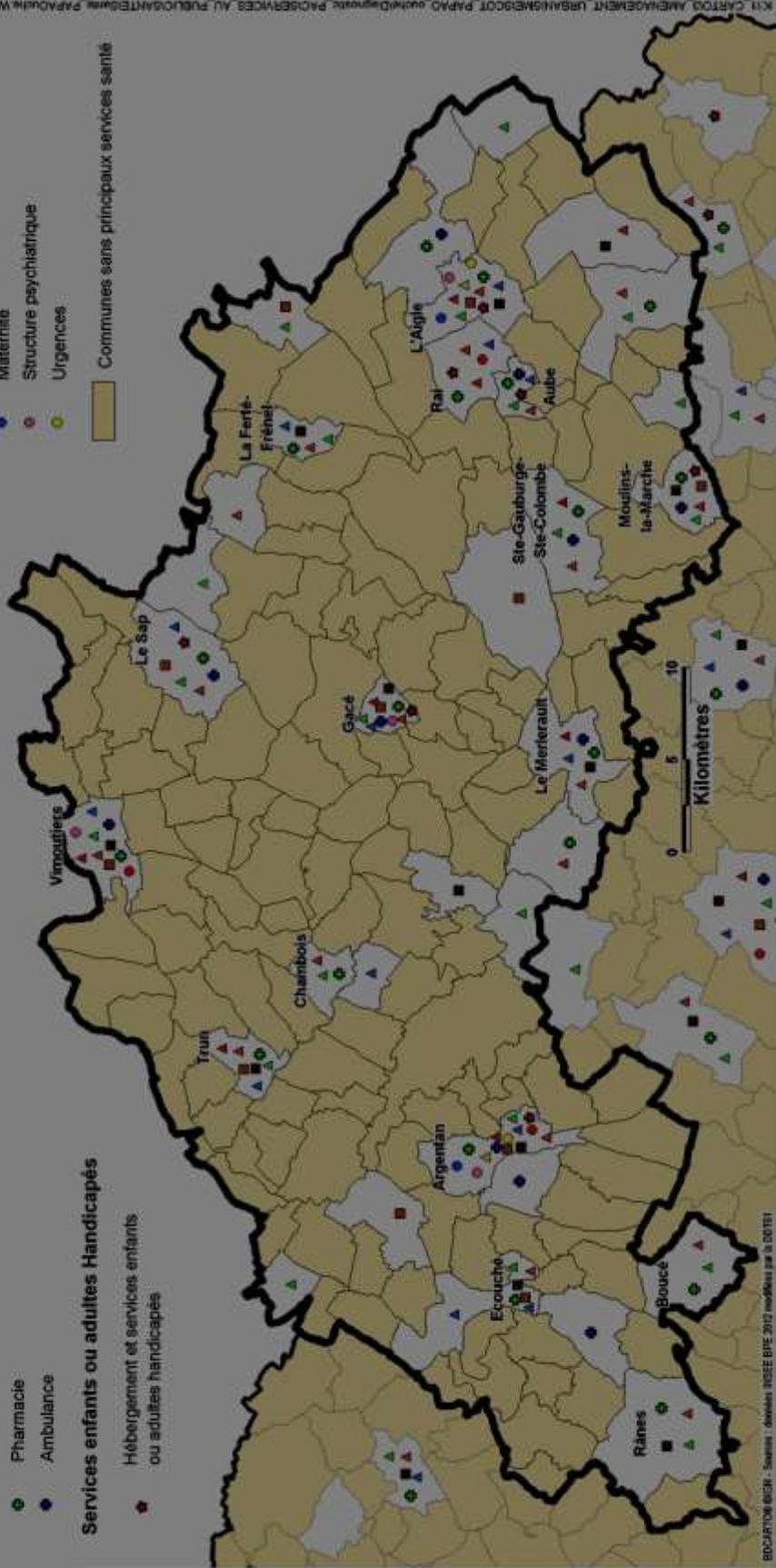
Service Personnes âgées

- Structures hébergement personnes âgées
- Services aux personnes âgées

Structure Santé

- Établissement de séjour
- Établissement thermal
- Maternité
- Structure psychiatrique
- Urgences

- Communes sans principaux services santé



Connaissance, Prospective et Planification (CPP)

BOUAFON GEM - Sources : données INSEE BPE 2012 modifiées par le SCoT

Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

25/03/2014

KIT CARTON AMEUBLEMENT BRANISMECOT PAPAOUche/Direction des Services au Public/ANTERRA PAPAOUche/WOR

3. Niveau d'équipement : peu de communes dotées d'équipements

Synthèse

Les équipements et services, publics ou privés, sont recensés chaque année dans la Base Permanente des Équipements (BPE). En 2012, ils ont été regroupés en trois gammes selon leur fréquence d'implantation et leur présence conjointe sur le territoire communal. Elles traduisent une hiérarchie dans les services rendus à la population. La gamme de proximité rassemble les services les plus présents sur le territoire comme les écoles, les médecins généralistes ou les boulangeries. La gamme supérieure regroupe des équipements plus rares comme les lycées, les établissements hospitaliers ou les hypermarchés. On retrouve dans cette gamme de nombreux équipements de santé ou sociaux. Enfin, à mi-chemin, la gamme intermédiaire rassemble des services comme les collèges, les opticiens ou les supermarchés.

Une commune est considérée comme pôle de services de proximité si elle dispose d'au moins 15 des 29 équipements et services de cette gamme.

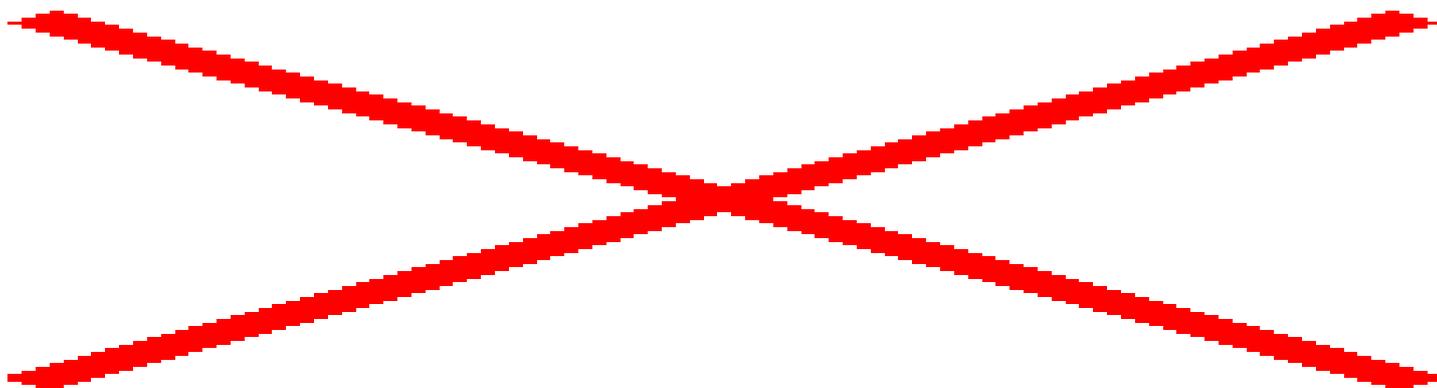
Une commune est considérée comme pôle de services intermédiaires si elle dispose d'au moins 16 des 32 équipements et services de cette gamme.

Une commune est considérée comme pôle de services supérieurs si elle dispose d'au moins la moitié des 36 équipements et services de cette gamme.

Dénomination	Nombre de communes	Communes concernées
Pôle de proximité	17	Échauffour, Saint-Ouen-sur-Iton, Nonant-le-Pin, Chambois, Les Aspres, Crulai, Chandai, Boucé, La Ferté-Fresnel, Rânes, Rai, Le Sap, Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe, Le Merlerault, Moulins-La-Marche, Aube, Trun Saint-Sulpice-sur-Risle
Pôle intermédiaire	3	Ecouché, Gacé, Vimoutiers
Pôle supérieure	2	L'Aigle, Argentan

4. Équipements scolaires : présence d'écoles et de collèges mais peu de lycées et de filières d'enseignement supérieur

B.V.4.1 De nombreuses écoles primaires regroupées en RPI



Sur le plan de l'aménagement, les établissements scolaires sont répartis de manière disparate sur le territoire. Tous les EPCI possèdent des établissements scolaires du 1^{er} degré, répartis sur 45 communes dont 33 sont regroupées en Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Le territoire compte 9 collèges publics et 3 collèges privés. Les CDC des Vallées du Merlerault, du canton de

la Ferté-Fresnel et du Pays du Haras du Pin ne disposent pas de collèges. Pour ces secteurs, les élèves sont rattachés aux collèges de Sées, Gacé, L'Aigle ou Argentan.

B.V.4.2 La présence de lycées sur les seuls pôles d'Argentan et de l'Aigle

Les lycées se situent à Argentan et L'Aigle. Argentan dispose d'1 établissement d'enseignement général et technologique public « Lycée Mézeray », d'un établissement d'enseignement professionnel public « lycée Gabriel » ainsi que d'un établissement d'enseignement général et professionnel privé « lycée Jeanne d'Arc » L'Aigle est pourvu d'un établissement d'enseignement général et professionnel public, lycée Napoléon.

Les autres lycées à proximité du territoire se situent à :

- Flers [2 établissements : Lycée Jean Guehenno (lycée général et technologique : BAC/BTS) – Lycée St Thomas d'Aquin (lycée général, technologique et professionnel : BAC/BACpro)
- Alençon [5 établissements : lycée Alain (BAC/BTS), lycée Marguerite de Navarre (BAC/BTS), lycée Mézen (CAP/BEP/BAC pro), lycée Leclerc (CAP/BAC pro), et lycée François de Sales (BTS)]
- Sées [2 établissements : lycée Général Marie Immaculée (BAC) , lycée agricole professionnel et technologique Auguste Loutreuil (BP/ BAC/ BTS/Licence)]

Trois MFR viennent compléter l'offre de formation professionnelle à partir de la 4ème ou pour des adultes en reconversion professionnelle, pour certaines d'entre elles. La MFR de Trun propose des formations dans le domaine agricole et dans les secteurs sociaux et para-médicaux, la MFR de Vimoutiers propose des formations en alternance dans les métiers du cheval, la MFR d'Argentan est spécialisée en formation équine, service à la personne ou cuisine.

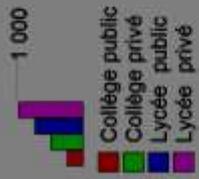
À noter la présence du centre de formation des Haras nationaux au haras du Pin qui propose des formations qualifiantes notamment pour les techniques de reproduction (insémination artificielle, échographie, transfert d'embryons...) l'élevage (comportement, alimentation, gestion des pâtures...) mais également pour les techniques équestres (école d'attelage, travail et éducation du cheval) et les métiers traditionnels de la filière équine (sellerie, maréchalerie).

B.V.4.3 Peu d'offres d'enseignement supérieur sur le territoire

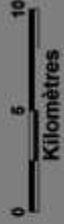
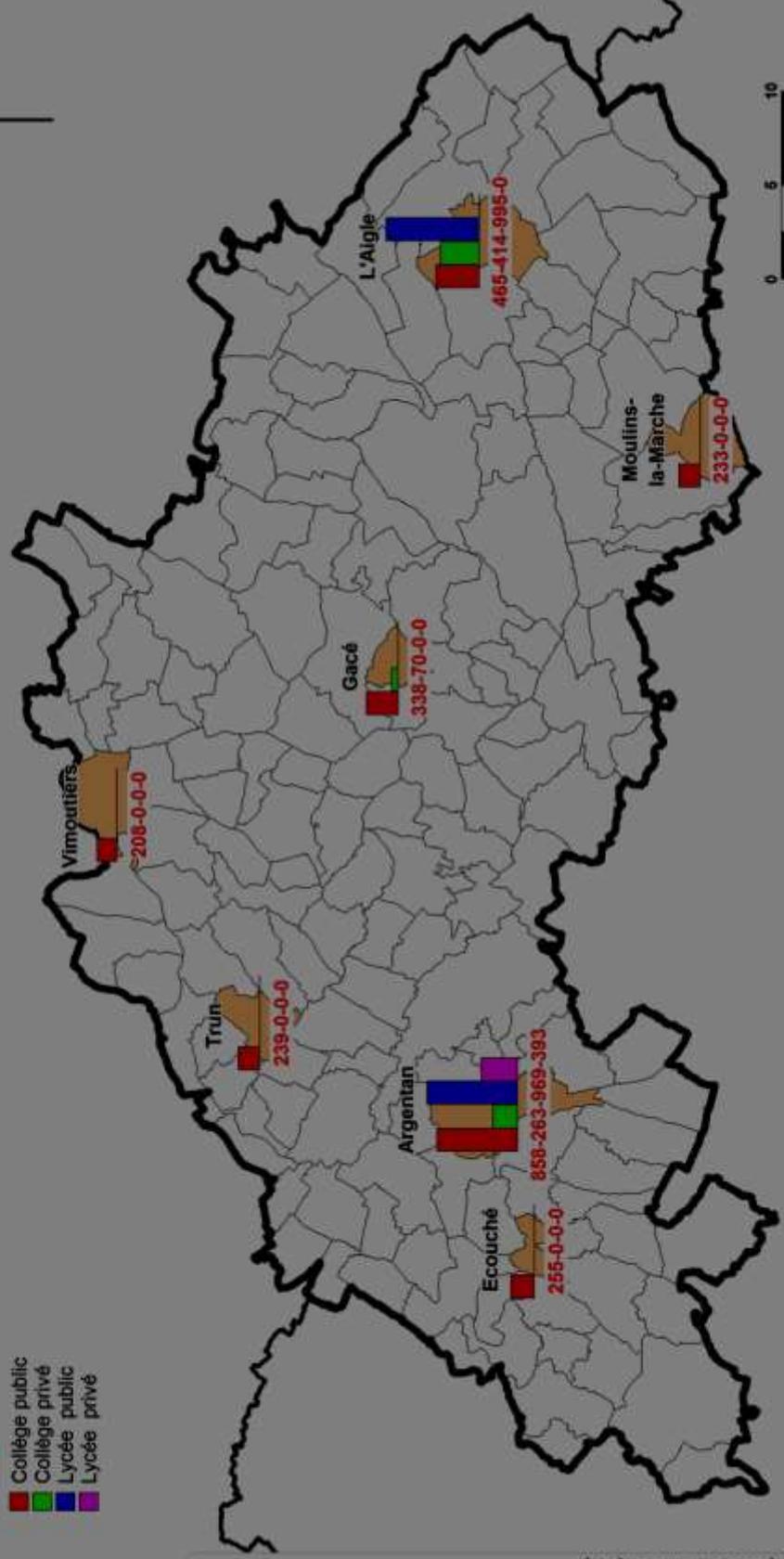
En matière d'enseignement supérieur, les lycées présents sur le territoire proposent des formations BTS :

- ⑩ le lycée Mézeray, 2 filières BTS « assistant manager » et « design de produits »
- ⑩ le lycée Gabriel, BTS « géomètre topographe »
- ⑩ le lycée Jeanne d'Arc, BTS « négociation et relation client »
- ⑩ le lycée Napoléon, BTS « Industrialisation des produits mécaniques »

SCoT PAPAOUche - Effectifs collèges et lycées 2013/2014



KIT CARTOQ AMÉNAGEMENT TERRITOIRES PAPAOUche, avec l'Agence PACSERVICES AU PUBLIC ENSEIGNEMENT PAPAOUche, enseignement VOR



ECARTOIR-BON - Sources : Inspection académique Orne
 Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

19/06/2014

5. Aménagement numérique : un enjeu d'attractivité pour le

territoire

Pour connaître l'éligibilité ADSL sur chaque commune, voir la cartographie « ADSL ».
<http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=mf630nx9tn&service=CEREMA>

L'analyse cartographique en vision générale, permet de constater que :

- ⑩ la couverture ADSL est globalement assez bonne, notamment autour d'Exmes et de Le Merlerault avec un très faible niveau d'atténuation,
- ⑩ les nœuds de raccordement haut-débit jalonnent le territoire de façon régulière.
- ⑩ en périphérie des nœuds de raccordement les niveaux d'atténuation sont plus faibles.
- ⑩ Une zone blanche existe entre Argentan et l'Aigle (couloir entre Le Merlerault /Champosoult)

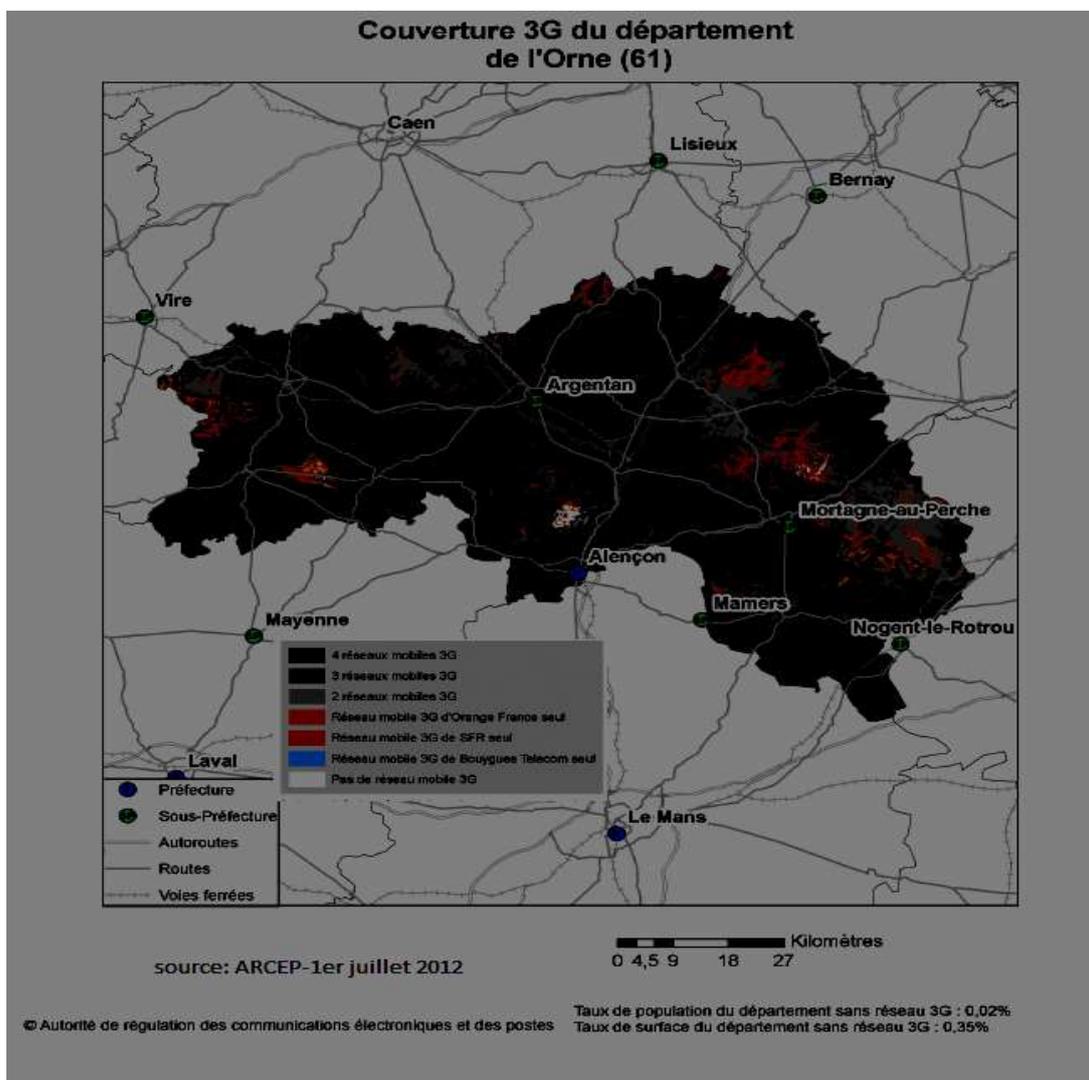
Globalement, il y a une bonne couverture au niveau des nœuds de raccordement qui créent des petites zones individuelles mais il n'y a pas de continuité entre ces zones d'où un problème de déperdition DSL.

D'ores et déjà, plusieurs technologies coexistent sur notre territoire :

- ⑩ fixes (DSL, fibre optique),
- ⑩ WIMAX (voie hertzienne)
- ⑩ satellitaire
- ⑩ mobiles (3G, 4G).

A l'heure actuelle pour le territoire d'étude, l'offre numérique est la suivante :

- ⑩ Technologie fixe (ADSL) : 72 % des communes ont accès à au moins une offre ADSL *Voir annexe page 6 carte « d'éligibilité à au moins une offre ADSL de France TELECOM » février 2011*
- ⑩ Technologie WiMax : qui permet de compléter l'offre haut-débit (6 Pylônes sur le territoire avec une portée théorique de 20 km pour chacun)
- ⑩ Technologie satellitaire : 100% du territoire couvert et constitue l'unique solution de connecter les zones dites blanches (absence d'ADSL et de WiMax).



- ⑩ Couverture Mobile 3G : Une partie de la CDC du Pays de l'Aigle et de la Marche est couverte en réseau 3G par 4 opérateurs téléphoniques ainsi qu'une petite partie de la CDC des courbes de l'Orne. Globalement, le territoire est couvert en réseau 3G par 3 opérateurs excepté sur les communes du Renouard et de Crouttes et autour de l'Aigle où Orange France est le seul opérateur (CDC du canton de la Feté Fresnel), ou SFR (partie sud de la CDC du Pays de L'Aigle et de la Marche).

Dans le cadre du Plan Numérique Ornaïs (adopté le 22 mars 2013) le Conseil général de l'Orne a pour objectif de desservir en très haut débit trois cibles distinctes : les sites publics, les zones d'activités-entreprises et des habitants.

« Le Plan numérique ornaïs (PNO) a pour objectif un raccordement généralisé de l'Orne au très haut débit (THD) en 2030. Ce programme d'investissements et d'opérations se déroulera en deux phases. La phase un, d'ici à 2020, 40 sites publics et 49 zones d'activités auront le THD, la fibre optique sera déployée sur les secteurs de L'Aigle et Argentan, et 12.000 lignes téléphoniques mal desservies (12% de la population) feront l'objet d'une montée en débit. La phase deux du PNO, de 2020 à 2030 vise à ce que 75% des foyers ornaïs aient accès à la fibre optique. » source CG61- janvier 2014

Actuellement, le Conseil Général de l'Orne se mobilise :

- ⑩ pour créer des télécentres dotés d'un débit Internet de qualité labellisés Nom@des100 pour faciliter le télétravail et créer ainsi un appel d'air numérique. Il existe un télécentre Pour la CDC du Pays de Camembert à Vimoutiers et un télécentre vient d'être inauguré à Commeaux. Les CDC doivent également, réfléchir à leur schéma d'aménagement numérique afin de développer et favoriser les zones d'activités multiservices.
- ⑩ pour diminuer les zones blanches auprès des particuliers, et leur permettre l'accès à l'ADSL . L'installation de sous-répartiteurs dotés de la fibre optique doit permettre cette montée en débit des lignes privées. D'ici, la fin de l'année 2014, dix sous-répartiteurs seront dotés de fibre optique. Le territoire d'étude bénéficiera de cet aménagement sur les communes d'Echauffour et de Chaumont.

<http://www.orne.fr/actualites/num-rique-orne-qui-monte>.

<http://numerique.orne.fr>

6. Infrastructures routières et transport public: le lien entre les territoires

B.V.6.1 Les axes routiers

Le territoire est desservi par une double infrastructure autoroutière majeure (A28 et A88) qui permet de relier le pôle urbain d'Argentan et le pôle secondaire de Gacé à Rouen, Caen et le Mans ; Toutefois, les pôles de l'Aigle et de Vimoutiers ne sont pas directement reliés à ces axes autoroutiers.

Le territoire est traversé par:

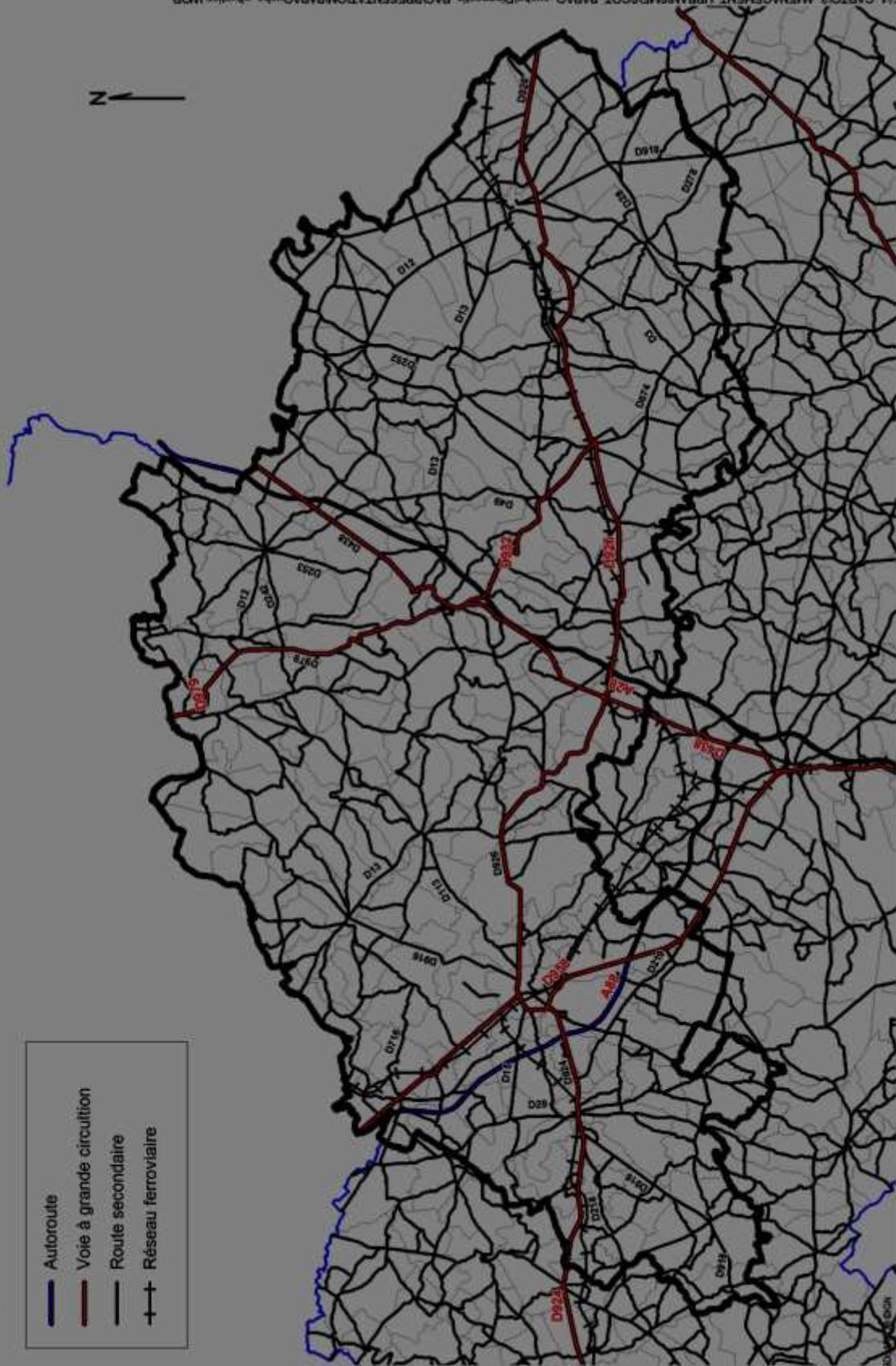
- ⑩ L'axe Nord-Sud : l'A28 qui relie le territoire à Rouen et Le Mans. L'autoroute A28 relie Abbeville à Tours en passant par Rouen et le Mans, il dessert pour la partie ornaise les communes d'Alençon, Sées et Gacé. L'A28 est raccordée à l'A88 à destination de Caen à hauteur de Sées, cette autoroute dessert Mortrée, Argentan et Nécly. Les principales routes départementales RD 438 relie Alençon à Bernay via Sées et Gacé. La RD 958 relie Sées à Falaise et passe par Argentan. Le pôle de Vimoutiers est relié à Gacé via la RD 979
- ⑩ L'axe Est-Ouest : La RD 926, axe Paris-Granville relie les pôles de l'Aigle et d'Argentan et constitue une épine dorsale pour le territoire en desservant l'Aigle, Le Haras-du-Pin, Silly-en-Gouffern, Argentan, Flers

Des travaux de mise en 2x2 voies sont en cours sur la RD 924 Argentan – Fontenai-sur-Orne pour une logique de continuité d'itinéraire entre la RD926 et la Bretagne.

SCoT du PAPA0/Ouche : Infrastructures



-  Autoroute
-  Voie à grande circulation
-  Route secondaire
-  Réseau ferroviaire



Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

11/08/2014

KM1 CARTON AMENAGEMENT_URBANISME/SCOT_PAPA0_ouche/Diagnostic_PACPRESENTATION/PAPA0uche_situation.MOR

B.V.6.2 Les transports publics en commun

Le TER : Le territoire est desservi par la ligne Caen-Le Mans-Tours, et Paris-Granville. Les gares principales se situent à Argentan et l'Aigle. On enregistre également la présence de cinq haltes ferroviaires sur ces lignes.

- ⑩ Argentan est distant de 35 mn de Caen, 1h du Mans, 1h45 de Paris et 1h50 de Rouen
- ⑩ L'Aigle est distant de 1h25 de Caen, 1h45 du Mans, 1h15 de Paris et 3h30 de Rouen

Ces trajets sont proposés plusieurs fois par jour et tous les jours de la semaine (y compris le dimanche).

2 autres lignes TER traversent le territoire et permettent de relier Alençon-Paris (via Le Mans et Surdon) et Bagnoles de l'Orne-Paris



Les cars départementaux : Le territoire est desservi par 11 lignes régulières de cars du Conseil Général (réseau « **Cap'Orne** ») :

- . ligne 30 : Carrouges-Boucé-Argentan
- . ligne 31 : Bagnoles-de-l'Orne-La Ferté-Macé-Argentan
- . ligne 32 : Putanges-Pont-Ecrepin-Argentan
- . ligne 34 (avec service marché) : Falaise-Argentan
- . ligne 40 : Vimoutiers-Gacé-Sées-Alençon
- . ligne 42 : Vimoutiers-Trun-Argentan
- . ligne 43 : Gacé-Argentan

- . ligne 50 : Gacé-Sainte-Gauburge-Ste-Colombe-

L'Aigle.

- . ligne 51 (avec service marché) : Vimoutiers-La Ferté-Fresnel-L'Aigle
- . ligne 60 : Mortagne-Tourouvre-L'Aigle
- . ligne 61 (avec service marché) : L'Aigle-Moulins-La-Marche-Alençon

Une ligne marché avec horaire spécifique fait une boucle entre Almenêches, Mortrée, Montmerrei pour relier ces communes au marché d'Argentan. Une autre ligne marché en provenance de St Maurice le Charencey dessert le marché de l'Aigle.

Par ailleurs, les transports interurbains du Calvados «Bus Verts » assurent des liaisons Vimoutiers-Lisieux et le département de l'Eure propose une ligne L'Aigle-Conches-Evreux et une ligne L'Aigle-Verneuil-sur-Avre.

Ce réseau offre une desserte pluri-journalière (principalement le matin avant 9H30, entre 12H00 et 14 h et entre 16H00 et 19H00). Les cars ne circulent pas le dimanche (ni le samedi ni pendant les vacances scolaires sur certaines lignes).

La CDC de la Région de Gacé propose un service de transports collectifs à la demande (CG 61) qui permet (en réservant sa place) de bénéficier du passage d'un taxi ou d'un minibus pour accéder aux centres de service, aux établissements scolaires, aux gares ferroviaires.

Le réseau de transport urbain :

Le pôle urbain d'Argentan est doté d'un service municipal de transport collectif « Argentan bus » comportant 4 lignes. La ville de l'Aigle a mis en place une navette urbaine circulant le mardi matin et samedi après-midi sur 3 circuits.

B.V.6.3 Mobilité durable et accessibilité

Véloroute ou voie verte : Il n'y a pas de véloroute ou voie verte sur le territoire d'étude. Toutefois, le schéma régional de 2010 identifie un axe Vimoutiers-Gacé-Sées qui pourrait faire l'objet de financement au titre d'initiatives locales.

Le réseau cyclable : La CDC d'Argentan Intercom dispose d'un schéma Directeur Intercommunal des pistes cyclables réalisé en 2010 et qui fait partie intégrante de l'agenda 21 de la collectivité. Ce schéma identifie les itinéraires et les aménagements existants et à créer sur Argentan et les communes voisines de Fontenai sur Orne et Sarceaux.

La CDC des Pays de l'Aigle et de la Marche, à ce jour, est en phase d'appel d'offre pour la réalisation de son schéma directeur vélo.

Le covoiturage :

Le Conseil Général de l'Orne et le Conseil Régional de Basse-Normandie ont mis en place chacun leur site internet grand public pour centraliser les offres de covoiturage dans l'Orne (<http://www.covoiturage.orne.fr> et <http://www.covoiturage-basse-normandie.fr>), il existe aussi des sites associatifs ou privés qui proposent des offres de covoiturage dans la Basse-Normandie et plus globalement à travers l'ensemble de la métropole.

On recense 9 aires de covoiturage à l'est du territoire sur les CDC du canton de la Ferté-Fresnel (Monnai, La Ferté-Fresnel, Saint-Evrout-notre-Dame-des-Bois, Glos-la-Ferrière) et des Pays de l'Aigle et de la Marche (Aube, Crulai, L'Aigle (2), Saint-Sulpice-sur-Risle).

4 aires de covoiturages sont également à l'étude sur la CDC d'Argentan Intercom. Les aires seront situées sur le parking des Pâtures pour la direction d'Alençon, sur le parking des anciens abattoirs pour la direction de Caen, sur le parking du tennis couvert pour la direction de l'Aigle et enfin sur l'aire de repos de l'autoroute A88, pour la direction de Flers.

Plan de déplacement inter-entreprise :

La Communauté de Communes du Pays de l'Aigle et l'association des ZI de l'Aigle, Saint-Symphorien-des-Bruyères, Rai, Saint-Sulpice-sur-Risle mettent en œuvre un Plan de Déplacement Inter-Entreprises concernant les trajets domicile-travail, les déplacements professionnels et les déplacements clients/fournisseurs afin d'améliorer la sécurité, le flux routier sur la zone, les coûts de transport pour les salariés et les entreprises mais aussi la sécurité des personnes.

Accessibilité

Au 1^{er} janvier 2015, l'espace public devra être accessible et conforme à la Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 45 et 46)

Accessibilité voirie et espaces publics (PAVE) : Toute commune doit élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics. Le PAVE devait être adopté au plus tard le 22 décembre 2009 par toutes les communes. En application d'une jurisprudence constante, l'obligation juridique d'élaborer un PAVE ne disparaît pas une fois l'échéance de décembre 2009 passée. Ce document comprend un diagnostic, un projet de mise aux normes accompagné d'une estimation, et une planification des travaux à entreprendre suivant un calendrier fixé par la collectivité.

PAVE approuvés :

CDC Argentan Intercom, CDC des Courbes de l'Orne

PAVE en cours :

CDC du Haras du Pin

Schéma Directeur d'Accessibilité des transports urbains (SDA) : Toute Autorité Organisatrice de Transports (AOT) a obligation de disposer d'un SDA. Ce schéma comprend un diagnostic, un projet de mise aux normes accompagné d'une estimation, et une planification des investissements pour parvenir à une accessibilité généralisée du service de transports au 1^{er} janvier 2015.

Un Schéma Directeur d'Accessibilité des transports en commun de la ville d'Argentan est en cours d'élaboration.

Accessibilité ERP : Un diagnostic d'accessibilité des ERP existants doit être réalisé :

- pour le 1^{er} janvier 2010 pour les ERP de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie
- pour le 31 décembre 2010 pour les ERP de 3^{ème} et 4^{ème} catégorie. Les ERP de 5^{ème} catégorie en sont exemptés.

Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) : Dans les communes (et EPCI) de 5000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Les Commissions intercommunales d'accessibilité sont à relancer sur l'Aigle et Argentan.

Accessibilité aux logements : la CIAPH doit procéder au recensement de l'offre de logements accessibles. Les organismes Orne-Habitat, SAGIM et FNAIM sont membres de la CIAPH. Orne-Habitat a effectué un recensement des logements accessibles. Toutes les nouvelles constructions sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, toutefois seul 10 % du Parc total est accessible.

Agendas d'accessibilité programmés : La loi du 10 juillet 2014 habilite le Gouvernement à recourir à une ordonnance pour compléter la loi du 11 février 2005 et redéfinir les modalités de mise en oeuvre de son volet accessibilité. Il met en place un dispositif d'échéanciers : les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). Ces agendas sont des documents de programmation financière des travaux d'accessibilité. Ils constituent un engagement des acteurs publics et privés, qui ne sont pas en conformité avec la loi, à réaliser les travaux requis dans un calendrier précis.

Les sanctions pénales prévues par la loi du 11 février 2005 seront applicables en cas de non respect de l'échéance du 1^{er} janvier 2015 et de l'absence de dépôt d'un Ad'AP.

SYNTHESE :

Le territoire est desservi par **deux zones de chalandise principales** que sont Argentan et l'Aigle. Ces pôles principaux sont relayés par des **pôles secondaires** tels Vimoutiers, Gacé ou Ecouché et par des pôles ruraux pour la consommation de base.

Argentan et l'Aigle regroupent également une grande partie des services publics et privés ainsi que des équipements sociaux, sportifs et culturels. Quelques services sont à disposition sur Vimoutiers et les polarités locales. En dehors des pôles, 66% des communes sont sans commerces et 80% ne disposent d'aucun service.

En matière de santé, si Argentan et l'Aigle sont pourvus d'un hôpital, la densité de médecins généralistes et de dentistes reste inférieure à la moyenne nationale et la démographie médicale et vieillissante. La création de PSLA sur l'Aigle, Gacé, Moulins-la-Marche et l'existence de projets sur Argentan et Ecouché visent à favoriser l'installation de nouveaux praticiens et maintenir la présence médicale sur le territoire.

Pour l'enseignement du 1er degré, moins d'un tiers des communes disposent d'une école primaire, 33 communes sont en RPI. Pour le secondaire, les CDC des Vallées du Merlerault, Canton de la Ferté-Fresnel et Pays du Haras-du-Pin ne disposent pas de collège. Les pôles de l'Aigle et Argentan sont pourvus de lycées généraux et professionnels avec filière d'enseignement supérieur. Il existe également, un centre de formation professionnelle spécialisé dans la filière équine au Haras-du-Pin

A ce jour, on constate des disparités au sein du territoire sur l'accès à internet haut débit, et l'offre de couverture 3G est incomplète sur certains secteurs. Il existe cependant, des télécentres à Vimoutiers, et Commeaux. Quant au Plan Numérique ornaï, approuvé le 22 mars 2013, il prévoit le déploiement de la fibre à Argentan et l'Aigle et l'amélioration de la montée en débit sur l'ensemble du territoire par l'installation de sous-répartiteurs dotés de la fibre optique.

En ce qui concerne les infrastructures de communication, le territoire est traversé par 2 axes autoroutiers reliant Argentan et Gacé aux pôles voisins de Caen, Le Mans, Rouen. A noter que les pôles de l'Aigle et Vimoutiers ne sont pas directement reliés aux autoroutes. La RD926 (Paris-Granville) constitue également un axe majeur, véritable épine dorsale pour le territoire.

Le territoire est desservi par le transport ferroviaire, via les lignes Caen-Le Mans-Tours et Paris-Granville. Argentan et l'Aigle disposent de gares ferroviaires et plusieurs gares ou haltes ferroviaires sont présentes le long de ces lignes. Le réseau de transport en commun *Cap'Orne* dessert une grande partie du territoire et la CDC de la Région de Gacé offre un système de transport à la demande. Toutefois, le réseau de transports est essentiellement tourné vers les scolaires et peu adapté aux actifs. L'offre de transports à la demande est faible. La présence d'aires de covoiturage (Argentan Intercom, canton Ferté-Fresnel et Pays de l'Aigle) facilite la mise en relation de particuliers pour des déplacements communs.

C. DIMENSION ECONOMIQUE

84 ÉCONOMIE

102 AGRICULTURE

119 TOURISME

I. ÉCONOMIE

1. Deux bassins d'emplois

En 2010, le périmètre du SCOT accueillait 29 069 emplois, nombre stable qui n'a diminué que de 1 % par rapport à 1999. Il représente le quart des emplois du département.

Source : 2010,

Part des emplois de Basse-Normandie



Insee RP exploitation principale

Nombre total d'emplois			
	1999	2010	Évolution
SCOT	29 367	29 069	-1,0%

Orne	112 747	114 558	+1,6%
Basse-Normandie	541 312	591 664	+9,3%
France	23 231 315	26 332 642	+13,3%

Source : Insee RP 1999 et 2010, exploitations principales

Le périmètre dispose des bassins d'emplois d'Argentan et de l'Aigle et bénéficie de celui de Lisieux.

Bassin d'emploi	Emplois du bassin	Emplois dans le périmètre du SCOT	
Argentan	15 361	13 692	89%
L'Aigle	12 510	12 310	98%
Lisieux	27 018	2 680	10%
Alençon	47 577	360	1%
Flers	39 775	27	0,1%

Source : Insee RP 2010, exploitation principale

2. Stabilité apparente de l'emploi

L'apparente stabilité de l'emploi sur le territoire au cours de la période intercensitaire 1999-2010, masque des disparités entre EPCI.

Ainsi, l'emploi progresse significativement sur la CDC de la région de Gacé (+19%) et la CDC des vallées du Merlerault (+9%).

Alors qu'il diminue sur les CDC d'Argentan Intercom, du Pays du Camembert, du Pays du Haras du Pin et du canton de la Ferté-Fresnel.

CDC d'Argentan Intercom	11 298	10 669	-629	-6%
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	8 156	8 401	245	+3%
CDC du Pays du camembert	2 823	2 639	-184	-7%
CDC de la Région de Gacé	1 672	1 984	312	+19%
CDC des Courbes de l'Orne	1 716	1 773	57	+3%
CDC des Vallées du Merlerault	1 340	1 455	115	+9%
CDC du Pays du Haras du Pin	1 254	1 101	-153	-12%
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	1 108	1 047	-61	-5%
Total	29 367	29 069	-298	-1%

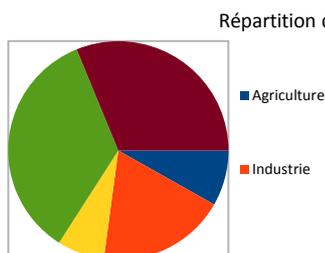
Source : Insee RP 1999 et 2010, exploitations principales

Emplois 1999	Emplois 2010	Évolution
--------------	--------------	-----------

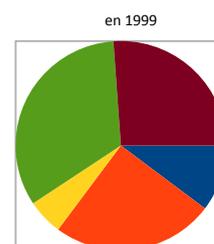
3. Recul de l'industrie et progression des secteurs administratifs

Les secteurs « Commerce, transports, services divers » et « Administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale » rassemble les 2 tiers des emplois.

Ces 2 secteurs ont progressé de respectivement 5 % et 20 % entre 1999 et 2010.



Répartition des emplois par secteurs d'activité



en 1999

Le secteur de l'industrie a perdu 1 700 emplois, soit un recul de 24 % par rapport à 1999. La part des emplois de ce secteur est passée de 25 % à 19 %.

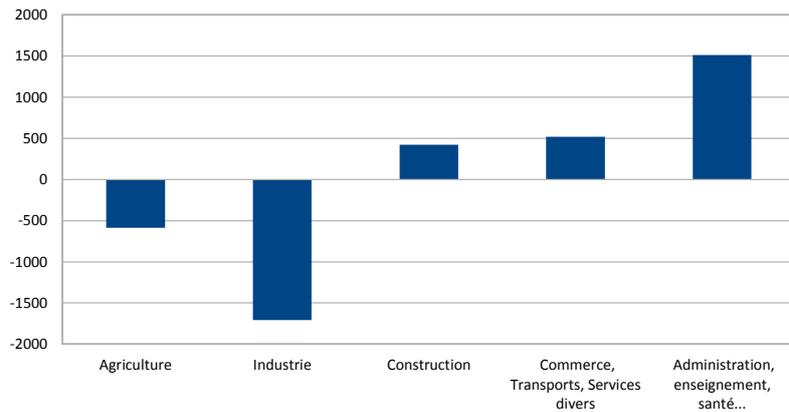
Le secteur agricole recule également avec une perte de plus de 500 emplois, 20 % des emplois agricole de

Emplois par secteurs d'activité

	1999	2010	Évolution ⁴	Orne	Basse-Normandie	France
Agriculture	2 985	2 397	-20%	-20%	-22%	-19%
Industrie	7 224	5 518	-24%	-17%	-12%	-14%
Construction	1 602	2 023	+26%	+27%	+39%	+32%
Commerce, Transports, Services divers	9 638	10 157	+5%	+6%	+17%	+20%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	7 589	9 101	+20%	+15%	+16%	+20%
Emplois du SCOT	29 038	29 195	+1%	+2%	+9%	+13%

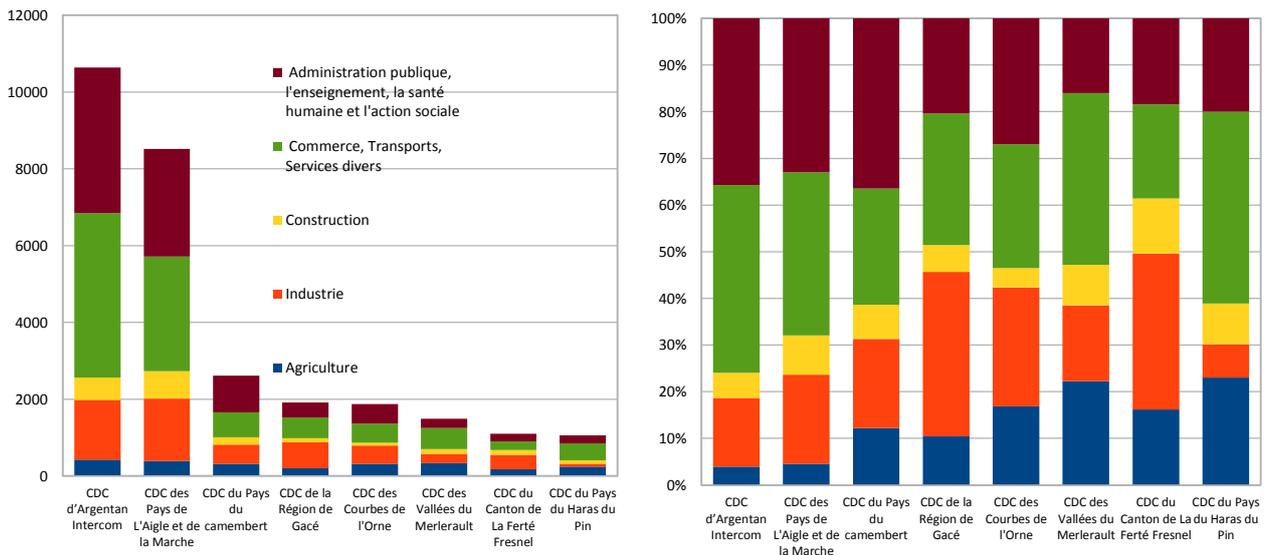
Source : Insee RP 1999 et 2010, exploitations complémentaires

Évolution du nombre d'emplois par secteur d'activité entre 1999 et 2010



Source : Insee RP 1999 et 2010, exploitations complémentaires

Emplois par secteurs d'activité des EPCI (nombre et pourcentage)



⁴Les données Insee utilisées sont issues des exploitations principales et complémentaires des enquêtes de recensement. L'analyse des données par échantillonnage de l'exploitation complémentaire induit une marge d'erreur par rapport à l'exploitation principale. Ainsi, le nombre d'emplois total sur le périmètre varie de +1 % selon l'exploitation principale et de -1 % selon l'exploitation complémentaire.

4. 4 communes principales : Argentan, L'Aigle, Vimoutiers et Gacé

Bien que l'unité urbaine⁵ de Gacé ne cumule pas les 1 500 emplois retenus par l'Insee pour sa définition des pôles urbains, la situation centrale de la commune et ses 1 139 emplois en font la 4^{ème} commune du périmètre, derrière Argentan, L'Aigle et Vimoutiers.

Les communes de plus de 100 emplois en 2010

Commune	Emplois 2010 (évolution depuis 1999)	Commune	Emplois 2010 (évolution depuis 1999)	Commune	Emplois 2010 (évolution depuis 1999)
Argentan	8 697 (-805)	Aube	386 (14)	Nonant-le-Pin	179 (-3)
L'Aigle	5 168 (-72)	Moulins-la-Marche	332 (49)	Échauffour	173 (-85)
Vimoutiers	1 623 (-78)	Croisilles	306 (143)	Tournai-sur-Dive	164 (113)
Gacé	1 243 (93)	Le Merlerault	305 (33)	Crulai	154 (-9)
Écouché	834 (80)	Rânes	257 (-12)	Le Pin-au-Haras	152 (-36)
Saint-Sulpice-sur-Risle	613 (160)	Saint-Symphorien-des-Bruyères	226 (109)	Pontchardon	142 (-124)
Rai	603 (-62)	Nécy	220 (90)	Sarceaux	138 (23)
Trun	500 (-37)	Silly-en-Gouffern	213 (-82)	Chandai	137 (-17)
Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	477 (143)	Urou-et-Crennes	196 (30)	Occagnes	123 (33)
La Ferté-Frênel	454 (-40)	Saint-Ouen-sur-Iton	196 (56)	Saint-Michel-Tuboeuf	115 (33)
Le Sap	436 (52)	Boucé	188 (37)	Glos-la-Ferrière	105 (6)

Source : Insee RP 2010, exploitation principale

5. Les zones d'activités

Le territoire comporte 38 zones d'activités pour une superficie totale d'environ 600 ha dont plus de 100 ha encore disponibles (données 2010).

Nombre et superficie des zones d'activités

EPCI	Nb	Taille (ha)	Surface disponible (ha)	Extension prévue (ha)
CDC d'Argentan Intercom	8	239	46	32
CDC de la Région de Gacé	4	49	4	0
CDC des Courbes de l'Orne	4	17	2	3
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	12	205	46	53
CDC des Vallées du Merlerault	3	11	3	0
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	2	6	2	0
CDC du Pays du camembert	2	42	4	2
CDC du Pays du Haras du Pin	3	11	0	0
SCOT PPAO Ouche	38	579	107	90

Source : Orne Développement 2010

Zones d'activités triées par superficie totale

Nom de la zone	Commune	EPCI	Type de zone	Taille (ha)	Surface disponible (ha)	Extension prévue (ha)
Actival d'Orne	Sarceaux	CDC d'Argentan Intercom	mixte	97,89	28,3	18,4
ZI n°1 - L'Aigle/Saint-Ouen-sur-Iton	L'Aigle	CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	mixte	74,47	8,1	26,7
PA de l'Expansion	Argentan	CDC d'Argentan Intercom	mixte	45,78	2,3	

⁵Définition Insee : « On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. »

Nom de la zone	Commune	EPCI	Type de zone	Taille (ha)	Surface disponible (ha)	Extension prévue (ha)
ZA le Clochet	Crulai	CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	artisanale	33,1	28,8	
ZI de Vimoutiers	Vimoutiers	CDC du Pays du camembert	mixte	31,87	4,0	0,9
ZA du Bois au Lard	Saint-Sulpice-sur-Risle	CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	mixte	31,11		21,6
ZA de Beaumont-Croisilles	Croisilles	CDC de la Région de Gacé	mixte	27,25	2,2	
PA de Coulandon	Argentan	CDC d'Argentan Intercom	mixte	22,79	9,7	
ZA les Gauthiers	Nécy	CDC d'Argentan Intercom	mixte	22,18	2,4	13,6
ZA le Cauche de la Sapaie	Saint-Symphorien-des-Bruyères	CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	mixte	20,4	2,1	2,7
PA de Beaulieu	Argentan	CDC d'Argentan Intercom	mixte	19,45	1,4	
Zone d'Activités de Boisthorel	Rai	CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	industrielle	19,38		
PA de la Briqueterie	Argentan	CDC d'Argentan Intercom	mixte	18,69		
ZA de Trun	Trun	CDC d'Argentan Intercom	mixte	11,01	1,8	
ZA les Terriers 1 et 2	Le Sap	CDC du Pays du camembert	artisanale	10,55	0,4	1,1
ZA Saint Nicolas	Écouché	CDC des Courbes de l'Orne	industrielle	10,35		2,5
ZC les Anglures	Saint-Sulpice-sur-Risle	CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	commerciale	8,22	1,7	
ZA d'Orgères	Orgères	CDC de la Région de Gacé	industrielle	7,6	0,5	
ZA les Perchonnières	Chandai	CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	mixte	7,23	2,4	2,1
ZA de Coulmer	Coulmer	CDC de la Région de Gacé	mixte	7,06	0,9	
ZA de Gacé	Gacé	CDC de la Région de Gacé	mixte	6,74		
ZA de Silly	Silly-en-Gouffern	CDC du Pays du Haras du Pin	industrielle	5,97		
ZA de la Vallée de la Risle	Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	CDC des Vallées du Merlerault	mixte	5,82	0,2	
ZA d'Urou et Crennes	Urou-et-Crennes	CDC du Pays du Haras du Pin	mixte	4,45		
ZA le Moulin à vent 2	Le Merlerault	CDC des Vallées du Merlerault	artisanale	3,75	2,7	
ZA la Clémendière	Aube	CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	artisanale	3,34	0,9	
ZA des Avanis	La Ferté-Frênel	CDC du Canton de La Ferté Fresnel	artisanale	2,88	2,4	
ZA Glos la Ferrière	Glos-la-Ferrière	CDC du Canton de La Ferté Fresnel	artisanale	2,72		
ZI des Rainettes	Rânes	CDC des Courbes de l'Orne	industrielle	2,66		
ZI n°2	L'Aigle	CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	industrielle	2,41		
ZA de Moulin-la-Marche	Moulins-la-Marche	CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	artisanale	1,89	1,4	
ZA rue de la Libération	Rânes	CDC des Courbes de l'Orne	artisanale	1,82	1,1	
ZI n°3	L'Aigle	CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	artisanale	1,81		
ZA de la Toutainerie	Rânes	CDC des Courbes de l'Orne	artisanale	1,81	0,7	0,8
ZA de Saint-Pair	Rai	CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	artisanale	1,57	0,6	
ZA le Moulin à Vent 1	Le Merlerault	CDC des Vallées du Merlerault	artisanale	1,2		
PA de la Beurerie	Argentan	CDC d'Argentan Intercom	commerciale	1,05		
ZA la Pelleterie	Saint-Pierre-la-Rivière	CDC du Pays du Haras du Pin	artisanale	0,4		

Source : Orne Développement 2010

6. Les entreprises

C.I.6.1 Industrie

Raison sociale	Commune	Libellé NAF	Effectif
<i>Chiffre d'affaires supérieur à 100 000 k€</i>			
Magneti Marelli Motopropulsion France SA	Argentan	Fabrication d'autres équipements automobiles	266
Établissements Frénéhard et Michaux	Saint-Symphorien-des-Bruyères	Fabrication d'autres articles métalliques	260

Société Noiséenne d'Outils de Presse ⁶	Croisilles	Découpage, emboutissage	200 235*
Société Nouvelle WM ⁷	Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	Fabrication d'autres équipements automobiles	100 121*
<i>Chiffre d'affaires de 25 000 k€ à 100 000 k€</i>			
Famar L'Aigle	L'Aigle	Fabrication de préparations pharmaceutiques	377
Amcor Flexibles France ⁸	Argentan	Fabrication d'emballages en papier	115 155* 138**
LISI Automotive NOMEL	La Ferté-Fresnel	Fabrication de vis et boulons	280
<i>Chiffre d'affaires de 10 000 k€ à 25 000 k€</i>			
SUDPACK Medica	Coulmer	Fabrication d'emballages en matières plastiques	46
<i>Chiffre d'affaires de 7 500 k€ à 10 000 k€</i>			
TERTU	Villedieu-lès-Bailleul	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	35
Normandie manutention	Vimoutiers	Installation de machines et équipements mécaniques	45
Mekapharm	Argentan	Fabrication d'autres machines d'usage général	41
Serge Roger SAS	Ecouché	Insatillation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	49
James Brun International	L'Aigle	Fabrication de machines pour les industriels du papier et du carton	31
SAS Borney	Argentan	Fabrication d'articles textile, sauf habillement	32
<i>Chiffre d'affaires inférieur à 6 000 k€</i>			
Société Ornaise de chaudronnerie carrosserie	Coulmer	Fabrication de carrosseries et remorques	26
AXFIL	L'Aigle	Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et ressorts	34

Sources : Ouest-France Guide des entreprises de Basse-Normandie décembre 2013, *www.orne-developpement.com, **Insee 2009

C.I.6.2 Agroalimentaire

Raison sociale	Commune	Libellé NAF	Effectif
<i>Chiffre d'affaires supérieur à 200 000 k€</i>			
YSCO France	Argentan	Fabrication de galces et sorbets	187
Traiteur de la Touques	Croisilles	Fabrication de plats préparés	50
<i>Chiffre d'affaires de 8 000 k€ à 20 000 k€</i>			
Les éleveurs de la Charentonne	Gacé	Transformation et conservation de la viande de boucherie	78
Coopérative interdépartementale d'élevage et d'insémination	L'Aigle	Activités de soutien à la production animale	84
Société Jean Freon Elevage	Aube	Activités de soutien aux cultures	50
<i>Chiffre d'affaires de 2 500 k€ à 8 000 k€</i>			
Société SANICOOPA	Argentan	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	21
Ecurie D	Nonant-le-Pin	Élevage de chevaux et d'autres équidés	14
Trois D	L'Aigle	Charcuterie	20
Société d'exploitation de l'entreprise Lawson	La Cochère	Activités de soutien aux cultures	6
<i>Chiffre d'affaires de 1 500 k€ à 2 500 k€</i>			
GENIAL	L'Aigle	Activités de soutien à la production animale	>9
Haras du Mezeray SA	Ticheville	Élevage de chevaux et d'autres équidés	44
Starporc SA	Montgaroult	Élevage porcins	5
Haras de Capucines	La Cochère	Élevage de chevaux et d'autres équidés	11
SARL Foucher Frédéric	Aunou-le-Faucon	Activités de soutien aux cultures	8
<i>Chiffre d'affaires inférieur à 1 500 k€</i>			
Haras du Cadran	Omméel	Activités de soutien à la production animale	18
Écurie Quick Star	Mardilly	Élevage de chevaux et d'autres équidés	10
Élevage et Agriculture	Mahéru	Élevage de chevaux et d'autres équidés	19

Source : Ouest-France Guide des entreprises de Basse-Normandie décembre 2013

C.I.6.3 Services

Raison sociale	Commune	Libellé NAF	Effectif
<i>Chiffre d'affaires de 10 000 k€ à 25 000 k€</i>			
GRAPH 2000	Argentan	Autre imprimerie (labeur)	60
<i>Chiffre d'affaires inférieur à 10 000 k€</i>			

⁶CA 2013 du groupe (effectif=1 180) = 259 615 k€, pas d'information sur le CA de l'établissement.

⁷CA 2013 du groupe (effectif=1 140) = 197 674 k€, pas d'information sur le CA de l'établissement.

⁸CA 2013 du groupe en France (effectif=333) = 60 971 k€, pas d'information sur le CA de l'établissement.

Lambert Transports	Nécly	Transports routiers de fret de proximité	49
Société d'équipement du terminal de Normandie	Argentan	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.	2
Voyages Aiglons	L'Aigle	Autres transports routiers de voyageurs	44*
Transports VERRIERE	Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	Transport routier de fret interurbain	44
Société de transports Merluriens	Le Merlerault	Transports routiers de fret de proximité	48

Source : Ouest-France Guide des entreprises de Basse-Normandie décembre 2013, *www.orne-developpement.com

C.I.6.4 Bâtiment, travaux publics

Raison sociale	Commune	Libellé NAF	Effectif
<i>Chiffre d'affaires de 15 000 k€ à 25 000 k€</i>			
Verreries de l'Orne	Écouché	Fabrication de verre creux	290
<i>Chiffre d'affaires de 10 000 k€ à 15 000 k€</i>			
Les constructions Ghizzo	Urou-et-Crennes	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	74
<i>Chiffre d'affaires inférieur à 6 000 k€</i>			
Établissements AUBIN	Argentan	Construction de réseaux électriques de télécommunications	30

Source : Ouest-France Guide des entreprises de Basse-Normandie décembre 2013

C.I.6.5 Commerce

Raison sociale	Commune	Libellé NAF	Effectif
<i>Chiffre d'affaires de 50 000 k€ à 100 000 k€</i>			
Argentan distribution E. LECLERC	Argentan	Hypermarchés	188
<i>Chiffre d'affaires de 30 000 k€ à 50 000 k€</i>			
Dufra (Intermarché)	Argentan	Hypermarchés	88
ALFALFA	Querquesalles	Commerce de gros alimentaire spécialisé divers	17
Segur Distribution (Intermarché)	L'Aigle	Hypermarchés	65
<i>Chiffre d'affaires de 20 000 k€ à 30 000 k€</i>			
APPRO VERT SA	Argentan	Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	19

Source : Ouest-France Guide des entreprises de Basse-Normandie décembre 2013

7. Le Haras national du Pin, fleuron de la filière équine

Le Haras national du Pin, plus important des haras nationaux, rassemble environ 70 salariés sur un domaine de plus de 1100 hectares avec 3 carrières en sable, 2 carrières en herbe, 2 manèges (dont un 80/30m), 180 boxes en dur et 144 démontables, des kilomètres de pistes de grande qualité, un atelier maréchalerie et un atelier sellerie ainsi qu'une clinique vétérinaire à proximité (sources : CG61 juillet 2014 / Conseil des Chevaux de Basse-Normandie).

Le domaine du Haras du Pin accueille une unité expérimentale de l'Inra (Institut national de la recherche agronomique). Extrait du site www.inra.fr :

« Le domaine expérimental du Pin est la principale unité propre de l'Inra en région Normandie. C'est l'un des sites d'expérimentation Inra en production animale (bovins laitiers et allaitants). Les principaux programmes de recherches qui y sont développés concernent la génomique des bovins laitiers et allaitants, les systèmes d'élevage herbagers en production laitière et en production de viande, des observations sur des dispositifs fourragers et des études d'espèces variétales en digestibilité sur moutons. Les principaux interlocuteurs scientifiques intervenant sur le domaine expérimental sont l'équipe Génétique et Génomique Bovine (G²B) de l'unité mixte de recherche "Génétique Animale et Biologie Intégrative" (GABI Jouy-en-Josas), l'unité mixte de recherche "Physiologie, Environnement et Génétique pour l'Animal et les Systèmes d'Élevage" (Pegase - Rennes), l'unité de recherche sur les herbivores (URH - Theix). D'autres unités de recherches de l'Inra interviennent lors de projets et expérimentations plus spécifiques. Des collaborations sont également engagées avec d'autres partenaires : l'Université de Caen, les organismes professionnels régionaux (Chambres d'Agriculture, Coopératives...), les Haras nationaux, les Instituts techniques et des firmes privées.

Le domaine expérimental dispose d'une surface de 440 ha, affectée à l'Inra depuis 1957 (location au Haras du Pin). L'unité s'organise autour de 2 sites distants de 2 km entre les extrêmes : un pôle "Lait" disposant d'un potentiel expérimental de 260 vaches laitières en lactation (300 mises bas par an), et un pôle "Viande" disposant de 200 vaches allaitantes expérimentales. L'ensemble des génisses de ces troupeaux sont conservées comme futures reproductrices. Pour assurer ses missions, l'unité dispose de 35 personnes réparties en différentes équipes sur les deux sites expérimentaux. Un service d'appui gère la production agricole et assure la maintenance des infrastructures (22 000 m²). »

8. Population active

La terminologie « population active » correspond ici à la définition de l'Insee. Elle rassemble les personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi⁹ ou qui se sont déclarées « chômeur ».

Les données sont obtenues à partir de l'exploitation principale (ex. : nombre d'actifs) ou de l'exploitation complémentaire (ex. : professions et catégories socioprofessionnelles) des données de recensement. L'exploitation principale utilise l'ensemble des questionnaires alors que l'exploitation complémentaire est basée sur un échantillonnage des ceux-ci. Il en résulte des valeurs légèrement différentes pour une même information (ex. : nombre d'actifs parmi les 15 – 64 ans dans le territoire du SCOT = 93 950 ou 93 962 selon l'exploitation).

C.I.8.1 La population des 15 – 64 ans

Population active des EPCI

EPCI	1999			2010		
	Population des 15 – 64 ans	Actifs parmi les 15 – 64 ans		Population des 15 – 64 ans	Actifs parmi les 15 – 64 ans	
CDC d'Argentan Intercom	16 725	11 340	68%	15 230	10 083	66%
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	13 531	9 345	69%	13 085	9 209	70%
CDC des Courbes de l'Orne	3 848	2 733	71%	4 037	2 960	73%
CDC du Pays du camembert	4 892	3 290	67%	4 376	2 946	67%
CDC du Pays du Haras du Pin	2 736	1 866	68%	2 674	1 941	73%
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	2 452	1 688	69%	2 640	1 939	73%
CDC des Vallées du Merlerault	2 856	1 909	67%	2 709	1 923	71%
CDC de la Région de Gacé	2 431	1 713	70%	2 548	1 806	71%
Total SCOT PAPAO PO	49 471	33 884	68%	47 299	32 806	69%
Total reste Orne	133 162	93 274	70%	131 570	93 950	71%
Total Orne	182 633	127 158	70%	178 869	126 756	71%

Source : Insee RP 1999 et 2010, exploitations principales

Sur le territoire du SCOT, en 2010, la population active représentait 69 % des 47 299 personnes âgées de 15 à 64 ans (71 % pour l'Orne ou la Basse-Normandie, 72 % pour la France).

Population des 15 à 64 ans

EPCI	Actifs	Part des 15-64 ans	Évolution de la part des 15 – 64 ans depuis 1999	Inactifs	Part des 15-64 ans	Évolution de la part des 15 – 64 ans depuis 1999	Population des 15 – 64 ans	Évolution de la population des 15 – 64 ans depuis 1999
CDC d'Argentan Intercom	10 083	66%	-2%	5 147	34%	+2%	15 230	-9%
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	9 209	70%	+1%	3 877	30%	-1%	13 085	-3%
CDC des Courbes de l'Orne	2 960	73%	+2%	1 077	27%	-2%	4 037	+5%
CDC du Pays du camembert	2 946	67%	+0%	1 430	33%	+0%	4 376	-11%
CDC du Pays du Haras du Pin	1 941	73%	+4%	733	27%	-4%	2 674	-2%
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	1 939	73%	+5%	701	27%	-5%	2 640	+8%
CDC des Vallées du Merlerault	1 923	71%	+4%	786	29%	-4%	2 709	-5%

⁹Extrait de la définition de l'Insee : « Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

- exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi. »

CDC de la Région de Gacé	1 806	71%	+0%	742	29%	+0%	2 548	+5%
Total SCOT PAPA O PO	32 806	69%	+1%	14 493	31%	-1%	47 299	-4%
Reste Orne	93 950	71%	+1%	37 620	29%	-1%	131 570	-1%
Total Orne	126 756	71%	+1%	52 113	29%	-1%	178 869	-2%

Source : Insee RP 1999 et 2010, exploitations principales

La diminution du nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans est plus forte dans le périmètre du SCOT que dans le reste du département : -4 % contre seulement -1 % (-2 % sur l'ensemble du département). Les EPCI d'Argentan Intercom et du Pays du Camembert sont les plus touchés avec respectivement -9 % et -11 %.

La part des actifs dans la population des 15 – 64 ans est stable, elle n'augmente que de +1 %, comme dans le reste du département.

La CDC du Canton de la Ferté Fresnel voit sa population des 15 – 64 ans augmenter de +8 % avec, dans le même temps, une progression de la part du nombre d'actifs de +5 % et une diminution du nombre d'inactifs de -5 %. La CDC des Courbes de l'Orne connaît le même phénomène avec une progression de +5 % du nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans et de +2 % de la part des actifs et un recul de -2 % de la part des inactifs.

Répartition de la population active et inactive de 15 à 64 ans

EPCI	Actifs		Actifs occupés		Chômeurs	
	2010	Évolution du nombre entre 2010 – 1999	2010	Évolution du nombre entre 2010 – 1999	2010	Évolution du nombre entre 2010 – 1999
CDC d'Argentan Intercom	10 083	-11%	8 544	-11%	1 539	-8%
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	9 209	-1%	7 981	-2%	1 228	+9%
CDC des Courbes de l'Orne	2 960	+8%	2 698	+9%	262	+11%
CDC du Pays du camembert	2 946	-10%	2 491	-9%	455	-16%
CDC du Pays du Haras du Pin	1 941	+4%	1 765	+7%	175	-16%
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	1 939	+15%	1 751	+18%	188	-3%
CDC des Vallées du Merlerault	1 923	+1%	1 720	+4%	203	-20%
CDC de la Région de Gacé	1 806	+5%	1 586	+6%	219	+2%
SCOT PAPA O PO	32 806	-3%	28 537	-3%	4 269	-4%
Reste Orne	93 950	+1%	83 809	+2%	10 140	-3%
Total Orne	126 756	+0%	112 346	+1%	14 410	-3%

Source : Insee RP 1999 et 2010, exploitations principales

C.I.8.2 Chômage

Le chômage correspond ici à la définition de l'Insee : « Au sens du recensement, **est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée « chômeur »** (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail ».

Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Sa mesure est complexe. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir, ce qui amène souvent à parler d'un « halo » autour du chômage.

Il y a en France deux sources statistiques principales sur le chômage : les statistiques mensuelles du Ministère du travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle Emploi et l'enquête Emploi de l'Insee, qui mesure le chômage au sens du BIT.

Évolution du chômage entre 1999 et 2010

Interco 2013	Chômeurs	Actifs 15 – 64 ans	Taux chômage 2010	Évolution depuis 1999
CDC d'Argentan Intercom	1 539	10 083	15%	+1%
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	1 228	9 209	13%	+1%
CDC du Pays du camembert	455	2 946	15%	-1%
CDC des Courbes de l'Orne	262	2 960	9%	+0%
CDC de la Région de Gacé	219	1 806	12%	+0%
CDC des Vallées du Merlerault	203	1 923	11%	-3%
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	188	1 939	10%	-2%
CDC du Pays du Haras du Pin	175	1 941	9%	-2%
SCOT PAPA O PO Résultat	4 269	32 806	13%	+0%

Reste Orne Résultat	10 140	93 950	11%	+0%
Total Orne	14 410	126 756	11%	+0%

Source : Insee RP 1999 et 2010, exploitations principales

Bien que le nombre de chômeurs ait diminué entre 1999 et 2010, le taux de chômage est resté plus élevé que sur le reste du département.

La CDC d'Argentan Intercom, malgré une diminution de -11 % du nombre d'actifs de 15 – 64 ans voit son taux de chômage augmenter de +1 % depuis 1999 pour atteindre 15 % en 2010.

Malgré une augmentation de +9 % de son nombre de chômeurs, la CDC du Pays de l'Aigle et de la Marche ne voit progresser son taux de chômage que de +1 % pour passer à 13 % en 2010 (9 % de chômeurs ne représentent qu'1 % du nombre d'actifs de 1999).

La CDC du Pays du Haras du Pin connaît une situation plus favorable avec une diminution de -2 % et un taux de chômage le plus faible des CDC du périmètre du SCOT, à égalité avec celui de la CDC des Courbes de l'Orne, de 9 %.

Zones d'emploi (ZE)

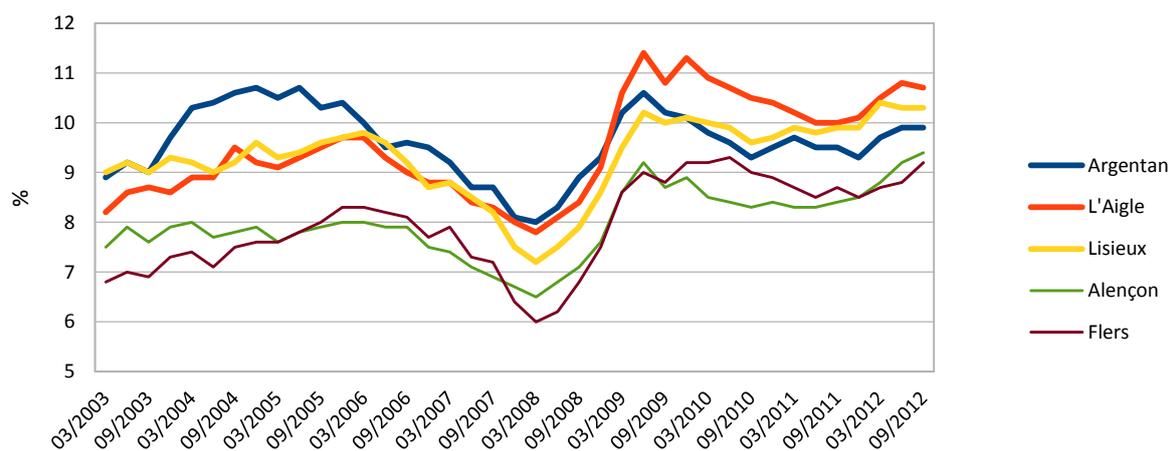
Pour l'INSEE : « Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. »

Les 161 communes du territoire du SCOT se répartissent dans 5 ZE :

- ⑩ Argentan (72 communes) ;
- ⑩ L'Aigle (64 communes) ;
- ⑩ Lisieux (21 communes) ;
- ⑩ Alençon (3 communes) ;
- ⑩ Flers (1 commune).

Jusqu'en 2008, la zone d'Argentan a connu un taux de chômage plus élevé que les autres ZE. Mais la crise impacte plus durement les ZE de l'est du territoire et les taux de chômage des zones de L'Aigle et de Lisieux ont depuis dépassé celui de la zone d'Argentan.

Taux de chômage en fin de trimestre par zone d'emploi



Source : Insee, taux de chômage trimestriels localisés

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Argentan	9,7 %	10,7 %	10,4 %	9,5 %	8,1 %	9,3 %	10,1 %	9,5 %	9,3 %
L'Aigle	8,6 %	9,2 %	9,7 %	8,8 %	8,0 %	9,1 %	11,3 %	10,4 %	10,1 %
Lisieux	9,3 %	9,6 %	9,7 %	8,7 %	7,5 %	8,6 %	10,1 %	9,7 %	9,9 %
Alençon	7,9 %	7,9 %	8,0 %	7,5 %	6,7 %	7,6 %	8,9 %	8,4 %	8,5 %
Flers	7,3 %	7,6 %	8,3 %	7,7 %	6,4 %	7,5 %	9,2 %	8,9 %	8,5 %

Orne	7,9 %	8,4 %	8,7 %	7,9 %	6,9 %	8,1 %	9,5 %	9,0 %	8,9 %
Basse-Normandie	8,4 %	8,6 %	8,8 %	8,2 %	7,0 %	7,7 %	9,1 %	8,7 %	8,8 %
France	8,8 %	8,9 %	9,1 %	8,4 %	7,5 %	7,8 %	9,6 %	9,2 %	9,3 %

Source : Insee, taux de chômage localisés

C.I.8.3 Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

PCS ou CSP ?

La nomenclature des CSP (catégories socioprofessionnelles) n'est plus d'actualité, elle a été remplacée par la nomenclature des PCS (professions et catégories socioprofessionnelles).

À ce sujet, le site de l'Insee précise :

« La nomenclature de catégories socioprofessionnelles (CSP) a été conçue par l'Insee en 1954. L'objectif était de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. Elle comprenait 9 grands groupes qui se subdivisaient en 30 catégories socioprofessionnelles. Elle a été utilisée par l'Insee pour le dépouillement des recensements (de 1954 à 1975), pour certaines enquêtes de consommation, mobilité sociale, mortalité,... Elle a également été utilisée par de nombreux autres organismes démographiques ou sociologiques.

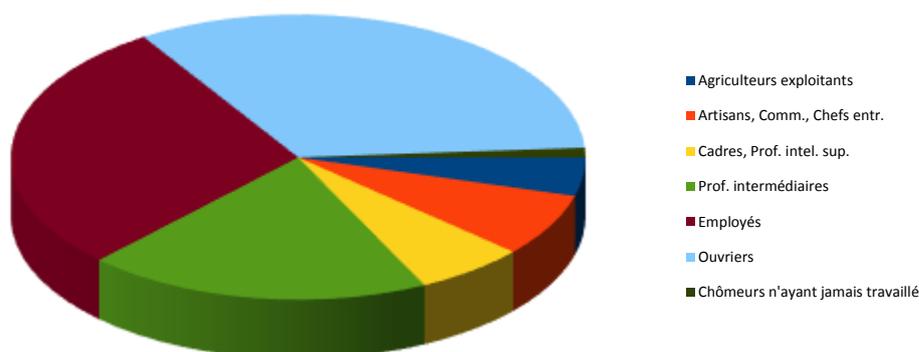
Cette nomenclature a été abandonnée en 1982 et remplacée par la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), utilisée notamment pour les recensements de 1982, 1990, 1999. »

PCS 2010

	Actifs	Agriculteurs exploitants	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
CDC d'Argentan Intercom	10 039	237 2,4%	487 4,8%	594 5,9%	1 913 19,1%	3 240 32,3%	3 420 34,1%	148 1,5%
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	9 115	217 2,4%	715 7,8%	634 7,0%	1 993 21,9%	2 607 28,6%	2 838 31,1%	112 1,2%
CDC du Pays du camembert	2 979	234 7,9%	289 9,7%	136 4,6%	466 15,6%	813 27,3%	1 026 34,4%	16 0,5%
CDC des Courbes de l'Orne	2 961	206 6,9%	227 7,7%	206 7,0%	572 19,3%	778 26,3%	969 32,7%	4 0,1%
CDC des Vallées du Merlerault	1 988	124 6,2%	163 8,2%	127 6,4%	390 19,6%	486 24,5%	665 33,5%	32 1,6%
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	1 960	134 6,9%	180 9,2%	120 6,1%	365 18,6%	504 25,7%	640 32,7%	16 0,8%
CDC du Pays du Haras du Pin	1 833	152 8,3%	117 6,4%	137 7,5%	348 19,0%	539 29,4%	525 28,6%	16 0,9%
CDC de la Région de Gacé	1 760	119 6,8%	169 9,6%	72 4,1%	288 16,3%	429 24,4%	675 38,3%	8 0,5%
Total SCOT PAPA O PO	32 637	1 423 4,4%	2 346 7,2%	2 028 6,2%	6 334 19,4%	9 396 28,8%	10 758 33,0%	352 1,1%
Reste Orne	93 962	3 981 4,2%	6 276 6,7%	7 407 7,9%	19 126 20,4%	25 860 27,5%	30 655 32,6%	658 0,7%
Total Orne	126 599	5 403 4,3%	8 621 6,8%	9 434 7,5%	25 461 20,1%	35 256 27,8%	41 413 32,7%	1 010 0,8%
Basse-Normandie	661 030	19 794 3,0%	41 946 6,3%	64 976 9,8%	148 168 22,4%	194 405 29,4%	186 431 28,2%	5 310 0,8%
France	30 101 056	475 982 1,6%	1 720 033 5,7%	4 533 864 15,1%	7 271 457 24,2%	8 713 709 28,9%	7 005 481 23,3%	380 530 1,3%

Source : Insee, RP 2010 exploitation complémentaire

Répartition des PCS 2010 dans le périmètre du SCOT



Source : Insee, RP 2012 exploitations complémentaires

PCS 1999

	Actifs	Agriculteurs exploitants		Artisans, Comm., Chefs entr.		Cadres, Prof. intel. sup.		Prof. intermédiaires		Employés		Ouvriers		Chômeurs n'ayant jamais travaillé	
CDC d'Argentan Intercom	11 309	388	3,4%	572	5,1%	616	5,4%	1 960	17,3%	3 253	28,8%	4 304	38,1%	216	1,9%
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	9 354	268	2,9%	668	7,1%	565	6,0%	1 676	17,9%	2 605	27,8%	3 440	36,8%	132	1,4%
CDC du Pays du camembert	3 313	312	9,4%	336	10,1%	146	4,4%	373	11,3%	855	25,8%	1 243	37,5%	48	1,4%
CDC des Courbes de l'Orne	2 692	304	11,3%	212	7,9%	136	5,1%	428	15,9%	616	22,9%	972	36,1%	24	0,9%
CDC du Pays du Haras du Pin	1 935	176	9,1%	106	5,5%	130	6,7%	339	17,5%	544	28,1%	613	31,7%	27	1,4%
CDC des Vallées du Merlerault	1 864	224	12,0%	188	10,1%	80	4,3%	244	13,1%	424	22,7%	668	35,8%	36	1,9%
CDC de la Région de Gacé	1 744	208	11,9%	132	7,6%	88	5,0%	216	12,4%	432	24,8%	644	36,9%	24	1,4%
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	1 708	188	11,0%	168	9,8%	76	4,4%	268	15,7%	424	24,8%	572	33,5%	12	0,7%
SCOT PAPA O PO	33 919	2 068	6,1%	2 382	7,0%	1 837	5,4%	5 504	16,2%	9 153	27,0%	12 456	36,7%	519	1,5%
Reste Orne	93 298	5 903	6,3%	6 368	6,8%	5 481	5,9%	16 250	17,4%	25 026	26,8%	32 924	35,3%	1 346	1,4%
Total Orne	127 217	7 971	6,3%	8 750	6,9%	7 318	5,8%	21 754	17,1%	34 179	26,9%	45 380	35,7%	1 865	1,5%
Basse-Normandie	624 003	30 957	5,0%	41 716	6,7%	47 065	7,5%	120 356	19,3%	179 604	28,8%	194 097	31,1%	10 208	1,6%
France	27 168 393	645 660	2,4%	1 684 272	6,2%	3 187 987	11,7%	5 861 148	21,6%	8 044 237	29,6%	7 224 378	26,6%	520 711	1,9%

Source : Insee, RP 1999 exploitation complémentaire

Évolution des PCS entre 1999 et 2010

	Agriculteurs exploitants	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers
SCOT PAPA O PO	-31,2%	-1,5%	+10,4%	+15,1%	+2,7%	-13,6%
Reste Orne	-32,6%	-1,4%	+35,1%	+17,7%	+3,3%	-6,9%
Total Orne	-32,2%	-1,5%	+28,9%	+17,0%	+3,2%	-8,7%
Basse-Normandie	-36,1%	+0,6%	+38,1%	+23,1%	+8,2%	-3,9%
France	-26,3%	+2,1%	+42,2%	+24,1%	+8,3%	-3,0%

Source : Insee, RP 1999 exploitation complémentaire

Agriculteurs exploitants

Cette PCS est autant représentée dans le périmètre, 4,4 %, que dans le reste du département : 4,2 %. Il y a cependant de grandes différences entre les EPCI : les CDC d'Argentan Intercom et des Pays de l'Aigle et de la Marche sont en retrait avec chacune 2,4 % alors que le taux est 2 à 3 fois supérieur pour les autres EPCI ; les taux les plus élevés étant ceux des CDC du Pays du Haras du Pin et du Pays du Camembert avec respectivement 8,3 % et 7,9 %.

Que l'on considère le périmètre du SCOT, l'ensemble du département ou l'ensemble de la région, la part des agriculteurs exploitants a régressé de 2 points entre les recensements de 1999 et 2010.

Artisans, commerçants, chefs d'entreprise

Globalement, le territoire du SCOT se distingue peu du reste du département (7,2 % contre 6,8 %). La CDC d'Argentan Intercom a le taux le plus bas avec 4,8 % alors qu'il dépasse les 9 % pour les CDC du Pays du Camembert, de la Région de Gacé et du Canton de la Ferté-Fresnel.

Comme pour l'ensemble du département, le taux d'actifs de cette PCS évolue très peu entre 1999 et 2010.

Cadres, professions intellectuelles supérieures

Largement sous représentée dans le département comparativement au territoire national, cette PCS est particulièrement peu présente dans le périmètre avec seulement 6,2 % ; le taux le plus faible étant celui de la CDC du Pays du Camembert avec 4,6 %.

Le taux n'a progressé que de +0,8 % entre 1999 et 2010 alors que dans le même temps il évoluait de +2,0 % pour le reste du département et +3,3 % pour la France métropolitaine.

Professions intermédiaires¹⁰

Le territoire se distingue peu du reste du département avec 19,4 % pour le territoire du SCOT contre 20,1 % pour l'ensemble de l'Orne. Ces taux sont toutefois inférieurs au taux national (24,2 %).

Le taux a davantage progressé entre 1999 et 2010 dans le département (+3,0 %), et plus particulièrement dans le périmètre du SCOT (+3,2 %), que dans l'ensemble de la France (+2,6 %). Les CDC pour lesquelles le taux à le plus progressé sont celles de la Région de Gacé (+6,6 %) et des Vallées du Merlerault (+5,5 %).

Employés

Les employés constituent la 2^{ème} PCS du territoire du SCOT et du département derrière les ouvriers alors qu'ils représentent la 1^{ère} PCS au niveau de la Basse-Normandie et la France. Leur nombre progresse de +2,7 % contre +8,2 % pour la région et +8,3 % pour la France.

Les CDC qui voient le nombre d'employés le plus progresser entre 1999 et 2010 sont celles des Courbes de l'Orne, +26,2 %, la Région de Gacé, +24,8 % et les Vallées du Merlerault, +18,8 %. À l'opposé, la CDC du Pays du Haras du Pin voit son nombre d'employés diminuer de -10,6 %.

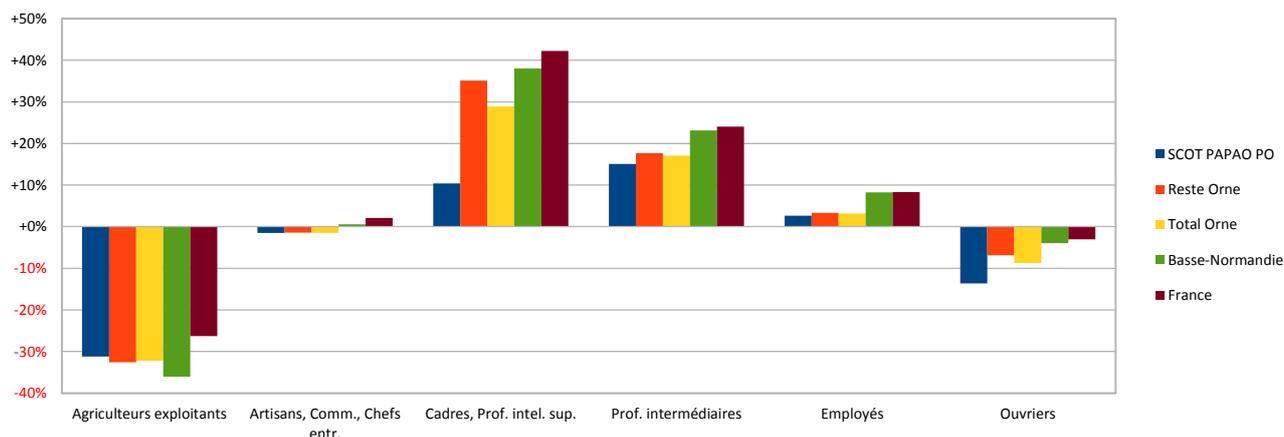
Ouvriers

La catégorie des ouvriers est *a contrario* la PCS la plus présente avec 33,0 % des actifs et 32,7 % dans l'ensemble du département alors que sur l'ensemble de la région Basse-Normandie elle en représente 28,2 %, et pour la France, 23,3 %.

Par contre, alors que le nombre d'ouvriers ne diminue que de -3,0 % entre 1999 et 2010 sur l'ensemble de la France et de -8,7 % sur le département, il recule de -13,6 % sur le territoire du SCOT.

¹⁰Insee : « L'appellation "professions intermédiaires" est une création de la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles. Deux tiers des membres du groupe occupent effectivement une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. Les autres sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social; parmi eux, les instituteurs, les infirmières, les assistantes sociales. Plus de la moitié des membres du groupe ont désormais au moins le baccalauréat. Leur féminisation, assez variable, reste en particulier très limitée dans les professions techniques. »

Evolution du nombre d'actifs des PCS entre 1999 et 2010



Source : Insee, RP 1999 et 2010 exploitations complémentaires

C.I.8.4 Diplômes et formation

Dans le territoire, près de la moitié de la population non scolarisée de 15 ans ou plus n'a pas de diplôme plus élevé que le brevet ou le certificat d'étude primaire. Plus du quart dispose d'un CAP ou BEP. Le dernier quart compte à parts égales des bacheliers et des diplômés d'études supérieures.

Cette répartition différencie le territoire de l'ensemble de la France qui ne dénombre qu'un peu plus d'1 tiers de personnes non diplômées ou ne disposant au plus que du certificat d'études ou du brevet, et surtout qui compte 2 fois plus de personnes ayant décroché un diplôme d'études supérieures.

Les niveaux de diplômes de la population du périmètre du SCOT restent cependant proches des chiffres du département. Certains EPCI se distinguent néanmoins. La CDC du Pays du Camembert a ainsi plus de 54 % de personnes non diplômées ou n'ayant pas obtenu plus qu'un certificat d'étude ou un brevet, elle est également la CDC au sein de laquelle les personnes disposant d'un diplôme plus élevé qu'un brevet sont les moins représentées, quel que soit le niveau de diplômes considéré. La CDC du Canton de la Ferté-Fresnel possède la plus petite proportion de personnes pas ou peu diplômées avec 40 % de ses habitants qui n'ont pas plus qu'un brevet ou certificat d'études. Elle reste néanmoins au-dessus de la moyenne nationale de 35 %. Enfin, la CDC du Pays du Haras du Pin est celle où la part des personnes disposant d'un diplôme d'études supérieures est la plus forte avec 16 %, mais là encore loin de la moyenne nationale de 25 %.

Niveaux¹¹ de diplômes 2010

	Pop 15 ans ou plus non scolarisée	Niveau VI (<ou=Brevet)	Niveau V (CAP/BEP)	Niveau IV (BAC/BP)	Niveau III, II et I (>ou=BAC+2)
CDC d'Argentan Intercom	17 993	45%	28%	13%	13%
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	16 192	45%	29%	12%	14%
CDC du Pays du camembert	5 817	54%	24%	11%	10%
CDC des Courbes de l'Orne	4 997	43%	28%	14%	14%
CDC des Vallées du Merlerault	3 592	48%	26%	13%	13%
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	3 279	40%	31%	16%	13%
CDC du Pays du Haras du Pin	3 269	41%	28%	15%	16%
CDC de la Région de Gacé	3 247	46%	28%	15%	11%
SCOT PAPA O PO	58 385	46%	28%	13%	13%
Reste Orne	160 924	43%	27%	14%	16%
Orne	219 309	44%	28%	14%	15%

¹¹Niveau VI : sans diplôme ou Brevet des collèges

Niveau V : CAP ou BEP

Niveau IV : Baccalauréat général, technologique ou professionnel

Niveau III : diplômes de niveau Bac plus 2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales,...)

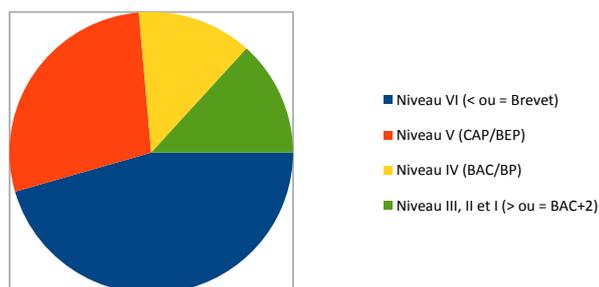
Niveau II : diplômes de deuxième cycle universitaire (licence, maîtrise, master)

Niveau I : diplômes troisième cycle universitaire (DEA, DESS, doctorat) ou diplômes de grande école.

Basse-Normandie	1 086 076	40%	27%	15%	19%
France	46 819 860	35%	24%	16%	25%

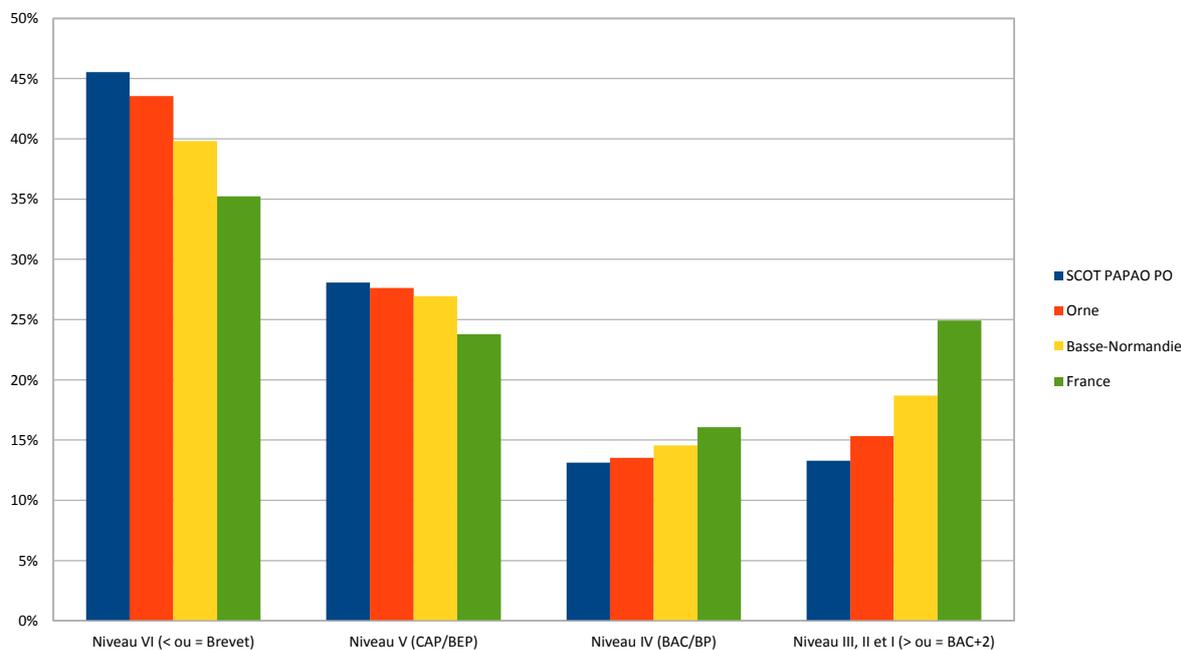
Source : Insee, RP2010, exploitation principale

Niveaux de diplômes 2010 dans le périmètre du SCOT



Source : Insee, RP2010, exploitation principale

Niveaux de diplômes 2010 comparés



Source : Insee, RP2010, exploitation principale

Évolution entre 1999 et 2010

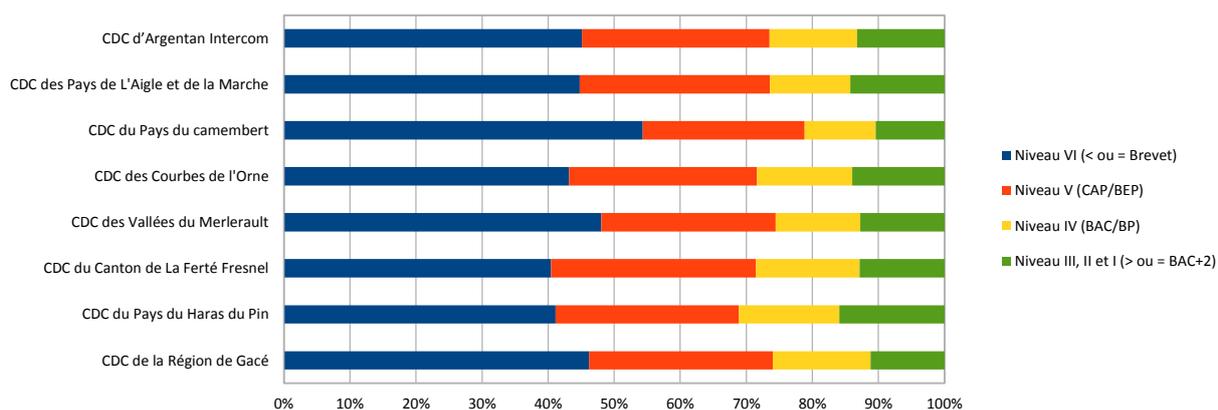
	SCOT PAPA O PO		France	
	1999	2010	1999	2010
Niveau VI	56%	46%	46%	35%
Niveau V	26%	28%	25%	24%
Niveau IV	9%	13%	12%	16%
Niveau III, II et I	9%	13%	17%	25%

Source : Insee, RP 1999 et 2010, exploitation principale

Entre 1999 et 2010, le niveau de formation s'est globalement amélioré mais demeure en retrait en comparaison

avec l'ensemble du territoire national.

Niveaux de diplômes en 2010 par EPCI



Source : Insee, RP 2010, exploitation principale

C.I.8.5 Revenus

Avant propos sur le secret statistique

Les données utilisées ici sont issues de la DGFIP/IRPP (Direction Générale des Finances Publiques / Impôt sur le revenu des personnes physiques). L'Insee les diffuse à différentes échelles mais applique des règles sur le secret statistique pour le niveau communal dès lors qu'il y a moins de 11 foyers fiscaux imposés et / ou qu'un contribuable à lui seul représente 85% de l'impôt.

Les données diffusées au niveau départemental ne sont pas soumises aux règles sur le secret statistique et permettent de calculer l'écart induit par leur application : pour l'Orne, les informations de seulement 122 foyers fiscaux sont exclues des données communales, soit 0,07 % du total réel (en nombre de foyers et en revenu net déclaré).

Comparaison des données avec et sans secret statistique au niveau du département de l'Orne en 2010

	SANS les données soumises au secret statistique (somme des données communales)	AVEC les données soumises au secret statistique (données départementales)	Différence	
Foyers fiscaux	165 212	165 334	122	0,07 %
Revenu net déclaré foyers fiscaux	3 307 312 452 €	3 309 650 000 €	2 337 548 €	0,07 %
Revenu moyen	20 019 €	20 018 €	-1 €	0,00 %
Impôt total foyers fiscaux	114 324 788 €	114 411 128 €	86 340 €	0,08 %
Impôt moyen	692 €	692 €	0 €	0,00 %
Foyers fiscaux imposables	78 084	78 136	52	0,07 %
Revenu net déclaré foyers fiscaux imposables	2 438 006 693 €	2 439 648 000 €	1 641 307 €	0,07 %
Revenu moyen des foyers fiscaux imposables	31 223 €	31 223 €	0 €	0,00 %
Foyers fiscaux non imposables	87 128	87 198	70	0,08 %
Revenu net déclaré foyers fiscaux non imposables	869 305 759 €	870 003 000 €	697 241 €	0,08 %
Revenu moyen des foyers fiscaux non imposables	9 977 €	9 977 €	-0 €	0,00 %

Source : Insee, DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques 2010

Foyers fiscaux

Foyers fiscaux 2010 (évolution depuis 2006)

	Nombre total de foyers fiscaux	Foyers fiscaux imposables	Foyers fiscaux non imposables	Part des foyers fiscaux non imposables
CDC d'Argentan Intercom	13 743 (+1 %)	6 250 (-0 %)	7 493 (+2 %)	55 % (+0 %)

CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	12 527 (+1 %)	6 027 (-1 %)	6 500 (+3 %)	52 % (+1 %)
CDC du Pays du camembert	4 383 (+4 %)	1 701 (-3 %)	2 682 (+9 %)	61 % (+3 %)
CDC des Courbes de l'Orne	3 696 (+2 %)	1 756 (-1 %)	1 940 (+5 %)	52 % (+1 %)
CDC des Vallées du Merlerault	2 702 (-1 %)	1 127 (-6 %)	1 575 (+3 %)	58 % (+2 %)
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	2 437 (+2 %)	1 142 (+2 %)	1 295 (+2 %)	53 % (+0 %)
CDC de la Région de Gacé	2 400 (-2 %)	994 (-4 %)	1 406 (0 %)	59 % (+1 %)
CDC du Pays du Haras du Pin	2 381 (+5 %)	1 223 (+5 %)	1 158 (+5 %)	49 % (+0 %)
SCOT PAPA O PO	44 269 (+1 %)	20 220 (-1 %)	24 049 (+3 %)	54 % (+1 %)
Reste Orne	120 943 (+1 %)	57 864 (+0 %)	63 079 (+2 %)	52 % (+0 %)
Total Orne	165 212 (+1 %)	78 084 (-0 %)	87 128 (+2 %)	53 % (+1 %)

Source : Insee, DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques 2006 et 2010

Le nombre de foyers fiscaux augmente entre 2006 et 2010 de 1 % sur le territoire du SCOT comme sur l'ensemble du département. Cependant, le nombre de foyers fiscaux non imposables y augmente davantage, +3 % contre +2 %. La CDC du Pays du Camembert connaît la situation la plus défavorable avec la plus forte augmentation, +9 %, les foyers fiscaux non imposables y représentent désormais 61 % du nombre total de foyers fiscaux.

Revenus des foyers fiscaux

Revenus des foyers fiscaux en 2010

	Tous les foyers fiscaux					Foyers fiscaux imposables			Foyers fiscaux non imposables		
	Nb	Revenus nets déclarés (€)	Revenu moyen (€)	Impôt total (€)	Impôt moyen (€)	Nb	Revenus nets déclarés (€)	Revenu moyen (€)	Nb	Revenus nets déclarés (€)	Revenu moyen (€)
CDC d'Argentan Intercom	13 743	259 398 702	18 875	8 967 944	653	6 250	189 366 090	30 299	7 493	70 032 612	9 346
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	12 527	251 649 748	20 089	9 569 243	764	6 027	187 839 895	31 166	6 500	63 809 853	9 817
CDC du Pays du camembert	4 383	73 812 958	16 841	2 052 300	468	1 701	48 832 909	28 708	2 682	24 980 049	9 314
CDC des Courbes de l'Orne	3 696	72 754 041	19 685	1 863 233	504	1 756	52 304 362	29 786	1 940	20 449 679	10 541
CDC du Pays du Haras du Pin	2 381	50 837 507	21 351	1 778 809	747	1 223	38 690 231	31 636	1 158	12 147 276	10 490
CDC des Vallées du Merlerault	2 702	50 518 596	18 697	1 596 105	591	1 127	34 350 879	30 480	1 575	16 167 717	10 265
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	2 437	47 540 121	19 508	1 621 441	665	1 142	34 448 369	30 165	1 295	13 091 752	10 109
CDC de la Région de Gacé	2 400	42 386 623	17 661	1 196 596	499	994	28 967 016	29 142	1 406	13 419 607	9 545
SCOT PAPA O PO	44 269	848 898 296	19 176	28 645 671	647	20 220	614 799 751	30 406	24 049	234 098 545	9 734
Reste Orne	120 943	2 458 414 156	20 327	85 679 117	708	57 864	1 823 206 942	31 508	63 079	635 207 214	10 070
Total Orne	165 212	3 307 312 452	20 019	114 324 788	692	78 084	2 438 006 693	31 223	87 128	869 305 759	9 977

Source : Insee, DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques 2010

Le revenu moyen est moins élevé dans le périmètre du SCOT, 19 176 €, que sur le reste du département, 20 327 €. Seuls 2 EPCI ont un revenu annuel moyen supérieur à 20 000 € : les CDC du Pays du Haras du Pin, 21 351 €, et des Pays de l'Aigle et de la Marche, 20 089 €. Les CDC du Pays du Camembert et de la Région de Gacé ont les revenus annuels moyens les plus faibles avec respectivement 16 841 € et 19 176 €.

En euros constants, les revenus sont stables sur le département comme sur le périmètre du SCOT.

Évolution des revenus entre 2006 et 2010

2006	2010	Évolution
------	------	-----------

	Euros 2006	Euros constants 2010	Euros 2010	sans inflation	Euros constants 2010
CDC d'Argentan Intercom	17 457 €	18 510 €	18 875 €	+8%	+2%
CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche	19 069 €	20 219 €	20 089 €	+5%	-1%
CDC du Pays du camembert	16 330 €	17 315 €	16 841 €	+3%	-3%
CDC des Courbes de l'Orne	18 721 €	19 850 €	19 685 €	+5%	-1%
CDC du Pays du Haras du Pin	20 049 €	21 259 €	21 351 €	+6%	+0%
CDC des Vallées du Merlerault	18 410 €	19 520 €	18 697 €	+2%	-4%
CDC du Canton de La Ferté Fresnel	17 485 €	18 539 €	19 508 €	+12%	+5%
CDC de la Région de Gacé	16 581 €	17 581 €	17 661 €	+7%	+0%
SCOT PAPA0 PO	18 057 €	19 146 €	19 176 €	+6%	+0%
Reste Orne	19 013 €	20 159 €	20 327 €	+7%	+1%
Total Orne	18 798 €	19 931 €	20 018 €	+6%	+0%

Source : Insee, DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques 2006 – 2010

SYNTHESE :

L'emploi est plus fragilisé que sur l'ensemble du département qui est lui aussi très en retrait par rapport à la région (298 soit -1 % d'emplois sur le territoire du SCOT entre 1999 et 2010, +1,6 % pour l'Orne, +9,3 % pour la BN). La situation est très variable d'une CDC à l'autre : CDC de la région de Gacé = +312 soit +19 %, CDC Argentan Intercom = -629 soit -6 %.

La répartition de l'emploi par secteurs d'activité est très similaire à l'ensemble du département avec 31 % dans « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale », 35 % « Commerce, Transports, Services divers », 7 % « Construction », 19 % « Industrie » 8 % « Agriculture ».

Le secteur industriel perd 24 % d'emplois (1706 emplois) entre 1999 et 2010 (Orne -17 %, BN -12 % et Fr -14%). La perte d'emplois dans l'agriculture suit la tendance avec -20 % (588 emploi) (Orne -20 %, BN -22 %, Fr -19%).

Le périmètre du SCOT dénombre 38 zones d'activité qui disposaient encore en 2010 de plus de 100 ha de disponibles et dans lesquelles 90 ha d'extensions étaient prévues.

Le chômage au sens du recensement est stable. Les taux de chômage localisés par zone d'emploi atteste l'impact de 2008 qui a frappé plus durement la ZE de l'Aigle où le taux de chômage est désormais plus élevé que celui d'Argentan.

II. AGRICULTURE

1. L'activité agricole : un rôle économique, social et productif à conforter

C.II.1.1 les documents d'orientations

L'agriculture joue un rôle à la fois économique, social et alimentaire important et marque par là même de son empreinte, le caractère de notre territoire à dominante rurale. Les politiques de l'Etat ont comme objectifs d'assurer la présence d'une agriculture vivante sur les territoires et placent l'agriculture à un rang stratégique dans la bataille pour la préservation de l'emploi et la dynamique de croissance. L'Etat et la région, au travers de leur contrat respectif (CPER : Contrat de Projets Etat Région) s'accordent sur le principe de développement d'une agriculture durable et sur le soutien aux filières agricoles.

Au niveau régional, le **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable** du territoire de Basse-Normandie s'engage dans la dynamisation du monde rural, notamment dans le soutien aux filières par le biais de son chantier n°6.

Le **Plan Régional d'une Agriculture Durable (PRAD)**, par ses orientations A1 et A2, vise à développer l'élevage, maintenir la diversité des systèmes de production, favoriser la structuration des filières et soutenir la diversification des activités agricoles en permettant un accès facile au marché de proximité.

A l'échelle départementale, la **charte départementale pour une gestion économe et partagée de l'espace rural** demande une meilleure prise en compte du potentiel économique de l'agriculture en protégeant de façon plus pérenne les sièges d'exploitation viables et souhaite un accompagnement plus poussé des particularités territoriales en la matière.

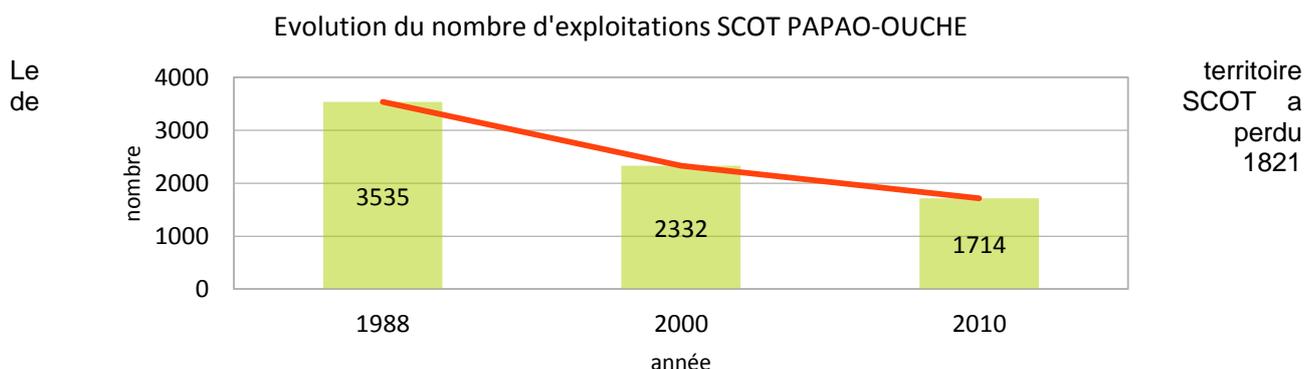
Le **Projet agricole départemental (PAD)**, quant à lui, vise à : favoriser l'installation des agriculteurs, permettre aux agriculteurs de disposer d'un revenu acceptable, améliorer les conditions de vie et de travail, accompagner la mutation des exploitations agricoles, accompagner les agriculteurs pour préserver l'environnement, promouvoir l'agriculture

Le **Schéma Directeur des Structures Agricoles** vise à concourir au renouvellement des installations agricoles, au développement de l'agriculture, à permettre à un maximum d'agriculteurs d'exercer de façon viable et pérenne sur les plans économique, social et environnemental (installation, regroupement parcellaire, maintien du nombre d'actifs agricoles...).

Toutefois, L'article 15 du projet de la loi d'avenir vient modifier l'article L312-1 du code rural en remplaçant le schéma départemental par un **schéma directeur régional des exploitations agricoles**. Les compétences et missions des schémas départementaux sont ainsi transférées au niveau régional.

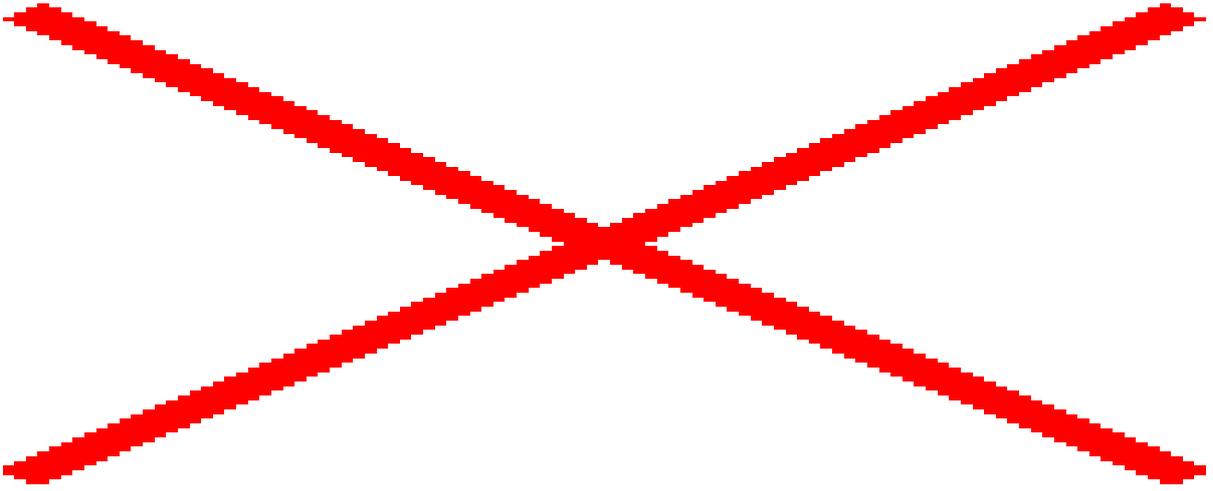
Ainsi, les futurs schémas régionaux détermineront « les orientations de la politique d'adaptation des structures d'exploitations, en tenant compte des spécificités des territoires »

C.II.1.2 Une baisse importante des exploitations agricoles ces 20 dernières années



exploitations (-52%) entre 1988 (3535) et 2010 (1714). Toutes les communes sont concernées. Sur les 161 communes de la zone 50 ont perdu plus de 60% de leurs exploitations. Les ECPI les plus touchés sont ceux de L'Aigle et de la Marche (-59% d'exploitations) et des Courbes de l'Orne (-57%).

Le territoire du SCOT a perdu 52% de ses exploitations contre 57% pour le département (-7814).



SCoT du PAPAOUche - Nb d'exploitations par commune



Légende

-  Contour du SCoT du PAPAOUche
-  Limites communales



Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

Source : Scm25, DDT51

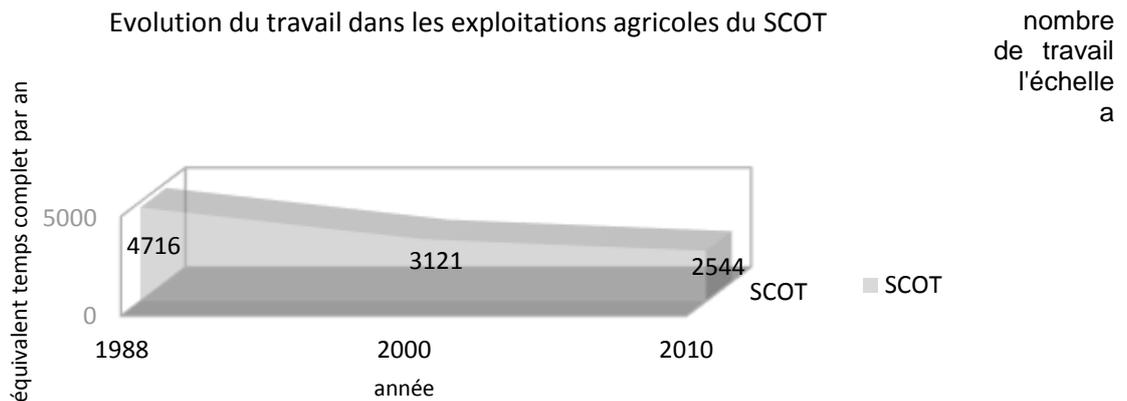


Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

10/07/2014

C.II.1.3 Une perte de travail en agriculture

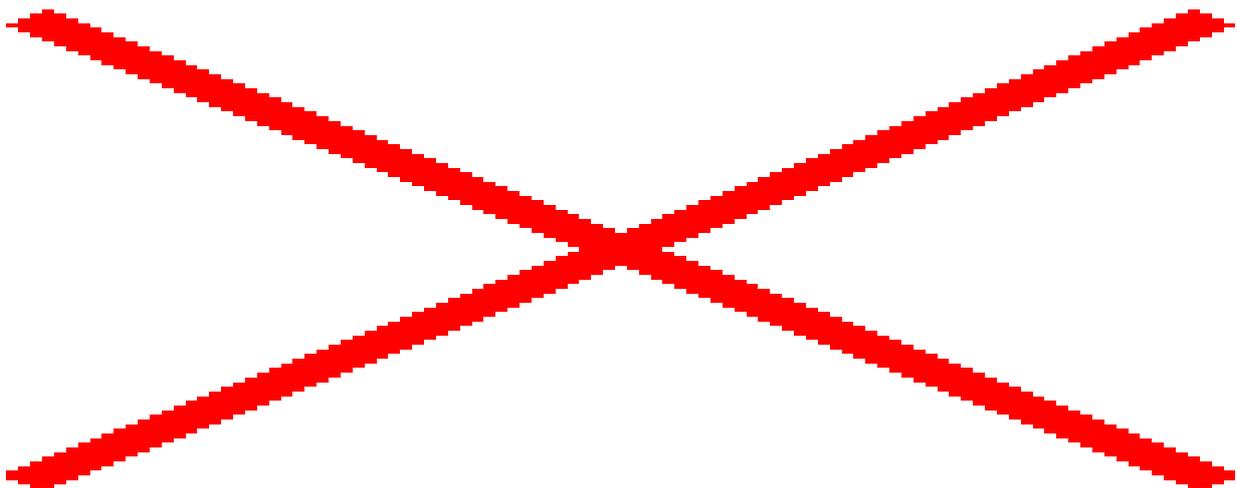
Le nombre d'unités annuelles, à l'échelle du SCOT,



également fortement diminué (-2 172 unités soit -46 %) ; cette diminution concerne toutes les CDC. Les baisses d'unité de travail les plus importantes sont enregistrées dans les CDC ayant perdu le plus grand nombre d'exploitations (Pays de l'Aigle et de la Marche – 341 unités pour – 325 exploitations ; Courbes de l'Orne – 313 unités pour – 283 exploitations).

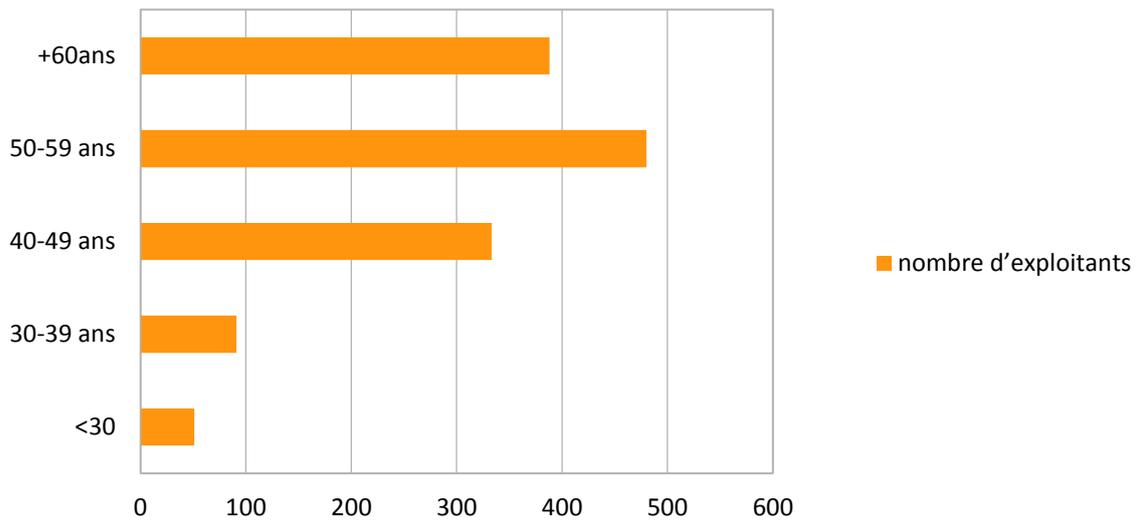
Durant la période 1988 à 2010, les unités de travail annuel ont moins diminué dans la CDC du Pays du Haras du Pin (-40%) et du Pays de Camembert (-43%). On peut supposer que la présence forte de haras sur ces secteurs les ont préservé en partie de la baisse d'activité.

Le territoire du SCOT a été moins impacté par la perte d'exploitations et d'unités de travail agricole comparativement à l'Orne et la Basse-Normandie.



C.II.1.4 Le renouvellement générationnel sur le territoire

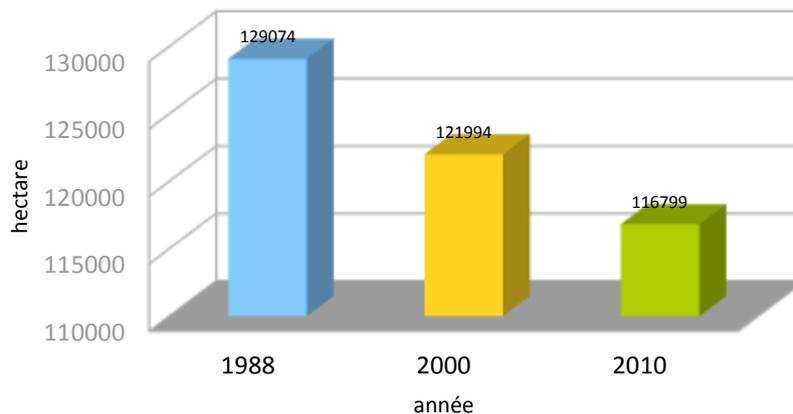
Age des chefs d'exploitations dans le territoire du SCOT



64 % des chefs d'exploitation dans le territoire du SCOT sont âgés de plus de 50 ans. 25 % ont entre 40 et 49 ans. Les 11 % restants ont moins de 40 ans ; les moins de 30 ans sont peu nombreux (51 chefs d'exploitations). Ce phénomène est lié au vieillissement de la population agricole qui est une tendance départementale et nationale.

C.II.1.5 L'évolution des surfaces agricoles¹²

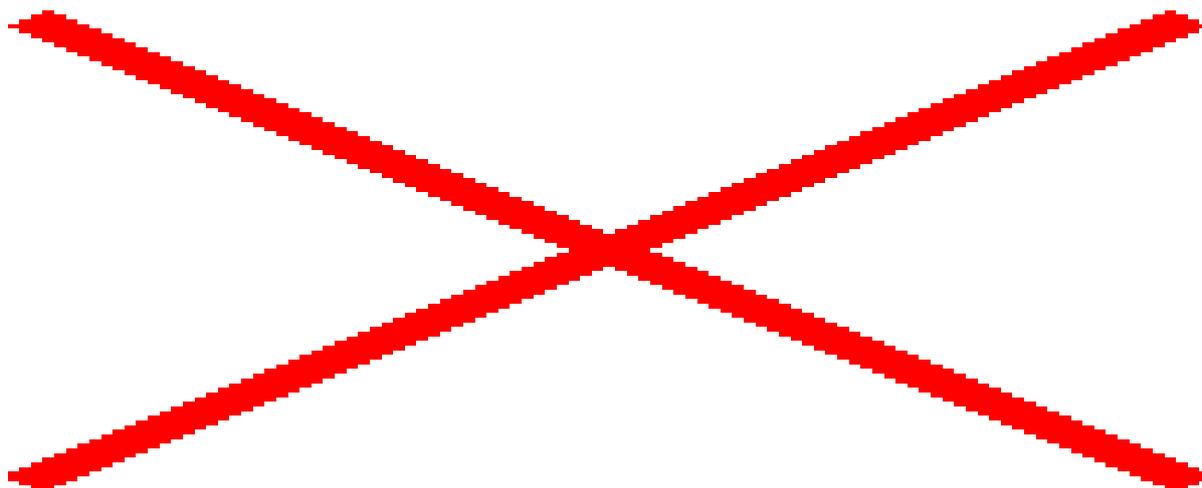
Evolution de la superficie agricole utilisée par les exploitants



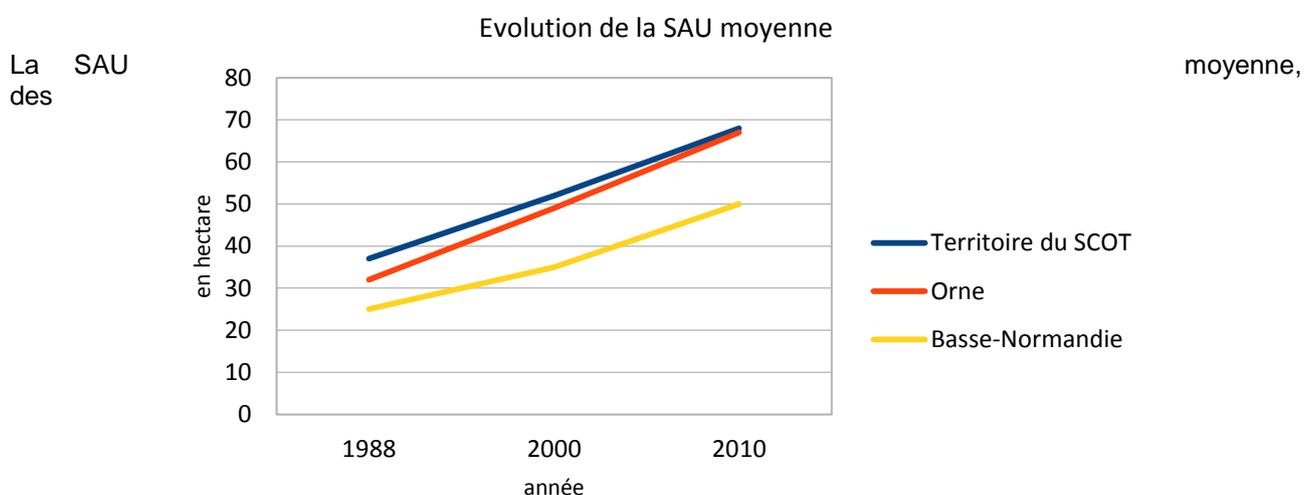
La superficie agricole utilisée (dans et hors du territoire du SCOT) par les agriculteurs ayant leur siège dans le territoire du SCOT a diminué de 10 % (- 12 275 ha) entre 1988 et 2010.

¹²La SAU par commune est la somme des SAU des exploitations ayant leur siège sur la commune. Elle ne correspond donc pas à la SAU de la commune, les exploitants de la commune pouvant exploiter des terres dans d'autres communes et/ou département et des terres de la commune pouvant être exploitées par des agriculteurs ayant leur siège dans d'autres communes ou département. La variation de la SAU des exploitations ayant leur siège sur la commune ne peut pas être utilisée pour expliquer les variations de la SAU communale.

Toutes les CDC ont enregistré une baisse de la SAU des exploitations sièges excepté **la CDC du Pays de l'Aigle et de la Marche qui fait figure d'exception avec une SAU restée stable sur la période 1988-2010.**

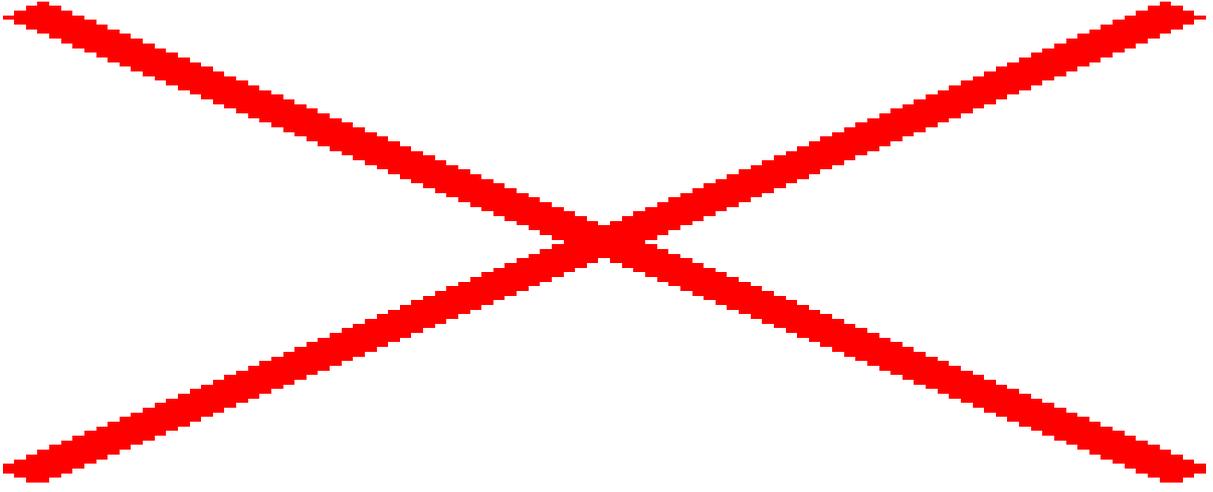


C.II.1.6 La SAU moyenne des exploitations sièges



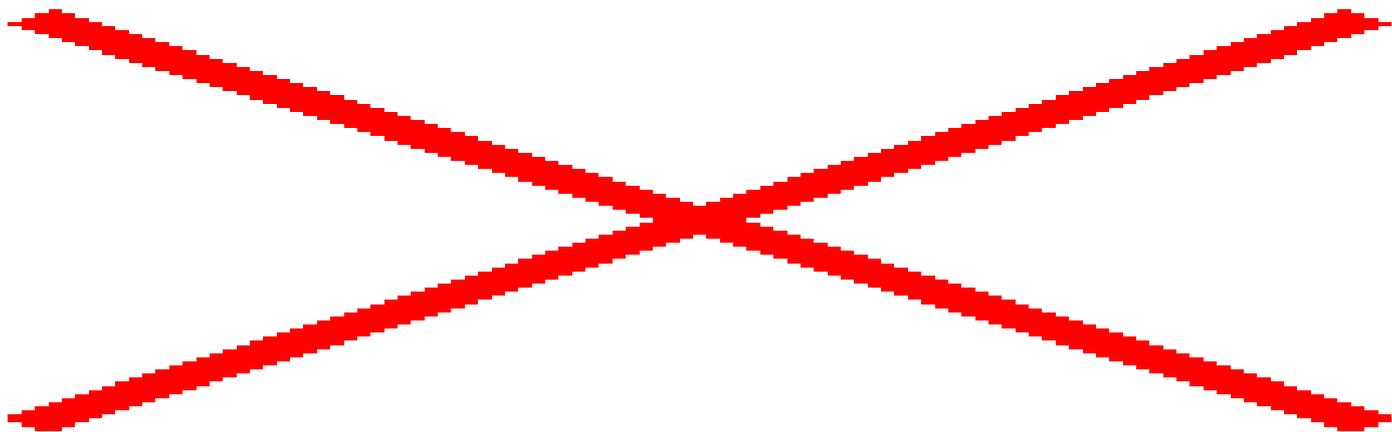
exploitations ayant leur siège dans le territoire de SCOT, est passée de 37 ha par exploitation en 1988 à 68 ha en 2010.

Les 3535 exploitations présentes en 1988 exploitaient 129 074 ha de SAU soit une moyenne de 37 ha/exploitation. En 2010, les 1714 exploitations restantes valorisent 116 799 ha de SAU soit une moyenne de 68 ha/exploitation.

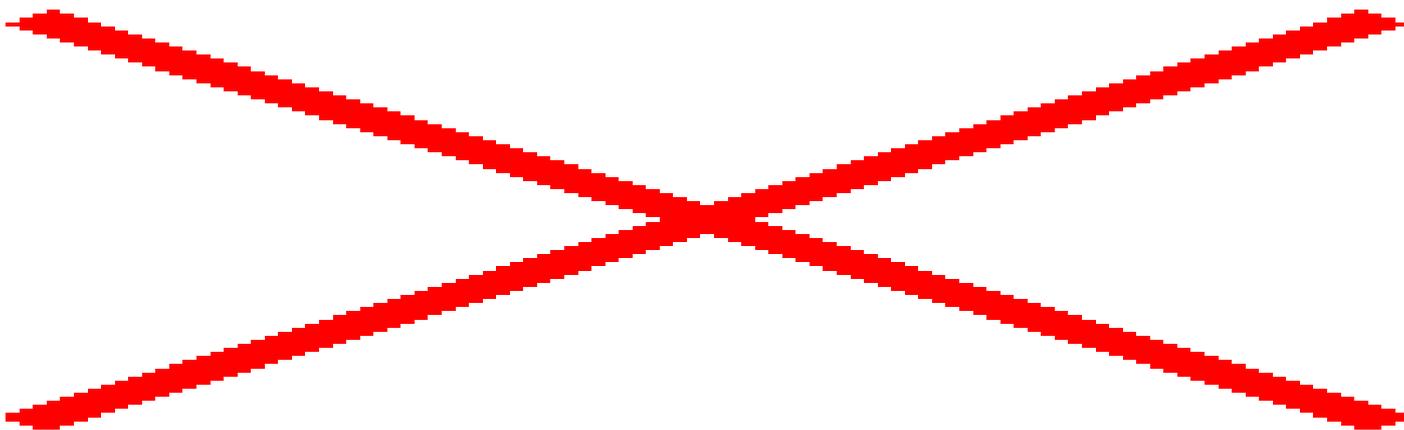


2. Une activité agricole en mutation

C.II.2.1 Les orientations de la filière agricole sur le territoire



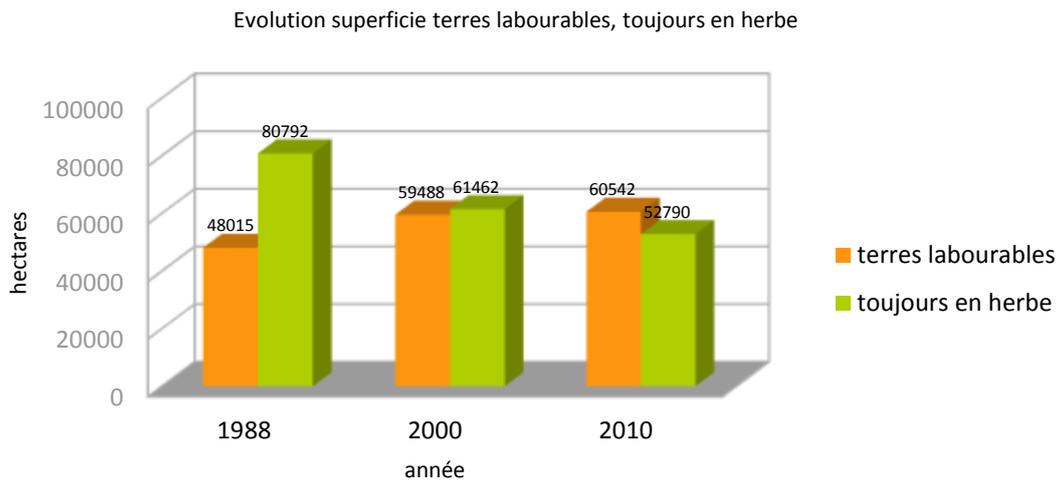
L'orientation technico-économique des communes du périmètre est à dominante "élevage". L'élevage bovins concerne 673 exploitations, soit un quart des exploitations du secteur. La présence d'élevage ovins, caprins et autres herbivores est également bien présente sur le territoire avec 449 exploitations exerçant dans ce domaine. La polyculture et polyélevage ne constitue pas la dominante du territoire (14% des exploitations). Toutefois, si on associe grandes cultures et polyculture-polyélevage ce type d'exploitations devient prépondérant pour les CDC d'Argentan Intercom et des Pays de l'Aigle et de la Marche.



Le constat est similaire en terme d'orientation technico-économique de la SAU des communes. La majorité des surfaces du territoire est destinée à l'élevage bovin. La polyculture et polyélevage représente un quart des surfaces et les grandes cultures 19%. les CDC d'Argentan Intercom et des Pays de l'Aigle et de la Marche sont à dominante "polyculture et polyélevage".

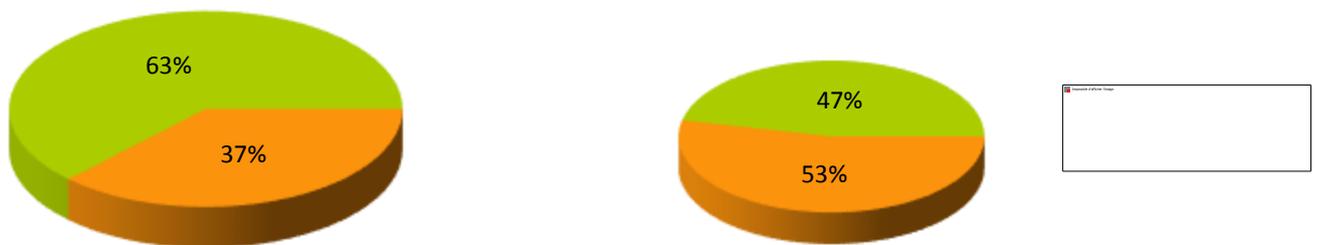
C.II.2.2 Les Terres labourables et les surfaces toujours en herbe

La



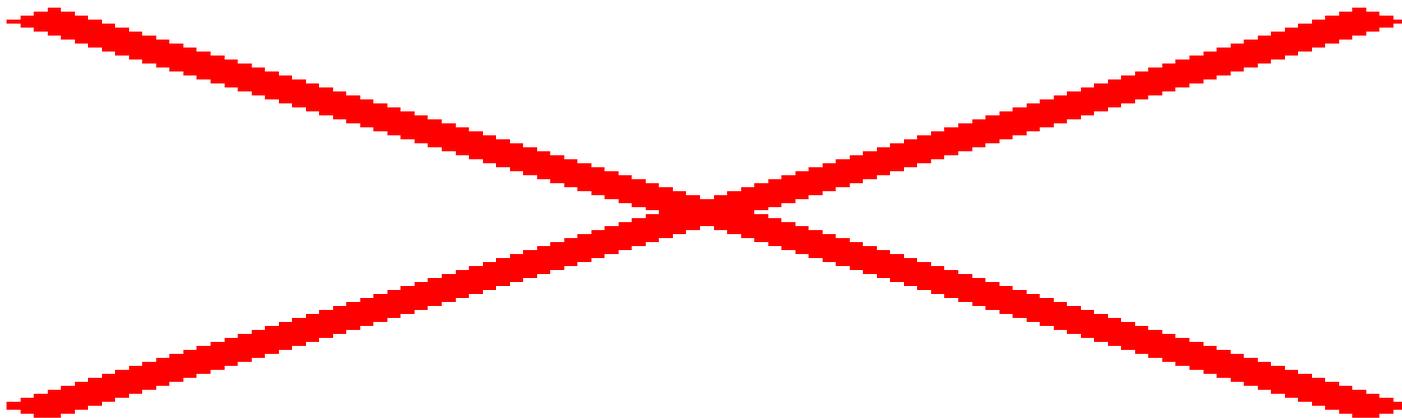
superficie des terres labourables des exploitations ayant leur siège dans le territoire du Scot a augmenté de plus d'un quart entre 1988 et 2010. A contrario, les surfaces toujours en herbe ont baissé d'un tiers.

Superficie en terres labourables et toujours en herbe des exploitaitons siège du territoire du SCOT



En 1988, la superficie toujours en herbe était prédominante 63%. En 2010, les terres labourables sont devenues majoritaire 53%. **On assiste donc à une avancée générale des labours au détriment de la prairie.**

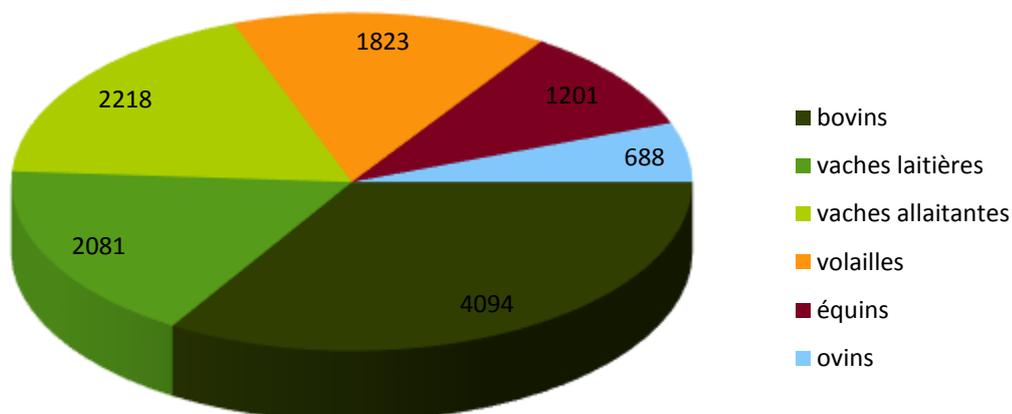
Toutefois, certaines CDC ont gardé une proportion supérieure de prairie par rapport aux labours : la Région de Gacé, les Vallées de Merlerault, le Pays du Camembert et le Pays du Haras du Pin. Même si la proportion prairie/labours a diminué entre les recensements de 1988 et 2010, la prairie reste majoritaire contrairement aux tendances départementales et régionales.



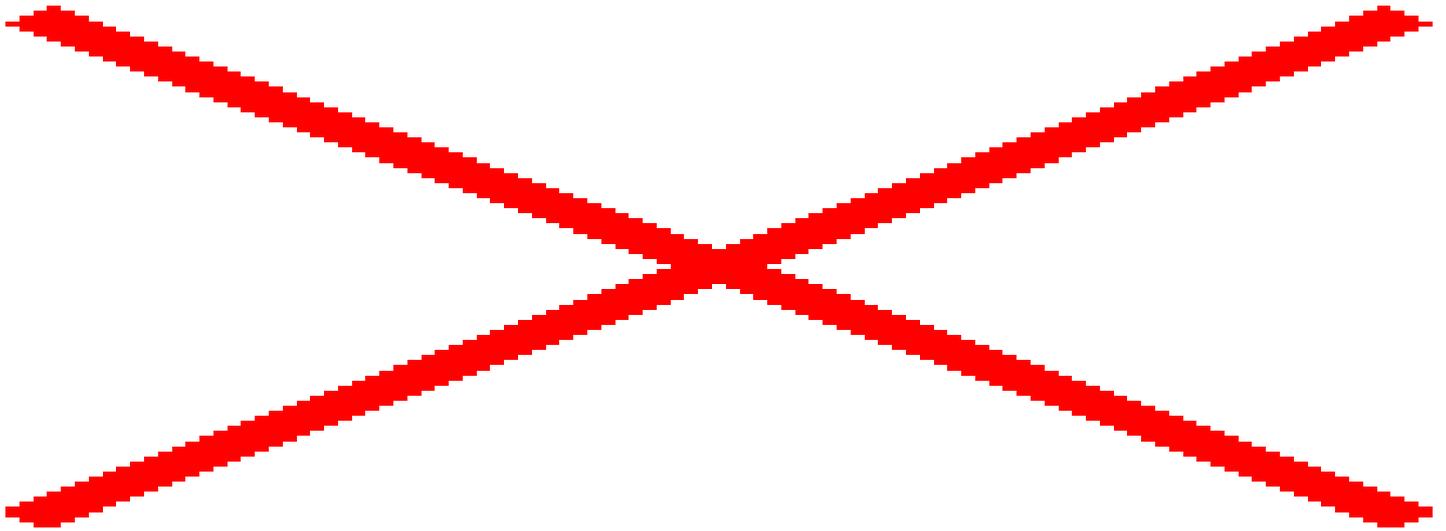
C.II.2.3 *Les exploitations et le cheptel*

Exploitations agricoles et cheptel dans le territoire du SCOT

Les



exploitations ayant un élevage sur ce territoire détiennent majoritairement un cheptel bovins, avec vaches allaitantes et/ou vaches laitières. 1201 exploitations pratiquent l'élevage équin, pour presque la moitié de ces exploitations (611) elles détiennent 1 à 4 équins par exploitation, le territoire a la particularité de disposer de la présence de haras de plus de 50 têtes notamment sur la CDC du haras du Pin (24 haras de plus de 50 chevaux). L'élevage ovin est surtout présent sur les CDC du Camembert et de la Ferté-Fresnel avec la présence d'élevage de plus de 50 têtes. Quant aux volailles, il convient de noter la présence d'élevages conséquents sur la CDC des Courbes de l'Orne et de L'Aigle et de la Marche.



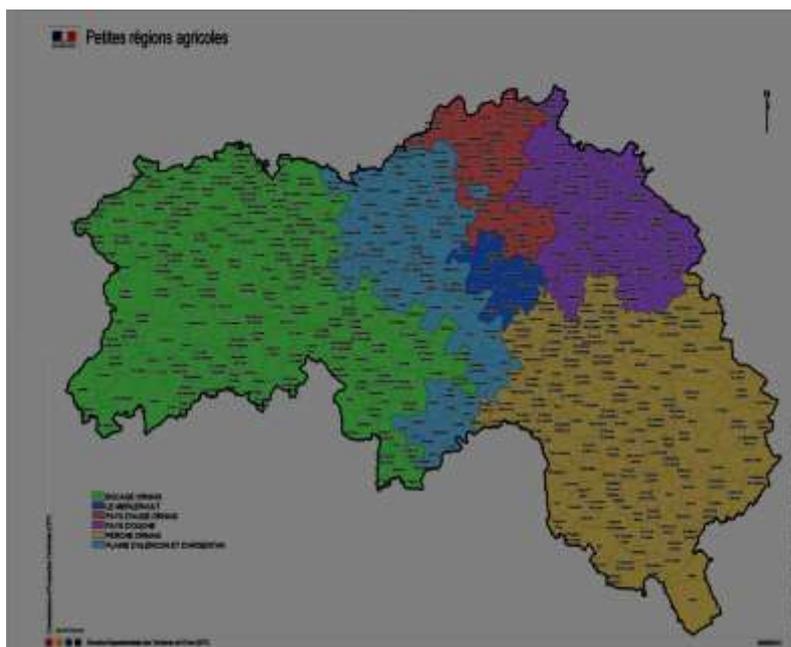
3. *Les actions en faveur d'une agriculture durable et de qualité*

C.II.3.1 Protéger les surfaces agricoles : l'impact du foncier sur les exploitations agricoles

Les agriculteurs sont des acteurs importants dans la gestion foncière des territoires. La viabilité de leur exploitation est intimement liée à la disponibilité de terres. Le Contrat de Projets Etat Région (CPER) affirme le rôle structurant de l'agriculture dans l'aménagement du territoire. Le Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) demande dans ses orientations B3 et B4 de prendre en compte de manière plus efficace les enjeux agricoles dans les documents d'urbanisme, de favoriser l'acquisition foncière à des fins agricoles dans le respect du développement durable et de favoriser les nouvelles installations.

Le Projet Agricole Départemental de l'Orne propose de favoriser l'accès au foncier aux agriculteurs en faveur de l'installation. La charte départementale d'aménagement quant à elle, prône une gestion programmée et économe du foncier afin de freiner l'étalement urbain et le mitage. Le Schéma Directeur Départemental des Structures agricoles (SDDS) indique qu'il est nécessaire d'éviter les démembrements ayant pour conséquence une perte de viabilité économique, une dispersion parcellaire mais également de limiter les agrandissements demesurés ayant un impact direct sur les exploitations.

L'évolution du prix des terres agricoles



Le prix des terres agricoles (prix des terres et prés) diffère selon les petites régions agricoles. Le prix moyen de l'hectare de terres agricoles à la vente "libres" ou "louées" évolue donc différemment selon ces petites régions agricoles.

Dans le bocage ornaise, entre 1997 et 2012 le prix moyen de l'hectare de terres agricoles augmente de 56 % pour celles qui sont louées et de 63 % pour celles qui sont libres.

Dans la plaine d'Alençon et la plaine d'Argentan, ce prix moyen de l'hectare augmente de 75 % pour les terres agricoles louées et de 129 % pour celles qui sont libres durant cette même période.

Dans le Pays d'Auge Ornaise, le prix moyen à l'hectare augmente de 110% pour les terres louées et 112% pour les terres libres. Il en est de même pour la petite région agricole de Le Merlerault.

Dans le Pays d'Ouche, le prix moyen à l'hectare augmente de 97% pour les terres louées et 94% pour les terres libres.

Par comparaison avec le département, en 2012 le prix moyen à la vente d'un hectare de terre loué (en cours de valorisation par un exploitant non propriétaire) est estimé à 4 370 € dans l'Orne contre 4 100 € dans le bocage ornaise, 5 150 € dans la plaine d'Alençon/Plaine d'Argentan, 5 050 dans le Pays d'Auge Ornaise et 5410 ans le Pays d'Ouche.

Pour ce qui concerne le prix moyen à la vente d'un hectare de terres agricoles libre, leur valeur est supérieure que les terres louées. En 2012 la valeur des terres libres était de 5 700 € dans l'Orne, de 5 030 € dans le bocage ornaise et 7 960 € dans la Plaine d'Alençon/Plaine d'Argentan, 5 840 € dans le Pays d'Auge Ornaise et 6 300 € dans le Pays d'Ouche.

C.II.3.2 Favoriser les modèles d'agriculture de qualité environnementale par des modes d'exploitation responsables

L'Etat encourage de nouveaux modèles de production permettant une meilleure synergie entre performance économique et qualité environnementale. Il met donc en avant la nécessité de produire autrement par la promotion d'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et des hommes, notamment par ses programmes stratégiques : ambition 2017, écophyto (réduction des pesticides). Il prône une plus grande autonomie vis à vis des intrants, des protéines et des antibiotiques (écoantibio, plan azote méthanisation, plan protéines végétales...).

Le PRAD promeut et cherche à valoriser les bonnes pratiques agricoles adaptées à la préservation des sols, de la ressource en eau et de l'air. Le Projet Agricole Départemental de l'Orne encourage les bonnes pratiques

de type Mesure Agro-Environnementales et les zones prioritaires au regard de la gestion de l'eau. La charte d'aménagement de l'Orne, document de référence destiné entre autre, aux élus locaux, propose des recommandations en matière de préservation de l'environnement en rappelant le rôle des agriculteurs en tant que co-gestionnaires de l'espace rural, notamment du point de vue de la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels.

Sur les 1466 exploitations ayant fait une déclaration au titre de la PAC en 2013, 295 (275 déclarations + 20 autorisations) sont concernées par la réglementation des ICPE de type agricole (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

C.II.3.3 Les mesures agro-environnementales et le soutien AB

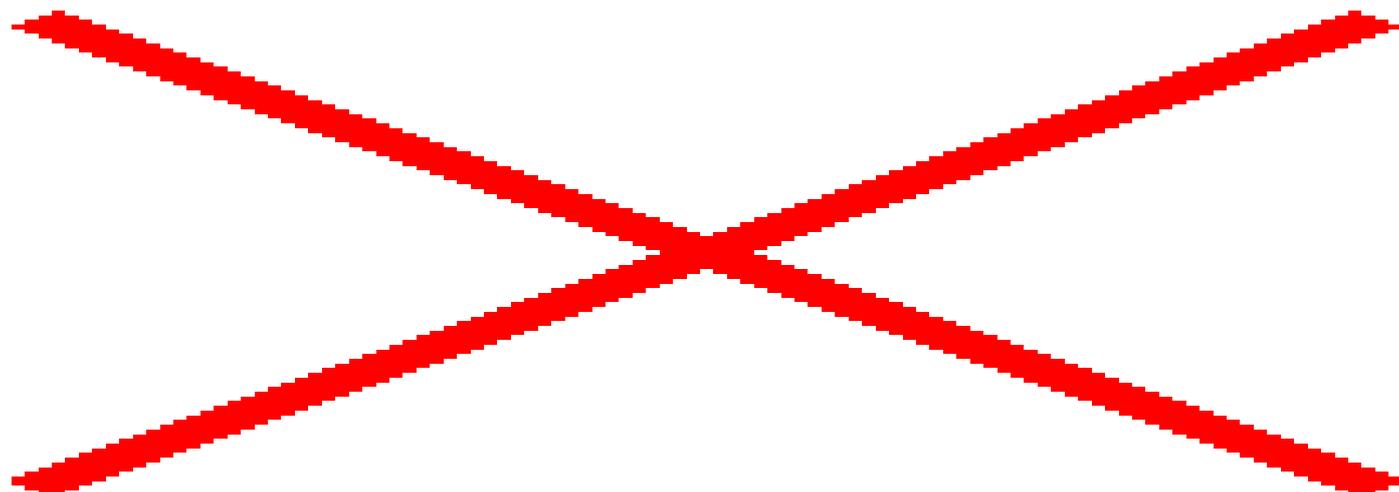
Toutes les CDC ont sur leur territoire des surfaces faisant l'objet de Mesures Agro-Environnementales Rotationnelles (13 869 ha à l'échelle du SCOT) et Territorialisées (2 867 ha à l'échelle du SCOT), soit un total de 16 736 ha.

5 823 ha répartis sur toutes les CDC bénéficient de la Prime Herbagère Agro-Environnementale. Seule la CDC des Courbes de l'Orne a des surfaces entrant dans le Système Fourrager Econome en Intrants, ces surfaces se situent à Rânes et St Georges d'Annebecq (66 ha au total).

25 % de la SAU du territoire du SCOT bénéficie de Mesures Agro-Environnementales.

A peine 4 % (4161,2 ha) de la SAU du SCOT est exploitée en Agriculture Biologique :

- 241 ha en contrat AB selon le dispositif antérieur à 2010.
- 1499,85 ha sont en conversion AB selon le nouveau dispositif datant de 2010 (concerne toutes les CDC)
- 2420,35 ha sont en maintien AB selon le dispositif mis en place en 2010 (concerne toutes les CDC)



C.II.3.4 Les Labellisations des productions

L'Orne fait partie des territoires à forte dominante rurale ; il a su préserver ses productions et ses produits traditionnels, aujourd'hui reconnus pour leur qualité. Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire a pour ambition de maintenir, continuer à développer et dynamiser le monde rural, notamment en valorisant les productions typiques et traditionnelles du territoire de Basse Normandie, dans son chantier n° 6.

L'arrêté préfectoral établissant le Schéma Directeur des Structures Agricoles dans le département de l'Orne stipule la nécessité de mieux prendre en compte les systèmes innovants qui valorisent les spécificités du territoire ornaï.

Le territoire recense sept produits labellisés en AOC/AOP.

L'appellation d'origine contrôlée désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. Les AOC du territoire sont cidricoles. Elles concernent le Cidre du Pays d'Auge (classé également AOP), le Pommeau de Normandie, le Calvados et le Calvados du Pays d'Auge.

L'appellation d'origine protégée est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne. Les AOP du territoire sont laitières : Pont-l'èveque, Camembert de Normandie et Livarot.

Le territoire bénéficie également d'une classement IGP (Indications Géographiques Protégées). L'IGP est un signe d'identification européen attribué aux produits alimentaires spécifiques portant un nom géographique et liés à leur origine géographique. Les noms d'IGP sont protégés dans l'union Européenne. Les IGP du territoire concernent le cidre de Normandie, le porc de Normandie et les volailles de Normandie.

C.II.3.5 Le façonnement paysager et les modes d'exploitation des sols

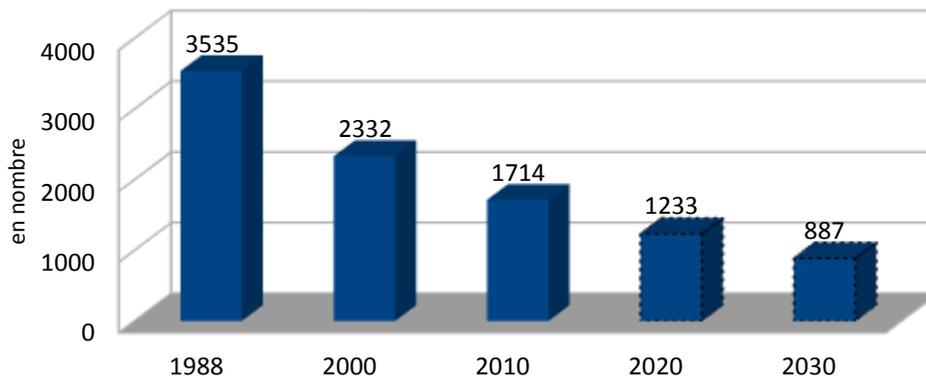
L'agriculture participe grandement à façonner les paysages d'un territoire. Pendant des siècles, elle a entretenu entre autres, les paysages bocagers et ouverts à dominante de clairières, de prairies et de terres de cultures.

Le PRAD promeut les pratiques agricoles valorisant les structures paysagères bénéfiques pour la biodiversité et les continuités écologiques. Le projet agricole départemental de l'Orne préconise d'accompagner les agriculteurs dans la protection de l'environnement (haies bocagères et maintien des surfaces en herbe).

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique en cours d'approbation, encourage le maintien fonctionnel des bocages compatibles avec l'agriculture pour protéger les continuités écologiques, protéger les surfaces interstitielles dans les zones de cultures (bosquets, haies, talus, arbres isolés...). La charte d'aménagement recommande de maintenir les éléments paysagers et de favoriser la protection d'un paysage bocager dans les documents d'urbanisme.

C.II.3.6 Projection d'ici 2032

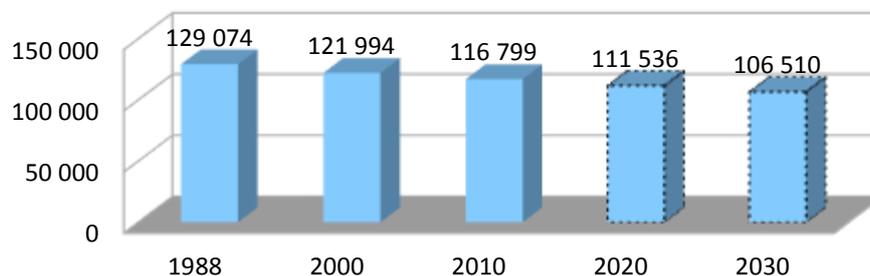
Projection d'évolution du nombre d'exploitations ayant leur siège sur le SCOT PAPAOUche



La

tendance ces 22 dernières années, devait se

Projection d'évolution des surfaces agricoles utilisées sur le SCOT PAPAOUche (en ha)



de

si elle

prolonger, mettrait en exergue le prolongement de la perte des surfaces agricoles utilisées.

Cette situation peut se traduire directement par la diminution conséquente du nombre d'exploitations sur le territoire ; le nombre d'exploitations pourrait être divisé par 4 en 40 ans ce qui aurait un impact considérable sur l'organisation et la structuration du territoire.

Les modes d'occupation et de production des sols se répercutent sur la diversité paysagère et viennent traduire une perte significative des surfaces en herbes (prairies, haies, arbres isolés...) au profit des terres labourables.

SYNTHESE :

Le territoire a perdu 1821 exploitations (-51%) entre 1988 et 2010 (Orne : -57%), et 46 % de baisse du nombre d'Unité de Travail Agricole (Orne : -56%). En 22 ans, on constate une perte de -10 % de la SAU des exploitations ayant leur siège dans le SCOT. Toutefois, on note une stabilité pour le Pays de l'Aigle et la Marche. 64% des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans.

L'orientation technico-économique des exploitations du territoire est à dominante "élevage bovin", excepté pour le Pays de l'Aigle et Argentan Intercom qui est à dominante "polyculture et polyélevage". On enregistre une progression générale des labours au détriment de la prairie, en effet la surface toujours en herbe a baissé d'un tiers entre les deux recensements agricoles. Exception faite pour les CDC de la région de Gacé, vallées du Merlerault, pays du Camembert et Haras-du-pin où la prairie reste majoritaire contrairement aux tendances départementales et régionales.

La filière équine est très présente sur le territoire avec de nombreux haras de renommée nationale et internationale. Le territoire est équipé de centre-équestres et organise des événements autour du "cheval" notamment au haras-du-pin.

25% de la SAU du territoire bénéficie de MAE. Toutes les communes sont engagées dans des MAE Rotationnelles ou Territorialisées ou bénéficient de la Prime Herbagère Agro-Environnementale. Seule la Cdc des Courbes de l'Orne a des surfaces entrant dans le système Fourrager Econome en Intrants.

La SAU destinée à l'agriculture biologique représente 4 % de la SAU totale. Plusieurs exploitations bénéficient des MAE pour la conversion ou le maintien de surfaces agrobiologiques.

Le territoire recense sept appellations. 4 en AOC (cidre pays d'auge, pommeau de Normandie, Calvados, calvados du pays d'auge) et 3 en AOP (camembert, livarot, pont l'évêque). Le cidre, porc et volaille de Normandie sont également classés en IGP.

III. TOURISME

1. *Un potentiel touristique sur l'ensemble du territoire*

C.III.1.1 Un territoire propice au tourisme vert

Le territoire offre un riche patrimoine naturel, historique, culturel et culinaire très favorable au développement du tourisme vert notamment grâce à la présence de nombreux bois, forêts, rivières et étangs.

Ces lieux à fortes aménités prédisposent aux activités de loisirs "nature et découverte" telle que pêche, randonnées, visite du patrimoine. De nombreux sentiers sont balisés pour permettre de randonner à pied, avec un âne, à cheval ou à vélo.

De nouvelles pratiques touristiques se développent (centres équestres, montgolfière, golf, base de loisirs...)

Les AOC cidricoles et laitières, les productions du terroir et la vente à la ferme participent à l'attractivité gastronomique du territoire. La présence de l'écomusée de "la pomme au Calvados" au Sap et du musée du "Camembert" à Vimoutiers, "la ferme Président" à Camembert témoignent de cette richesse gastronomique.

Par ailleurs la présence du Haras du Pin et de nombreux haras prédisposent au tourisme équestre.

C.III.1.2 Une richesse patrimoniale et historique favorable au tourisme culturel

Tourisme culturel autour des batailles de Normandie :

Des parcours ou musées retracent les événements marquants de la Seconde Guerre mondiale.

⑩ **Parcours chronologiques signalés par le sigle "Normandie Terre-Liberté"**

L'espace historique de la Bataille de Normandie rassemble trois départements (le Calvados, la Manche et l'Orne). Huit parcours chronologiques signalés par le sigle "Normandie Terre-Liberté" expliquent la bataille de Normandie. Deux parcours traversent le territoire du SCOT " L'encerclement ", d'Alençon à L'Aigle sur les pas de la 2^{ème} DB du Général Leclerc, " Le dénouement " de Caen à L'Aigle par la poche de Falaise-Chambois.

⑩ **Le Mémorial de Montormel - Musée de la bataille de Normandie**

Le mémorial de la "Poche de Falaise-Chambois" rend hommage aux combats du mois d'août 1944.

⑩ **Musée de Juin 44- l'Aigle**

Reconstitution de 13 scènes historiques de la seconde guerre mondiale et présentation de personnages en cire (le Maréchal Pétain, le Général de Gaulle, Roosevelt, Churchill, le Général Leclerc)

Tourisme culturel autour de la filière équine

C.III.1.3 Haras National du Pin – Espace muséographique et château.

Le Haras national du Pin, baptisé le « **Versailles du cheval** » est l'un des plus célèbres haras du monde. La visite retrace trois siècles d'élevage et comprend écuries, château, musée du cheval...des spectacles d'art équestre sont proposés de façon hebdomadaire et lors des défilés d'attelages.

Itinéraires de promenades équestres

De nombreux circuits de randonnées sont destinés aux cavaliers. Ces circuits sont recensés dans des topoguides et complétés par une offre d'hébergement en gîtes ou chambres d'hôtes avec paddocks et boxes pour l'accueil des chevaux. Au 1 juillet 2013, a été inaugurée "la rando des haras nationaux" reliant le haras-du-Pin au haras de Saint-lô, cet itinéraire de randonnée propose une offre touristique autour de châteaux sites de loisirs, lieux de visites, ...), et sur une offre de services le long du parcours (centres équestres, hébergements avec label « cheval », vétérinaires, maréchaux-ferrants...)

Fermes équestres ou centres labellisés tourisme équestre

Les fermes équestres ou centres labellisés tourisme équestre proposent des formules adaptées à tous les niveaux de pratique. De la rando à thème avec guide-accompagnateur à la balade en attelage sur des parcours aménagés, la promenade en poney pour enfants, la visite ou le spectacle.

A noter la participation du territoire à l'organisation des Jeux équestres mondiaux en 2014.

Tourisme culturel autour des savoirs-faire et passé industriel

⑩ **Musée vivant de l'énergie** à Chandai

Le Musée retrace l'énergie à travers les temps. Des moteurs industriels, agricoles, des machines à vapeur ont été restaurés et remis en fonctionnement. Une salle des maquettes retrace l'évolution des moulins à vent.

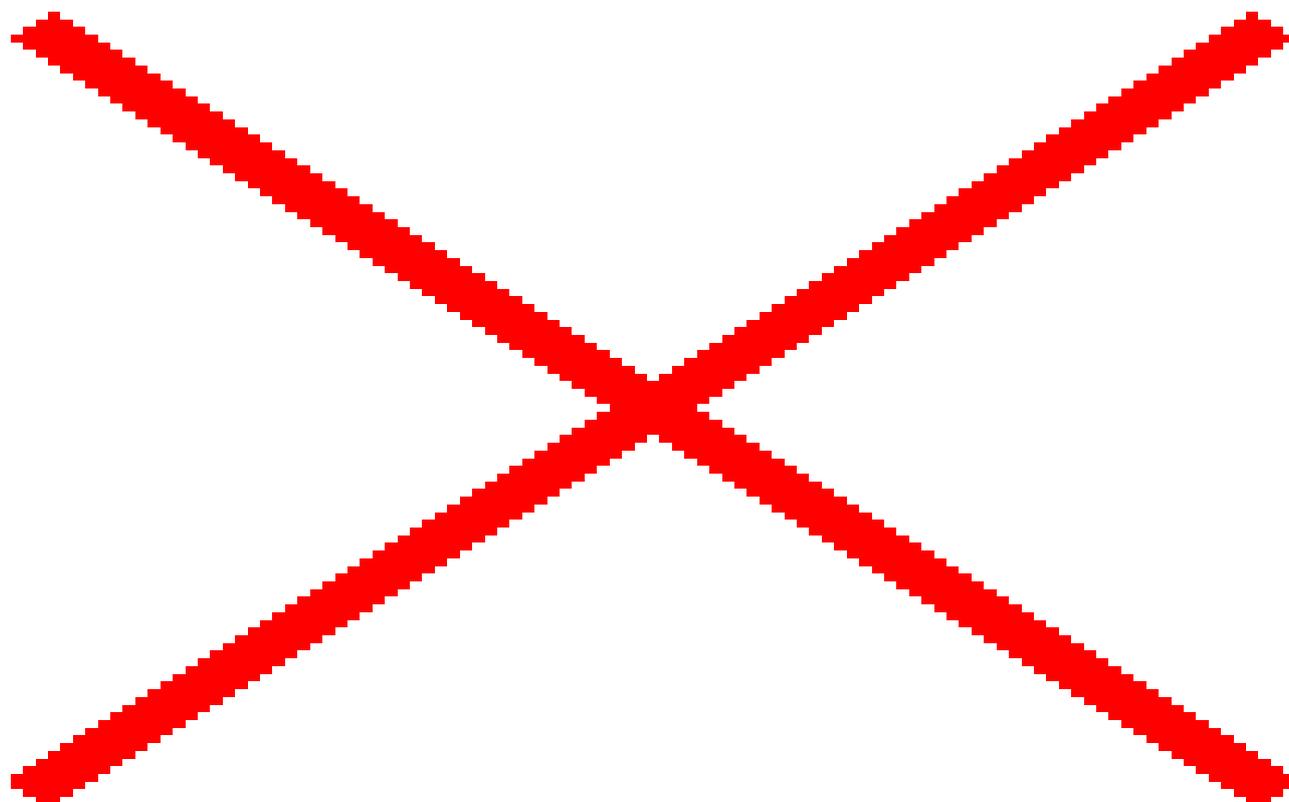
⑩ **Musée de la Grosse forge** à Aube

Rétrospectives des activités métallurgiques dans le pays d'Ouche. Ancêtre de l'aciérie, la Grosse Forge d'Aube a produit du fer depuis 1500. Classé Monument Historique, le site présente dans leur cadre d'origine 5 siècles de métallurgie.

⑩ **La manufacture Bohin** à Saint Sulpice sur Risle

Possibilité de visiter les ateliers de production de l'entreprise Bohin France, unique fabricant français d'aiguilles et d'épingles ainsi qu'un musée contemporain

1.3 **Des sites et des lieux attractifs**

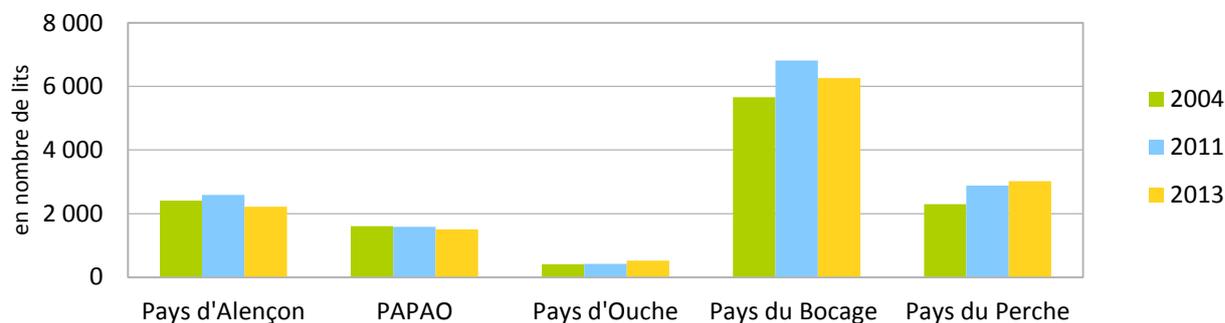


Le Haras du Pin est le site le plus visité de l'Orne. On estime que le site et ses manifestations attirent autour de 150 000 visiteurs par an. Les manifestations y compris les concours professionnels attirent environ 100 000 visiteurs. Par ailleurs, le haras du Pin enregistre près de 50 000 entrées payantes de touristes par an.

2. Un impact local : une offre d'hébergement à développer

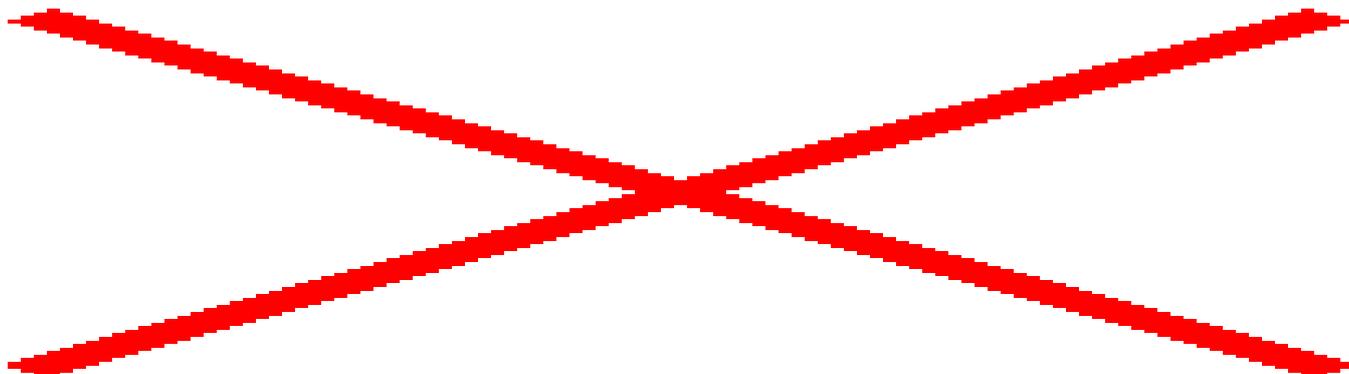
C.III.2.1 Des capacités d'hébergement touristiques peu développées

évolution de la capacité d'hébergement*



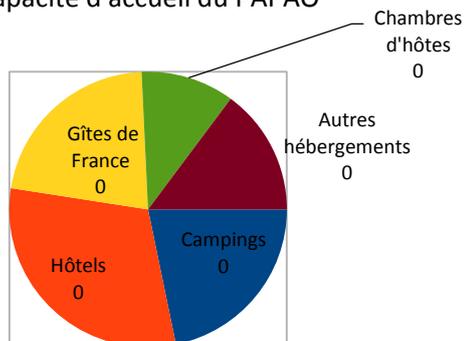
source: CDT 61- 2004-2011-2013

Les Pays d'Ouche et du PAPAO ont peu de capacité d'hébergement comparativement aux autres Pays ornais . En 2013, on enregistre 518 lits pour le Pays d'Ouche et 1504 pour le PAPAO (Orne : 13 524 lits). Les capacités ont augmenté d'une centaine de lits en 10 ans pour le Pays d'Ouche et baissé dans les mêmes volumes pour le PAPAO.

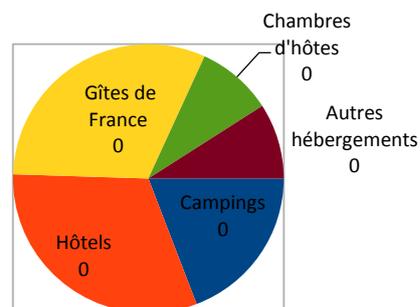


En nombre de lits, la majorité de l'offre d'hébergement proposée dans le territoire du SCOT est une offre hôtelière, viennent ensuite les gîtes de France. Toutefois, en nombre d'établissements, les chambres d'hôtes et les gîtes sont les plus présents sur le territoire. La capacité d'accueil en campings se limite à 7 campings dans le territoire du SCOT. Sur le Pays d'Ouche, l'offre est équivalente en hôtel ou gîte de France, 31% de l'offre. En ce qui concerne le PAPAO, l'offre en autres types d'hébergement tel que gîte d'étape, chalet loisir, hébergement insolite est significative et représente 226 lits soit 15% de l'offre.

Capacité d'accueil du PAPA0



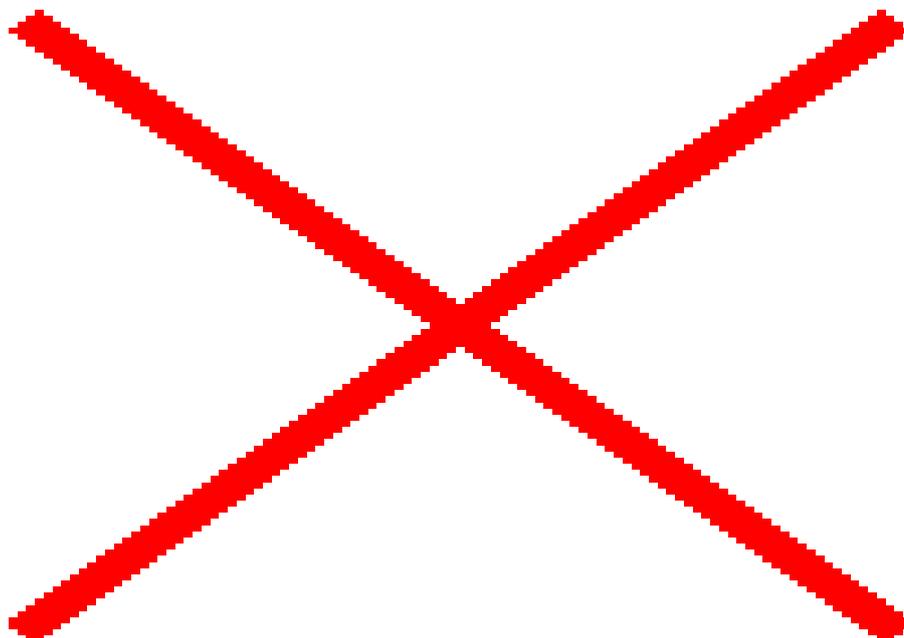
Capacité d'accueil du Pays d'Ouche



2.2 Pas de surreprésentation de résidences secondaires

Pays	Logements	Résidences secondaires	% RS/ Logt
PAPA0	26 056	2 354	9%
Pays d'Ouche	15 968	1 812	11%
Total Orne	84 049	8 333	10%

Source: Insee, RP 2010 exploitations principales



Le taux de résidences secondaires dans le PAPA0 est de 9% et de 11% pour le Pays d'Ouche (Orne: 10%). Ces taux sont équivalents au niveau départemental.

Certaines zones concentrent une plus grande part de résidences secondaires. La CDC du Canton de la Ferté-Fresnel arrive en tête de classement avec 21 % de son parc consacré aux logements secondaires. Les CDC d'Argentan, de l'Aigle et de la Marche et des Courbes de l'Orne apparaissent relativement peu attractives pour y établir une résidence secondaire.

SYNTHESE :

Le territoire est propice au tourisme vert : activités loisirs et découvertes, gastronomie, randonnées, pêche... et au tourisme culturel et historique autour des batailles de Normandie (parcours terre-liberté, musées, mémorial). La présence d'un patrimoine-industriel et de savoirs faire locaux peuvent également participer à l'attrait touristique du secteur (manufacture bohin, grosse forge, site de Camembert...). Enfin, la présence de nombreux haras dont le haras national du Haras-du-Pin, site le plus visité de l'Orne, prédispose le territoire au développement du tourisme équin. Des actions sont menées dans ce sens pour la valorisation et l'ouverture au public de cette filière ("randonnée des haras nationaux, centres-équestres, fermes équestres...).

Toutefois, l'offre d'hébergement est peu développée et il convient de penser à une structuration globale en matière d'offre touristique.

D. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

124 PAYSAGES, NATURE

129 PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET ARCHITECTURALE

137 RESSOURCE EN EAU ET ASSAINISSEMENT

147 RISQUES, DECHETS ET NUISANCES

178 ENERGIES RENOUVELABLES

I. PAYSAGES, NATURE

1. Des paysages garants de l'identité du territoire

D.I.1.1 Un territoire aux paysages variés



Dans son inventaire régional des paysages , la DREAL Basse-Normandie recense 10 unités paysagères significatives pour le territoire d'étude :

Paysage de campagnes découvertes :

3.0.1 La Campagne de Trun dans l'écrin des forêts et du bocage : Ce paysage est constitué de la plaine du cours supérieur de la Dives encadré par les escarpements du Pays d'Auge, de la Forêt de Gouffern et des Monts d'Eraines.

3.0.4 La plaine d'Argentan aux dessins de vallées arborées et de plantis : Paysage de campagne découverte qui porte les traces de ses anciennes divisions. La Plaine d'Argentan est bien identifiée dans ses limites. Elle apparaît comme un espace cerné au Nord-Est par la crête boisée de Grande Gouffern et au Sud par les bois de Vrigny. Dans son relief peu marqué, l'Orne serpente et s'entoure de verdure.

Paysage bocagers :

4.1.3 Le Bocage d'embouche à parcelles de formes irrégulières : La pratique agricole singulière en ces terres du Houlme oriental et du Merlerault a produit un paysage fait d'herbages aux très vastes enclos. La campagne apparaît comme ouverte où l'herbe aurait remplacé le labour, émaillé de bêtes à viande et de chevaux.

4.3.2 Le pays d'Auge en collines : La partie sud-ouest du Pays d'Auge présente un relief disséqué et constitue une série de paysages en tableaux enchaînés d'une grande richesse, où se déploie un bocage complexe, parsemé d'édifices aux teintes et aux matières variées. C'est l'un des composants essentiels de l'identité paysagère augeronne.

4.4.2 Le Houlme occidental : Cette unité paysagère concerne une dizaine de communes autour de Rânes. Ce paysage offre une image mixte, qui semble hésiter entre bocage et espace ouvert, ménageant une réelle transition entre l'ouest de l'Orne et la plaine d'Argentan.

Paysages mixtes :

5.2.2 Le pays d'Ouche septentrional : Situé au nord-est de l'Aigle, le Pays d'Ouche septentrional s'intercale entre les massifs forestiers qui limitent le nord du Perche et la partie sud du Pays d'Auge. Un paysage particulier montre une alternance de clairières et de zones arborées quasi géométriques. Le bâti rural se compose d'un réseau assez lâche de villages et d'un semis de fermes isolées bâties en briques.

En limite sud du territoire, quelques communes appartiennent au Haut Bassin de la Sarthe (5.3.2 paysage mixte qui oppose son aspect ouvert aux grandes masses boisées percheronnes) et à la plaine de Sées (5.1.3 (paysage plutôt ouvert, qui encercle le cours supérieur de l'Orne).

Paysage aux bois :

6.1.3 Les franges forestières du Perche septentrional : Les terres percheronnes se terminent, au nord, par un vaste croissant forestier qui s'étend vers l'est dans la région voisine et la forêt de Senonches et vers le nord-ouest jusqu'à Gacé. Les forêts domaniales de la Trappe, du Perchet, de Moulins-Bonsmoulins et de Saint-Evroult, et les bois de Charancey et du Chatelet composent l'un des plus grands massifs forestiers de la région Basse-Normandie.

6.3.1 Le Damier du Pays d'Ouche méridional : Le Pays d'Ouche qui se déploie, pour partie sur la région Haute-Normandie, se compose d'une succession régulière de massifs boisés carrés, disposés comme en damier sur un fond de plaine cultivée.

6.2.4 Le Haut Pays de Falaise, un bocage dans les bras des alignements forestiers : Entre deux campagnes découvertes qui s'étirent du nord-ouest au sud-est, les plaines de Trun et d'Argentan, le Haut Pays de Falaise dresse une limite puissamment marquée par un relief qui souligne des boisements linéaires. Entre les crêtes boisées se déploient des couloirs bocagers parallèles.

Au sud du territoire, sur la CDC d'Argentan intercom quelques communes (Tanques, Fleuré, Vrigny, Saint-Christophe-le-Jajolet) appartiennent à la **forêt d'Ecouves 6.1.1**

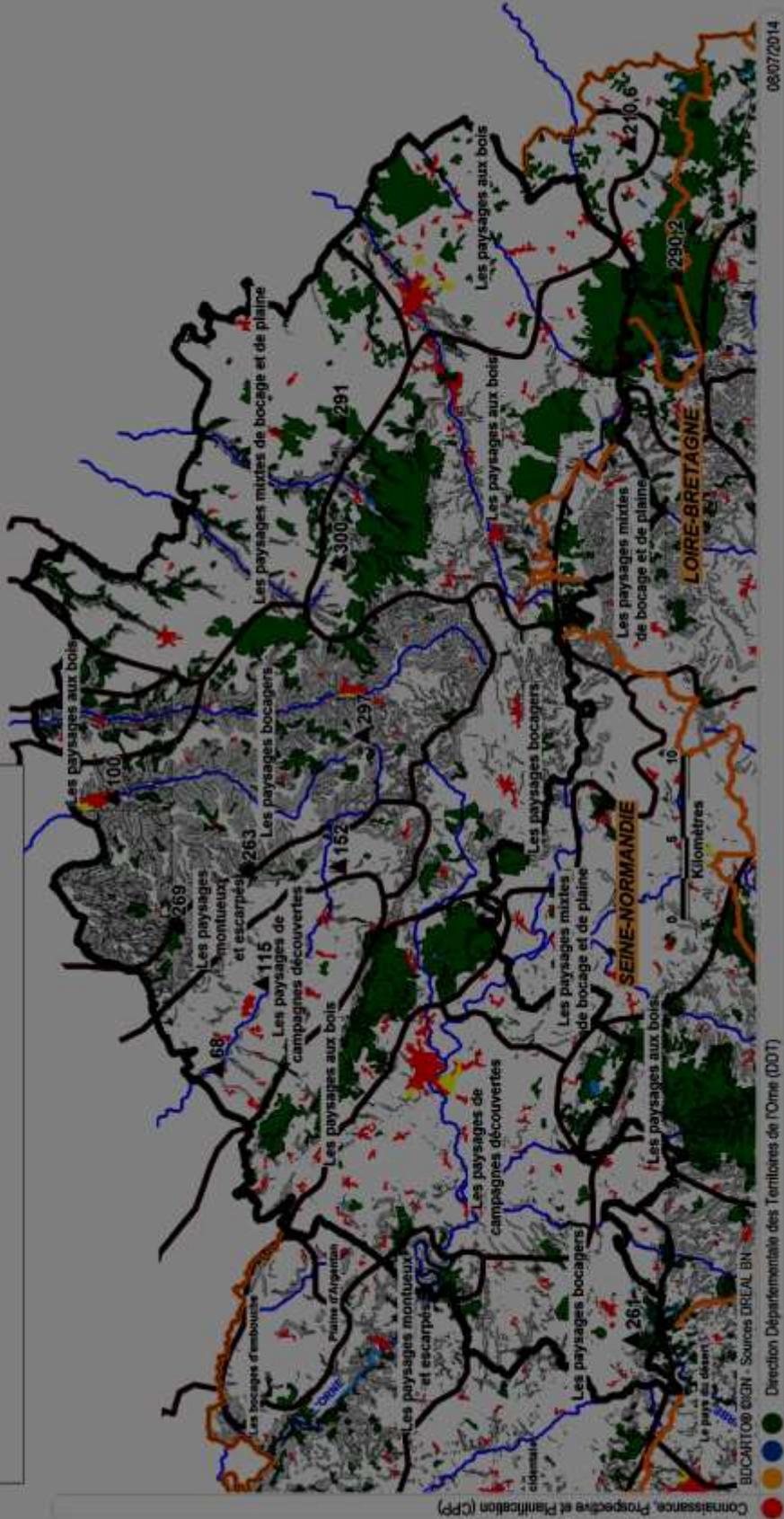
Paysage montueux et escarpés :

7.1.1 L'escarpement occidental du Pays d'Auge : L'escarpement occidental du Pays d'Auge possède une double valeur paysagère. Localement, son relief, sa hauteur, son habit bocager et boisé lui confèrent une originalité. Et pour la Campagne de Caen, la plaine de Trun et les marais de la Dives, il forme un fond de tableau plus ou moins lointain mais toujours présent.

SCoT du PAPAO/Ouche - Géomorphologie



	Bâti		Pente > 7 %
	Broussailles		Cours d'eau
	Carrière, décharge		Unités paysagères
	Eau libre		Limite des bassins Loire-Bretagne et Seine Normandie
	Forêt		Point d'altitude
	Marais, tourbière		
	Vigne, verger		
	Zône d'activités		



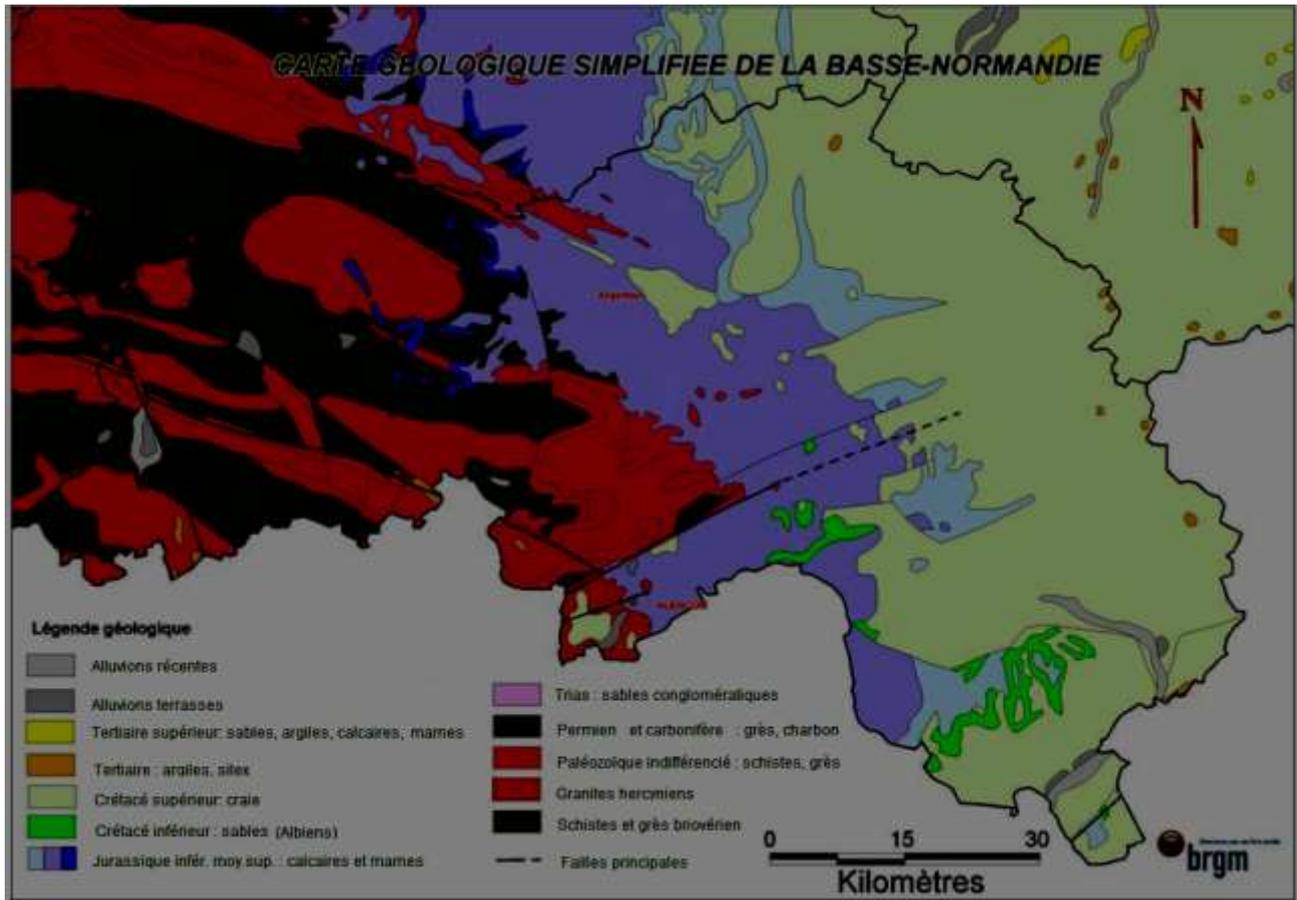
08/07/2014

Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

BUCARTON GIGN - Sources DREAL BN

Connaissance, Prospective et Planification (CPP)

D.I.1.2 Une assise géologique entre massif armoricain et bassin parisien

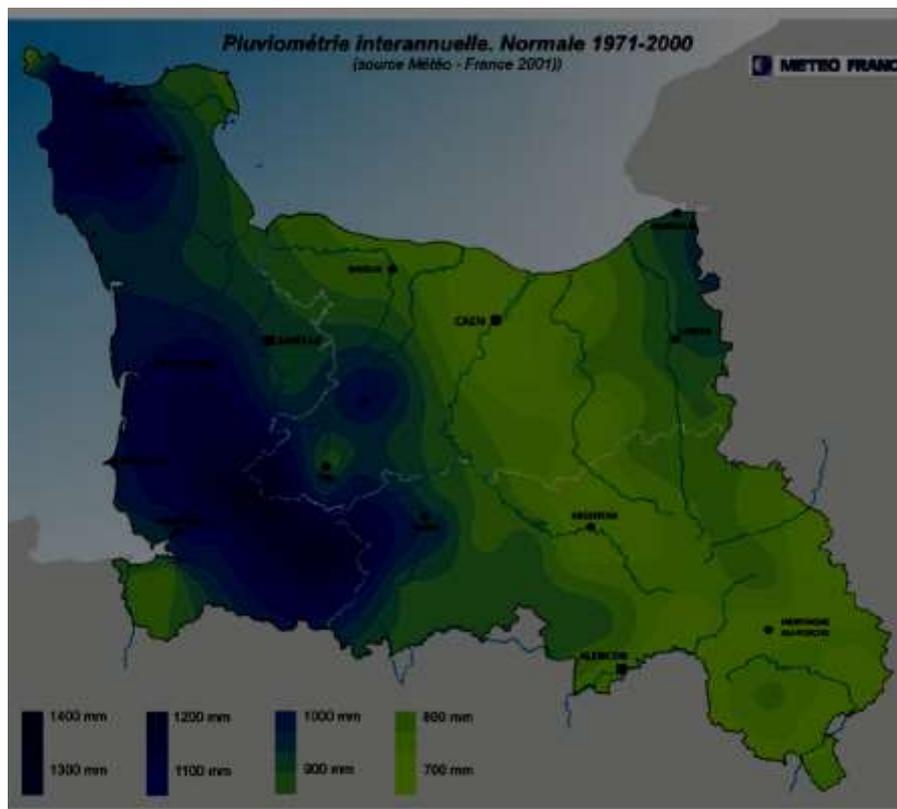


L'Orne est localisée à la limite de deux grands ensembles géologiques : le Massif Armoricain à l'ouest/sud-ouest du département et la bordure occidentale du Bassin Parisien dans les parties centrale et orientale du département. Ces deux grands ensembles influencent la morphologie et les paysages.

À l'Ouest : la partie armoricaine est constituée de roches primaires et précambriennes variées, dont la résistance à l'érosion est toute aussi hétérogène. Cette érosion différentielle se traduit dans le paysage par l'alternance de bassins et de collines, la partie armoricaine est constituée de schistes précambriens, de granite et de grès primaires,

à l'Est : le Bassin Parisien, est constitué de calcaire du Jurassique pour la plaine d'Argentan, tandis que dans l'est du Pays d'Auge, le Pays d'Ouche et le Perche, les craies dominent. Ces deux zones sont séparées par une bande marneuse. Ces plateaux ont le plus souvent une altitude variant de 100 à 200 m mais pouvant dépasser 300 m dans le Pays d'Ouche. Ils sont entaillés par de nombreuses vallées, dont les plus importantes sont, d'ouest en est, celles de l'Orne, de la Dives et de la Touques.

D.I.1.3 Un climat de type océanique



Le climat est de type océanique présentant une température moyenne oscillant autour de 10° C et des précipitations annuelles avoisinant les 700 mm. Le nombre de jours de gel par an est compris entre 65 et 70.

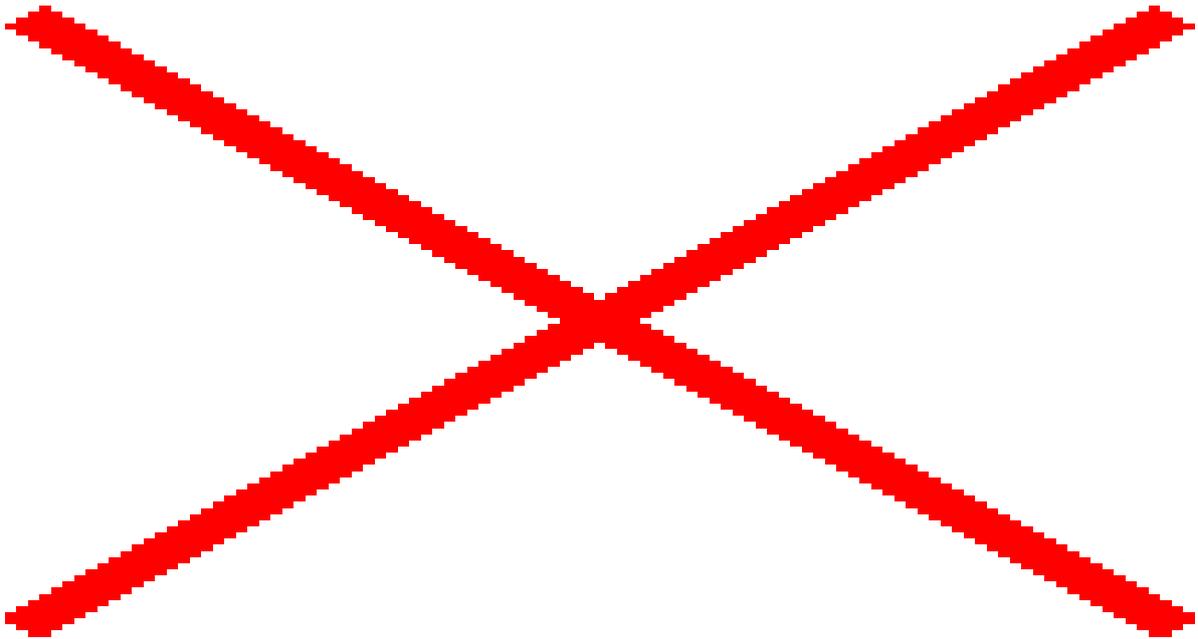
Voir annexe page 7 cartes « température annuelle moyenne » et « nombre de jours de gel sur un an »

II. PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET ARCHITECTURALE

1. *Un Patrimoine naturel riche*

1.1 *Les Espaces Naturels sensibles protégés par le département*

Le Conseil général de l'Orne conduit une politique de préservation des espaces naturels remarquables, d'intérêt écologique ou paysager. Il acquiert des terrains délaissés et impropres à la culture, dont la richesse floristique et faunistique est menacée de disparition par manque d'entretien: ces terrains sont alors classés Espaces Naturels Sensibles (ENS). Le Conseil général assure ensuite, la gestion écologique et l'aménagement des ENS pour les ouvrir au public. Sur le territoire du SCOT PAPAO-OUICHE on recense 18 Espaces naturels sensibles qui concernent 38 communes.



1.2 *Les richesses biologiques objet d'un inventaire ZNIEFF de type 1 et 2¹³*

Le patrimoine naturel fait l'objet de nombreuses zones de protection principalement dans les bois et forêts et le long des cours d'eau :

- **44 ZNIEFF de type I** (espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire)
- **16 ZNIEFF de type II** (grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère).

Voir annexe pages 8 à 11 "Les ZNIEFF de type 1 et 2 sur le territoire"

¹³ L'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) est un programme initié par le ministère en charge de l'environnement et lancé en 1982 par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Il correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables dans les vingt-deux régions métropolitaines ainsi que les DOM. **Les ZNIEFF doivent être prises en compte dans les documents d'urbanisme et dans tout projet visant le territoire concerné mais elles n'ont aucune valeur de protection.**

1.3 Les sites d'importance communautaire intégrés dans le réseau européen "Natura 2000"¹⁴

Le département compte 21 sites Natura 2000, soit 13% du territoire ornaï (80 900 hectares) dont 3 sites concernent directement le territoire du Scot Papao-Ouche et 3 sites extérieurs viennent empiéter sur les limites frontalières du territoire (Risle Guiel et Charantonne, haute vallée de la Sarthe, site d'écouves et forêts et étangs du Perche). Les sites natura 2000 dépendent en grande partie de la directive Habitat, dont un site est classé Zone Spéciale de Conservation (Haute vallée de la Touques et ses affluents).

Les sites Natura 2000 dans le territoire :

Dénomination	Opérateur	Désignation du site
Haute vallée de l'Orne et ses affluents	CPIE Collines Normandes et CATER Basse-Normandie	Bassin hydrographique dont les cours d'eau et les zones de lit majeur renferment des habitats (prairies maigres de fauche, pelouses sèches, mégaphorbiaies...) et des espèces d'intérêt européen (damier de la succise, écrevisses à pattes blanches, moule perlière, loutre, chabot, écaille chinée....)
Haute vallée de la Touques et ses affluents	CRPF CFEN et CATER Basse-Normandie	Le paysage, très vallonné, a été dessiné par le chevelu dense des rivières qui ont creusé leur lit dans les formations calcaires du Cénomaniens. Il s'agit donc d'un ensemble de boisements, de coteaux calcaires secs et de formations hygrophiles sur substrats sourceux ou de fonds de vallée qui renferme par ailleurs des grottes à chiroptères. Espèces: damier de la succise, écrevisses à pattes blanches, chabot, chauves souris)
Bocages et vergers du sud du pays d'Auge	Chambre agriculture	Vaste ensemble bocager dont le réseau de haies de vieux arbres à cavités abritent des populations remarquables d'insectes. (barbot, grand capricorne, lucane cerf volant).

1.4 Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Le département de l'Orne, situé en tête de bassin versant, fait l'objet de nombreux arrêtés de protection du biotope pour, en amont des cours d'eau, protéger l'habitat et favoriser la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Le territoire recense 4 arrêtés de protection de Biotope.

Dénomination des arrêtés de protection de biotopes	Date arrêté	Protection
Rivière la Cance et ses affluents	19 septembre 1991	l'Ecrevisse à pieds blancs la Truite fario
Rivière Guiel et ses affluents	28 mars 2008	l'Ecrevisse à pieds blancs la Truite fario
Rivière Touques et ses affluents	19 septembre 1991	Truite fario
Coteau des Champs Gênets	18 août 1999	Protection végétale : gentiane croisettes, l'orchis vert ou orchis grenouille, l'ophrys litigieux, Protection ornithologique la locustelle tachetée

Sources : DREAL-2014

¹⁴ Natura 2000 : réseau écologique européen basé sur la directive oiseau (1979) et habitat faune flore (1992) dont l'objectif est de préserver la diversité écologique et valoriser le patrimoine naturel

1.5 La Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées

La Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées terrestres métropolitaines (SCAP) constitue un des chantiers prioritaires du Grenelle de l'environnement. La loi du 3 août 2009 a confirmé le renforcement du réseau des aires protégées avec l'objectif de placer, d'ici 10 ans, 2% au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte. La SCAP Basse-Normandie est en cours d'élaboration.

1.6 La présence de zones humides

Les zones humides constituent des milieux naturels très riches, elles fournissent l'eau et les aliments à d'innombrables espèces de plantes et d'animaux et jouent un rôle important en matière de régulation hydraulique et d'autoépuration. Les milieux humides remplissent trois fonctions principales : hydrologiques, biologiques et climatiques.

Il existe un enjeu fort sur la Vallée de l'Orne et la Vallée de la Dives en terme de zones humides du fait que ces fonds de vallées suivent les cours d'eau. Ces vallées sont à préserver et il convient de mener une politique active pour éviter les opérations de drainage.

Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé en 2010 un plan national d'action pour les zones humides. Le plan d'action vise notamment une réduction des atteintes diffuses et le développement des pratiques agricoles adaptées pour les prairies. Le plan identifie 29 actions à mettre en œuvre de façon concertée et partenariale pour atteindre les objectifs fixés dans ce cadre.

Par ailleurs, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ont défini des orientations spécifiques à la préservation des zones humides. Parmi les dispositions nouvelles intégrées lors de la révision des SDAGE Loire-Bretagne et Seine Normandie, en décembre 2009, l'obligation faite au maître d'ouvrage de compenser toute perte de fonctionnalité de zones humides. Les premiers SAGE approuvés (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux, pris à l'échelle d'un bassin versant*) reprennent, dans leur plan de gestion ou leur règlement, certaines dispositions comme la cartographie des ZH dans les documents d'urbanisme.

La DDT a réalisé en 2014 une fiche de doctrine " zones humides".

1.7 La Trame Verte et Bleue

La trame verte et bleue (TVB) a pour objectif d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

Outil d'aménagement du territoire, elle vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent à l'échelle du territoire, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à fonctionner en étroites interactions.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

De nombreux réservoirs et corridors écologiques existent sur le territoire, avec une réserve importante de forêts (petite et grande Gouffern, St Evroult, Moulins-la-Marche et Bonsmoulins), des zones bocagères et humides (Bocage d'Auge et le Merlerault, prairies des vallées de l'Orne en amont d'Argentan).

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) dresse un inventaire de ces réservoirs et corridors; Il est une traduction de la trame verte et bleue et comprend :

- une présentation et une analyse des enjeux régionaux en matière de continuités écologiques,
- l'identification et la cartographie de la TVB à l'échelle régionale, au 1/100 000ème et des cartes régionales thématiques.
- un plan d'actions stratégiques.
- un rapport environnemental.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Basse-Normandie a reçu le 25 mars 2014, un avis favorable de la commission d'enquête suite à l'enquête publique qui a eu lieu sur l'ensemble de la région ; pour chaque pays de chaque département bas-normand, une fiche descriptive des enjeux de continuité écologique sera proposée.

<http://www.trameverteetbleuebassenormandie.fr/orne-a49.html>

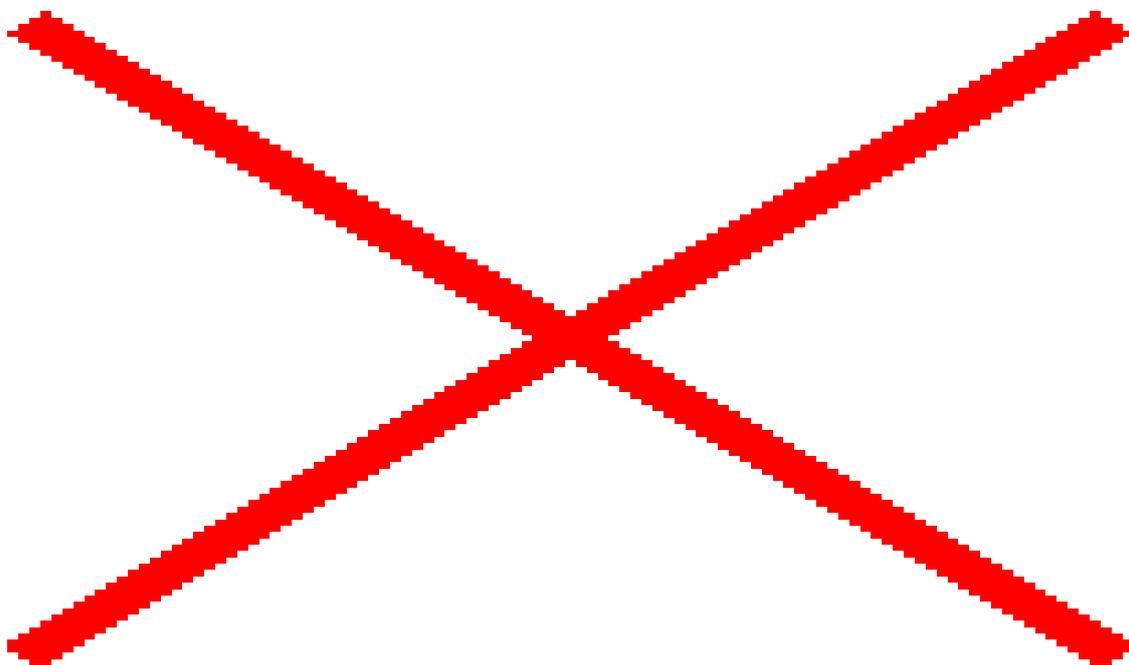
Le SRCE doit être pris en compte dans les documents de planification et projets des collectivités territoriales.

2. Un patrimoine architectural remarquable

2.1 La présence de monuments historiques et de sites inscrits ou classés

Le territoire offre un panel de sites et monuments protégés répartis de façon équilibrée entre bourgs et campagne. 204 monuments sur 64 communes (40 % des communes du territoire) font l'objet d'une protection réglementaire totale ou partielle au titre des Monuments historiques.

Le territoire compte 9 sites classés représentant 3 600,5 ha (Orne : 35 sites pour 12 047 ha) et 6 sites inscrits d'une surface totale de 172 ha (Orne : 46 pour 2 371 ha)

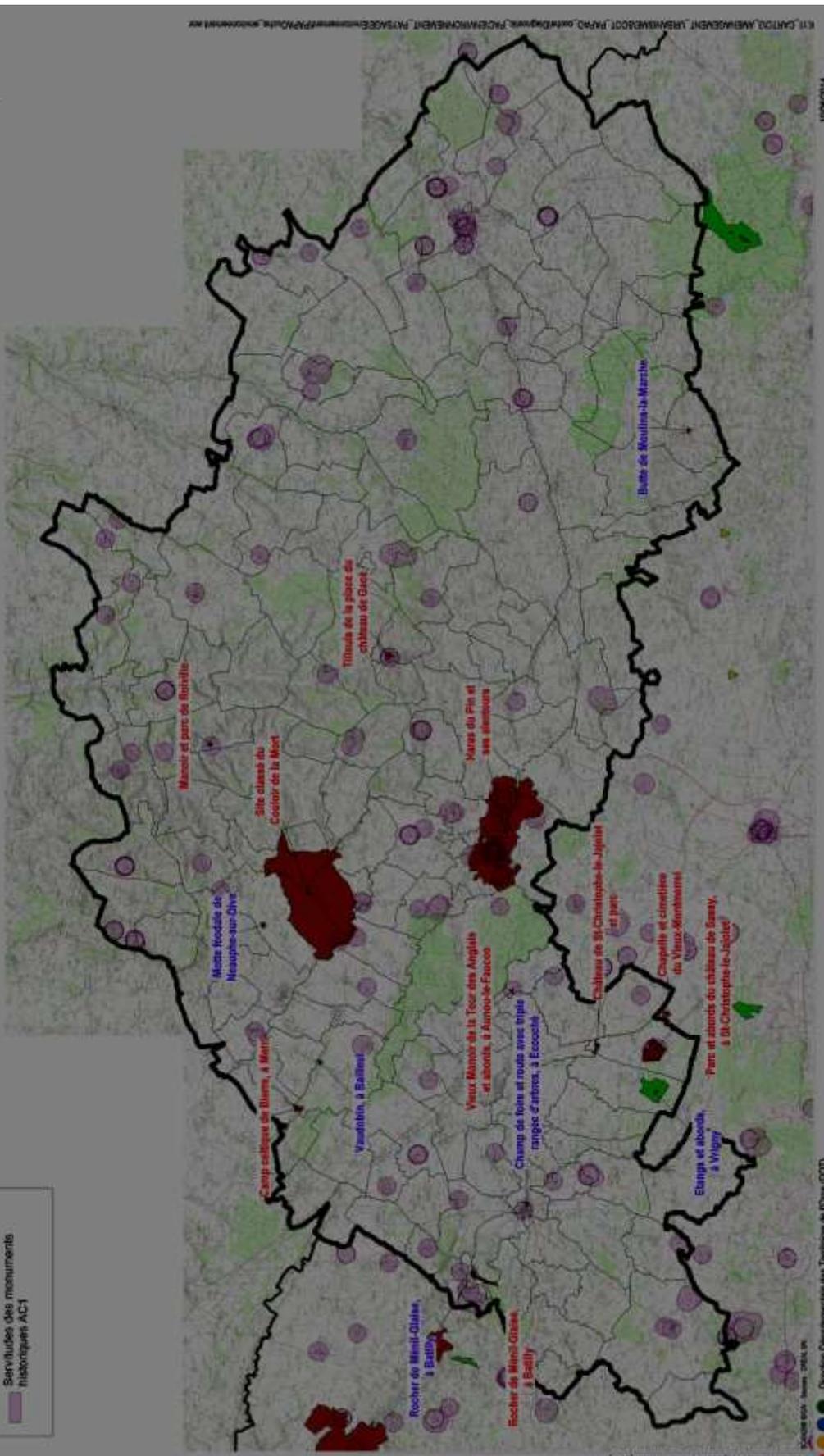


Voir annexe page 12 « définition sites inscrits et classés, monuments historiques inscrits et classés » et pages 13 à 15 « Monuments historiques et Immeubles protégés »

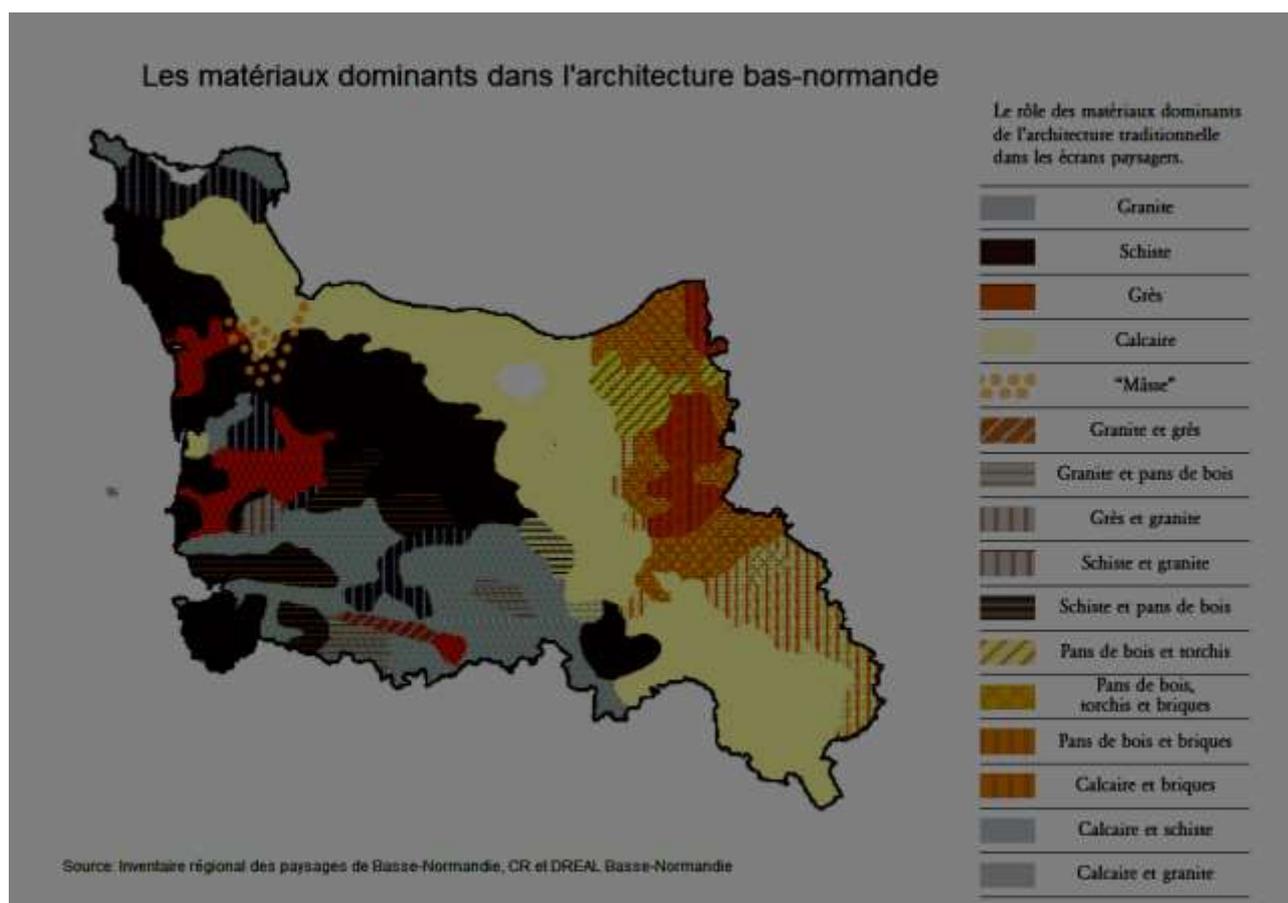
SCoT PAPAOUche - Protection du patrimoine



- Site inscrit ponctuel
- Site classé ponctuel
- Site inscrit surfacique
- Site classé surfacique
- Servitudes des monuments historiques (ACT)



2.2 Un patrimoine bâti remarquable



En terme d'habitat, on distingue 4 zones avec des caractéristiques particulières sur le bâti (source : maison paysanne Orne):

La plaine d'Argentan : Les matériaux sont multiples : calcaire pour le remplissage des murs et granite à l'est du pays. Les toits sont faits de tuiles plates. Les souches sont en pierres blanches au nord et en briques brunes au sud.

Le Hiémois : Le pays d'Exmes est un pays de transition. Au nord-est demeurent quelques batisses de type augeron. la brique envahit partiellement les murs charpentés. A l'Ouest, la pierre calcaire beurrée au mortier de chaux grasse peut être accompagnées par la brique dans les encadrements ou les chainages d'angle. La tuile plate est dominante et les souches sont presque toujours en brique.

Le Pays d'Auge : En basse vallée d'Auge, les colombes verticales formant l'ossature secondaire sont nombreuses et visibles. Les toits sont à quatre versants (à croupes) .

Le Pays d'Ouche : En terme de matériaux, le Pays d'Ouche est caractérisé par des maçonneries mixtes de silex et de briques, disposées en assises alternées. De plus, les bâtiments traditionnels sont le plus souvent réalisés en torchis et pans de bois.

Le Pays d'Ouche en partenariat avec le CAUE de l'Orne, a réalisé **une charte paysagère et un inventaire du patrimoine bâti typique** pour mettre en évidence l'existence d'une identité du Pays d'Ouche Ornais et plus particulièrement de celle de son patrimoine bâti, avec l'élaboration de 10 fiches-conseils de base pour la restauration de celui-ci.

Sur le Pays d'Auge, **des fiches conseils pour la préservation du patrimoine bâti** ont également été rédigées par la Direction régionale des Affaires culturelles de Basse-Normandie en partenariat avec les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

2.3 La présence de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

La Z.P.P.A.U.P. est un dispositif de protection dont l'élaboration est menée conjointement entre l'architecte des Bâtiments de France et le Maire ou l'Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le principe de la Z.P.P.A.U.P. vise à élaborer une zone de protection au sein de laquelle l'Architecte des Bâtiments de France exercera un contrôle. Elle témoigne de la richesse du tissu urbain en patrimoine dont l'intérêt peut tenir à des qualités architecturales, urbaines, historiques ou paysagères. Une commune dans le territoire dispose d'une ZPPAUP approuvée par arrêté préfectoral : Le Sap (arrêté préfectoral du 31/10/2002).

Des réflexions sont en cours pour la réalisation d' une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur la Vallée de la Touques.

III. RESSOURCE EN EAU ET ASSAINISSEMENT

1. Un territoire en tête de bassin

D.III.1.1 Un territoire en tête de bassin au niveau géologique

Le territoire constitue un Pays de transition entre bassin parisien et massif armoricain.

- ⑩ **La partie Ouest** comprise entre la limite ouest du département et l'axe Nord/Sud passant approximativement par Alençon et Ecouché est constituée d'éléments anciens appartenant au Massif Armoricain.
- ⑩ **La partie Est** comprenant le reste du département. C'est une bordure du Bassin Parisien, formation sédimentaire plus récente. En partant de la limite de la partie Ouest et en allant vers l'Est, les éléments rencontrés sont datés principalement de la fin du Jurassique moyen (-150 Ma) puis du Bathonien (des calcaires) et du Callovien.

D.III.1.2 Un territoire appartenant en grande partie au bassin Seine-Normandie

Le territoire est localisé sur le bassin hydrographique de la Seine (Touques, Dives, Risle, Iton), quelques communes des Vallées de Le Merlerault et de l'Aigle et de la Marche appartiennent au bassin hydrographique de la Loire (Sarthe Amont).

Le territoire relève en grande partie du SDAGE Seine-Normandie, excepté les quelques communes des CDC précitées qui appartiennent au SDAGE Loire-Bretagne. Les SDAGE sont en cours de révision pour laisser place aux SDAGE 3ème génération 2015-2021.

le nouveau SDAGE déclinera :

- la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau atteinte du bon état physico-chimique et biologique des masses d'eau
- la mise aux normes des réseaux assainissement
- la lutte contre les nitrates d'origine agricole

Trois SAGE principaux organisent le territoire (Iton, Risle et Orne amont), il n'y a pas de SAGE pour les bassins de la Touques et la Dives. Toutefois, il apparaît nécessaire d'envisager un SAGE pour la Dives du fait de son état médiocre. Quant au Bassin de la Touques, le maintien des prairies sur les coteaux et les reliefs prononcés est un enjeu.

Le SAGE Orne Amont (en cours d'élaboration)

Le territoire du S.A.G.E. Orne amont s'étend sur 1000 km² et correspond à la tête du bassin où le fleuve Orne prend sa source à Aunou (près de Sées). L'Orne circule dans la plaine calcaire avant de rejoindre le bocage vers Ecouché. Il reçoit les eaux du Don, de l'Ure, de l'Houay et de l'Udon, ses principaux affluents. La limite aval de ce territoire est constituée par le barrage de Rabodanges.

Thèmes majeurs sur le territoire:

- ⑩ Résorption des pollutions d'origine agricoles et urbaines
- ⑩ Développement et gestion des ressources pour l'Alimentation en Eau Potable
- ⑩ Gestion qualitative et quantitative du lac de Rabodanges
- ⑩ Sécurité contre les inondations

Le SAGE Risle et Charentonne(en cours d'élaboration)

Caractéristiques physiques du bassin :

La Risle et ses affluents drainent un bassin versant de 2300 km² (dont environ 80% dans l'Eure). 291 communes sont incluses dans le périmètre du SAGE de la Risle : 248 dans l'Eure et 43 dans l'Orne. Deux régions sont concernées (la Haute et la Basse Normandie) ainsi que 5 arrondissements et 29 cantons. A l'exception de la commune du Neubourg, les principales villes (L'Aigle, Rugles, Beaumont le Roger, Brionne, Pont-Audemer, Bernay) sont toutes situées dans les vallées de la Risle ou de la Charentonne à proximité immédiate des cours d'eau.

Liste des enjeux du SAGE :

- ⑩ Préserver la richesse naturelle de la Risle maritime et concilier les différents usages
- ⑩ Atteindre une "bonne" à "excellente" qualité physico-chimique des eaux superficielles
- ⑩ Atteindre le bon état écologique des cours d'eau
- ⑩ Préserver et reconquérir les zones humides en restaurant leur fonctionnalité
- ⑩ Contrôle et réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque d'inondation
- ⑩ Contrôle et réduction de l'aléa "inondation / ruissellement"
- ⑩ Mise en place et/ou amélioration de la gestion de crise
- ⑩ Entretien d'une culture du risque
- ⑩ Maintien du bon état chimique des eaux souterraines
- ⑩ Protection de la ressource et des captages
- ⑩ Optimisation des ressources existantes et stabilisation de la consommation
- ⑩ Organiser et poursuivre la recherche de nouvelles ressources
- ⑩ Lutte contre les pollutions diffuses
- ⑩ Sécuriser la distribution d'une eau de qualité
- ⑩ Poursuivre l'amélioration de la collecte et du traitement des rejets d'assainissement
- ⑩ Améliorer la maîtrise et la gestion des pollutions accidentelles et historiques
- ⑩ Mettre en place une politique de collecte et de traitement des eaux pluviales
- ⑩ Faire émerger une maîtrise d'ouvrage adaptée

- ⑩ Sensibiliser les populations aux enjeux de la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et humides associés

Le SAGE Iton (approuvé par arrêté préfectoral le 12 mars 2012)

Caractéristiques physiques du bassin : L'Iton est un cours d'eau largement anthropisé puisque si le cours d'eau principal a une longueur de 132 km, le réseau hydrographique est constitué de près de 280 km de bras, biefs et affluents. De même plus de 220 ouvrages hydrauliques sont présents tout au long de son cours.

Thèmes majeurs sur le territoire:

- ⑩ Gestion des inondations et des ruissellements
- ⑩ Préservation des nappes souterraines

Liste des enjeux du SAGE:

- ⑩ Gérer le risque d'inondation
- ⑩ Préserver, gérer et exploiter la ressource en eau potable
- ⑩ Préserver et gérer les milieux aquatiques et humides

Quelques communes du territoire sont concernées par d'autres SAGE :

- ⑩ SAGE Avre : Irai et une partie des communes de Crulai, les Aspres, Vitrai sous l'Aigle et Chandai
- ⑩ SAGE Orne Moyenne : Ronai, Saint-Georges d'Annebecq et une partie de la commune de Rânes
- ⑩ SAGE Sarthe Amont : Une partie des communes de Moulins-la-Marche, Mahéru, Fay,

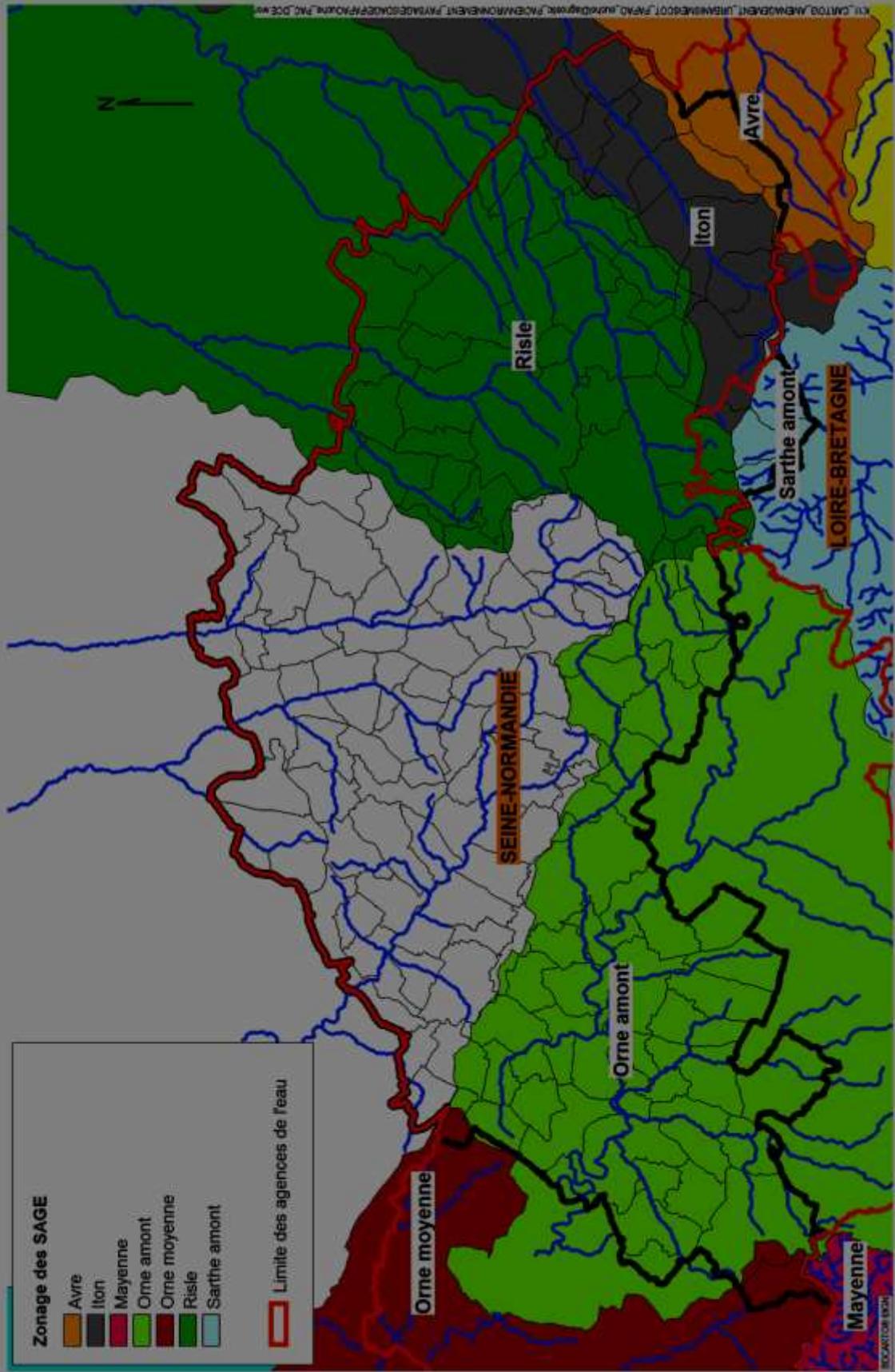
SCoT PAPAOUche - Les SAGE



Zonage des SAGE

- Avre
- Iton
- Mayenne
- Orne amont
- Orne moyenne
- Risle
- Sarthe amont

Limite des agences de l'eau



Connaissance, Prospective et Planification (CPP)

-
-
-
-

Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

20/06/2014

D.III.1.3 Classement des cours d'eau pour préserver la continuité écologique

L'article L. 214-17 du Code de l'Environnement a permis de dresser la liste des cours d'eau devant faire l'objet de mesures particulières pour préserver la continuité écologique. Les cours d'eau sont classés en liste 1 et/ou 2.

La liste 1 interdit de construire de nouveaux ouvrages obstacles à la continuité. La liste 2 vise à assurer la continuité écologique en arasant les barrages ou en les aménageant afin d'assurer le transport suffisant de sédiments et de rendre transparent le passage des poissons migrateurs.

Les listes 1 et 2 ont été arrêtées fin 2013 par le préfet coordonnateur de bassin. Un délai de 5 ans est attribué pour la mise aux normes de ces cours d'eau.

Il existe des enjeux pour les rivières de l'Orne, la Dives et la Touques classés avec une obligation d'être aux normes pour le 1^{er} janvier 2018 (à rapprocher de la Directive Cadre sur l'Eau et de l'objectif du bon état des cours d'eau).

2. Une ressource en eau vulnérable en termes de quantité et de qualité

D.III.2.1 Une topographie en tête de bassins versants : une vulnérabilité quantitative et qualitative

En tête de bassin versant, le territoire a la particularité d'être au départ de nombreux cours d'eau dont les fleuves de La Dives et de La Touques qui confluent avec la mer de la Manche et les rivières de La Risle et de L'Itton qui se jettent respectivement dans l'estuaire de la Seine ou dans l'Eure.

La Dives et la Touques ont façonné les paysages constitués de buttes et de vallonnements.

Le territoire est également traversé par l'Orne qui prend sa source à Aunou-sur-Orne.

Cours d'eau	Source	Confluence
La Dives	Courménéil	La Manche
La Touques	Champ Haut	La Manche
La Risle	limite des communes de Ferrières-la Verrerie et de Planches	La Seine (Estuaire)
L'Itton	Ferrière-au-Doyen	L'Eure

La situation du département de l'Orne en « tête de bassin », soulève la question de la ressource en eau du fait de leurs faibles productivités et de leur très grande vulnérabilité.

Sur le territoire, on recense plusieurs niveaux de nappes :

- ⑩ bajo-bathonien (Pays d'Auge : faciès crayeux)
- ⑩ Calovien (vente de bourse, Nonant le pin : pas de nappes)
- ⑩ Cenomanien (Perche et Ouche : faciès sableux constitué d'argile, silex et craie)
- ⑩ Oxfordien (Frangé orientale du département)

Bassins Orne Amont et Dives (bajo-bathonien: Région Argentan-Trun) : la ressource en eau est en mauvais état au titre de la Directive Cadre sur l'Eau car très sensible aux pollutions. Il existe toutefois des zones de dénitrification naturelle où la ressource en eau est de qualité. Sur le bassin de l'Orne la quantité est correcte mais la qualité médiocre. Sur le bassin de la Dives, la ressource est juste suffisante et la qualité insuffisante. L'approvisionnement en eau vient de Gacé. Il apparaît donc nécessaire de sécuriser la ressource.

Bassin de la Touques (oxfordien): la ressource en eau est en bon état (captage de Mardilly).

Bassin de la Charentonne, de la Risle, de l'Iton et de l'Avre (oxfordien et craie du cénonanien): la ressource en eau est de qualité diverse liée à la présence de quartz. Si la Charentonne est plutôt en bon état, il existe des problèmes de pollution de la ressource nécessitant la présence d'usine de traitement à la Ferté-Fresnel. La Risle, l'Iton et l'Avre sont de qualité médiocre. Sur le bassin de l'Iton, la présence de nombreux plans d'eau concoure à la détérioration de l'eau liée à son réchauffement (eutrophisation). Dans le nord du territoire et sur le plateau nord du Pays d'Ouche, la ressource est limitée mais les besoins pour la population sont faibles (faible densité)

D.III.2.2 Pollutions nitrate et pesticide : les zones vulnérables

Une grande partie du territoire est classée en zone vulnérable au risque de pollution par les nitrates. La présence de pesticide menace également la qualité de la ressource en eau. Ces pollutions sont étroitement liées aux pratiques anthropiques sur le territoire : fertilisation et traitement des cultures, élevages intensifs et entretien des jardins et espaces verts. Ces pratiques constituent l'essentiel de la cause de la qualité moyenne des eaux superficielles et souterraines.

Les zones vulnérables à la pollution recensées sur le territoire sont:

- ⑩ Zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole : le 4ème programme directive nitrate a classé l'ouest du territoire en zone vulnérable. Le 5ème programme a permis le classement d'une partie correspondant au bassin de l'Avre, l'Iton. Le réexamen de ces zones porte au regard du critère « seuils de 40 et 50 mg/L » sur les eaux superficielles, « seuils de 40 et 50 mg/L » sur les eaux souterraines et au regard du critère « eutrophisation marine ». L'arrêté préfectoral sur le bassin Seine Normandie a été approuvé le 20 décembre 2012.

Les extensions approuvées pour l'Orne par le Préfet du Bassin Seine Normandie concernent :

- le classement des têtes de bassin de l'Eure, de l'Iton et de l'Avre (critère eutrophisation),
- la commune de Gaprée, située de part et d'autre de la ligne de partage des eaux Sarthe et Orne

Pour répondre aux critères de qualité fixés par la commission européenne, les Zones vulnérables devraient faire l'objet d'une révision fin 2014, début 2015. Le classement en zone vulnérable suite au décret de 1991 retenait des critères sanitaires pour la potabilité de l'eau fixés par l'Agence Régionale de Santé ; dorénavant les critères environnementaux fixent à la baisse le seuil nitrate à 18mg/l pour lutter contre les phénomènes d'eutrophisation (algue verte, chien dent maritime).

Pour le Bassin Seine Normandie : les bassins de la Risle, Charentonne, vie et Dives passeraient en zone vulnérable. Seule la Touques resterait hors zone vulnérable car les apports en nitrates de ce bassin sont considérés comme négligeables.

Tout le bassin Loire-Bretagne serait ainsi en zone vulnérable.

D.III.2.3 Une pression « prélèvement » sur les masses d'eau : le classement en ZRE

Une Zone de répartition des eaux est une zone où existe un déséquilibre entre la ressource en eau et les usages de l'eau, pouvant à terme engendrer des risques de pénuries soit quantitatif, soit qualitatif. La délimitation géographique de ces zones, qui peuvent être des bassins versants de cours d'eau ou bien des nappes d'eaux souterraines, est fixée par décret au niveau national. Une partie des communes à l'ouest du territoire sont classées par arrêté préfectoral du 6 octobre 2006, en zone de répartition des eaux du Bajo-Bathonien dont un secteur autour de Trun est classé également en ZRE du Bassin de la Dives. À l'ouest du territoire quelques communes sont classées dans la ZRE du Cénonanien (arrêté préfectoral du 6 octobre 2006) qui s'étend sur une grande partie du territoire du Perche.

Le classement en ZRE vise à mieux restaurer l'équilibre entre la ressource et les prélèvements. Il a pour

conséquence principale de renforcer le régime de déclaration et d'autorisation des prélèvements en eaux et demande également d'encourager les économies d'eau en interdisant les tarifs dégressifs par exemple.

ZRE du Bajo-bathonien: est prise pour une question qualitative et non quantitative. L'objectif de ce classement est d'interdire de nouveaux forages pour protéger les phénomènes de dénitrification naturelle (en cas d'augmentation des prises d'eau la dénitrification ne serait plus assurée).

ZRE du bassin de la Dives : la protection est quantitative. Elle vise au maintien de l'alimentation des nappes d'eau à destination de la zone urbaine de Caen.

ZRE du Cénomaniens : cette dernière ZRE vise à protéger la nappe du Cénomaniens qui s'étend sous dix départements, dont l'Orne, et présente par conséquent une importance capitale pour l'alimentation des populations en eau potable notamment l'axe ligérien (Sarthe, Indre et Loire)

Le zonage actuel des ZRE est en cours de révision.

D.III.2.4 Des captages classés « captage prioritaire »

La Directive cadre sur l'eau (DCE) et le Grenelle de l'environnement ont permis le classement de captages dont les ressources sont particulièrement menacées par des pollutions diffuses et dont la protection est prioritaire au regard de la situation stratégique du captage (importance de la population desservie).

Au regard de la révision des "captages Grenelle", il est demandé d'établir une liste des nouveaux captages prioritaires pour juin 2014. Le captage Vingt-acres à Sarceaux est pressenti pour être intégré au titre des captages prioritaire « Grenelle »

D.III.2.5 La rationalisation des services AEP

Dans le cadre du **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**, la Rationalisation des services compétents en eau potable a été effectuée pour le SIAEP Argentan et SIAEP Percher au 01/01/2014.

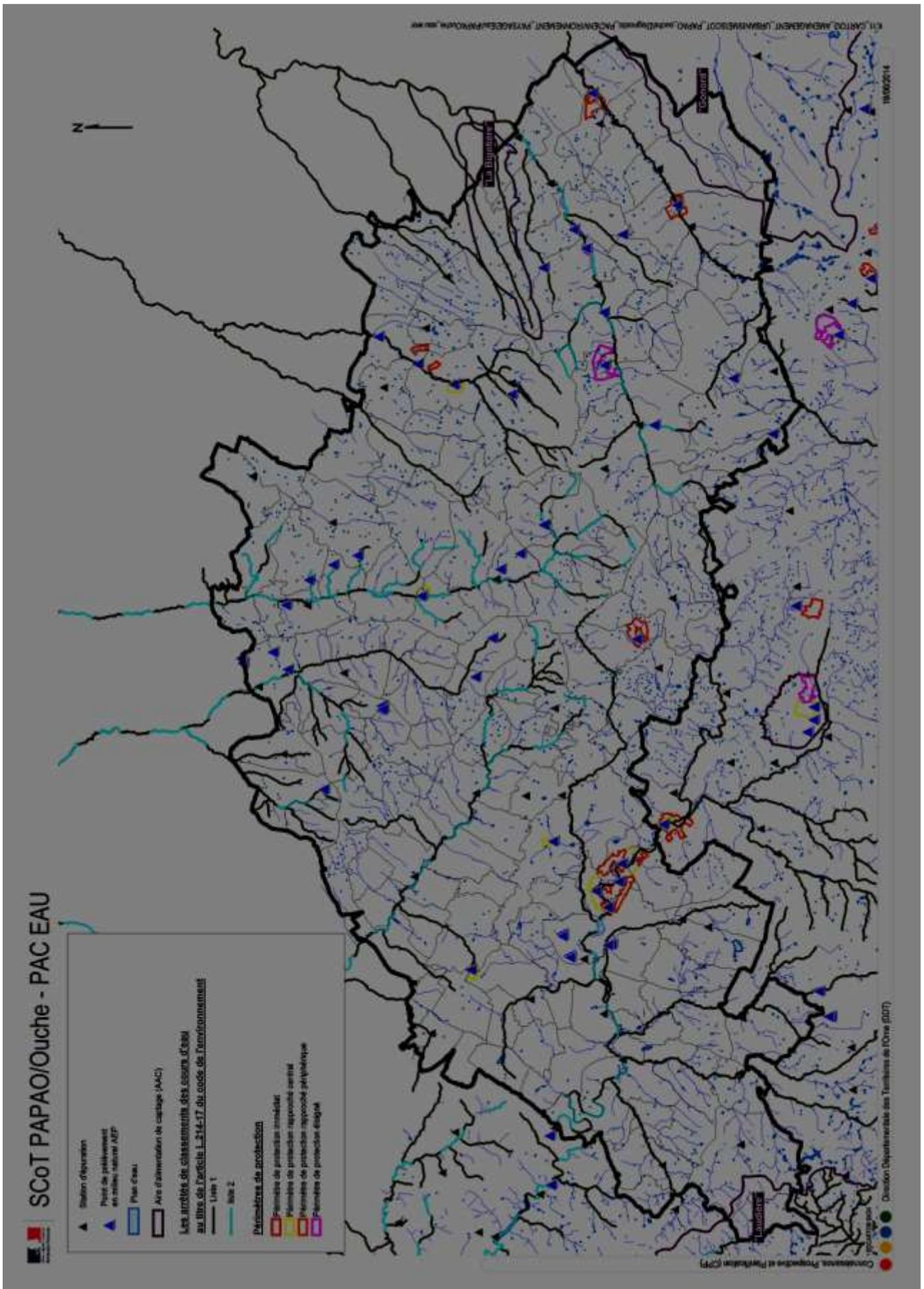
- ⑩ Création du grand syndicat d'eau de la Région d'Argentan au 1^{er} janvier 2014 à partir des captages de Sées, Juvigny/Orne, St Roche, Sarceaux, Aunou/Orne (Argentan, Chambois, Fel, Le Bourg Saint Leonard, Sevigny, et les ex SIAEP de Goulet, le Pin au haras, Sarceaux, Silly en Gouffern, Vrigny et l'Orée d'Ecouvès).
- ⑩ Regroupement autour du syndicat du Percher communes de Crulai, L'Aigle, St Sulpice sur Risle, et les SIAEP de Bonsmoulins, Chandai-St Michel- Thubeuf-st Ouen sur Iton, Irai, Les Aspres-Auguaise, St Ouen sur Iton)

Les propositions du prochain **SDCI de juin 2014:**

- ⑩ regrouper le syndicat d'achat d'eau de la Roche-Brevaux (vers Falaise) et le syndicat du Meillon pour une seule structure d'achat et de distribution
- ⑩ mettre en commune les syndicats de Trun, Tournai, Villedieu les Bailleul qui achètent au syndicat de Gacé
- ⑩ mise en commun des syndicats le long de la Risle (Ste Gauburge, St Pierre des Loges...)
- ⑩ Projet autour de Vimoutiers avec Canapville et les SIAEP de L'ortier et Roulandière

Le regroupement des structures AEP est à poursuivre sur le territoire. Il existe encore beaucoup de petites structures sur le territoire ce qui nuit à la gouvernance et à la bonne gestion des réseaux. La rationalisation des services compétents en AEP doit permettre d'optimiser les moyens pour répondre aux exigences des agences de l'eau en terme de sécurisation des ressources, renouvellement de réseau, investissement pour la qualité de l'eau...

En ce qui concerne les syndicats de rivières, dans le cadre de la loi GEMAPI, le préfet coordonnateur de bassin doit faire des propositions de regroupement de syndicats au sein des SAGE.



3. L'organisation de l'assainissement : un enjeu pour les

D.III.3.1 L'organisation de l'assainissement des eaux usées

L'organisation de l'assainissement collectif est la suivante :

- ⑩ 6 groupements de communes (CDC d'Argentan Intercom, CDC des Courbes de l'Orne, SIA Chambois Fel, SIAC Marche de Survie, SIVU Pays de l'Aigle) (Source : Banatic 2014)
- ⑩ La majorité des communes exercent individuellement leur compétence en matière d'assainissement collectif.

Une uniformisation des compétences en matière d'assainissement des eaux usées est souhaitable sur le territoire du SCOT. Il serait nécessaire de gérer l'assainissement collectif au niveau des EPCI. D'une manière générale, les syndicats sont trop petits, dispersés. Il apparaît important de regrouper les collectivités en syndicats au moins au niveau de chaque SAGE.

L'assainissement non collectif est une compétence EPCI.

COMPETENCES	ACTUALITE SUR LE TERRITOIRE
<p>CDC Argentan Intercom</p> <p>⑩ <u>Compétences issues de la CDC du Pays d'Argentan</u> – Assainissement : toute la compétence.</p> <p>⑩ <u>Compétences issues de la CDC de la Plaine d'Argentan Nord</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Etude d'un schéma d'assainissement des eaux usées. ☞ Vérification technique et contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif SPANC. ☞ Etude, réalisation et entretien des réseaux et systèmes d'assainissement collectif. <p>⑩ <u>Compétences issues de la CDC de la Vallée de la Dive</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Service Public d'Assainissement Collectif : toute la compétence 	<p>⑩ Reconstruction de la station d'épuration de Trun (mise en eau en 2013)</p> <p>⑩ Projet de création du réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration du bourg de Ronai et du Hameau de Pierrefite par la CDC Argentan Intercom.</p>
<p>CDC des Courbes de l'Orne</p> <p>⑩ Mise en place du SPANC et des études qui s'y rapportent. Vérifications techniques et contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif.</p> <p>⑩ Mise en place du Service d'assainissement collectif à compter de la prise en charge de la compétence (01/01/2013) et pour une période transitoire de 10 ans, maintien de 3 budgets annexes correspondants aux stations actuellement exploitées, à savoir : Goulet, Ecouché et Boucé. Prise en charge d'un budget annexe « les Rainettes » correspondant aux stations actuellement exploitées, à savoir : Rânes, Lougé-sur-Maire et Vieux-Pont.</p> <p>⑩ Révision d'un schéma d'assainissement des eaux usées.</p>	<p>⑩ Projet d'assainissement des eaux usées et de construction d'une station d'épuration à Fleuré.</p>
<p>CDC des Pays de l'Aigle et de la Marche</p> <p>⑩ Prise en charge de la conception et du contrôle de l'assainissement autonome et réalisation jusqu'à l'enquête publique incluse.</p> <p>⑩ Prise en charge d'un schéma d'assainissement pour les communes ne l'ayant pas réalisé jusqu'à l'enquête publique incluse.</p> <p>⑩ Etude sur l'intégration de la compétence assainissement collectif.</p> <p>⑩ Les communes resteront chargées de la mise en œuvre de leur assainissement collectif et semi-collectif.</p> <p>NB : Existence du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour le traitement des eaux usées du Pays de l'Aigle.</p>	<p>⑩ Réhabilitation de la station d'épuration de Moulins-la-Marche.</p>
<p>CDC du Pays de Camembert</p> <p>Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :</p> <p>⑩ Prise en charge des études de zonage et création d'un SPANC pour assurer la gestion, le contrôle et donc l'acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement de ce service communautaire.</p> <p>⑩ Les études réalisées et en cours par les collectivités membres seront reprises par la communauté de communes.</p> <p>⑩ La communauté de communes aidera à l'instruction des dossiers individuels de demande de subvention.</p>	<p>⑩ Reconstruction de la station d'épuration de Vimoutiers (réception des travaux en 2013)</p>

<p>CDC du Canton de la Ferté Frénel</p> <p>⑩ L'étude et la réalisation d'un schéma d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la CDC. Celui-ci ayant été réalisé, toute modification de ce zonage restera de la compétence communale.</p> <p>⑩ La mise en place et la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif.</p>	<p>⑩ Projet de création des réseaux de collecte et de la station d'épuration du bourg de Heugon.</p>
<p>CDC de la Région de Gacé</p> <p>⑩ Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif et dans ce cadre, assistance technique aux maires des communes membres pour l'instruction des demandes d'installation, les vérifications des réalisations, les vérifications de conformité et de mise aux normes.</p> <p>⑩ Création d'un Service d'Assainissement Non Collectif</p>	<p>⑩ Construction du réseau d'assainissement et de la station d'épuration du bourg de Cisai-St-Aubin (travaux réalisés janvier-avril 2014)</p> <p>⑩ Etude de la reconstruction de la station d'épuration de Gacé pour le traitement plus poussé de l'azote.</p>
<p>CDC du Pays du Haras du Pin</p> <p>⑩ Mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)</p>	<p>⑩ Assainissement collectif des eaux usées des hameaux de Mégrillaume et de la Rue l'Abbé sur la commune de Silly-en-Gouffern avec transfert des effluents vers la station d'épuration de Le Bourg St Léonard.</p>
<p>CDC des Vallées de Merlerault</p> <p>⑩ Zonage d'assainissement des eaux usées</p> <p>⑩ Etudes et mise en place d'un Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC), vérification technique et contrôle des installations.</p>	<p>⑩ Projet de réhabilitation du réseau de collecte et de la station d'épuration de Nonant-le-Pin.</p>

La station de Gacé reste à améliorer malgré les travaux de mise aux normes phosphore en 2007. Les communes de Moulins-la-Marche, Saint-Ouen-sur-Iton, Trun, Argentan et L'Aigle doivent également améliorer leur réseau d'assainissement collectif et STEP.

D.III.3.2 Assainissement collectif ou individuel : un choix qui doit être mesuré

La question du traitement des eaux usées doit être réfléchi à une échelle élargie afin de favoriser soit la mutualisation des moyens et l'assainissement collectif soit l'assainissement individuel :

- ⑩ **Dans les zones rurales, les petites STEP collectives ne sont pas toujours rentables.** La réalisation d'une station d'épuration a un coût répercuté sur le prix de l'eau auprès du consommateur. Le prix de revient d'une station engendre une augmentation du prix de l'eau. A cela s'ajoute le problème de traitement des eaux : le niveau de traitement des petites stations étant faible, la commune se trouve contrainte pour diminuer les rejets polluants dans les cours d'eau, de trouver des zones d'épandage ou d'investir dans des unités de traitement du phosphore et de l'azote, ce qui augmente une nouvelle fois le prix de l'eau et mobilise des terres.
- ⑩ **Les petites stations d'épuration situées en tête de cours d'eau ont parfois un niveau de traitement insuffisant.** Le territoire du SCOT étant en tête de bassin versant, les rejets des stations se font dans des ruisseaux où les débits peuvent ne pas être suffisants pour diluer les rejets. De même, une grande partie du territoire est en zone vulnérable pour lutter contre les phénomènes d'eutrophisation¹⁵, ce qui génère des obligations de mise en conformité des stations d'épuration de +2000 eq/hab pour limiter les rejets d'azote et de phosphore dans les milieux naturels (Directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines traduite en droit français par le décret du 3 juin 1994). Or de nombreuses stations ont une capacité de traitement < 200 eq/hab et ne traitent pas suffisamment l'azote et le phosphore.
- ⑩ **Le prix de l'eau.** L'assainissement individuel ou collectif est un enjeu économique pour les collectivités, le coût constitue un curseur dans le choix de la pratique d'assainissement. Si l'assainissement individuel ne peut pas fonctionner partout, en particulier dans les zones à risque telles que les zones de remontée de nappes, il convient de réfléchir sur la pertinence de la construction de petites stations de 200 équivalents/habitant qui doivent supporter des charges financières extrêmement importantes et qui engendrent un prix de l'eau à l'usager considérable; La question de la viabilité des petites stations d'épuration peut se poser. L'assainissement non collectif (ANC), aussi

¹⁵L'eutrophisation est un enrichissement en nutriments (composés azotés et phosphorés utilisés par les végétaux pour leur croissance) conduisant à un développement excessif d'algues et par là même à un déséquilibre de l'écosystème.

appelé assainissement autonome ou individuel, constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural. L'ANC constitue une alternative au réseau public de collecte, avec généralement un impact environnemental des rejets moindre en zone rurale.

D.III.3.3 Les zonages pluviaux : des études nécessaires

Il n'existe pas de zonage d'assainissement des eaux pluviales sur le territoire. Il convient d'envisager des schémas d'assainissement pluviaux pour les collectivités les plus grandes (Argentan, l'Aigle, Vimoutiers) pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement constituant un risque de pollution du milieu aquatique et susceptibles de nuire à l'efficacité du dispositif d'assainissement.

La DDT incite les collectivités à s'engager dans des études pour élaborer des zonages pluviaux. L'Aigle est une priorité de la DDT pour la réalisation d'une ZAP. Globalement, il apparaît nécessaire de réhabiliter les réseaux avec des réseaux séparatifs. Pour avoir une gouvernance performante et répondre aux objectifs de la directive sur les eaux résiduaires urbaines, il serait nécessaire de gérer l'assainissement collectif au niveau des EPCI.

« En application de l'article 35 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, repris par l'article L372-3 du code des communes et l'article L2224-10 du Code Général des collectivités territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique :

-les zones où les mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

-les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. »

La problématique assainissement peut se résumer ainsi:

- ⑩ **Problème d'ordre économique** : dans les zones rurales, les petites stations d'épuration ne sont pas rentables. Les petites stations de 200 équivalent/habitant sont en moyenne 3 fois plus chères qu'une station >2000 éq/hab. Le coût de revient de ces stations est répercuté sur le consommateur.
- ⑩ **Problème de traitement** : le traitement des eaux usées doit être approprié par une filière correctement dimensionnée et exploitée pour réduire les flux rejetés en milieu naturel et limiter les phénomènes d'eutrophisation.
- ⑩ **Problème géomorphologique** : les rejets en tête de bassin impactent sensiblement les milieux lorsque les ruisseaux ne sont pas suffisamment importants pour diluer les rejets.
- ⑩ **Problème de l'assainissement des eaux pluviales** : Il apparaît nécessaire de réhabiliter les réseaux existants avec des réseaux séparatifs et de gérer l'assainissement collectif à une échelle intercommunale. Il convient d'envisager des schémas d'assainissement pluviaux pour les collectivités les plus grandes.

IV. RISQUES, DECHETS ET NUISANCES

1. *Gestion et prévention des risques : un territoire exposé aux risques inondations, mouvements de terrains et technologiques*

D.IV.1.1 Des réglementations et des outils pour la prise en compte des risques dans l'urbanisme et l'aménagement

L'article L.121.1 du code de l'urbanisme dispose, entre autres, que les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable « la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, ... ».

La loi n° 95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a créé **les plans de prévention des risques (PPR)**. Ces plans doivent couvrir les territoires les plus exposés aux risques naturels et technologiques majeurs. Ils sont prescrits et approuvés par arrêté préfectoral, après concertation, enquête publique et avis des conseils municipaux et des personnes publiques associées.

Le PPR a pour objet de rassembler la connaissance des risques sur un territoire donné, d'en déduire une délimitation des zones exposées et de définir des prescriptions en matière d'urbanisme, de construction et de gestion dans les zones à risques, ainsi que des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde des constructions existantes dans ces zones.

L'article R.111.-2 du code de l'urbanisme stipule qu'un projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations.

Des doctrines régionales et locales ont été élaborées par les services de l'Etat, relatives à une approche thématique de la prise en compte des risques dans les plans locaux d'urbanisme et l'application du droit des sols.

D.IV.1.2 La connaissance des risques naturels et technologiques

De nombreuses communes du territoire sont concernées par les risques naturels et technologiques et il conviendra d'en tenir compte dans le cadre des études relatives au SCOT

⑩ Le Dossier Départemental des Risques Majeurs

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Orne, élaboré par la Préfecture de l'Orne en 2011, décrit les risques pouvant affecter le département avec leurs conséquences prévisibles et présente les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Il recense les communes pouvant être, en tout ou partie, soumises à des risques majeurs, naturels ou industriels, susceptibles d'avoir des répercussions humaines et/ou économiques.

Ce document de sensibilisation est consultable sur le site Internet des services de l'État dans l'Orne (<http://www.orne.gouv.fr/le-dossier-departemental-sur-les-a170.html>).

A noter qu'un certain nombre de communes peuvent être concernées par d'autres risques naturels ou technologiques qui ne sont pas référencés dans le DDRM.

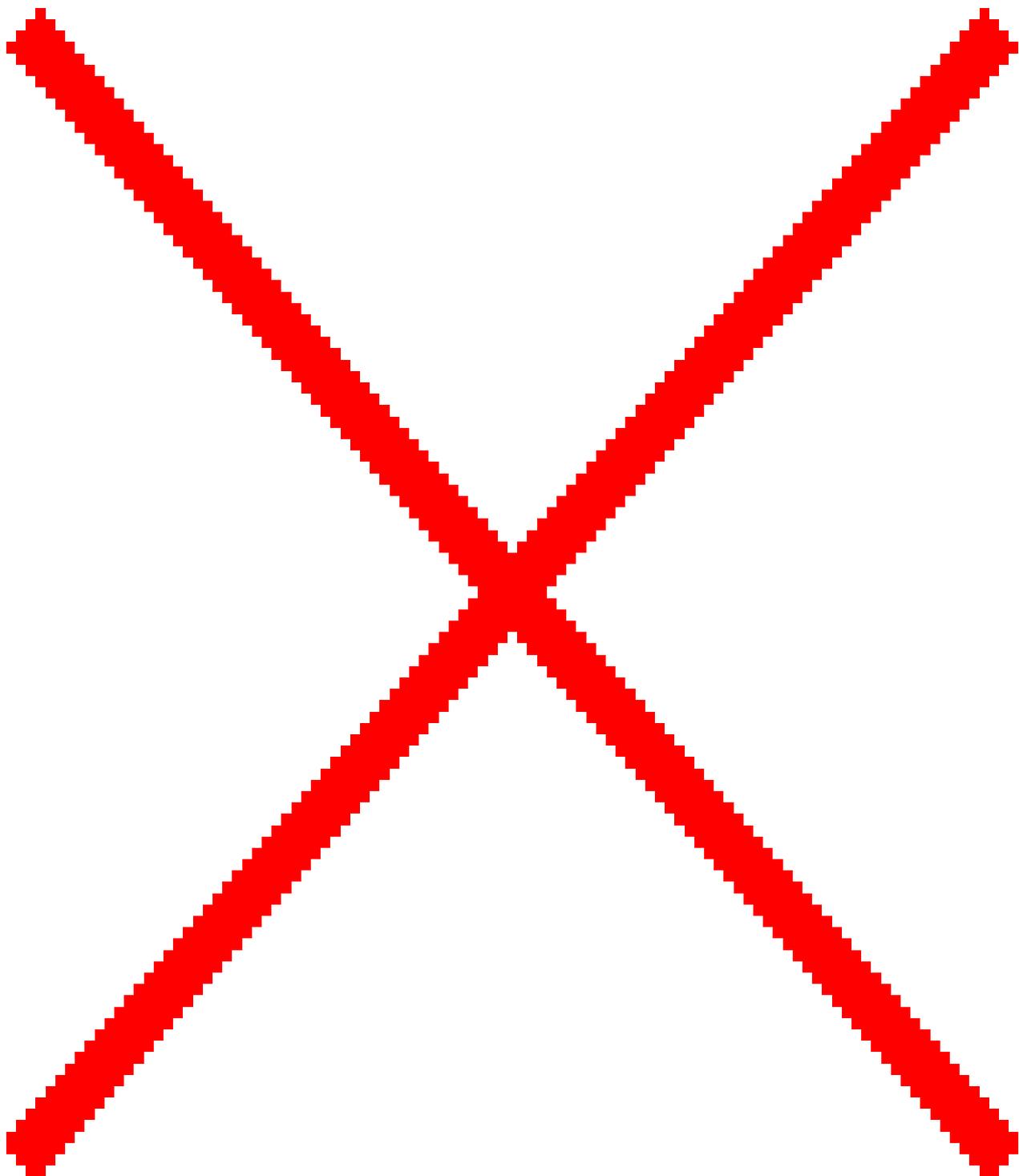
⑩ Les Catastrophes naturelles

Toutes les communes du territoire ont été reconnues en état de catastrophe naturelle par arrêtés préfectoraux

suite à des inondations, coulées de boue et mouvements de terrain depuis 1984.

Les tableaux suivants indiquent le nombre d'arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pris pour les communes du territoire, sur la période 1984-2012 (étant précisé que l'arrêté de décembre 1999 a été pris pour l'ensemble des communes).

Les informations relatives à ces états de catastrophes naturelles sont disponibles sur le site internet <http://macommune.prim.net>



Le risque inondation

Pour mémoire, un risque est le croisement d'un aléa (ou phénomène naturel) et d'un enjeu (biens et personnes).

L'aléa inondation concerne quasiment toutes les communes du territoire du SCOT.

Le risque inondation comprend plusieurs volets selon l'origine de l'inondation : débordement de cours d'eau, débordement de nappe.

a) Inondation par débordement de cours d'eau

Les documents de programmation sur la thématique inondation sont les Plans de Gestion des Risques Inondation. Ils sont en cours d'élaboration, et devront être validés en 2016. Le département de l'Orne est concerné par le PGRI Seine-Normandie pour sa partie nord, et PGRI Loire-Bretagne pour sa partie sud. Les documents d'urbanisme SCOT devront être compatibles avec les PGRI.

Le risque inondation par débordement est localisé dans les lits majeurs des cours d'eau qui ont été urbanisés, par exemple : Orne (Argentan, Ecouché), Risle (L'Aigle), Dives et Vie (Vimoutier), et Touques (Gacé).

Deux sources d'information existent sur les inondations :
l'Atlas des zones inondables (AZI) qui donne un zonage indicatif des aléas,
les plans de prévention des risques (PPR) qui sont des zonages réglementaires.

L'Atlas des Zones inondables constitue un document de connaissance sur l'aléa « inondation par débordement de cours d'eau ». Le territoire de la plupart des communes est concerné par cet aléa du fait du réseau hydrographique dense.

L'AZI est établi par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse Normandie (DREAL). Il est consultable sur le site suivant :

<http://www.donnees.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/index.php>

Les plans de prévention des risques inondation présent sur le territoire du SCOT sont les suivants.

Le Plan de Prévention des Risques inondations Orne Amont, approuvé par arrêté préfectoral du 14 février 2012, concerne 23 communes du territoire du SCOT.

Le Plan de Prévention des Risques inondations de la Risle, approuvé par arrêté préfectoral du 24 mai 2004, concerne 11 communes du territoire du SCOT.

Ces plans de prévention constituent des servitudes d'utilité publique et doivent être annexés aux PLU ou PLUI.

b) Inondation par remontée de nappes

La plupart des communes du territoire du SCOT sont prédisposées au risque inondation par remontées de nappes phréatiques. Il convient de se reporter à la cartographie de la profondeur des nappes phréatiques en période de très hautes eaux établie par la DREAL Basse Normandie.

Des débordements de nappe ont été observés le long de l'Orne et ses affluents et de la Dives. Des remontées de nappe peuvent se produire entre 0 et 1 m de profondeur, entraînant un risque d'inondation des réseaux et sous-sol, ou entre 1 m et 2,50 m, entraînant un risque d'inondation des sous-sols, ou entre 2,50 m et 5 m entraînant un risque pour les infrastructures profondes.

La cartographie est disponible sur le site Internet de la DREAL Basse Normandie (<http://www.donnees.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/index.php>).

⑩ Le risque « mouvements de terrains »

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Retrait gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a été chargé de réaliser une cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département de l'Orne.

Les communes du territoire du SCOT sont recensées comme communes soumises à l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible à fort).

L'aléa est fort dans les secteurs du Pin-au-Haras, Silly-en-Gouffern et Courménéil.

Des informations ainsi que la cartographie sont disponibles sur le site Internet du BRGM (www.argiles.fr).

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a réalisé une plaquette d'information à destination du public afin d'expliquer le phénomène de retrait-gonflement des argiles et d'apporter des conseils et recommandations lors de projets de construction ou d'aménagement sur sols sensibles.

SCoT PAPAOUche - Risques retrait-gonflement des sols argileux



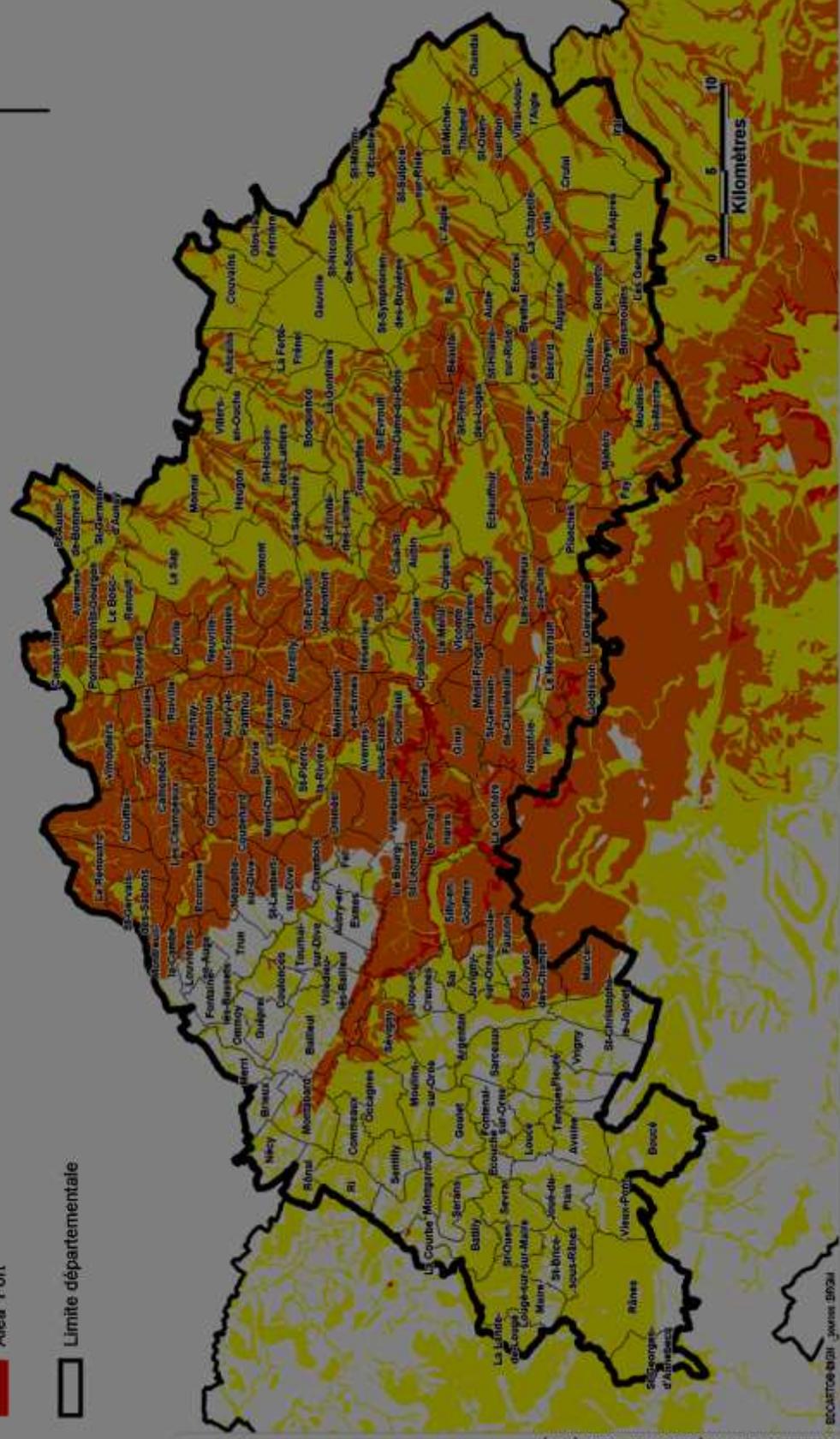
Argiles

- Aléa Faible
- Aléa Moyen
- Aléa Fort

Limite départementale



Kilomètres
0 5 10



Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

03/04/2014

Risque sismique

Depuis la parution des décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 modifiés par l'arrêté du 15 septembre 2014, la France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante, basé sur un découpage en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes.

Le nouveau zonage classe 42 communes à l'est du territoire en zone 1 (aléa très faible) et 119 communes en zone 2 (aléa faible).

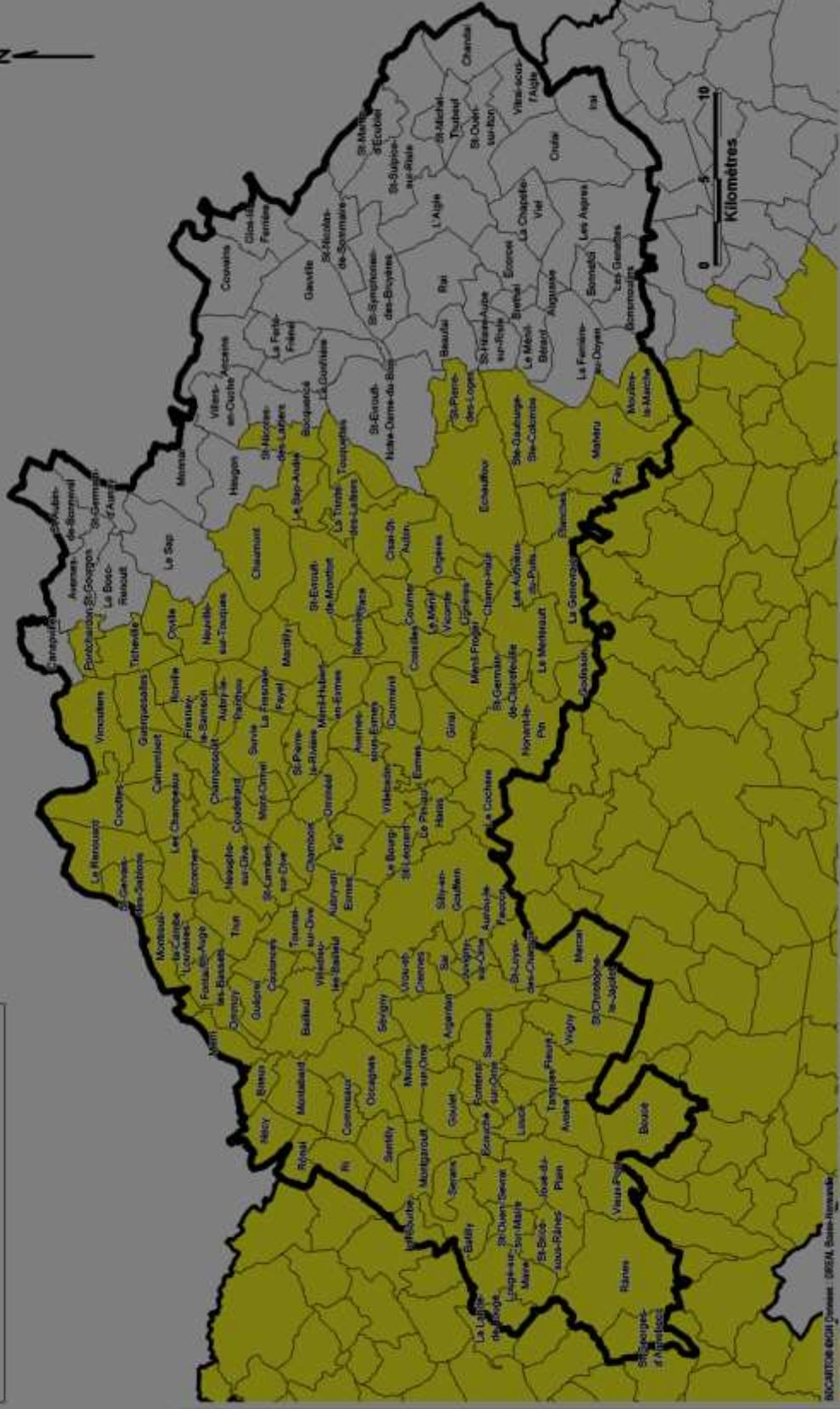
Une nouvelle réglementation parasismique de la construction, de l'aménagement et de l'exploitation applicable aux bâtiments, aux équipements et aux installations, fondée sur la nouvelle délimitation des zones est entrée en vigueur le 1er mai 2011 :

- ⑩ en zone 1 : aucune exigence
- ⑩ en zone 2 : aucune exigence n'est requise pour les bâtiments de catégorie I et II. En revanche, les règles de constructions parasismique sont obligatoires pour toute construction neuve ou pour les travaux d'extension sur l'existant pour les bâtiments de catégories III (établissements scolaires, ERP, habitations collectives et bureaux de hauteur supérieure à 28 m, ...) et de catégorie IV (bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public, ...). Elles sont également obligatoires pour les travaux lourds sur les bâtiments de catégories IV

Les barrages, ponts, industries classées SEVESO, quant à eux font l'objet d'une réglementation parasismique particulière (l'arrêté du 24 janvier 2011 fixe les règles parasismiques pour certaines installations classées).

Des informations sont disponibles sur le site du BRGM <http://www.sisfrance.net> ainsi que sur le site de "l'état dans l'Orne" <http://www.orne.gouv.fr/> et le site internet <http://www.planseisme.fr>

SCoT PAPAOUche - Le risque sismique



23/03/2014

Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

BICARTOISE ÉCHÉLONNES : ORNE, SAINT-HILAIRE

● Connaissance, Prospective et Planification (CP) ●

K11_CARTO3_ARENAJEMENT_URBANISME_SCoT_PAPAOUcheDiagnosti_PACHENVIRONNEMENT_PAYSAGERisque_sismiqueRisque_sismique_PAPAOUche.MOR

Prédisposition aux mouvements de terrain

Une cartographie établie par la DREAL met en évidence tous les secteurs sensibles prédisposés aux mouvements de terrain de type fluages, glissements de pentes et phénomènes associés (chute de pierres, coulées de boues et de blocs).

En terme de glissement de terrain, les zones de prédisposition forte se situent essentiellement sur les reliefs du Pays d'Auge.

Le risque chute de blocs est répertorié sur quelques secteurs ponctuels; Les terrains prédisposés aux chutes de blocs se situent notamment sur La Courbe, Montgaroult, Serans et dans les secteurs d' Ecorches, de Coudehard, Mont Ormel, Vimoutiers, Querquesalles, Aubry-le-Panthou, Exmes, Canapville, Neuville-sur-Touques, Saint-Evroult de Montfort.

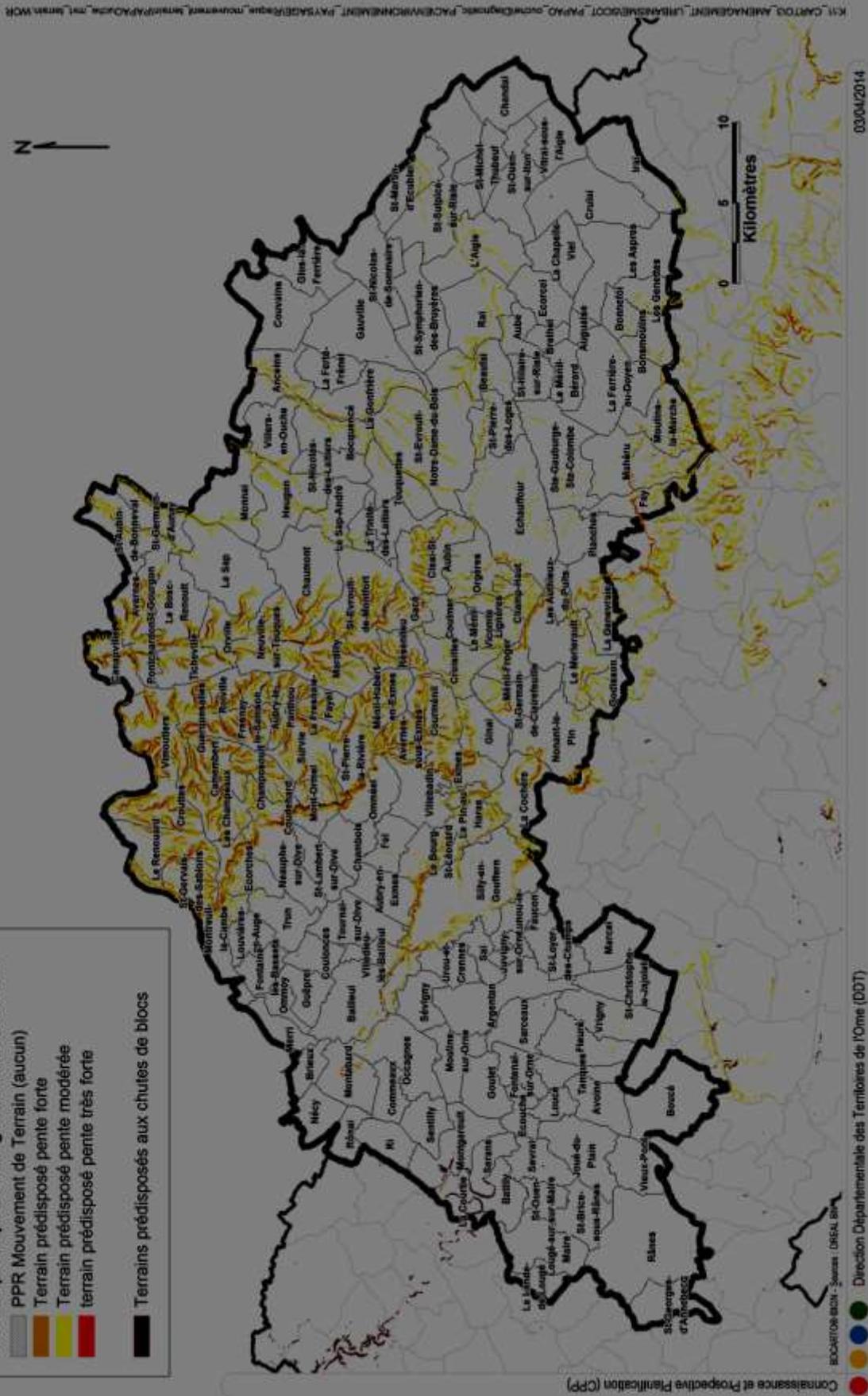
SCoT PAPAOUche - Risques mouvements de terrain



Terrains prédisposés aux glissements de terrain

- PPR Mouvement de Terrain (aucun)
- Terrain prédisposé pente forte
- Terrain prédisposé pente modérée
- terrain prédisposé pente très forte

Terrains prédisposés aux chutes de blocs



03/04/2014

Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

Connaissance et Prospective Pluriannuelle (CPP)

BEACARTOIR-BON - Sources : OREAN, BRM

Effondrement de cavités souterraines : un territoire très fortement impacté par ce risque et des recensements d'indices de cavités souterraines à réaliser

La cartographie des cavités souterraines de la DREAL de Basse Normandie fait apparaître une grande partie du territoire comme étant en terrains prédisposés à la présence de marnières. Cela veut dire que des cavités souterraines peuvent être présentes compte tenu de la nature du sol.

Des informations sont disponibles, d'une part, auprès du Bureau de la Recherche Géologique et Minière (B.R.G.M.) en libre accès sur les sites internet <http://www.bdcavite.net> et <http://www.mouvementsdeterrain.fr> et d'autre part, sur le site de la DREAL : <http://www.donnees.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/index.php>.

Cependant, ces informations n'ont pas été validées sur le terrain. Elles n'ont donc qu'une valeur informative et ne permettent pas de déterminer avec précision la position exacte des cavités. En conséquence, ces cartographies ne sont utilisables qu'aux échelles auxquelles elles sont fournies.

Pour améliorer la connaissance des cavités souterraines, des études de recensement d'indices de cavités souterraines sont en cours sur le département et notamment sur le Perche et le Pays d'Ouche. Ce dispositif, intitulé « Plan marnières » consiste à établir un inventaire des cavités présentes pour en permettre la prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Ce plan est décliné en deux volets :

- ⑩ le premier, confié au CEREMA Normandie Centre vise à réaliser une cartographie à partir de l'exploitation des archives, de l'interprétation des photos aériennes ou encore de l'étude des cartes géologiques. Il est intégralement financé par l'État
- ⑩ le second, confié aux collectivités locales se traduira par des reconnaissances de terrain et des enquêtes auprès de la population en vue de l'établissement de fiches et d'un plan d'indices à transcrire dans un rapport de synthèse.

Le premier volet est réalisé pour la CDC des Pays de l'Aigle et de la Marche (ancien contour), il est programmé pour les communes de la CDC du Canton de la Ferté-Fresnel et pour les communes nouvellement intégrées dans la CDC des Pays de l'Aigle et de la Marche.

Certaines des cavités sont, à priori, localisées dans ou à proximité de parties urbanisées. Si les secteurs concernés venaient à être classés en zone constructible, ils doivent, au préalable, avoir fait l'objet d'investigations permettant d'identifier clairement le risque, d'en analyser la teneur et de s'assurer de l'absence d'autres vides souterrains. A défaut, il convient d'opter pour un classement en zone inconstructible.

Pour rappel, l'article L.563-6 du code de l'environnement dispose :

- ⑩ que les communes ou leurs groupements compétents en matière de documents d'urbanisme élaborent, en tant que de besoin, des cartes délimitant les sites où sont situés des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol
- ⑩ que toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens, ou d'un indice susceptible de révéler cette existence, en informe le maire, qui communique, sans délai, au représentant de l'état dans le département et au président du conseil général les éléments dont il dispose à ce sujet. La diffusion d'informations manifestement erronées, mensongères ou résultant d'une intention dolosive relatives à l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière est punie d'une amende de 30 000 euros.

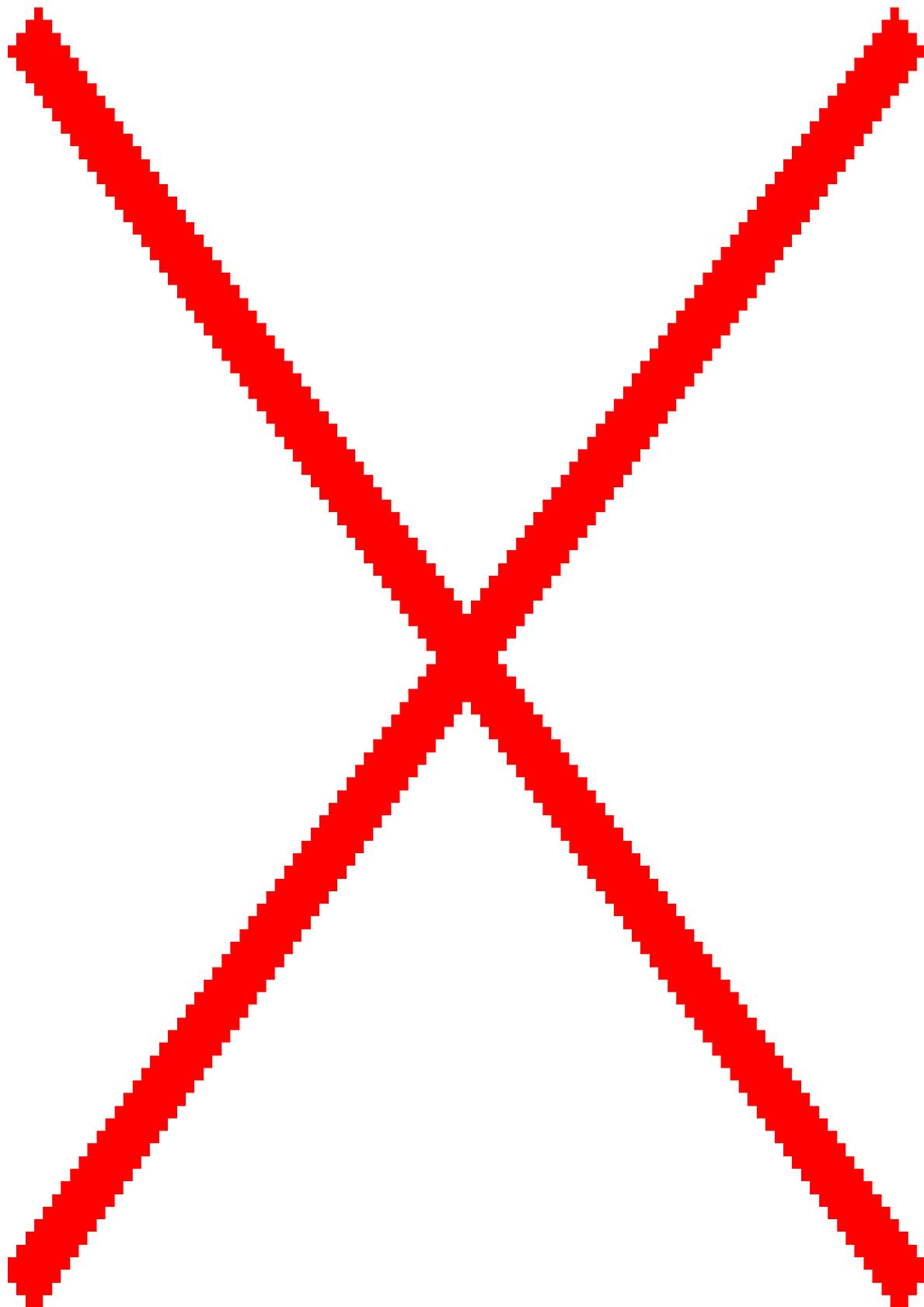
⑩ Le risque technologique

Risque industriel : 2 sites SEVESO II seuil haut

Le territoire compte deux sites relevant de la directive européenne SEVESO II seuil haut : l'établissement Totalgaz à Le Merlerault et Agrial à Argentan.

Instauré par la loi "risques" du 30 juillet 2003, le **PPRT est un outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords des exploitations industrielles et concerne l'ensemble des installations classées SEVESO seuil Autorisation et Servitude**. Le site d'Agrial à Argentan a fait l'objet d'un PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 1er octobre 2012. Toutefois, le déménagement programmé d'Agrial Argentan sur le site de Sarceaux amènera à l'abrogation de ce dernier PPRT. Le PPRT de l'usine Totalgaz à Le Merlerault a été approuvé le 12 mai 2014.

Par ailleurs, plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement sont recensées sur le territoire soit 59 sites industriels. La base de données www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr permet de rechercher les installations classées.



Le transport de gaz

La circulaire du 04 août 2006 concernant les canalisations de transport de matières dangereuses, instaure des modalités de calcul des zones de danger et des dispositions qui s'appliquent à l'intérieur de celles-ci. L'arrêté du 5 mars 2014 crée les SUP (Servitude d'utilité publique) sur les transports de gaz, contribuant à la maîtrise des risques présentés par ces ouvrages dans chacune des communes potentiellement impactées par les phénomènes dangereux qu'ils sont susceptibles d'engendrer.

Le territoire est traversé par 5 canalisations de transport de gaz.

Des porter à connaissance, disponibles auprès de la DDT de l'Orne, ont été transmis aux communes concernées en 2011, précisant notamment les dispositions qui s'appliquent en matière d'urbanisme de part et d'autre de ces canalisations.

Le porter à connaissance s'appuie sur trois zones de dangers : la zone des dangers significatifs pour la vie humaine (correspondant aux effets irréversibles), la zone des dangers graves pour la vie humaine (correspondant aux premiers effets létaux); la zone des dangers très graves pour la vie humaine (correspondant aux premiers effets létaux significatifs).

La circulaire du 04 août 2006 exige que :

- ⑩ dans la zone des dangers significatifs pour la vie humaine correspondant aux effets irréversibles, les maires doivent informer le transporteur des projets de construction ou d'aménagement le plus en amont possible, afin qu'il puisse analyser l'éventuel impact de ces projets sur sa canalisation
- ⑩ dans la zone des dangers graves pour la vie humaine correspondant aux premiers effets létaux, il convient de proscrire en outre la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public relevant de la 1ère à la 3ème catégorie
- ⑩ dans la zone des dangers très graves pour la vie humaine correspondant aux effets létaux significatifs, il convient de proscrire, en outre, la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public susceptibles de recevoir plus de 100 personnes

La circulaire du 04 août 2006 permet également d'utiliser l'article R.111-2 du code de l'urbanisme.

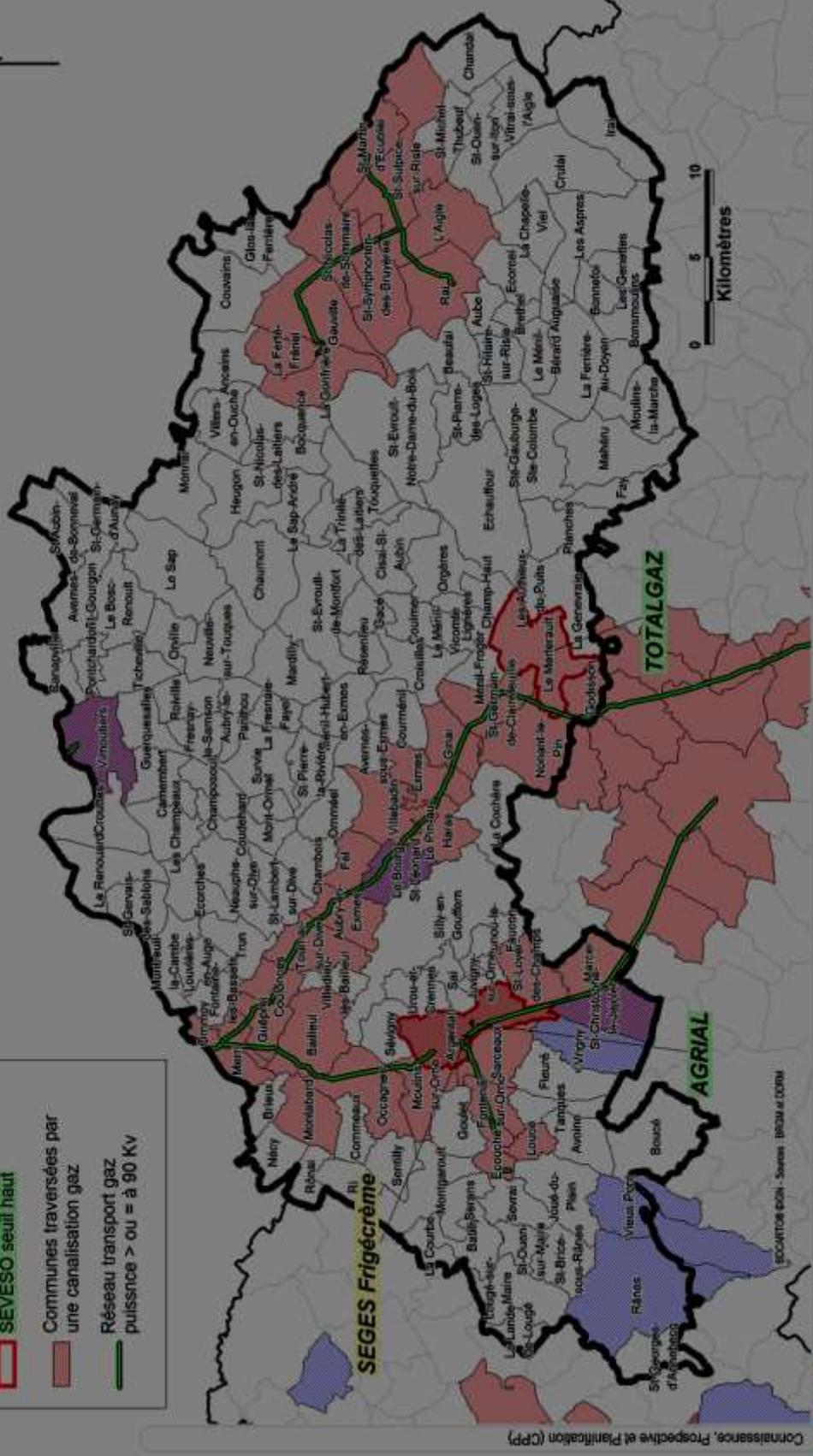
Pour connaître le tracé précis des ouvrages, les servitudes qui s'y rattachent et les éventuelles mesures de protection existantes ou susceptibles d'être mise en place, il est nécessaire de prendre l'attache du transporteur/gestionnaire :

GRTgaz
Région Val de Seine
Agence Normandie – Département réseau Caen(Rue Lavoisier -
BP 114 – 14204 Hérouville-Saint-Clair - TÉL. : 02.31.46.90.22)

SCoT du PAPAOUche - Risques technologiques



- Risque de rupture de barrage
- Autres risques industriels
- SEVESO seuil haut
- Communes traversées par une canalisation gaz
- Réseau transport gaz puissance > ou = à 90 Kv



08/04/2014

● Connaissance, Prospective et Planification (CPP)

KM CARTOG. AMENAGEMENT. URBANISME. SCOT. PAPAOUche. Diagnostic. PAOENVIRONNEMENT. PAYSAGE. Energie. Technologie. PAPAOUche. Impact. Morphologie. etc.

Le transport routier de matières dangereuses

Le Transport de matières dangereuses s'applique au déplacement de substances qui, de par leurs propriétés physico-chimiques ou de par la nature même des réactions qu'elles sont susceptibles de mettre en œuvre, peuvent présenter un danger grave pour les populations les biens ou l'environnement.

Les accidents impliquant des véhicules transportant des matières dangereuses peuvent se produire pratiquement n'importe où sur le réseau routier.

Les sols pollués

La base de données BASOL (<http://basol.environnement.gouv.fr/>) recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics ou privés. Les informations répertoriées dans cette base doivent être prises en compte. Pour le territoire, les sites concernés sont AMCOR FLEXIBLES (SPEED) et SER (Surface Electrolytique et de Revêtement) à Argentan, la décharge de Marcei, et Tréfinmetaux à Rai.

La base de données BASIAS (<http://basias.brgm.fr/>) collecte les inventaires qui ont vocation à reconstituer le passé industriel d'une région.

Le risque onde de rupture de barrage

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Les communes ayant un barrage d'une certaine catégorie sur leur territoire, et étant par voie de conséquence concernées par un risque de rupture, sont les suivantes :

- ∞ la Vallée du Couillard (Rânes, Vieux-Pont),
- ∞ l'Étang du Vitou, (Vimoutiers),
- ∞ l'Étang de Fougy (Le Bourg Saint Léonard),
- ∞ le Grand Etang (Vrigny, Saint Christophe le Jajolet).

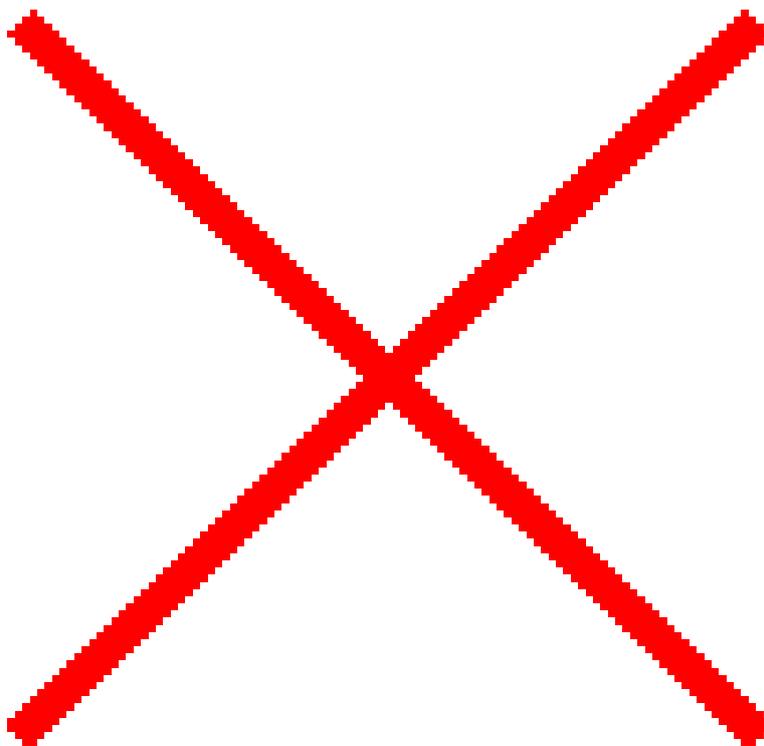
2. Gestion des déchets : élaborer un plan de prévention et de gestion du BTP

D.IV.2.1 Douze déchetteries sur le territoire

La gestion des déchets est assurée par le Conseil Général en application du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (anciennement nommé Plan Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés), et du plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP.

voir annexe page 16 "Périmètre PEDMA dans l'Orne"

La collecte et le traitement des déchets non dangereux (ordures ménagères résiduelles, déchets issus de la collecte sélective, ...), ainsi que la gestion des déchetteries sont assurés, dans le territoire, par les communautés de communes ou syndicats compétents.



Quatre syndicats organisent la récupération des déchets sur le territoire du SCOT. Le SICDOM Livarot Orbec Vimoutiers est interdépartemental, les déchetteries de Livarot et Orbec sont hors département. A l'Ouest les communes sont rattachées au SIRTOM de la région d'Argentan. Les autres syndicats sont : le SIRTOM de la région de l'Aigle, le SIRTOM de la Région d'Argentan et le SMRTOM de la Région du Merlerault. Il n'y a pas de déchetterie dans la CDC du haras du Pin.

Un site GDE, centre de stockage de déchets non dangereux existe à Nonant-le-Pin

Par ailleurs, le centre d'enfouissement de Fel (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) a fait l'objet d'une fermeture le 31 décembre 2012, une unité de méthanisation est installée sur le site.

2.2 Une absence de site de stockage de déchets inertes (ISDI)

Le Secteur est déficitaire en matière d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et de traitement (1 seule ISDI à Avoine). Il manque une plate-forme de recyclage ou de stockage des déchets

Le site le plus près est celui de la carrière de Vignats (14). Il existe un potentiel ISDI sur Joué du Plain et Villedieu les Bailleuls (anciennes carrières)

Dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention et de gestion du BTP, des études sont en cours et permettront d'avoir une visibilité prochaine sur cette thématique. Dans le cadre du SCOT, il conviendrait de faire un inventaire des sites potentiels sur le territoire et d'envisager une approche filière de la valorisation des déchets dans le cadre d'une économie circulaire.

3. Nuisance sonore et accidentalité : l'impact autoroutier

D.IV.3.1 Le trafic routier : une tendance à la baisse mais des évolutions de trafic inconnues

Selon le Décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation, les axes RD438

(section entre Monnai et Alençon), RD924 (section Argentan/Saint-Quentin-les-Chardonnets), RD926 (section entre Chandai et Argentan), la RD 932 (section Gacé et Sainte-Gauburge/Sainte-Colombe), RD 958 (entre Nécý et Sées) ainsi que la RD979 Vimoutiers-Gacé sont classés voies à grandes circulation

En terme de trafic :

- ⑩ RD 438 la circulation moyenne est située entre 1933 et 3657 véhicules/ jour en 2013 sur la partie du territoire d'étude dont 23% de poids lourds.
- ⑩ RD 924, la circulation moyenne est située entre 6613 véhicules/jour entre la RD958 et la RD916. La traversée d'Argentan enregistre jusqu'à 9 676 véhicules/jour.
- ⑩ RD 926 la circulation moyenne est située entre 3202 et 7087 véhicules/ jour (pour la section en limite de l'Eure) dont 16 % de poids lourds
- ⑩ RD 932, la circulation moyenne est située entre 1796 et 2022 véhicules/ jour et enregistre jusqu'à 30% de poids-lourds sur la liaison RD926 et RD 438
- ⑩ RN 958 , on enregistre entre Mortrée et Argentan 5 728 véhicules/ jour et jusqu'à de 10 205 sur la déviation d'Argentan en 2013 dont 12 % de poids lourds.
- ⑩ RD 979 la circulation moyenne est située entre 1760 et 4007 véhicules/ jour dont 13% de poids-lourds.

Une tendance à la baisse du trafic routier est constatée à l'échelle départementale exceptée pour la partie ouest de l'Orne (bocage). Sur les axes qui concernent le territoire la situation est la suivante :

- ⑩ RD438 : poste permanent de Saint -Evroult de Montfort. En 1998, la moyenne annuelle était de 5068 véhicules jour, en 2006 la moyenne passe à 2640 veh/jour pour atteindre 1933 veh/jour en 2013 dont 22,5% sont des poids-lourds.
- ⑩ RD924 : poste permanent d'Ecouché. Le trafic est constant sur la période 1998, 2013 avec une moyenne journalière annuelle autour de 6 000 véhicules (1998 : 6629; 2013 : 6613)
- ⑩ RD 926 : poste permanent de Saint-Germain-de-Clairefeuille. En 1998, la moyenne annuelle était de 4534 véhicules jour, en 2013 la moyenne atteint 3476 véh/jour dont 14,3% de poids-lourds. Sur ce même axe, au poste d'Urou et Crennes, la baisse est moins significative puisqu'on enregistre en 1998 6870 veh/jour contre 5673 en 2013 avec 11,3% de poids-lourds. Sur le poste permanent de Saint-Sulpice-sur-Risle, le trafic reste constant et avoisine les 7 000 veh/jour (1998 : 7 555; 2013 : 7 087)
- ⑩ RD958 : poste permanent de Montabard. On enregistre une baisse de trafic (1998 : 8588; 2013 : 6391). Le pourcentage de poids-lourds sur cette portion d'axe est de 13,6%.

La baisse générale du trafic ne concerne pas uniquement les itinéraires concurrencés par les autoroutes, la baisse du trafic s'est généralisée à l'ensemble des routes départementales structurantes.

En raison d'un coût très élevé, le report de trafic sur l'A88 est très modéré. Les comptages routiers font état d'un peu moins de 5 000 véhicules par jour aux barrières de péages de Sées et Ronai. Le flux quotidien de véhicules est plus important sur la RD958 (Argentan-Falaise) ou sur la RD158 (Argentan-Sées). Le trafic poids-lourds sur ces deux axes parallèles est équivalent.

Le report de trafic est meilleur entre la RD438 et l'A28 et, on enregistre environ 7 500 véhicules jours entre Sées et Broglie(27). En ce qui concerne les poids-lourds, il n'y a pas de report de trafic vers l'autoroute A28 depuis le réseau RD. En effet, la différence de temps de trajet Alençon et Rouen, entre l'autoroute et la RD438 est de 10mn pour les poids-lourds. A noter, toutefois que la traversée de Gacé leur est interdite.

Les autoroutes sont empruntées essentiellement par les transporteurs étrangers et peu par les transporteurs locaux. Toutefois, la mise en place de l'eco-taxe pour l'instant suspendue devrait engendrer un report de trafic au bénéfice de l'autoroute.

D.IV.3.2 Les nuisances sonores liées aux infrastructures des transports terrestres

Le dispositif national du classement sonore des infrastructures (La loi "bruit" du 31 décembre 1992

ratifiée par décret n°95-21 du 9 janvier 1995)

L'arrêté préfectoral du département de l'Orne du 24 octobre 2011 recense au titre du classement sonore des infrastructures de transports terrestres les communes concernées par la nuisance bruit. En fonction des niveaux sonores de référence diurnes et nocturnes, les infrastructures de transports terrestres sont classées en cinq catégories.

Le classement pour le territoire du SCOT est le suivant :

Axe	Tronçons	5	4	3	2	1
		- 				
A28	Le Merlerault-Coulmer			X		
	Coulmer -Monai				X	
RD 13	L'Aigle		X			
RD 418	L'Aigle		X			
RD 158	Argentan		X	X		
RD 238	Argentan		X			
RD18	Irai-St Sulpice sur Risle			X		
RD919	L'Aigle-St Sulpice sur Risle			X		
RD924	Argentan-Sevrai		X	X		
RD926	Chandai- Saint-Michel Thubeuf		X	X		
	Le Bourg-st-Leonard-Argentan		X	X		
RD958	Marcei-Necy		X	X		

L'arrêté préfectoral notifie aux maires le classement sonore des voies après avis des communes concernées. Le classement aboutit à la détermination de secteurs, de part et d'autre de la voie, où une isolation acoustique renforcée des bâtiments est nécessaire. Les informations mentionnées dans l'arrêté sont portées à la connaissance du demandeur lors de la délivrance des certificats d'urbanisme et des permis de construire. Quarante-trois communes du territoire du SCOT sont ainsi concernées par le classement sonore.

Le dispositif européen de la cartographie stratégique du bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (directive européenne du 25 juin 2002)

Dans le cadre de la directive européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, l'État français s'est engagé à réaliser des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour les grandes infrastructures de transport.

Les investigations réalisées pour cette cartographie du bruit ont porté pour le territoire du SCOT sur le réseau routier départemental:

RD 158 : Argentan.

RD 238 : Argentan.

RD 924 : Argentan.

RD 926 : Argentan.

RD 958 : Nécy, Montabard, Ronai, Commeaux, Occagnes, Moulins sur Orne, Argentan.

Pour le département de l'Orne, le PPBE s'appliquant essentiellement pour les routes dont le trafic est au moins égal à 8200 véhicules/jour en Trafic Moyen Journalier Mensuel et s'appuie sur les cartes de bruit stratégique élaborées préalablement. Il n'y a pas été recensé de points noirs de bruit dans le périmètre du SCOT. Le PPBE de l'Orne s'applique uniquement pour la RN12 et l'A28 entre Sées et la limite du département de la Sarthe.

D.IV.3.3 L'accidentalité

Sur la période de janvier 2009 à décembre 2013, il a été recensé sur le territoire du SCOT 58 accidents générant 15 tués et 64 blessés sur les routes départementales.

Analyse par axe :

L'analyse par axes principaux permet de mettre en évidence les axes les plus accidentogènes en terme de nombre d'accidents et comparativement au trafic de ces axes.

Les routes ci-dessous sont les routes départementales ayant eu au moins 1 accident corporel dans les 5 années étudiées (2009-2013). Ces accidents ont eu lieu sur le territoire du PAPAO-Ouche sur des routes de longueur et de trafic différents; c'est pourquoi l'Observatoire départemental de la Sécurité Routière a calculé les kms parcourus au moyen des données "trafic" du Conseil Général afin de rationaliser les accidents tués et blessés.

Le territoire du SCOT n'est pas traversé par des routes nationales. Toutefois, 2 autoroutes sont présentes l'A28 et l'A88, le noeud routier est hors du territoire d'étude (au sud).

Peu d'accidents se déroulent sur les autoroutes d'une manière générale, c'est pourquoi l'A28 et l'A88 ne figurent pas dans le tableau. D'autre part, la totalité de l'A88 n'était pas en service début 2009. Le trafic de l'A88 est nettement moindre que celui de l'A28. Le trafic est essentiellement du transit.

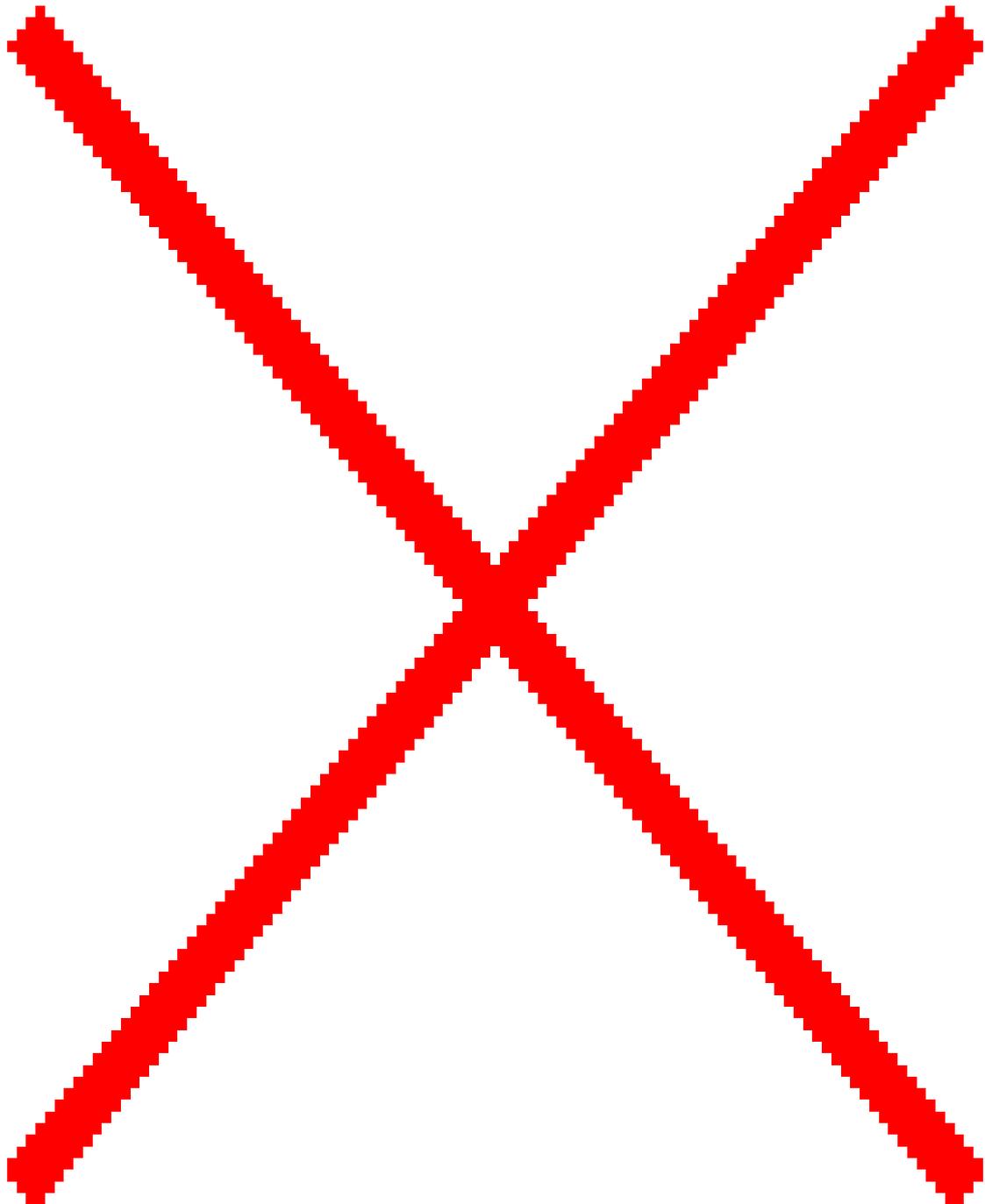
On enregistre sur cette même période (2009-2013):

⑩ A28 : 5 accidents 0 tué et 7 blessés

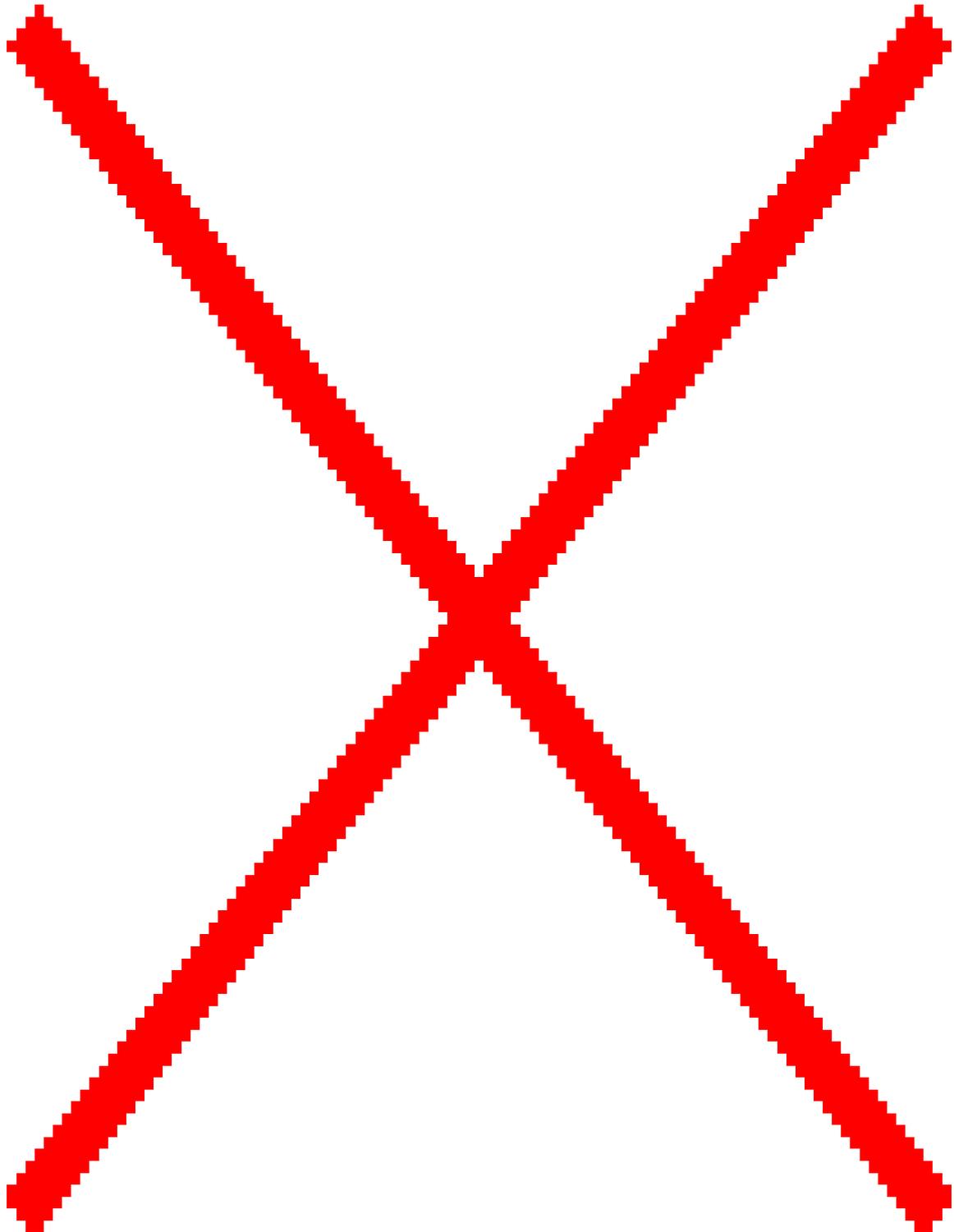
⑩ A88* : 4 accidents 0 tué et 5 blessés

*dont la moitié des accidents sont liés à la "fin provisoire en 2009 de l'autoroute sur la sortie Argentan Sud",

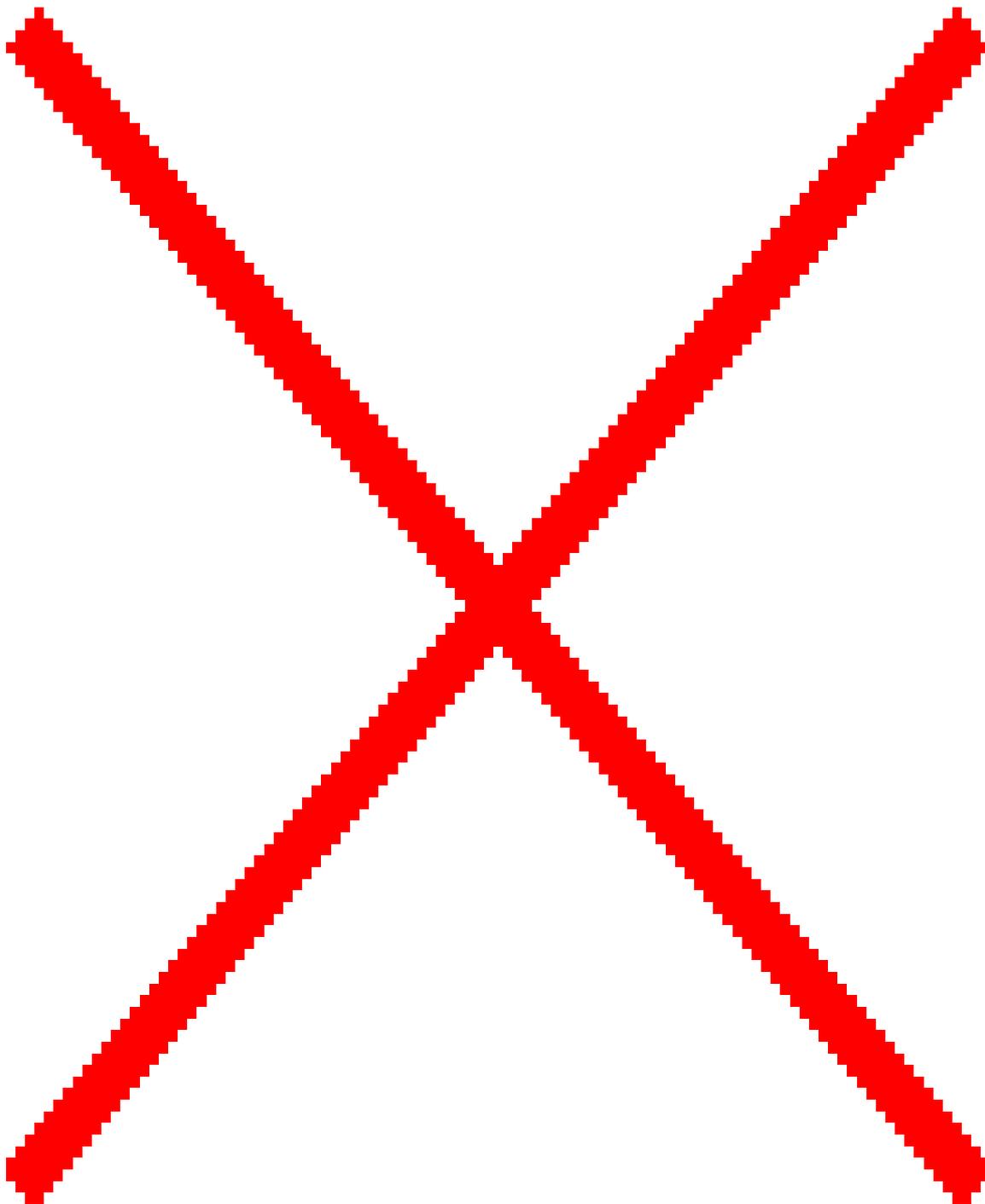
voir annexe page 17 "tableau de données accidents recensés sur une période de 5 ans 2009-2013"



En terme d'accidents, ce ne sont pas les routes les plus circulées, les plus accidentogènes mais les routes "périphériques aux villes" : RD 215, RD 293 et RD 669 ainsi que les routes "interurbaines" : RD 716, RD 245, RD 232, RD 242, RD 278, RD 252. Il est important de signaler que les deux accidents mortels de la RD 771 se sont produits en 2013. Vu la configuration de cet axe, la RD 771 peut servir "d'itinéraire bis" pour effectuer le trajet Ecouché-Argentan nord.



En terme de tués, excepté la RD 215, le trio de tête est le même que pour les accidents (RD 716, RD 293 et RD 245). Toutefois, les chiffres étant de faibles valeurs, il suffit que le peu d'accidents soit mortel pour classer vers le haut les routes concernées dans le classement.



En termes de blessés, la RD 215 se retrouve en tête de classement. Toutefois comme pour le classement par ratio tués, il existe un effet loupe du fait des faibles valeurs dans le tableau de données.

Analyse par CDC :

CDC	population municipale 2011	A	T	B	Accidents/ 1000 habitants	Tués/ 1000 habitants
Argentan Intercom	23824	84	9	95	3,53	0,38
Pays du Haras du Pin	4305	14	3	19	3,25	0,7
Région de Gacé	4250	13	2	13	3,06	0,47
total PAPAO- Pays d'Ouche	77017	218	40	260	2,83	0,52
Pays du Camembert	7520	16	3	16	2,13	0,4
Courbes de l'Orne	6603	14	4	15	2,12	0,61
Pays de l'Aigle et de la Marche	21492	54	14	75	2,51	0,65
Canton de la Ferté-Fresnel	4417	14	1	18	3,17	0,23
Vallées du Merlerault	4606	9	4	9	1,95	0,87

En nombre d'accidents :

Les CDC où la moyenne d'accidents recensés est la plus importante sont les CDC d'Argentan Intercom, Pays du Haras du Pin et Région de Gacé. Leur moyenne du nombre d'accidents pour 1000 habitants est supérieure à celle du PAPAO-Pays d'Ouche.

CDC	population municipale 2011	A	T	B	Accidents/ 1000 habitants	Tués/ 1000 habitants
Vallées du Merlerault	4606	9	4	9	1,95	0,87
Pays du Haras du Pin	4305	14	3	19	3,25	0,7
Pays de l'Aigle et de la Marche	21492	54	14	75	2,51	0,65
Courbes de l'Orne	6603	14	4	15	2,12	0,61
total PAPAO- Pays d'Ouche	77017	218	40	260	2,83	0,52
Pays du Camembert	7520	16	3	16	2,13	0,4
Canton de la Ferté-Fresnel	4417	14	1	18	3,17	0,23
Région de Gacé	4250	13	2	13	3,06	0,47
Argentan Intercom	23824	84	9	95	3,53	0,38

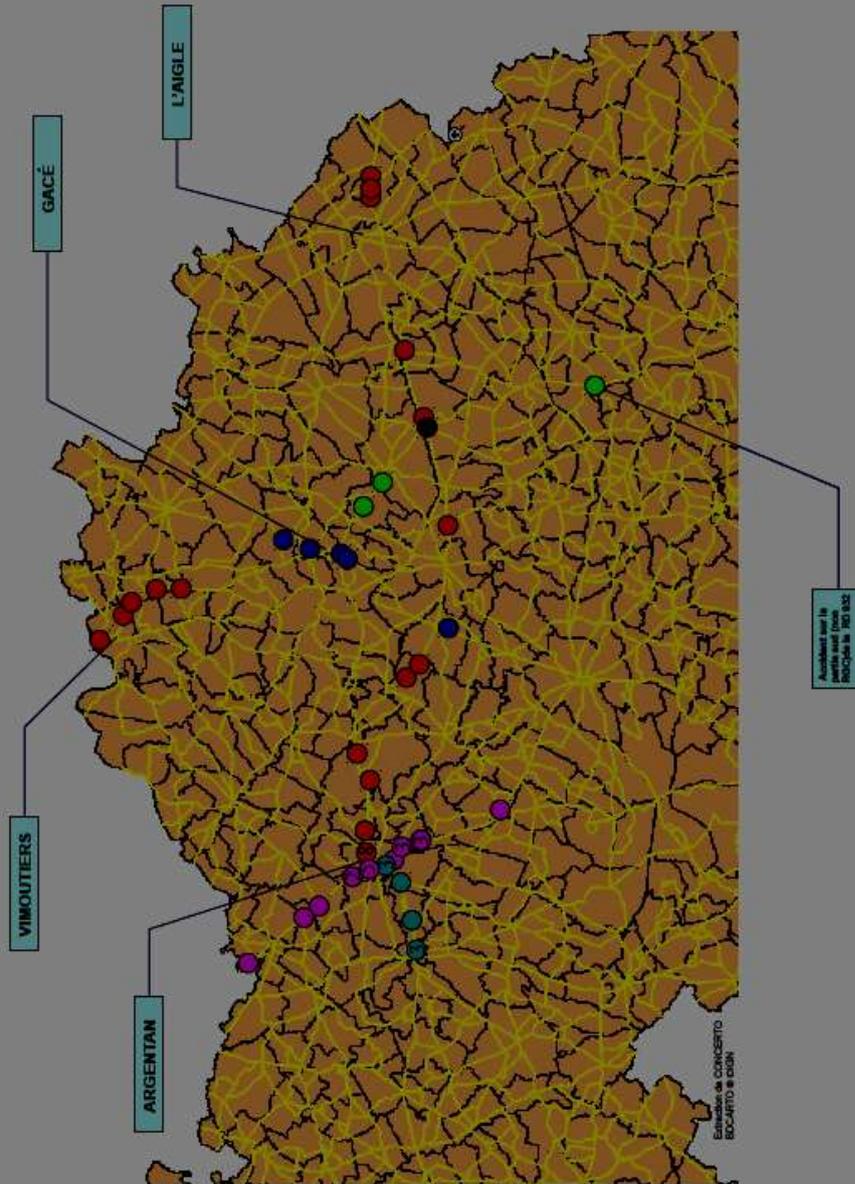
En nombre de tués :

Les CDC où l'on recense le plus d'accidents mortels sont les CDC des Vallées du Merlerault, Pays du Haras du Pin, Pays de l'Aigle et de la Marche et Courbes de l'Orne. Toutes les CDC ont recensé des accidents mortels.

Seule la CDC du Pays de Camembert enregistre de meilleurs résultats que la moyenne du territoire du SCOT dans les deux thématiques (tués-blessés). Géographiquement, plus on se déplace vers le sud du territoire, plus le risque est élevé.

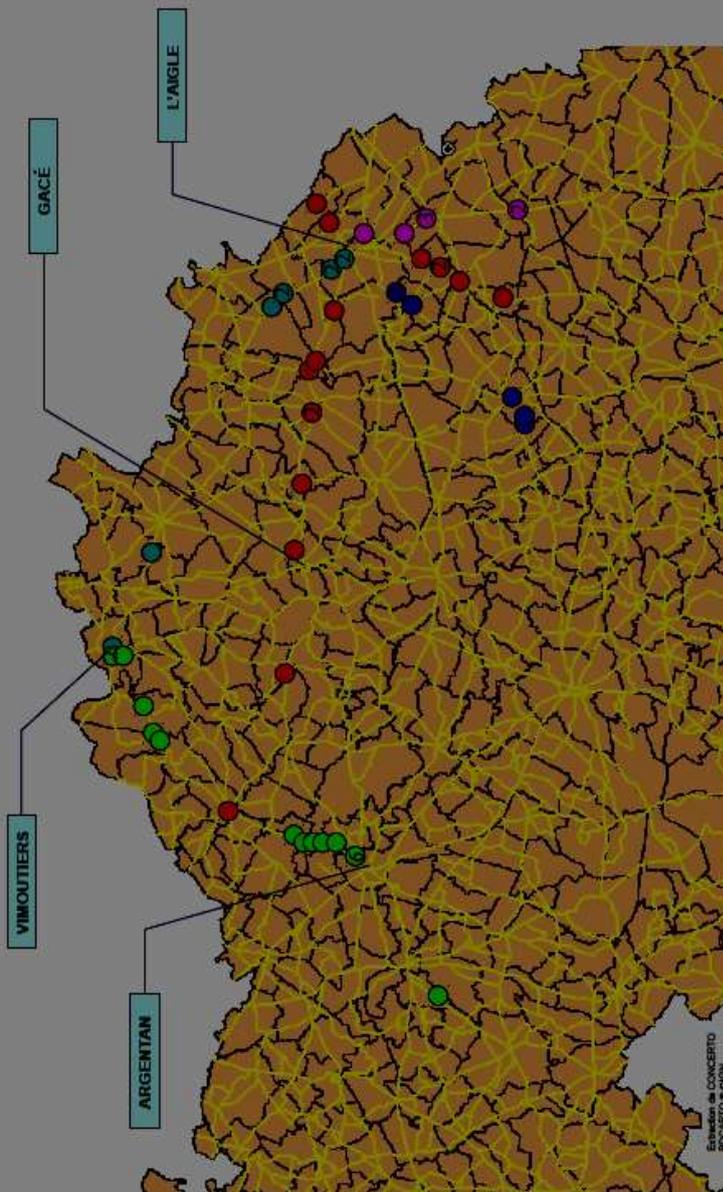
Pour la cartographie, 2 types de routes ont été choisies : les routes classées à grande circulation d'une part et les routes où plus de 5 accidents corporels ont été recensés pendant les 5 années concernées.

La localisation des accidents corporels survenus sur les Routes classées à Grande Circulation (RGC) du territoire du PAPAO



La localisation des accidents corporels survenus sur les autres routes du territoire du PAPAO

Seules les routes ayant eu plus de 5 accidents corporels recensés sur la période de 5 années ont leurs accidents géolocalisés.



Accidents corporels survenus sur les :

R.D. 3	0 accidents	- 3 tués	- 7 blessés
R.D. 12	9 accidents	- 1 tué	- 11 blessés
R.D. 13	9 accidents	- 2 tués	- 12 blessés
R.D. 916	18 accidents	- 2 tués	- 22 blessés
R.D. 918	7 accidents	- 2 tués	- 12 blessés
R.D. 930	7 accidents	- 0 tué	- 8 blessés

TOTAL 58 accidents 10 tués 73 blessés

3.4 Les Zones de vigilance accrue

Par ailleurs, le département de l'Orne compte 82 zones de vigilance dont 31 sont dans le territoire du SCOT

Pour mémoire, une zone de vigilance accrue est une section de voie ouverte à la circulation répondant à un ou plusieurs des critères suivants :

- ⑩ la présence d'une signalisation routière de danger (virages dangereux, intersections, forte pente, etc.) ;
- ⑩ les limitations de vitesse inférieures à la limitation réglementaire portée par le code de la route suivant les différentes configurations de route (R413-2 et R413-3 du code de la route) (par exemple, 70 km/h au lieu de 90 km/h en dehors des agglomérations) ;
- ⑩ une accidentalité spécifique.

Par ailleurs, 4 passages à niveau sont préoccupants dans l'Orne dont 3 se situent dans le territoire du SCOT : 2 à Nonant-le-Pin et 1 à Argentan. Ces passages à niveau sont en phase d'étude de suppression.

V. ENERGIES RENOUVELABLES

1. *Un potentiel de développement des énergies renouvelables*

D.V.1.1 Eolien : la révision du Schéma Régional

Le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) a été approuvé le 30/12/2013 -, le Schéma Régional Eolien a été approuvé par le Préfet de la région Basse-Normandie le 28 septembre 2012, puis mis en révision en ré-ouvrant un espace de dialogue avec les partenaires du territoire. Le schéma Régional Eolien fait actuellement l'objet d'un travail de concertation entre la DREAL, les Parcs naturels régionaux et les Conseils Généraux afin de redécliner les orientations d'aménagement.

Le développement de l'Eolien est en cours sur le département de l'Orne, des permis ont été délivrés sur les communes de Sentilly, Montgaroult et Echauffour – Il reste du potentiel éolien sur les deux tiers est du département non impacté par les servitudes aériennes de vol à basse altitude.

Le schéma régional éolien, identifie des zones favorables au développement du grand et petit éolien et présente la liste des communes dont une partie du territoire présente des caractéristiques favorables au développement de l'éolien.

Le document est téléchargeable à l'adresse suivante <http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/eolien-terrestre-r416.html>

D.V.1.2 Centrales solaires au sol : des projets en cours

Les Centrales solaires au sol sont un ensemble dédié à la production d'électricité. Elles sont constituées de modules solaires photovoltaïques reliés entre eux et utilisent des onduleurs pour être raccordées au réseau. Les centrales au sol de plus de 250 kWc sont soumises à permis de construire.

- ⑩ Un permis de construire est accordé à la Ferté-frénel pour une puissance de 0,4Mwc et une surface de 1,1Ha

D.V.1.3 Un Pays agricole : un atout pour recevoir les projets de méthanisation

Le territoire est de par son activité agricole (élevage bovin) prédisposé à accueillir des projets de méthanisation. Il existe donc un fort potentiel de développement de la méthanisation. L'objectif est d'associer les unités de méthanisation avec les réseaux de chaleur à proximité de l'habitat collectif ; cette optimisation est un réel défi pour l'Aigle, Argentan, Gacé, Vimoutiers

Présence de la filière méthanisation sur le territoire :

sites industriels:

- ⑩ Fel : méthanisation en exploitation pour 15 ans avec une valorisation électrique du biogaz émis sur le centre d'enfouissement (SNN, 1000 kW).
- ⑩ Croisilles : 1 site en projet (Capvertbioenergie : 360 kW)

sites agricoles:

- ⑩ 3 sites en service de 250 kW chacun : Mont-Ormel, Saint-Aubin-de-Bonneval, Le Bosc-Renoult.
- ⑩ Argentan: 1 site en projet avec la production de gaz injecté directement au réseau (Methaneo : 250 kW)

D.V.1.4 Bois-Energie : une filière à développer

Le département de l'Orne dispose d'une spécificité liée au secteur bois du fait de la présence de forêts et de haies bocagères.

La filière bois-énergie est un secteur à fort potentiel, elle nécessite d'être développée à l'exemple du réseau de chaleur de l'Argentan mis en service en 2008 qui permet de chauffer de nombreux sites collectifs (réseau des Provinces, 850 logements, hôpital, piscine, 5 bâtiments communaux, 2 collèges, 2 lycées). Il existe également des perspectives dans le domaine du chauffage collectif au bois sur le Pays d'Ouche avec le projet de réseau de chaleur au bois de l'Aigle et le projet de chaufferie pour le collège de Moulins-la-Marche.

Il existe une plate-forme de stockage BENO Bois Energie Nord-Ouest à Argentan, et une plate-forme de stockage SCIC Bois Bocage Energie à l'Aigle. Le Pays d'Ouche et le Pays d'Auge sont adhérentes à la SCIC Bois Bocage Energie ces antennes locales se réunissent 2 fois par an minimum pour définir tarifs, besoins en bois et répartition entre producteur. Toutefois, il n'existe pas à proprement parler de filière Bois-énergie sur le territoire.

2. Les économies d'énergie : mesures nationales et locales

Le Grenelle de l'environnement a permis de mettre en place diverses mesures pour favoriser les économies d'énergie, la réglementation thermique 2012, le programme Habiter mieux, l'engagement national pour le fret ferroviaire et le transport collectif, le bonus-malus automobile, les certificats d'économies d'énergie, l'écoconception des produits consommateurs ou liés à l'énergie, le soutien à l'innovation technologique et d'usages à travers les pôles de compétitivité et les investissements d'avenir.

D'autres mesures visent également à promouvoir les économies d'énergie :

à l'échelle nationale (table ronde nationale pour l'efficacité énergétique- décembre 2011) :

- ⑩ le lancement en février 2012 d'une mesure d'Etat gérée par L'ADEME d'une enveloppe de 20 millions d'euros pour aider les communes de moins de 2000 habitants à rénover leur éclairage public. La modernisation de l'éclairage public qui représente un gisement très important d'économies d'énergie, doit permettre de gagner 25 % sur la facture d'électricité des communes.
- ⑩ un dispositif d'aides financières auprès des particuliers pour favoriser l'éco-construction¹⁶ ou la rénovation énergétique : crédits d'impôts développement durable et éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ), Eco-PTZ aux syndicats de copropriétés, programme « Habiter mieux », éco-prêt logement social.

Par ailleurs, la CDC d'Argentan sur l'ancien périmètre EPCI possède un agenda 21 pour 2011-2014 et le Pays d'Ouche un PCET élaboré en 2008.

Sur le Pays d'Ouche, des permanences sont proposées à l'Espace Info Energie situé à l'Aigle, pour aider les particuliers dans leurs projets de construction neuve ou de rénovation sur les questions techniques et financières liées à l'énergie.

¹⁶ Emplois de matériaux et de technologies améliorant le bilan énergétique des bâtiments et limitant la production de gaz à effet de serre par leur principe de fonctionnement

SCoT PAPAOUche - Energies renouvelables



Unités de méthanisation

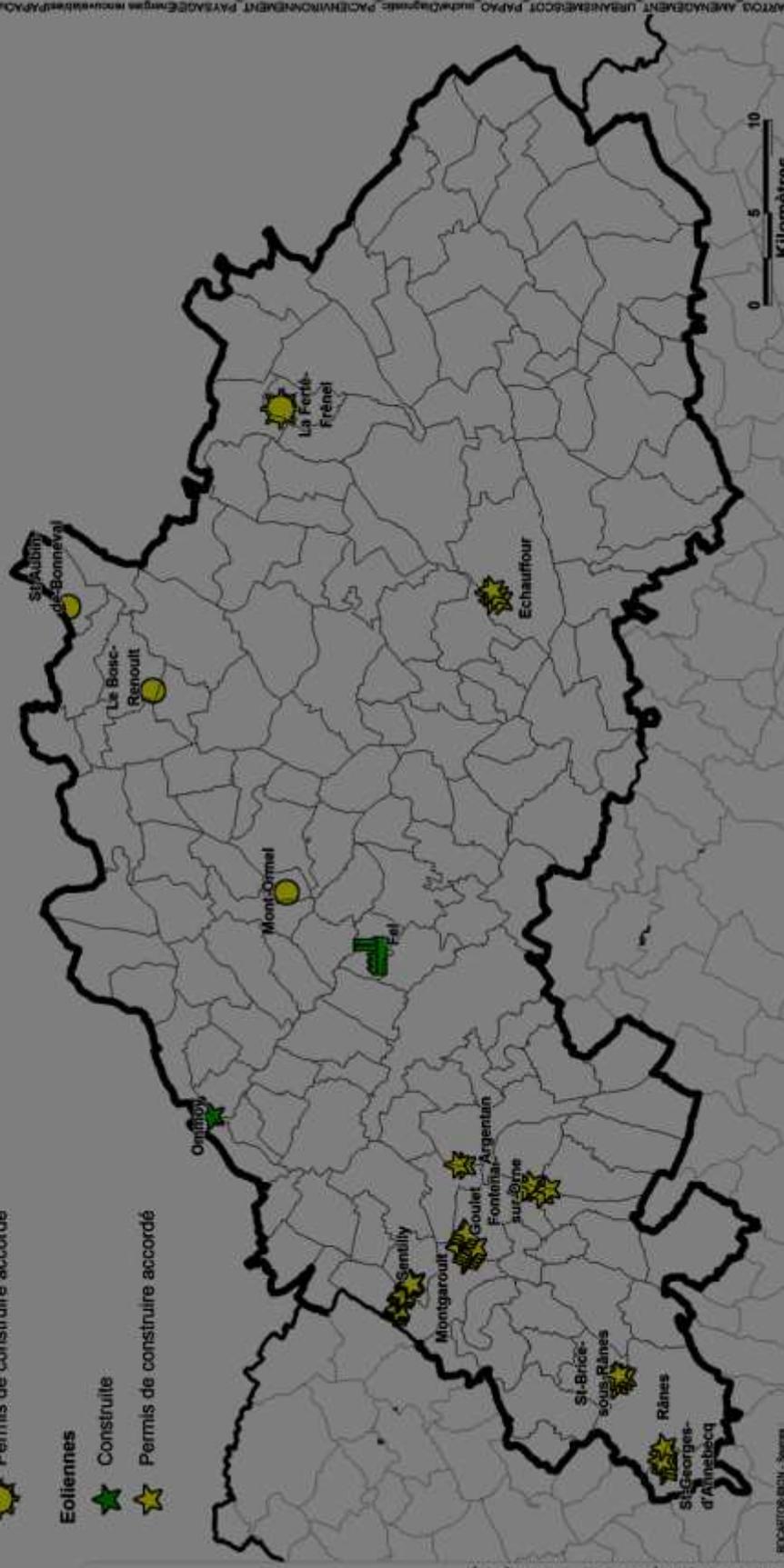
- Site industriel : en service
- Site agricole : Permis de construire accordé

Centraux solaires au sol

- Permis de construire accordé

Eoliennes

- Construite
- Permis de construire accordé



0 5 10
Kilomètres

07/07/2014

Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

SCoT08/0101 - Sources

Connaissance, Prospective et Planification (CPP)

K11 CARTO3 AMENAGEMENT_URBANISME/SCOT_PAPAOUche/SCoT_PAPAOUche_PAYSAGE/AMENAGEMENT_PAYSAGE/Chargés_mission/SCoT_PAPAOUche_mission/SCoT_PAPAOUche_mission/WCR

SYNTHESE :

Sur le territoire du SCOT PAPAO-Ouche, on recense plusieurs paysages caractéristiques : de la Plaine d'Argentan à l'ouest, en passant par le Pays d'Auge au centre, et ses Vallées de la Dives et de la Touques jusqu'au Pays d'Ouche et la vallée de la Risle.

Le territoire est doté d'un riche patrimoine naturel. On recense, de nombreux espaces naturels sensibles, des ZNIEFF de type I et II, des sites Natura 2000, des arrêtés de protection de Biotope. Au delà des classements de type inventaire ou réglementaire, il existe un enjeu fort sur le territoire en ce qui concerne les zones humides, notamment sur la Vallée de l'Orne et la Vallée de la Dives. La réserve importante de forêts (petite et grande Gouffern, St Evroult, Moulins-la-Marche et Bonsmoulins), la présence de zones bocagères et humides (Bocage d'Auge et le Merlerault, prairies des vallées de l'Orne en amont d'Argentan) constituent également une importante ressource en termes de réservoirs et corridors écologiques.

Au niveau du patrimoine architectural, le territoire est couvert par des sites classés représentant 3 600,5 ha, et des sites inscrits d'une surface totale de 172 ha. Plus de 200 ouvrages sont classés MH sur 64 communes du territoire. La plaine d'Argentan, le Hiémois, le Pays d'Auge, le Pays d'Ouche présentent chacun des caractéristiques particulières sur le bâti. Le Pays d'Ouche a réalisé une charte paysagère et un inventaire du patrimoine bâti typique. Sur le Pays d'Auge, il existe des fiches conseils pour la préservation du patrimoine bâti.

En ce qui concerne la ressource en eau, si le territoire est un territoire de transition entre bassin armoricain et parisien, il appartient en grande partie au bassin Seine-Normandie. Trois SAGE principaux organisent le territoire (Iton, Risle et Orne amont). Il n'y a pas de SAGE pour les bassins de la Touques et de la Dives. Les rivières de l'Orne, la Dives et la Touques sont classées en liste 1 et 2 du code de l'environnement, pour rupture de continuité écologique, avec une obligation d'être aux normes pour le 1^{er} janvier 2018. Une grande partie du territoire est classée en zone vulnérable au risque de pollution par les nitrates. La présence de pesticide menace également la qualité de la ressource en eau. A noter que l'Orne amont est la masse d'eau la plus dégradée du bassin Seine-Normandie. Pour l'heure, il existe 3 ZRE sur le territoire, la ZRE du bajo-bathonien (Argentan-Trun) vise la protection qualitative de la ressource en eau, celles sur la dives et du cénomaniens (perche-ouche) concernent une problématique quantitative. Le captage Vingt-acres à Sarceaux est pressenti "captage prioritaire grenelle" 2014.

En matière d'assainissement, la station de Gacé reste à améliorer malgré les travaux de mise aux normes phosphore en 2007. Les communes de Moulins-la-Marche, Saint-Ouen-sur-Iton, Trun, Argentan et L'Aigle doivent également améliorer leur réseau d'assainissement collectif et STEP. Par ailleurs, il n'existe pas de zonage de l'assainissement des eaux pluviales sur le territoire.

Toutes les communes du territoire du SCOT ont été reconnues en état de catastrophe naturelle depuis les années 1980. En dehors des PPRI Orne Amont et Risle, Vimoutiers est concernée par l'atlas des zones inondables. Il existe également un risque de remontée de Nappes diffus sur l'ensemble du territoire et notamment le long de l'Orne et ses affluents et de la Dives.

On observe une prédisposition forte de glissements de terrain sur les reliefs du Pays d'Auge, et des risques de chute de blocs sur quelques secteurs ponctuels (Pays d'Auge). L'aléa fort au retrait gonflement d'argiles concerne le secteur du Pin au haras, Sully en Gouffern, Courménil. Le Pays d'Ouche est prédisposé au risque d'effondrement lié aux cavités souterraines ou minières, le Pays d'Auge est concerné également par ce risque. L'aléa sismique est faible pour une grande partie du territoire voire très faible sur sa partie est.

En matière de risque technologique, on recense 2 sites Seveso II seuil haut qui font l'objet d'un PPRT. Par ailleurs, on recense de nombreuses installations classées (59 sites industriels). Les autres risques technologiques présents concernent le risque rupture de barrage, le transport de gaz, les sols pollués.

Il existe un centre de stockage de déchets non dangereux à Nonant-le-Pin. Le secteur est déficitaire en matière d'installation de stockage de déchets inertes. Il manque une plate-forme de recyclage ou de stockage de déchets.

Le territoire est en phase de développement des projets-éoliens, des centrales solaires au sol et de la filière méthanisation. La filière bois-énergie est présente via la société SCIC bois Bocage. Toutefois, il convient de penser à favoriser le développement de filières locales pour la méthanisation et le bois-énergie ainsi que le développement des réseaux de chaleur. Il existe également quelques démarches éco-quartiers sur le territoire.